



FA .

2801

1615481

2389

53

LE PARFAIT
AMBASSADEUR.

TRADUIT

DE

L'Espagnol en François

*L'auteur
Espagnol est don antonio*

PAR
De Vera

LE SIEVR. LANCELOT.

Divise en trois parties.



Conxte la Copie Imprimée

A PARIS.

clo lo c XLII.





A

MONSEIGNEUR

MONSEIGNEUR

DE SERVIE N,

Conseillier du Roy en ses
Conseils, Secrétaire d'Etat
& des Commandemens
de sa Maiesté.

M

ONSEIGNEUR,

Encore que l'Ambassadeur soit
vne personne sacree, & que le Droit-
des-gens luy permette de passer li-
brement par tout; celuy-cy, neant-
moins, estant Originairé Espagnol,
a consideré, qu'ayant aujourdhuy
à voyager par la France, il auoit
besoin d'vn Sauf-conduit sous le
* 2 respect.



respect duquel on ne püst sans crime luy faire aucun mauvais traitement; Et la renommee, qui publie si hautement vos qualitez excellentes, luy ayant appris combien vostre Nom est illustre, & combien vous estes puissant aupres de ceux qui tiennent les resnes de cet Empire, il a cru ne pouuoir choisir de Protection plus favorable que la vostre. S'il estoit si heureux, que ses pensees & son entretien vous fussent agreables, il espereroit iouir pleinement de cette seureté qu'il recherche, & d'estre bien-venu parmy les plus grands Esprits du siecle; puis qu'il n'y en a point, qui sans estre coupable, ou d'ignorance ou de temerité, ose entreprendre de contester vostre approbation, ni qui puisse iuger des parties requises en l'Ambassadeur, plus sainement que vous le scauez faire: vous MONSEIGNEUR, qui dans cette Monarchie & dans les E.

stran-

strangeres , auez si dignement exercé toutes les charges qui seruent à perfectionner vn Ministre Politique: Aussi en faites vous à toute heure admirer les effets dans la fonction de l'une des plus releuees de l'Estat , où la sublimité de votre Esprit , la generosité de votre Coutage , & la ferueur de votre Pieté , produisent de tres-heureux succes , pour l'accroissement de la gloire du Roy , & pour le bien de ce Royaume. Mais Monseigneur , ce stile est trop bas, pour parler d'une vertu si haute & d'un merite si releué. Cet Ambassadeur reuenant à ses Compliments , vous supplie de luy pardonner la faute qu'il peut auoir commise en desirant l'honneur de vostre entretien : Il reconnoist que les heures vous sont trop cheres ; & que de vous en rauir les moindres moments , ce seroit pecher contre le seruice du Roy & l'vtilité publique. Vous luy ferés donc

E P I S T R E.

*donc assez de grace, de permettre
qu'il se rende considerable par l'éclat
de votre Nom, & d'agreer que ce-
luy qui vous le presente, & luy sert de
Trucheman essaye par cette action,
à se conseruer l'honneur qu'il a d'e-
stre connu de vous,*

MONSEIGNEVR,

en qualité de

Vostre tres-humble & tres-
obeissant seruiteur.

LANCELOT.

LE



LE
PARFAIT
AMBASSADEUR.

LIVRE PREMIER.

LOVIS & JULES
deuisans ensemble.

LOV. **S**EIGN. JULES, *Loüanges de l'Agriculture.*
on pourroit dire
avec beaucoup de
raison, que le Prin-
temps ne garde pas
cette année la mesure ordinaire de ses
pas; ou bien, qu'il commence ses pre-
mieres demarches par vostre jardin,
puisque ses traces y paroissent si ad-
uancees; & qu'à peine l'Hyuer a leué
le pied pour deloger des autres lieux.

JVL. Seigneur Louis, si i'eusse cru
que vostre presence eust daigné hon-
norer cette pauvre maison champe-

A stre,

stre, ie me serois resolu d'y faire ma retraite, encore plutost que les ornements du Prin-temps n'ont commencé de rajeunir l'annee.

L O V I S. Vous n'ignorez pas combien ie cheris vostre compagnie, en quelque part que ie la treuve: Mais encore vous confesseray-ie, que mes visites seront souuent attirees icy par les charmes des beautez du lieu. Autant de fois que ie l'ay veu, ie n'ay ozé iuger, qui l'embellit le plus, ou la Nature, qui a voulu, en se ioüant avec l'Art, imiter son industrie; ou bien l'Art, qui pour contrefaire la Nature, affecte sa negligence: mais ils s'unissent si bien ensemble pour delecter nos sens, que nous sommes fort redevables à leur agreable concurrence.

J V L E S. Je ne porte pas tant d'affection à cette maison, que ie ferois si elle ne m'appartenoit point: Cette circonstance m'en fait amoindrir l'estime; & en cela ie suis different des autres hommes qui ne prisent iamais que ce qui est à eux. Je ne l'ayme qu'en ce qu'elle me sert à donner quelquefois trefue aux affaires du Monde, pour iouir d'un paisible repos, & pour me

conferuer la fanté : Depuis que ie me suis mis dans cette solitude, ie ne ressens plus certaines incommoditez qui m'attaquoient auparauant dedans la ville.

LOUIS. On ne peut contester contre ce que vous dites-là ; c'est vne verité qui tire son origine des vieux siecles ; Tous les Doctes de l'Antiquité en auoient fait pareille experience ; & à mon opinion, la raison qui obligeoit les Romains à bastir hors de la Cité, les Temples qu'ils consacroient à Esculape, Dieu de la Medecine, procedoit de ce qu'ils iugeoient que la fanté se conseruoit mieux aux champs que dedans les villes. Aussi la demeure des champs fut tres-agreable à plusieurs grands personnages de ces temps-là, & l'Agriculture fort honorable entre eux.

Pourquoy les anciens Romains commencerent à bastir hors la Cité.

IULES. Le Philosophe estoit bien de cette humeur, puis qu'il l'appella sa principale occupation. Philon & Xenophon la nomment, l'Art des Arts. Varron l'honnora du tiltre de Science, qui enseigne tant de choses importantes. Et neantmoins avec toutes ces belles qualitez, nous ne pou-

uons pas empescher que les Courtisans n'estiment ceux qui en font profession, grossiers, Barbares, & inutiles à toute autre chose, fors qu'à labourer la terre, comme des bestes brutes; & pour ce fuiet, ils disent encore, que les loix excluent l'Agriculteur de pouuoir tenir aucune charge de Magistrature.

LOUIS. Il est vray que les Loix Critiques des Cours ne leur donnent pas grande autorité : qui ont cru que ceux qui se melloient d'Agriculture, ne pouuoient estre Consuls ; mais cette regle s'entend seulement pour ceux qui sont necessairement obligez au traual du labourage des champs pour se sustenter ; quoy que le temps en ait quelquefois autrement disposé ; On void en vne infinité d'exemples, que le contraire a esté souuent pratiqué. Q. Cincinnatus fut transmis de la charruë en sa dignité de Supreme Dictateur : & ayant heureusement accompli les esperances de ceux qui luy auoient procuré cét honneur-là, il restitua à son repos les douceurs qu'il luy auoit rauies, renonça au sceptre & reprit la charuë. La mesme trace fut
suiuie

suivie de Caius Fabricius ; Caius Ma- *Plusieurs*
 rius ; Curius Dentatus , Porcius Ca- *Rois*
 ton & Serranus, pour lequel Pline dit ; *Princes*
& Em-
per. ont
aymé
l'exercice
del' Agri-
culture.
Plusieurs
Rois
Princes
& Em-
per. ont
aymé
l'exercice
del' Agri-
culture.
 Que les champs furent cultivez par les
 mesmes mains de ceux qui en auoient
 triomphé ; & sembloit qu'ils en ressen-
 tissent quelque allegresse : car ils ven-
 doient comme prodigues de fruits à lar-
 gesse au Triomphant.

I V L E S. Ceux qui sont affection-
 nez à l'Agriculture, ont vne grande
 obligation à ce petit morceau de iar-
 din : & luy , il est particulièrement
 tenu à vostre memoire , en ce que
 vous avez raporté à nostre discours,
 tant d'honorables iardiniers, pour
 obiecter à la seuerité de Rebuffus, ce
 Docteur qui bannit l'Agriculture de
 la dignité Consulaire.

L O V I S. Je pourrois bien encore,
 aydé de ma pauvre memoire, amener
 des tesmoins plus releuez en toute ex-
 ception. Diocletian s'estant deposé
 des grandeurs de l'Empire, se retira
 pour cultiuer les choux & les laictues
 de son iardin, qui estoit aupres de Sa-
 lone, cité de Dalmatie. Attalus, Roy
 de Pergame, en fit de mesme : Et le
 grand Cyrus, pour vne particuliere

faueur, menoit ordinairement ses plus familiers amis, pour mener en vn petit verger qu'il auoit luy-mesme planté. Abdolomin⁹ labouroit les champs, cependant qu'on l'elisoit Roy de Tyr, & que l'on vint luy vestir la pourpre Royale. Et si l'Oracle d'Apollon nomma Socrates *le plus sage homme de son temps*, il appella aussi Aglaüs, *le plus heureux du sien*, parce que dans l'Arcadie, il n'auoit autre soin que de cultiuer, & garder vn petit iardin qui luy appartenoit, dont en toute sa vie il ne s'estoit absenté seulement d'vn iour. Mais il n'estoit pas trop merueilleux ex cette humeur-là, si son iardin estoit pareil à cettuy-cy, en comparaison duquel, celui d'Adonis & d'Alcinoüs perdent toute leur reputation: Et pour les quareaux si remplis de rares fleurs, & pour les suaues odeurs, & les doux Zephirs qui en sortent, ie ne sçay lequel desirer, ou les yeux d'Argus ou le nez de Catule. O Paix raiuissante! ô Repos charmant! ô delice le plus digne d'estre conuoité & recherché de tous les plus excellents qui furent iamais, depuis que le Createur du Monde fit le iardin qui seruoit

seruoit d'habitation au premier Hom.
me !

I V L E S. Si nous deuons croire les liures, les plus sçauans hommes & les plus grands Philosophes, delaisserent les populeuses citez pour se retirer dans les iardinages.

L O V I S. Platon nous en seruira de tesmoin par ses escrits : Ciceron en ses Tusculanes, puis que, comme les effets de cette cause, il crut d'estre obligé de donner le nom de son iardin, aux admirables œuures qu'il composa. Que Lucullus, victorieux de l'Asie, nous confesse aussi combien il estimoit le sien : ou bien Sylla supreme Dictateur qui passerent tous deux plus d'heureuse vieillesse dans leurs iardins, qu'ils ne gouterent de plaisirs durant leurs ieunes ans, dans les triomphes, les applaudissemens & les magnificences des Empires. Epicure, ce vicieux, qui alloit à libres resnes, à l'execution de toutes ses mauuaises inclinations, limitoit neantmoins ses débauches par le moyen des iardins. Il en auoit vn dans Athenes, où il assembloit ses Disciples & ses amis pour traiter des sciences : Et par son testa-

ment il le donna à Hermacus Mitilenus Maistre de cette Escole, & à tous ceux qui succederoient à cette maistrise. Ce qui me fait encore plus estimer la demeure des champs, c'est qu'elle a tousiours esté aymee des hommes moins vulgaires. Et tout ainsi qu'il n'est pas permis à aucun de contempler cette brillante multitude d'étoiles celestes, sans auoir quelque sentiment de respect & de Religion, aussi ne peut on considerer les secrets tresors de la terre, ornements de cette partie inferieure, sans que le cœur & l'esprit n'y prennent quelque recreation. Quel objet y a-il de plus agreable, que ces touffes de fleurs également belles en leur rare inegalité? On en void icy vne qui s'efforce de sortir de la prison du bouton qui l'enferme; là, vne autre se void en pleine liberté arriuer à sa plus parfaite beauté; & celle qui est aupres, se va abandonnant à vne agreable defaillance. Quelle odeur se peut treuuer plus rauissante, que celle qui sort de ces beaux jasmis? quelle couleur de flame, est plus vermeille, que celle que nous communique ces roses naissantes? Ce

ne fut pas sans cause, que les Poëtes feignirent que la plupart des fleurs nâquirent du sang des Dieux.

IVLES. Dés le commencement, & encore dans la suite de ce discours, i'ay crû que vous estiés Disciple de cette secte que plusieurs suivent aujourdhuy : i'appelle ainsi ces hommes vainement curieux, qui ont converty cette simple bonté des iardins en instruments propres aux vices, & comme dit vn certain, *vanité & paresse*. C'est pour ce sujet qu'ils ont des iardins, & qu'ils cherchent les fleurs & les plantes des regions lointaines. Ils ont plus de regret d'une fleur qui se fanne & qui se flettit, que de la mort d'un amy : & de ces gens-là, chacun se deuroit encore plus mocquer, que l'on ne fait de ce Romain Hortensius, qui honora de deüil & de pleurs la mort d'un poisson qu'il auoit en son estang.

LOUIS. Ces personnages-là ignorent le bon vsage de ces aymables deserts, qui est la modeste recreation : En fin, ce sont des choses faites pour resiouir l'ame & non pas pour relascher & r'amolir le corps : pour fuir de

la tourbe populaire, & pour estre seul avec soy. O la belle sentence de celuy qui dit; *Je ne suis jamais moins seul, que quand ie suis seul, ny iamais moins oisif que quand ie suis oisif.* ! Celuy qui possede & iouit d'un tel Paradis, que cetui-cy, ne maitrise pas seulement les forces de l'amour, mais il participe encore aux honneurs d'Apollon & des Muses, dont les fleurs seront autant cultiuees icy, que celles de ces admirables parterres. Que les affaires du monde se conduisent selon la prosperité ou l'aduersité; que les armes ambitieuses, assistees d'une heureuse ou malheureuse fortune, triomphe de ses aduersaires, ou flestrissent sous leur puissance, rien ne vous pourra estonner, Seigneur Iules, vous demeurerez toujours en paisible tranquillité, & viurez dedans vous mesme en ce delicieux seiour, qui ne peut iamais estre assez dignement loüé. Et si vous ignorez icy les nouveautez du monde, aussi n'estes vous pas sujet à ces detractions.

IULES. Je me mocque maintenant du tracas des Cours & des grandes Citez; de leurs inquietudes; de leurs

*Mespris
des affai-
res du
monde.*

leurs friuoles compliments ; & de la vanité de leurs desirs ; ie me contente de ce que ie possède : Car ie me reconnois auoir si peu de merite pour aspirer aux grandes charges, où il y a mille peines à paruenir, que ie mesprise encore l'ambition des petites, qui pourroient estre proportionnees à ma capacité. Ie sçay bien qu'il y a plusieurs personnes qui imputeront cette moderation à foiblesse, mais il s'en trouuera bien autant de mon party ; & encore que le nombre en fust moindre, & mesme que ie ne fusse appuyé d'aucune approbation, on ne me feroit pas neantmoins changer d'humeur.

LOUIS. O que les dignitez sont cherement achetees de ceux qui les obtiennent, qu'elles leur coutent de fatigues, de veilles, de soumissions, de sollicitations, & de douteuses esperances !

IULES. C'est la verité, que les incommoditez que donnent les pretentions, seroient tout à fait insupportables, si l'on ne se flatoit de l'imagination, du profit qu'on espere tirer de la chose que l'on pourchasse, mais l'idee de ce bien futur, entretient doucement

ment les travaux des esperances douteuses.

Les charges donnent plus de peine en leur possession qu'en leur pretention, & pourquoy.

LOUIS. Pour mon regard, ie tiens que bien souuent les peines sont plus grandes, apres auoir obtenu les charges, que lors qu'on les pretend : veu que les premiers travaux que la pretention nous donne sont volontaires, personne ne nous y force ; mais les seconds, que l'exercice de la charge nous descouure, sont necessaires à souffrir. Je parle de ceux de qui la force de l'esprit n'est pas capable de supporter le faix, & agir aux fonctions de la charge, & de ceux qui au commencement de leur dessein, n'ont preueu que l'vtilité, mais sentent apres les peines qu'elle dōne. Neantmoins, ils mourroient de honte aux yeux du monde, s'ils se departoient d'vne chose qu'ils ont recherchee avec tant de passion : mais de vouloir aussi garder vne charge qui est d'vn poids insupportable sans auoir les espaules d'vn Sisyphes, comment se peut-il faire ? De forte qu'à mon aduis la possession de ces biens-là, donne beaucoup plus de tourment que ne faisoit le desir, bien qu'il semble que ce soit icy vne pro-

proposition contraire à vne bonne Philosophie.

IVLES. Je vous aduouë que ce sont de malheureux mariages, que les grandes affaires, avec la petite capacité d'esprit, les diligences necessaires avec la naturelle debilité; les hardies resolutions avec vn esprit timide; auxquels se peut adapter ce qu'un certain poëte disoit de deux mal mariez, qu'ils estoient *conioints comme les aigles de l'Empire, sans se regarder l'un l'autre*. De vouloir pourtant amender ces deffauts-là, ce seroit atteindre à tout ce qui est possible, & peut estre entreprendre d'aller par de là: car encor qu'il y ait fort peu d'hommes qui veüillent confesser leur incapacité, quoy que cët adueu fust vn signe de bon iugement, il y a aussi fort peu de charges, quelques releues qu'elles puissent estre par dessus les autres, que chacun ne presume auoir assez de suffisance pour les exercer: & n'y en a guere qui n'ayent esté possedees, auparauant que d'auoir preueu la peine en laquelle l'ignorance nous meine, quand nous cheminons sans sçauoir où nous voulons aller; qui est le der-

nier

nier tesmoignage de l'imbecilité d'un entendement.

L O V I S. Il y a fort peu de gens qui fassent un si severe examen d'eux mesmes. L'ambition humaine pense tousiours éгалer ses forces à ses desirs, & bien souuent elle les trouue encore plus grandes : & d'ailleurs (quoy que vous voulussiez soutenir le contraire, & qu'il se treuuast des pretendans si iudicieux) il y a plusieurs offices dont on ne peut si bien connoistre les fonctions, que l'exercice & la pratique n'y fasse tousiours remarquer quelque nouueauté, que l'on n'auoit pas preueuë auparauant : si bien que pour euitter la pluspart des inconueniens, toutes les charges ne se deuroient iamais donner qu'à des hommes bien capables, principalement celles qui sont exposees aux yeux de la republique, ou mesme qui sont ses propres yeux.

Hieroglyphes des Magistrats.

I V L E S. Entre les charges plus importantes de la Republique, il me semble que ce sont celles des Magistrats & Conseillers d'Estat : Aussi faudroit-il pour faire bien seruir le Roy, & pour rendre vne droite administra-

nistracion de Iustice à son Royaume, que sa Majesté éleust les Iuges, & qu'elle les choisist tels que les Grecs figuroient les leur : C'estoient des vieillards sans mains, qui auoient les yeux attachez au Ciel : leur vieillesse representoit l'experience & la science, qui ne se peuuent acquerir qu'avec le temps : Le manquement des mains, c'estoit pour monstrier qu'ils ne deuoient point estre subornez par les presents ; & les regards qu'ils tenoient arrestez au Ciel, signifioit le soin qu'ils doiuent auoir de se iustifier enuers luy. L'image d'un bon Iuge se pourroit encore former sur celle de la verité, que vid vn Sainct ; laquelle auoit deux lettres de l'Alphabet sur le front, à sçauoir la premiere & la derniere ; deux sur la bouche, & deux sur le sein, & toutes les autres éparfes sur le reste de son corps : Donnant à entendre que ceux qui exercent les charges de Iuges au monde, doiuent estre tous couuerts & jonchez de lettres & de doctrine, depuis le pied iusques à la teste : voicy pour ce qui concerne l'election. Mais afin que celuy qui est éleu s'acquitte bien de son deuoir, il

suffira

suffira au Conseiller de Justice, de se gouverner en ses iugements selon les reigles du Droit, dont il se sera instruit à proportion de la viuacité de son esprit : qu'il essaye de suiure les opinions les plus aprouuees & les plus équitables, & par ainsi il s'acquitera enuers Dieu, & satisfera quant & quant au deub de sa charge. Il en reüffira de mesme au Conseiller d'Etat, quand il raisonnera en soy-mesme sur la matiere proposee, avec vne droite intention, & vn desir affectionné au seruice de son Roy, & au bien de sa Republique, sans vouloir presomptueusement, que son opinion soit receuë par dessus vne meilleure, ou par ambition, ou par haine, ou par amour; il n'est pas obligé à dauantage.

*Devoirs
d'un Con-
seiller
d'Etat.*

*Des opi-
niös dans
les Con-
seils.*

Il y a plusieurs hommes, qui dans les assemblees ne se sçauroient separer de l'aduis de leur amy; ny s'empescher de contredire celuy de ceux qu'ils n'ayment pas, sans examiner lequel aura plus de raison & de bon fondement, ni ietter les yeux sur l'vtilité commune; & quelquefois commettent vn grand mal, en s'obstinant à cette contestation, quoy qu'ils sçachent

chent bien que par leur aprobation ils inclinent aux pires opinions. Agefilaus Roy de Lacedemone en vsoit ainsi, contredisant tous les aduis de Lyfander pour diminuer son credit. Il semble encore, que Drance, pour vne pareille intention, s'opposoit aux conseils de Turnus en l'assemblee du Roy Latin, parce qu'il luy vouloit mal. On pourroit bien rapporter d'autres exemples de Conseillers d'Estat, qui se sont separez du profit public, pour ne se point desister de la haine particuliere: Comme aussi, nous aurions moyen de nommer vne infinité de Royaumes, qui ont esté ruinez à cause de ces mauuaises intelligences: mais où la raison est si euidente à nos yeux, nous n'auons pas besoin d'exemples, encore qu'entre autres celle de Marcus Liuius Salinator, & Marcus Claudius Neron, soient dignes de remarque: Ils auoient vne vieille inimitié à cause de leurs propres affaires, mais incontinent qu'ils furent montez au Consulat, ils se reconcilierent ensemble, preferant le bien public à la haine particuliere. De nostre temps, le Gouverneur de Modene, & le Conte Guido

*Conseillers
d'Estat
ennemis,
se doivent
recõcilier
pour le
bien de
l'Estat
Exemples.*

do Rangon, imiterent parfaitement cét exemple; ils estoient mortels ennemis, ainsi que Guichardin le rapporte, neantmoins ils se despoüillerent entierement de leur inimitié pour se porter à la deffense publique, dont l'heureux succez mit en reputation leur loüable procedé. L'Amour n'est pas moins puissant que la haine pour émouuoir l'ame. André Gritti Duc de Venise, tesmoigna qu'il estoit bien digne de sa charge, lors que dedans ce grand Senat, la question fut agitée pour resoudre, lequel estoit plus vtile à la Republique, de se liguier avec la France, ou avec l'Espagne; luy, qui auoit esté fort affectionné seruiteur de la maison de France, estant homme priué, se voyant élevé à cette dignité publique, refusa de donner sa voix sur cette matiere, pour laisser vne entiere liberté au Senat d'opiner selon qu'il iugeroit à propos, sans vouloir que l'affection qu'il auoit à la France, donnaft aucun mouuement au Senat pour suiure ses propres aduis.

LOUIS. Le zele & la concordé, sont les plus fortes murailles de la Cité.

I V L E S.

IVLES. Vn Sainct a dit que, Le Navire où les mariniers ne sont pas d'accord, & où les uns veulent caler les voiles, & les autres les mettre au vent, se void bien tost la miserable despoille de la tourmente. Vn autre grand personnage considera bien, qu'Antiochus treuva beaucoup moins de resistance aux fameuses murailles de Hierusalem, qu'en l'union des sept freres Machabees.

Il y a vn gracieux conte sur ce sujet d'un Ministre d'Etat, qui s'estant endormy dans vne assemblee, lors que son tour vint pour opiner, dit; En cét affaire, ie suis d'un avis tout contraire à celuy de N. qui estoit assis aupres de luy & à qui l'ordre n'estoit pas encore venu de parler, lequel luy respondit; Hé comment pourriez vous estre d'avis contraire au mien, puis que mon rang n'est pas encore venu pour donner ma voix? Neantmoins repartit le dormeur qui estoit malicieux, ie contredis des cét heure à tout ce que vous opinerez. Les hommes sont sujets à se laisser emporter à leurs passions, & par ainsi les affaires du public vont à perdition: Toutefois, il y a des personnes qui tiennent, mais sans raison, que les Ministres

Plaisants
allegatiō,
d'un Con-
seiller
d'Etat.

*Gens de
mesme
fonction
en mau-
uaise in-
te'ligençe
ensemble,
sont sou-
uent fort
utiles au
seruice
du Prince*

nistres qui ne sont pas de bonne intelligence en leurs passions particulieres, sont plus vtils au service du Roy; Parce qu'ils s'épient l'un l'autre & prennent garde plus exactement à ne rien commettre où leurs aduersaires puissent trouuer à reprendre. Sur cette consideration, Caton le mineur, voyant que Pompée, Cesar, & Crassus, auoient fait vne si estroite amitié ensemble, commença à s'escrier, disant que la Republique estoit vendue, parce qu'il iugeoit que cette concorde ressembloit à celle qui est entre les mal-fauteurs, qui sont tousiours vnis quand il est question de faire quelque mauuaise action. I'estime pourtant, que l'auerfion qui se treuve entre les Ministres est le dommage euident du Prince : mais en bannissant ces defauts-là de leur esprit, & logeant en leur place la docilité, le bon zele & la generosité, pour repousser vne injure, & que par la lecture des Histoires ils apprendront les meilleures formes de gouverner, dont les plus fameuses couronnes se sont maintenuës, ils ne trouueront point d'embaras dans les difficultez, leurs consciences n'y se-
ront

ront point offensées, & ne manqueront jamais à choisir le plus utile: Lors qu'il est besoin de consulter plusieurs aduis & que l'on prend vn peu de l'vn & vn peu de l'autre, on rencontre souuent ce qui est necessaire.

LOVIS. De tous les offices necessaires au maintien d'vn estat, il n'y en a point de plus difficile à exercer que celuy d'Ambassadeur. Cette charge là est si importante, qu'vn sage en a dit, *le Royaume qui fait vne mauvaise election de Ministres, est malheureux; Mais celuy qui commet erreur au choix des Ambassadeurs, est tres malheureux.*

Que la charge d'Ambassadeur est la plus importante d'un Estat.

IULES. Cét office est fort different de tous les autres, & pourroit on croire avec raison qu'il est des plus importants à l'Estat, puis que Dieu a dit aux Prouerbes; *Le fidelle Ambassadeur est le vent frais des moissons, la neige qui rafraichit l'esté, & qui tempere les soins du maistre.*

LOVIS. Voila vne sentence bien digne de son Auteur; veritablement c'est vn office qui ne reçoit point de comparaison avec aucun autre de la republique; Il n'y en a point aussi où toutes

*Parties
necessai-
res à
l'Ambas-
sadeur.*

toutes ces qualitez soient plus neces-
faires, la confiance, la loyauté, l'in-
dustrie; la vertu, la bonne extraction,
la richesse, l'experience aux affaires,
la viuacité d'Esprit & de courage. Bref
il est requis que toutes les bonnes
parties qui sont dispersees aux autres
charges, soient rassemblees en celle-
cy.

*Charge
& Ambas-
sadeur
tres diffi-
cile à ex-
ercer, at-
tendus
qu'il agit
tout seul.*

I V L E S. Je n'ay pas vne si parti-
culiere connoissance du deuoir de cét
office-là, que ie puisse aduoüer ou
non s'il est plus excelent que les au-
tres, mais neatmoins i'estime qu'il
est de tres grande consideration: Car
sans s'arrester à deduire toutes ses fon-
ctions par le menu, on void d'abord
que c'est vn homme qui s'en va tout
seul en vn pays estrangier, & qui pour
les affaires non preueuës & mesme
pour les premeditees, ne doit auoir
d'autre compagnon pour en conferer
que son seul esprit, qui est vn associé
auquel il faut bien prendre garde; veu
que s'il a vne fois pris la pire resolu-
tion en vn affaire, il est presque im-
possible de la reparer. Ainsi l'a dit l'E-
clesiastique, *malheureux est celuy qui
est seul, car s'il tombe il n'a personne
qui*

qui luy puisse donner la main pour luy ayder à se releuer. Il est donc ainsi qu'un Ambassadeur est enuoyé tout seul aux Royaumes estranges & éloignez, pour traiter avec les plus habiles du pays, & à la capacité desquels il vient à toute heure à mesurer la sienne, où il se trouue bien souuent en danger d'estre surpris, sur des propositions qui se font ordinairement sur le champ, ausquelles il n'a iamais pensé, car il n'est pas vn Ange; & le surplus des autres affaires est remis à son iugement & à sa seule deliberation, selon que le temps & les occasions le requierent.

LOUIS. Ainsi Drusus fut enuoyé par Tibere aux Legions de Panonie qui s'estoient mutinees, sans aucune instruction particuliere ou ordre certain de ce qu'il deuoit faire, mais pour estre le seul Arbitre des accidens & de l'estat des choses. De vray les regles generales ne sont pas suffisantes pour gouverner les affaires particulieres. C'est pourquoy il faut que l'esprit de celuy qui les a en charge, sache ainsi qu'un bon Pilote changer les voiles selon l'inconstance du temps: car de
 penser

penfer les tenir fermes contre les vents aduerfaires, ce feroit pour faire perir le vaiſſeau. Cette meſme liberté & generale adminiſtration, fut donnée par Claudius à Eluidius Prifcus, qu'il enuoya pour Ambaſſadeur vers vne legion d'Armenie, pour certaine rebellion & mutinerie qui s'eſtoit éleuee dans ces Prouinces-là, n'ayant autre ordre que celuy de prendre le party que le temps & l'occafion luy offriroient. Pareille forme de commiſſion fut auſſi vſitée du temps que Rome eſtoit encore en liberté, puis que Cefar voulant paſſer en Angleterre, laiffa Labienus en France, commandant à trois Legions & deux mille cheuaux, avec pluſieurs inſtructions, mais la principale de toutes, ce fut vn pouuoir abſolu d'adiouſter ou diminuer à ce qui luy eſtoit preſcrit, ſelon le temps & l'occurrence des choſes. Et à voſtre aduis, euſt-ce eſté vn trait de prudence au Dictateur Fabius, ſi apres la malheureuſe bataille du lac Thraſumene, qu'Annibal gagna & que Rome perdit, il euſt enuoyé en Afrique cette armee qu'on auoit leuee lors que Rome n'eſtoit point

point si destituee de salut pour enuoyer en ces Regions là? Sçauiez-vous seigneur Iules, ce qui fust arriué s'il eust falu s'assuietir & restraindre à obseruer l'ordre donné par le Senat? c'eust esté s'exposer à vn peril ineuitable dans les armes victorieuses d'Annibal, & vouloir recōpenser cette perte d'vne foible esperance des succez d'Afrique. Il est tres vray que ce fut vne bonne resolution, quand le Senat commanda de faire vne armee pour enuoyer contre Carthage: mais aussi, Fabius fit fort bien de ne l'enuoyer pas, la reseruant pour seruir à vne plus necessaire occasion. Aussi ne doit on pas donner aucun ordre pour conduire vn affaire, que l'on ne laisse quant & quant vne pleine liberté à celuy qui en a la charge, d'en disposer selon qu'il verra le plus à propos: les regles les plus generales & les mieux meditees, ne se doiuent point obseruer imprudemment, il les faut plutost aiuster aux particulieres qui se rencontrent: Or on ne peut en façon du monde prescrire ces regles particulieres, ny mesme les comprendre, il n'y a point de liure qui les puisse enseigner ny

dire ce que c'est : il n'y a que deux maistres pour cette doctrine, qui sont le naturel & l'experience.

I V L E S. Je dis encore que la charge d'Ambassadeur est de si grand prix, que celuy qui s'en acquitera mediocrement bien, peut rendre son maistre parfaitement satisfait de ses services.

L O V I S. Les Atheniens reconnu-
rent bien cela, lors que pour essayer
d'obtenir la remission d'une peine à
quoy la Republique de Rome les
auoit condannez, ils y enuoyerent
non seulement vn, mais trois Ambas-
sadeurs pour s'ayder l'un à l'autre : &
ne prindrent pas les premiers venus
pour leur donner cette commission,
ils choisirent Carneades, Academi-
que; Diogene, Stoique; & Crito-
laus, Peripateticien, qui estoient l'ho-
neur des Philosophes Grecs. Le Senat
les ouit separement en trois diuerfes
audiences, où chaque Ambassadeur
vsa de differente forme de harangue.
Carneades estoit vehement, Dioge-
ne subtil; & Critolaus modeste. Or
afin que vous voyez comme vn Am-
bassadeur est sujet à repondre à plu-
sieurs

*Athe-
niens
choisif-
soient les
plus habi-
les hom-
mes de
leur Re-
publique
pour fai-
re leurs
Ambassa-
deurs.*

sieurs Ministres , notez que le dernier
 iour de ces audiences & à l'instant
 que Critolaus eut harangué, Cicilius,
 Sénateur , ayant demandé permission
 au Senat , répondit à ces Ambassa-
 deurs en diuisant son discours en trois *Exemples*
 parties , auquel il imita les diuers sti- *de respon-*
 les dont ces Philosophes auoient vsé, *ses ambi-*
 & rendit sa réponse si ambiguë & si *guës fai-*
 douteuse , que les trois Ambassadeurs *tes à des*
 s'en retournerent à Athenes , rapor- *Ambas-*
 tant que Rome ne s'estonnoit point *sadeurs.*
 des doctes de Grece.

I V L E S. Il falloit que ce Cicilius
 fust bien munny de science & d'expe-
 rience , pour répondre ainsi sur le
 champ.

L O V I S. Chacun de ces venera-
 bles Sénateurs estoit vn Cicilius. Re-
 marquez encore ce qui arriua aux
 Ambassadeurs des Achéens & Lace-
 demoniens ! ces deux Républiques
 estoient en contestation sur certaine
 chose dont l'accord dependoit de la
 permission que le Senat donneroit ou
 osteroit à l'vne ou a l'autre. Leurs pro-
 positions ouyes il leur fut repondu si
 ambiguement , que ces peuples là se
 treuuerent insensiblement en plus

grande confusion qu'auparavant, parce que les Lacedemoniens interpretoient qu'on leur auoit accordé tout ce qu'ils demandoient; & ceux d'Achaië de mesme: si bien que chacun s'en retourna content sans l'estre.

I V L E S. Je souhaiterois fort que l'entretien de nostre conuersation fust fondé sur cette matiere: Que vous voulussiez former icy le modelle d'un *Parfait Ambassadeur*, & deduire quant & quant les dangers où cette charge est exposée, afin d'essayer à se premunir de toutes les choses necessaires pour les euites. Comme aussi, de représenter quelle est sa dignité, & à quel but ses effets doiuent tendre. Je vous promets qu'encore que vostre auditoire soit petit, vous y serez fort attentiuement ecouté: & croyez qu'il s'est autrefois treuvé des lieux moins agreables que cestuy-cy, qui ont esté reputez pour des Academies fameuses.

L O V I S. Ce beau iardin peut receuoir cette loüange là sans vanité. & ce Mercure qui distribue à ces deux bassins de fontaine, le cristal liquide qui sort des serpens de son Caducee, s'accom-

Mercur
figure
d'un Am-
bassa-
deur.

s'accommode fort à vostre desir, d'autant que Mercure fut toujours fauorable aux Ambassadeurs, pour auoir exercé cet office aux affaires de Iupiter où il fut tant de fois employé, ainsi que tesmoigne Ouide parlant sur le depart d'une Legation qu'il alloit faire;

*En mesme temps Mercure s'en ala,
Et parmi l'air legerement vola.*

Plaute dans l'Amphitruon, fait que Mercure aduouë d'estre l'Ambassadeur des Dieux disant de soy

*Les Dieux m'ont concedé le soin des
Ambassades.*

Pour ce sujet, l'Antiquité le figuroit comme vn Adolescent ayant deux ailes à la teste, & tout nud, excepté la partie de son corps qu'il couuroit d'un manteau qu'il portoit sur vne espaule, avec vne bourse à la main apuyé sur la teste d'un bouc, & à costé de luy vn coq, de la main gauche, il tenoit le Caducee: avec toutes ces enseignes il representoit toutes les parties necessaires en vn Ambassadeur, qui sont la Loyauté, la Promptitude, la Diligence, la Liberalité & l'Eloquence, de laquelle procede tous

*Qualitez
necessaires
en vn
Ambass.*

les effets de l'Ambassade ; qui tendent à augmenter l'Estat , menager les occasions , acquérir des amis , pratiquer des aliances , conseruer celles qui sont faites, inquieter les ennemis , non pas avec les armes mais avec l'esprit , l'industrie & la diligence. Qu'il se rende tantost complaisant & tantost aspre & altier , remuant & emouuant ; qu'il fasse & reçoie des serments , qu'il remonstre & accuse selon qu'il en sera besoin.

I V L E S. J'ay bien compris la signification de toutes les parties de ce Hieroglyphe , excepté l'origine du Caducee.

L O V I S. Le Caducee de Mercure n'estoit au commencement qu'une verge ou baguette d'or , dont Apolon luy fit present au lieu de la Lire qu'il luy donna apres le larecin de la vache Io , qui fut alors vn don de felicité & de richesse : Depuis on y adiouta les deux serpens qui s'entortillent à la verge, & se regardent l'un l'autre, ainsi que vous l'auiez peu voir depeint & taillé en plusieurs endroits. La raison de ces serpens adioustez à cette verge, vient de ce que Mercure rencontrant

Que signifie le Caducee de Mercure.

ces petits animaux qui se battoient ensemble, ietta sa verge au milieu d'eux & les appaisa à l'instant. Cela veut représenter que iusques aux animaux les plus cruels, qui ne sont point éclairés d'aucune lumière d'entendement, il se treuve bien souuent quelque connoissance, pour respecter la main & la diligence de l'Ambassadeur des Dieux quand il les veut mettre en paix: Et quand ce ne seroit pas là l'origine du Caducee, & qu'il falut preferer l'explication de Pline, si est-ce que l'une & l'autre Ethymologie ne tendent qu'à vne mesme fin. Pline dit que les Égyptiens en furent les Auteurs, entortillant ces deux serpens autour de cette verge polie, & que cette composition fut depuis par les Latins apelée Caducee, d'autant que toutes discordes s'apaisoient quand il paroïssoit, & depuis cette verge fut tenuë pour vn Symbole de concorde, pour le principal ornement de Mercure, lequel comme Ambassadeur, estoit Ministre Pacifique; & pour ce sujet, ceux qui luy ont succedé ont esté apellez Caduceateurs.

I V L E S. Puisque les Dieux luy

ont attribué l'office d'Ambassadeur, ils luy deuoient aussi donner la protection de ceux qui sont capables & diligents, comme les deux qualitez qui sont fort necessaires à cette charge. Mais ie vous prie, continuez à traiter de cette matiere, & ie garderay le respectueux silence que ie vous ay promis.

LOUIS. Ie suis content de me soub-mettre à la censure de vostre bon iugement, pour ne point retarder l'obeissance que ie doibs à vos commandements: & pour cét effet, i'essayeray de me remettre en memoire ce qui me semblera estre plus important à nostre discours, mais auant toutes choses ie vous prieray de remarquer que tous les preceptes & instructions de Xenophon, Albericus, Hermolaus Barbarus, Conrard, Brunus, Tasso & Canonherius, ne sont pas capables de rendre l'Ambassadeur parfait, celuy qui manquera d'un certain esprit & d'une qualité particuliere qui est requise à cette charge là. Or sus, ie commence à vous descrire ce que ie sçay de la dignité de cét office, *Legat ou Ambassadeur*, vn nom vaut autant

*Defini-
tion de la
charge
d'Ambas-
sadeur*

autant que l'autre, est un Conciliateur des affaires des Princes, un homme enuoyé de loin, pour traiter des affaires publiques, par élection particuliere non avec des ruses ou finesses de guerre, mais avec l'eloquence & la force de l'esprit.

Autres auteurs luy donnent cette definition: C'est, disent-ils, un sujet qui ressemble à un Mediateur d'amour, Et afin que cette comparaison ne vous semble pas indigne de la matiere, écoutez ce que Platon en dit. Il n'y a rien à dire de l'Orateur au Cuyfinier.

Comme le bon Cuyfinier avec ses diuers assaisonnemens, donne bon goust à plusieurs viandes qui seroient fades toutes seules: ainsi l'Orateur, avec la douceur de son eloquence & la varieté des figures de Rhetorique, rend agreables plusieurs matieres qui seroient odieuses aux mesmes oreilles à qui elles plaisent, sans estre pourueuës de cét ornement: Ainsi vn Ambassadeur, est vn Mediateur d'amour, qui par son industrie vnit deux volontez contraires. Toutesfois, si cette similitude ne vous plaist, considerés, Seigneur Iules, que de mesme que le silence d'Alcibiades cachoit sous vne

In alcun modo dit Tasso, al ruffiano s'assomiglia che d'amore tra gli amanti è conciliatore.

rude escorce des excellentes figures d'iuoyre, pareillement sous de semblables noms on comprend beaucoup d'esprit & de dexterité : Et comme celuy qui est priué du sens du goust, & qui ne sçait pas distinguer les saveurs, ne peut estre bon cuisinier; aussi celuy ne peut estre bon Ambassadeur ni mediateur, qui ignore le naturel des esprits avec lesquels il traite, pour y appliquer la diligence requise, afin de les faire condescendre à ses intentions. Vn Ambassadeur se doit étudier avec vne diligence fort particuliere, de connoistre non seulement le naturel du Prince auquel il est enuoyé, mais encore celuy de ses Ministres, avec lesquels il negocie. Pour cét effet, Canonherius conseille de prendre garde aux traits du visage, au teint & au mouuement, pour inferer de là vne cognoissance physique de leurs inclinations & de leurs humeurs, science qui n'est pas trop difficile à pratiquer, les voyes pour y paruenir sont assez larges. L'estime d'un Roy se doit considerer en celle de son Royaume & celle des Ministres aux mœurs du Roy : Mais en fin par l'un

ou par l'autre moyen, vn Ambassadeur doit essayer à se rendre capable de connoistre le naturel du Prince, auprès duquel il reside, & des Ministres de son Estat, car en l'observation ou la negligence de ce precepte, consiste le bon succez de huit, de dix affaires qu'on auroit à traiter, ou bien des dix en perdre les huit.

La principale intention des Historiens qui décriuent les mœurs & les coustumes des peuples, est de recompenfer la peine des lettres, en leur donnant des aduis pour se gouverner avec les nations diuerses, selon les diuerses occasions. Cette connoissance fut bien aduantageuse à la Republique de Venise (qui en reste obligee à son Ambassadeur) lors qu'en couchant par escrit certaines capitulations de paix avec le Turc, le Bacha de la Porte les fit escrire en langue Latine: Mais André Gritti Ambassadeur de Venise requit qu'il fusent escrits en langue Turque, autrement qu'il ne les signeroit pas; ayant remarqué que cette nation ne se tient point obligee à l'accomplissement d'aucun traité qui n'est point escrit en sa langue. Mais retour-

Les Turcs ne se tiennent point obligez à l'accomplissement des traittez, qui ne sont point écrits en leur langue Exemple.

nant

nant à nostre definition, l'Ambassadeur est apelé, de quelques vns, l'organe par laquelle les pensees & les conceptions des absents se communiquent, & l'Ambassade l'Art de conferuer deux Princes en amitié.

I V L E S. De toutes ces diferentes definitions, celle qui m'agree le plus, & que ie treuve qui s'explique le mieux, c'est la derniere. Et neantmoins combien y a t'il d'Ambassadeurs qui rompent les trefues, qui denoncent les guerres & les batailles rangees, ou les combats & defis particuliers? Vous me repondrez peut-estre, que ces autres-là apartiennent plutoft à vn Herault qu'à vn Ambassadeur, mais ie vous repliqueray, que c'est vne distinction qui vient plutoft de l'usage que de la raison, & toutefois, cet usage ne fut pas tousiours pratiqué: au contraire, les Romains iugeant que l'on ne pouuoit mouuoir vne genereuse guerre sans la denoncer auparauant, se seruoient indifferemment pour cet effet, de ceux-là mesme qu'ils employoient aux affaires de la paix. Mutius Scenola en sert d'exemple; il fut enuoyé de Rome à Car-
tage,

tage, où il presenta la paix & la guerre
 ecrites sur deux tablettes diuerfes, afin
 que les Cartaginois choisissent ce qui
 leur sembleroit meilleur, & qu'ils im-
 putassent à leur seule election, le bien
 ou le mal du succez. Et voyant qu'ils *Genero-*
 refusoient la liberté du choix qu'il *sité d'un*
 leur donnoit, avec vn cœur magna- *Ambass-*
 nime il leur laissa la tablette de la *Romain.*
 guerre, quoy qu'il fut mediateur de
 paix.

Popilius en fit presque de mesme :
 Il estoit Ambassadeur pour les Ro- *Roy d'A-*
 mains vers le Roy Antiochus pour *sie.*
 accorder les differents qu'il auoit
 avec Ptolomee : apres qu'il eut expo-
 sé ses raisons, Antiochus luy demanda
 temps pour en aduiser, & lors Popi- *Autre*
 le, connoissant qu'il ne demandoit *exemples*
 qu'à dilayer fit vn cercle en terre au-
 tour d'Antiochus, puis il luy dit, *Je*
vous coniuure au nom du Senat, de ne
point sortir de ce cercle sans me donner
la resolution de ce que ie vous propose,
soit de paix, soit de guerre. Les Amba-
 sadeurs de Trente, enuoyez aux Sam-
 nites & aux Romains qui estoient
 prests à se donner bataille, propose-
 rent vne suspension d'armes aux deux
 camps,

camp, leur faisant entendre, que leur Republique porteroit les siennes contre le party desobeissant. De mesme en fit vn Ambassadeur Turc enuoyé à la Seigneurie de Venize, quand il leur demanda l'Isle de Cypre, ou qu'il leur declaroit la guerre. Considerant donc ces exemples, ie tiens que c'est Art n'est pas seulement pacifique conciliateur des amitez, mais aussi, qu'il a le pouuoir d'vnir ou de diuiser les esprits, & les exciter tantost à la paix & tantost à la guerre.

LOVIS. Vos raisons sont tres-bonnes, mais neantmoins c'est l'operation du mesme Art, d'emouuoir les affections de l'ame ou de les appaiser. Ie ne veux pas nier qu'vn Ambassadeur ne soit egalement capable d'exciter la guerre & de produire la paix, mais ie soutiendray que la paix est la fin de la guerre, qui est denoncee par vn Ambassadeur. Aussi appartient-il à vn Politique ou homme d'Estat (c'est tout vn) d'entendre aussi bien la pratique de la guerre que le manie-ment des affaires ciuiles, non pas qu'il doie traiter la paix par pratique, mais parce que c'est le chemin pour
arriuier

arriuer au bien de la paix : car si vn homme faisoit seulement la guerre pour la guerre , il seroit comme vn Archer, qui employeroit son temps & sa munition sans viser au blanc. Donc si l'art de l'Ambassadeur est inclus en la faculté Politique, comme son espece, il ne peut auoir de repugnance à s'accorder aux mandemens du Prince ; Et si la fin de la Politique est l'augmentation de la paix, la fin de l'Ambassade sera aussi la paix, i'entens la fin parfaite. Mais nous en prendrons vne plus claire intelligence, en traittant des especes auxquelles l'Ambassade est diuisee, & les raisons & les exemples de chaque espece vous donneront à connoistre leur deuoir particulier.

Albericus, Gentil, & Paschalius la diuisent ainsi : Ambassadeur, Nonce, Fecial, Caduceateur & Precon. Il faut remarquer que l'on peut estre toute ces quatre dernieres especes sans estre pourtant Ambassadeur. Mais l'on ne peut estre Ambassadeur sans auoir l'autorité de tous les autres : car tout ainsi que la plus grande dignité comprend les moindres especes de son genre,

genre, & que chacune des moindres, ne peut en vertu de soy-mesme auoir la qualité de la plus grande; & comme le premier mobile attire apres soy tous les autres Cieux, & pas vn d'eux ne luy peut imposer de loy, de mesme, il est requis diferentes parties pour le Nonce. Paschalius dit qu'un suiet digne d'estre Nonce, pourra bien acquérir le titre & l'exercice d'Ambassadeur; mais la splendeur & la gloire de l'Ambassade ne l'accompagnera pas. Les Nonces sont ceux qui s'euoyent d'un particulier à vn autre particulier, ou d'un Roy à vne Republique, ou à vn Prince si inferieur que s'il n'est son vassal, au moins en est-il dependant. Il y en a qui veulent étendre cette regle (comme ie traiteray bien tost plus amplement) iusques à tous ceux qui ne sont ni Princes ni Republiques, qui presument iustement de Seigneurie ou de Royaume en qualité, en quantité, en forces, & en forme de gouverner. Et de vray, il se treuve rarement que la Majesté Royale ait traité par Ambassadeurs avec ceux qui n'estoient pas Rois, mais seulement par des Nonces.

IVLES. S'il faut prendre garde à la substance de l'effet, & non à la préminence de la dignité, on peut tenir les Nonces pour Ambassadeurs. Mais dite-moy, si trois grands Seigneurs, ou Procureurs de Citez libres, qui ne seroient ni Rois ni grandes Republiques, mais seulement de ces indiuidus à qui vous n'adaptez pas l'usage de l'Ambassade, se treuvoient en quelque Diette ou assemblee d'Estats, apeleriez vous Ambassadeurs ou Nonces, ceux qui leur seroient enuoyez, ou qu'ils enuoyeroient ?

LOVIS. En tel cas, celuy qui sera enuoyé se pourra qualifier du titre d'Ambassadeur & doit estre receu comme tel ; d'autant qu'en ces assemblees-là, les personnes particulieres dont elles se composent, n'agissent plus en qualité de particuliers, mais comme vne congregation importante, laquelle pour petite qu'elle soit, doit estre plus reuerée qu'une particuliere. Pareille Ambassade fut celle que les villes Protestantes enuoyèrent à Henry III. & les rebelles de Flandre au Seigneur Don Iuan d'Austria, comme nous dirons en son lieu, si l'occasion

l'occasion s'en presente : Et afin que vous l'entendiez mieux , ie vous allegueray vn exemple. On ne reputeroit pas Ambassadeur , vn homme que quelqu'une des Citez libres des Cantons Suysses enuoyeroit à la Cour de quelque Roy ; il n'en tiendrait pas le rang , ni ne receuroit les honneurs que l'on rend aux Ambassadeurs des Royaumes ou Republicques ; mais si tous les Cantons assemblez en commun , & representans l'autorité de tous , enuoyoient vn Ambassadeur en France , en Espagne , ou Angleterre , il seroit sans doute receu & traité comme vn vray Ambassadeur , muni de toutes les circonstances qui rendent vne Legation venerable.

* ou Feciaux, ils iugeoient des causes de la guerre, si elle estoit iuste ou non, n'estant loisible de la faire sans leur advis & resolution.

Les * Fecialiens , au raport de tous ceux qui parlent de cette matiere , estoient Messagers du peuple Romain , & Iuges deputez pour resoudre les doutes des Ambassadeurs. Numa , ou bien Tullus Hostilius , car il y a des Auteurs qui ont la mesme opinion de l'un que de l'autre en ce sujet , fonderent à Rome le College & le Tribunal (nommons le ainsi) des Fecialiens , auxquels apartenoit de iustifier

fier

fier les raisons des guerres & iuger des offenses faites aux Ambassadeurs : Ce College dura iusques à l'élection des Cezars ; & se treuve que le Consul Marcus Attilius, ala, par ordonnance du Senat, consulter le College des Fecialiens, si pour faire la guerre à Antiochus, ce seroit assez de la dénoncer en quelques vnes de ses garnisons, où s'il falloit que ce fust à luy-mesme. Et si l'on pouuoit encore declarer la guerre aux Etoliens, sans renoncer auparauant à l'ancienne amitié qu'ils auoient ensemble. Au premier chef, leur reponse fut, qu'ils auoient desia satisfaiët vne autrefois à cette demande, lors que l'on consulta leur aduis sur le fait de Philippe de Macedoine ; & que c'estoit assez de denoncer la guerre aux Capitaines d'Antiochus. Et sur le second, qu'il n'estoit pas besoin de renoncer à l'amitié des Etoliens, apres leur auoir tant de fois & avec raison demandé, ce qu'ils n'auoient pas voulu accorder. Il y a plusieurs personnes, qui tiennent que l'Office des Fecialiens, se raporte à celuy de Roy d'armes. Je dis donc que ceux-là denonçoient la guerre
aux

aux ennemis ; & la maniere dont ils procedoient est amplement décrite dans Tite-Liue ; ie croy que c'est en la premiere Decade ; les ceremonies en estoient si longues , que ie ne les reciteray pas icy de peur de vous ennuyer.

I V L E S. Pardonnez moy , ie vous prie d'en faire la description ; ie prendray vn extreme plaisir de l'entendre.

*Forme
dont les
Fecialiës
deman-
doient les
choses in-
justement
retenuës.*

L O V I S. Quand vn Fecial aloit demander la restitution de quelque chose , il s'arrestoit sur les confins des terres de ceux qui la detenoient , & se couuroit la teste avec vn drap de laine , & en voix intelligible prononçoit ces paroles : *Ecoutez Iupiter ; l'contex Limites de N. ie suis le Nonce public du peuple Romain , & viens comme Ambassadeur afin que vous adioustiez foy à mes paroles.* Puis il demandoit les choses vsurpees , & pour la seconde fois inuquoit & attestoit Iupiter en sa iustification , disant ; *Si c'est iniustement & par malice que i abandonne ces peuples & ce qui leur appartient , au peuple Romain , ie te supplie de ne me pas laisser retourner en ma maison.* Là dessus

dessus il entroit dans la terre des ennemis, & redisoit les mesmes paroles à tous les habitans qu'il rencontroit, puis il aloit aux portes des villes, aux ruës, & aux places publiques faisant sa proclamation: Et si dans trente iours ils ne satisfaisoient à sa demande, il s'en retournoit à Rome rendre conte de ce qu'il auoit fait. Au bout de quelque temps, il retournoit aux premiers limites, où il attendoit qu'il se treuuaſt au moins trois ieunes hommes qu'il prenoit pour tesmoins, & leur disoit: *Les N. ont offensé les Romains & merité qu'ils leur fassent la guerre, laquelle ie vous denonce & notifie.* cela dit, il iettoit vne lance sanglante dedans la terre ennemye, laquelle lance il portoit pour cét effet. Mais ces Fecialiens estoient d'une dignité plus releuee que nos Roys d'armes (quoy qu'il y ait des opinions contraires) car outre qu'ils estoient Iuges d'un tribunal si puissant dedans Rome, estant hors de la ville, ainsi que Tite-Liue le témoigne, ils estoient compagnons du General qu'on enuoyoit pour executer l'entreprise qu'ils denonçoient: C'estoit avec eux

*Comment
ils denon-
çoient la
guerre.*

que

que ce General consultoit tout ce qui dependoit de ces affaires là. Ce mesme Auteur, nous fait remarquer que c'estoit encore vn vray Ambassadeur, car il dit, qu'un Fecialien ayant esté par l'ordonnance du Senat declarer la guerre aux Samnites, vn de ce peuple le blessa d'un coup qu'il luy donna, & dit à l'instant, *Je suis Samnite, i'ay blessé l'Ambassadeur Romain, par consequent la guerre est inévitable.*

I V L E S. Il y a bien de la curiosité en la remarque que vous avez faite sur ce sujet, mais vous considererez qu'il ne s'ensuit pas que le Fecialien fust Ambassadeur, encore que le Samnite l'y eust apelé; car outre que le vulgaire, & mesme quelques Historiens, confondent sous ce nom toutes les especes de Legation, Le Samnite ne regarda pas à la propriété du mot, mais plustost à faire perdre l'esperance de la paix au peuple; car pour son intention, ayant violé le droit naturel & commis vne faute irreparable, la blessure faite au Fecial, estoit reputée comme à la personne d'un Ambassadeur.

L O V I S. Le Fecial se diuise encore

core en deux parties, il y en a vne espece qui s'apelle *Veruenaire*. On se seruoit de ceux-cy, quand il falloit enuoyer vers les ennemis avec lesquels on auoit fait trefue, pour demander la chose vsurpee contre la capitulation, ou par negligence, ou par malice, comme des troupeaux mal pris, des captifs iniustement retenus, & des interests de fruits, dont on auroit fait degast. Ils portoient dans les mains quelques cailloux à feu, & l'herbe apelee *Veruene*, voulant signifier à mon aduis, que le caillou donnoit le feu, & l'herbe la fumee, qui estoient les deux choses dont Rome purgeoit le Temple de Iupiter vengeur, lors que pour quelque delit commis dans ce lieu sacré, ou pour quelque calamité de la Republique, ils iugeoient que ce Dieu estoit courroucé. Vn curieux a remarqué que le Iurisconsulte Modestinus, commanda que l'on foüetaft vn Patricide avec des verges de Veruene, (on le doit entendre ainsi, & non pas avec des verges sanglantes, comme il se void dans quelques Digestes) car ils apportoient plus de soin à purger l'horreur de ce peché, qu'à

qu'à chatier le coupable, pour lequel il y auoit d'autres peines ordonnees. Et cet office, selon Paschalius, se rapporte auioird'huy aux Commissaires & Controlleurs generaux des armées.

I V L E S. J'ay tousiours cru que la veruene n'estoit pas seule capable de representer cette signification, mais aussi toute autre sorte d'herbes & de rameaux dont on ornoit anciennement les Autels. Plusieurs tiennent aussi que ce n'estoit pas seulement la Veruene que les Ambassadeurs portoient; mais toute autre sorte d'herbes;

Anciennement les Ambass. Espagnols portoient vne peau de loup.

Caduceateurs, nom des Ambassad. Grecs.

LOV. Chaque pais a ses ceremonies & ses modes particulieres: Les anciens Espagnols faisoient porter à leurs Ambassadeurs vne peau de loup par dessus leurs habillemens, dont la signification estoit en leur sens, comme celle des Latins pour les Veruenaire, & celle des Grecs pour les Caduceateurs, ainsi apellez à cause de la marque de leur Office, qui estoit le Caducee de Mercure, dont la signification a esté donnée. Ceux cy aloient apres Fecialiens, & au deuant des armées pour aduertir la Prouince qu'ils

vou-

vouloient molester ; parce que les ames genereuses des anciens, estimoient d'estre obligez d'aduertir auant que d'attaquer ; Aussi auparauant que les Romains fissent la guerre aux Samnites, ils leur enuoyerent les Caduceateurs, les admonester de rendre les larcins qu'ils auroient faits aux peuples de la Campanie aliez au peuple Romain. Aristides recite que Philippe de Macedoine ne se seruit iamais de ces Caduceateurs, estimant que c'estoit vne action digne de gloire, que de surprendre ses ennemis dans la negligence. Quand les Princes ou les Prouinces conuenoient de s'accorder pour quelques differents, c'estoit par le moyen des Caduceateurs, dont les vns tiennent qu'Hesius fut inuenteur, & les autres Sertorius ; mais la plus certaine opinion est, que ce furent les Egyptiens, & que Sertorius ou Ancus Marcius, les introduisirent à Rome, qu'il semble que Paschalius croye que Tullus Hostilius, fut celuy qui mit cét office dans la Republique. Il y a vn autre auteur, qui osteroit tous les doutes, si en l'attribuant comme il fait à Numa Pompi-

lius second Roy de Rome, il citoit son autorité, ou sur quoy il se fonde. Cét office fut fort en vſage parmy l'Antiquité, Paſchalius en raporte vne infinité de témoignages, que ie laiſſe pour n'eſtre pas neceſſaires à ce propos.

Le Precon eſtoit auſſi vne eſpece de Caduceateur ; Durant la guerre c'eſtoit leur charge de demander les choſes qui concernoient le droit des gens ; de faire les trefues ; racheter les captifs & priſonniers ; demander les morts pour les enterrer ; faire la paix ; & ſeparer ceux qui combattoient ſeu à ſeu, comme il ſe fit entre Hector & Aiax, Tancrede & Argante, agiſſoient en cela avec le meſme pouuoir que les Ambaſſadeurs, auſſi eſtoient-ils veritablement pour telles affaires, & le Caducee eſtoit reſpecté des peuples.

*Rameau
d'Oliue.
marque
principale
des
Ambaſ-
ſad.*

I V L E S. Il me ſemble auoir leu que le meſme honneur ſe faiſoit au rameau d'Oliue, qui eſtoit vne marque dont pluſieurs Ambaſſadeurs ſe font auſſi fait reconnoiſtre, & par le moyen dequoy ils ont acquis beaucoup de credit & d'eſtime.

LOVIS.

LOUIS. Parmi l'Antiquité, le rameau d'Oliue estoit receu pour vne marque de ceux qui auoient cette charge-là. Les Ambassadeurs qu'Ence enuoya à Latinus, estoient tous couronnez de rameaux d'Oliuier. Et quand il alla voir Palante, il assëura Euander qui vint au deuant de luy, *qu'il alloit comme amy*, en estendant simplement la main dont il portoit le rameau d'Oliue. Il y a des auteurs qui tiennent que ce n'estoient pas seulement les Ambassadeurs qui aloient traiter de paix, qui portoient les rameaux d'Oliuier, mais ceux aussi qui aloient denoncer la guerre; il est vray qu'à l'instant qu'ils la declaroient ou qu'ils l'acceptoient (pour certains cas aduenus durant l'Ambassade) ils iettoient loin d'eux le rameau pacifique; Statius le raporte ainsi en sa Thebaïde, quand il introduit Tydee Ambassadeur de Polynice vers Eteocle, auquel il met le rameau d'Oliue en main pour témoigner qu'il demandoit la paix. Et voyant qu'il ne la pouuoit obtenir, & qu'il luy falloit denoncer la guerre, il en donna le premier signal en iettant loin de soy le Rameau. Afin

de ne rien oublier de ce qui sert à ce propos, vous sçavez que les Romains vsoient encore d'une autre sorte de Legation qu'ils apeloient Legation-libre : c'estoit vne espece de faueur que Rome faisoit à quelque Citoyen de consideration, lequel pour auoir des ennemis dedans la ville s'en vouloit retirer avec vn tiltre illustre, comme ils estimoient cette maniere de Legation, laquelle n'auoit aucun exercice; & neantmoins il estoit par ce moyen bien venu & estimé, dans toutes les Prouinces suiuettes à l'Empire des Romains où il vouloit aller. Ces gens là ne iouissoient pas pourtant des priuileges des Ambassadeurs qui seruoient actuellement la Republique, mais on leur conseruoit simplement cette honorable estime, comme ayant rendu quelque seruice à la patrie: Canitius de qui parle Ciceron, fut du Catalogue de ces hommes-là: Comme aussi fut Scipion Nasica, qui pour ne se pouuoir faire connoistre du peuple avec ce tiltre, se retira à Pergame, où il consuma le reste de sa vie. Publius Lentulus grand personnage entre les Romains, s'exila de la
mesme

mesme façon en Sicile. L'vse de ce mot d'exil, parce que c'estoit vn bannissement honorable qui procedoit de trop de merite & non pas de delits : les Republicques qui redoutoient alors la Tyrannie, qui estoit la Monarchie, moderoient ainsi la valeur & la grandeur d'un Citoyen qui le rendoit éminent entre les autres.

I V L E S. De façon que ce tiltre là qui n'auoit aucune fonction d'Ambassadeur, estoit parmy les Romains comme l'Ostracisme entre les Grecs, dont ils exilerent Aristides, Cimon, & plusieurs autres hommes fameux de la Grece. Mais pourroit-on bien treuver qui fut l'inventeur de la premiere Ambassade ;

L O V I S. Tres-facilement ; la necessité en fut l'inventrice, quand la Deesse Pandore sema par le monde les calamitez & les traux au lieu des biens que les Dieux luy auoient deposez. Apres ce siecle doré & heureux, que les hommes commencerent à habiter les maisons, & à diuiser le propre d'avec celui d'autrui, ce fut lors que les Ambassades furent introduites, pour essayer en remon-

*Qui fut
l'auteur
de la pre-
miere
Ambas-
sade.*

strant l'équité , à recouurer ce que l'ambition & la force des vns , auoit vsurpé sur la simplicité & la foiblesse des autres ; ou bien pour d'autres negoces & traitez : On dit que le Roy Bellus fut le premier qui se seruit de ce moyen : mais les Poëtes l'attribuent à Palamedes.

I V L E S. I'ay ouy dire , & mesme ie croy d'auoir leu, que quelques Rois ont fait sçauoir leurs intentions aux contrees étrangères , par le moyen des Religieux & des Marchands , d'autant que l'habit Ecclesiastique , & le traficque de la marchandise estoit fort propre à couvrir leurs desseins , & par ainsi ont souuent accompli les desirs de leurs Princes ; mais dites-moy ces gens-là sont-ils tenus pour Ambassadeurs ?

Si les Ecclesiastiques peuvent estre Ambass. exemples de plusieurs qui l'ont esté.

LOVIS. Ceux qui ont meurement consideré cecy , tiennent que sans la permission du souuerain Pontife , nul Ecclesiastique ne peut entreprendre l'exercice de la charge d'Ambassadeur pour le seruice d'un Prince seculier, quoy que l'on n'y prenne pas garde auiourd'huy de si pres , mais toutefois , il y a force raisons pour soustenir

nir l'opinion qui les en exclud : sur-
 quoy on allegue l'exemple de ces
 deux Prestres corrompus par les pre-
 sens de Vitiges Roy des Goths, selon ^{ois Vitige}
 que Procope le raconte, lesquels in-
 citerent Cosroë Roy de Perse, aupres
 duquel ils residoient, de faire la guer-
 re à l'Empereur Iustin son Seigneur,
 délit digne d'un seueré chatiment,
 qu'un Ecclesiastique persuade un infi-
 dele de prendre les armes contre un
 Prince Chrestien, quand mesme il ne
 seroit pas son subiet ; & ce qui est en-
 core plus estrange, c'est de confide-
 rer qu'il fust poussé de l'auarice, &
 des presens pour executer cette infa-
 me sollicitation.

I V L E S. En faueur de l'opinion
 que vous soutenez, l'exemple de cét
 Euesque de Transiluanie peut estre
 raporté, le nom duquel ne sera point
 caché, afin qu'il soit perpetuellement
 odieux, il s'apeloit Statilius, homme
 qui fit vne mauuaise vie & encore vne
 pire mort, puis qu'il expira en blasphe-
 mant & desesperant de la Misericorde
 Diuine : cettui-cy estoit ennemy iuré
 de la maison d'Austria, plus par sa ^{Austrie}
 mauuaise inclination que pour sujet ^{che}

qu'il en eust : comme il estoit Ambassadeur de Jean Roy de Hongrie, auprès de sa Saincteté, du Roy de France, & de l'Empereur, afin de les exhorter à la paix & à les vnr contre le Turc, les nouvelles arriuerent de la mort du Roy de Hongrie, auquel succeda le Roy des Romains Don Ferdinand frere de l'Empereur, par capitulation expresse qu'ils auoient faite ensemble. Et vn grand Prince, voyant que ce nouueau changement estoit si auantageux pour l'Empereur, qui en augmentoit ses forces, vsa de l'entremise de ce bon Euesque & d'vn frere George aussi Euesque de Vaudarin qui estoit Tresorir du feu Roy Jean, lesquels disposerent l'esprit de la Reine vefue, de ne pas consentir à la possession que le Roy des Romains aloit prendre ; & traitoient cependant de mettre cette Princesse en la protection du Turc, auquel ils recoururent inconsiderément sans respect des anciennes loix de ces Princes : De façon que le Turc bien content vint en personne en cette contree, où il défit les Alemans, s'empara de la ville de Bude, capitale du Royaume de Hongrie,

Turcs infideles en leurs promesses.

grie, & chassa la Rōyne dehors sans rien accomplir de ce qu'il auoit promis. Il ne faut pas oublier aussi les exemples de Rodualdus & Zacharie, Legats du Pape Nicolas, lesquels estāt alez à Constantinople au sujet d'Ignace qui estoit Euesque, depouillē de son siege Episcopal par l'Empereur Michael; ils faillirent en toute l'instruction qui leur auoit estē donnee & condannerent Ignace. Ces nouvelles ayant estē raportees au Pape, il cassa leur sentence; l'Euesque fut absous & les Legats declarez iniques & iniustes. Il y eut fort peu de difference de ces hommes là, à Missenus & Vital, Euesques & Legats de Felix III. vers l'Empereur Zenon, pour le conuier de restituer à l'Eglise Accatius & Petrus qui auoient estē heretiques, s'il apparoissoit de leur repentance. L'Empereur les suborna, & par ainsi les obligea à faire toutes ses volontez, & non pas celle de leur maistre, ce fut pourquoy le Pape les declara simoniaques en plein Concile.

L O V I S. Tous ces exemples que vous auez alleguez ne doiuent pas estre mis au rang des mauuaises

C s actions,

*Vn Pape
se ligue
avec
l'Empe-
reur des
Turcs.*

actions, au pris de celle dont presque tous les Historiens de ce temps font mention, laquelle ie lis avec autant d'hoireur que i'ay de honte à la remettre en memoire: Le Pape Alexandre VI. enuoya George Bucardin & quelques autres Ambassadeurs à Bajazet Roy des Tartares (estrange passion en vn chef de l'Eglise) pour le solliciter de venir cette annee là, avec son armee pour détruire les Princes Chrestiens, non pour autre sujet que pour la conseruation de son bien temporel, preferant l'apetit de sa vengeance & de sa conuoitoise, à l'obligation de sa dignité, & mettant encore en hazard le succez de ce qu'il pretenoit, puis qu'il y auoit grande apparence qu'il se pouuoit perdre en faisant perir les autres. On remarque qu'il y auoit vn point dans sa lettre, où il offroit à Bajazet vnion & alliance, chose du tout incompatible entre vn successeur de S. Pierre & le Prince des Turcs.

*F. Bona-
venture
Calatagi-
ronne fut
enuoyé
du Pape.*

LVLES. Ie reuiens à l'opinion qui tient que les Ecclesiastiques ne peuvent estre Ambassadeurs, & soustiens que ceux de cét aduis là, sont mal fondez.

fondez. Quelle profession peut estre pour mo-
 plus propre à traiter des affaires d'un yenner la
 Prince Chrestien, qui ne se separe paix en-
 point de la raison, que celle d'un Do- tre le Roy
 cte & vertueux Religieux ? l'on ne Henry 4.
 scauroit alleguer de loy Diuine ou de France
 humaine qui le defende. Tant s'en & Phi-
 faut, nous voyons en la Loy ancien- lippe. 2.
 ne, que l'on employoit aux Ambassa- Roy d'E-
 des les Prestres & les Ministres du spagne en
 Temple, & mesme qu'ils aloient aux l'annee
 guerres : & lors qu'il falloit donner la 1598.
 bataille, Dieu leur commandoit quel-
 quefois de sonner les trompettes pour
 commencer l'attaque. Sainct Augu-
 stin au 2. de la Cité de Dieu dit, que
 les fameuses Republicques, n'estimo-
 ient pas que les hommes de basse con-
 dition, qui representoient sur les thea-
 tres publics, les ieux Sceniques dont
 les Dieux se delectoient, deussent
 estre mesprizez des autres Citoyens,
 mais qu'ils deuoient plutost estre
 grandement reuerez & tenus pour
 hommes qui meritoient les honneurs
 & les charges importantes; aussi les
 Atheniens (selon le mesme Sainct)
 enuoyerent pour Ambassadeur vers le
 Roy Philippe, Aristodemus homme
 qui

qui representoit des Tragedies. Pour le mesme suiet ils se seruirent aussi d'Æschines fort celebre en cette profession. Donc, si ces gens-là qui estoient Acteurs de ces jeux si agreables aux Dieux, quoy que de basse lignee, estoient dignes des principales charges des Ambassadeurs, pour quelle raison voudroit on maintenant exclure les Religieux qui sont Ministres du vray & puissant Dieu, d'un si sacré & venerable ministere? Combien en pourrions nous nommer icy, des enfans spirituels de cette grande lumiere de l'Eglise saint Augustin? Combien de ces glorieux Patriarches. Ss. François & Dominiques? Combien aussi du Beat & Apostolique Loyola? Et combien de ces enfans des Religions sacrees qui sont desous la particuliere protection de l'Immaculee imperatrice des Anges, & de tous les autres ordres qui d'un zele si feruent seruent à l'Eglise, qui ont si dignement exercé la charge d'Ambassadeur, adoucy la fierté des Tyrans, ouuert le port à la Loy de l'Euangile aux Regions presque inconnues, que l'idolatrie tenoit si bien fermee; & qui

par

par leur éloquence & leur courage ont fait tant de merueilleuses actions, offrant leurs traux, leurs études, & leur vie au bon succez de leur Ambassade ?

Les Auteurs qui exclurent absolument les Ecclesiastiques de ces charges-là, me pardonneront si ie dis qu'ils se sont trompez, puisque saint Gregoire le grand estant Diacre, fut enuoyé Ambassadeur par le Pape Pelagius 2. vers Tibere, pour moderer le mescontentement qu'il auoit de son election à la Papauté sans que son consentement y fust interuenu ; Saint Gregoire reucit-il mal ? qui est-ce qui blâmera son election pour cette Ambassade ? ny celle de saint Burchard, & Floraldus Prestres, qui furent Ambassadeurs pour les villes de France vers le Pape Zacharie, sur les differents qu'elles auoient avec Pepin pere du grand Charlemagne, à cause de l'obeissance & du tiltre qu'elles luy deuoient donner, surquoy Zacharie ordonna qu'elles l'apelleroient Roy. Le mesme Charlemagne, enuoya

*S. Greg.
fut Ambassadeur.*

S. Burchard & Floraldus le furent aussi.

Geusus Euesque Ambassadeur pour Char-

Maria-

lemagne.
 Michael
 Euesque
 & Euse-
 be Am-
 bass. de
 Nicepho-
 re Empe-
 reur. S.
 August.
 Ambass.
 du Pape
 Zosinus.
 ou Soxi-
 mus.

Mariage : & en eschange , Nicephore
 Empereur de Constantinople , en-
 uoya pour Ambassadeurs vers Char-
 lemagne, Michaël Euesque , & Pierre
 Abé lesquels s'aquiterent dignement
 de leur charge , avec de memorables
 exemples. Ce grand saint Augustin
 incomparable en tout , fut Ambassa-
 deur du Pape Zosimus deuers la Re-
 publique de Cezaree : Saint Augu-
 stin estoit Religieux , & ie ne pense
 pas pourtant qu'il y eust personne qui
 le pust estimer indigne de la charge
 d'Ambassadeur: Car encore que saint
 Paul conseille aux Ecclesiastiques *de*
ne se point mesler des affaires des secu-
liers, il en faut scauoir faire la distin-
 ction : car il y a certaines affaires ou
 cette regle là, s'aiuste, & d'autres aussi
 qui n'y sont pas suiettes ; & ce sont
 celles qu'un Roy Chrestien qui a la
 Pieté dans l'ame, traite pour le seruice
 de l'Eglise & pour le bien de son Estat
 par l'entremise de ses Ambassadeurs.
 Ces matieres là sont fort propres à
 occuper la dignité d'un Prelat ou d'un
 Docte Religieux ; car si le sujet de l'af-
 faire est Ecclesiastique , l'élection de
 ces personnes , n'est pas seulement
 estimee

estimee conuenable mais tres-necessaire. Ce n'est pas à dire que les seculiers n'y puissent estre employez aussi bien qu'eux, & quelquefois plus à propos, sur plusieurs raisons que l'on pourroit deduire, d'autant que les affaires suiettes aux Ambassadeurs, ont le plus souuent des circonstances, où le cœur & les mains des Ecclesiastiques treuueroyent de la repugnance, & par consequent rendroient leurs Ambassades imparfaites.

Mais où seroit le iugement d'un Auteur, qui donneroit nom d'Ambassadeur aux Marchands qui vont à couuert, & en cachette traiter d'une affaire? leur procedé ne se peut apeller Ambassade, & pour ce suiet ie m'oppose formellement à tous ceux qui sont de sentiment contraire, & soustiendray mon opinion de plusieurs raisons. Quand vn Roy se sert de l'entreprise de ces gens-là, ce n'est ordinairement à autre intention que pour donner quelque aduis secret, rendre vne lettre d'importance; visiter quelqu'un en cachette; & faire quelques presens à vne personne, ou à plusieurs, dans vne Prouince en laquelle vn

Vn Marchand ne peut estre Ambass. parfait, & pourquoy.

Pourquoy on se sert des Marchands en ces matieres.

Am-

Ambassadeur public ne pourroit aller. Car le Marchand à qui ces choses se commettent, est si éloigné d'estre tenu pour Ambassadeur, qu'il en peut esperer vne bonne issue, se fondant sur cét argument, qu'on ne peut estimer qu'un homme aille pour exercer vne charge, que l'on iuge si mal propre à la condition d'un Marchand : De sorte, que de la mesme raison qui donne tiltre d'Ambassadeur à ces Agents là, on tire la conclusion assurée qu'ils ne le sont pas. Paschalius dit, qu'il est quelquefois besoin de déguiser les Ambassadeurs des habits de Marchands : mais ie voudrois y mettre cette distinction, & dire, qu'il est besoin d'vzer de ce deguisement, quand vn Ambassadeur va en vn Royaume estranger pour faire quelque action particuliere, & pour s'en retourner incontinent : Car vn homme courroit du hazard ; & commenceroit la premiere demarche du pied gauche, s'il se treuvoit apres obligé à la residence comme Ambassadeur ordinaire.

Mais pour m'expliquer mieux, ie dis que le déguisement qu'un Ambassa-

bassa-

bassadeur pourroit prendre d'un Marchand ou de quelque autre personne que ce soit, sera permise, & mesme loüable, quand par ce moyen vn Prince voudra obtenir quelque chose de iuste, & qui ne retournera point au dommage de l'autre Prince, comme Aurelius en vfa : Ce personnage-cy fut Ambassadeur de Clouis Roy de France, & enuoyé pour aprendre la verité de ce que la Renommee publioit de la beauté & du merite de Clotilde, fille du Duc de Bourgonne, laquelle Clouis recherchoit en mariage. Aurelius ne trouuant point de moyen de la voir, parce qu'elle ne sortoit que fort rarement, s'aduisa de quitter ses habillements de Ministre public & Royal, & de prendre ceux d'un pauvre mendiant, & en cette façon, la fut attendre dans vne Eglise où quelques iours de la semaine, cette Dame descendoit par vne petite galerie pour donner elle mesme l'aumosne aux pauvres. A mesure qu'elle approchoit de luy, il consideroit attentivement ses perfections ; & iugeant que son maistre en seroit bien satisfait, en receuant son aumosne, & comme la

Vn Ambassadeur François se deguisa pour faire sa legation, & pourq.

recon-

reconnoissant desia pour sa Reyne, il luy baïsa la main: Clotilde estonnée de cette hardiesse, luy fit vne modeste & charitable remonstrence: Et lors Aurelius se declarant pour ce qu'il estoit, traita promptement le mariage que son Prince desiroit. En pareilles occasions, il est permis à vn Ambassadeur de changer d'habits & de façons de faire: & de mesme quand le Prince vers lequel il est enuoyé ne le veut pas receuoir, & qu'il luy importe de faire sa legation pour le seruice de son Maître, ainsi qu'il aduint à vn Ambassadeur vers le Turc, duquel ie parleray, qui fut contraint de s'habiller en Turc pour auoir audience laquelle il obtint. Ce seroit pourtant parler improprement, que d'apeler ces personnes là Marchands, quoy qu'ils les contrefassent quelquefois, tant s'en faut on les doit estimer habiles hommes qui sçauent prudemment acheminer les affaires de leur Prince au but qu'il desire: Neantmoins, ie ne pense pas que cet artifice doïue estre aprouué, quand il est question de persuader & negocier quelques conuentions: mais si c'estoit seulement pour rendre vne

lettre,

En quelles occasions il est permis à vn Amb. de se déguiser.

lettre, de laquelle, le Roy qui l'en-
uoye, satisfait à sa reputation, comme
ie diray plus auant, & que celuy qui
la doit receuoir, s'est premuny d'in-
uentions pour empescher qu'elle ne
soit mise entre ses mains, alors la
transformation de laquelle l'Ambas-
sadeur se pourra aduiser pour effe-
ctuer sa charge, sera reputee tres-glo-
rieuse, d'autant que la fin & l'effet de
son voyage ne tend seulement qu'à
donner la lettre, le cartel, ou de faire
le message que son Prince luy a com-
mandé: Mais quand il faut faire resi-
dence en la Cour, & y entrer malgré
le Prince, ie ne pense pas que cela
puisse estre aprouué. Je dis encore que
pour n'auoir à faire qu'à donner sim-
plement vne lettre & s'en retourner
aussi tost, sans auoir dessein de ma-
chiner contre le Prince, luy dresser
des embusches, conspirer contre luy,
ny suborner ses sujets; le déguisement
d'habits, & tous les inuentions dont
vn Ambassadeur pourra vser pour par-
uenir à cette honneste fin, seront touf-
iours estimees fort legitimes. C'est le
suiet des loüanges que l'on donne si
iustement à vn Ambassadeur des Ve-
nitiens,

nitiens, celuy dont ie viens d'entamer le propos, lequel voyant que la Turc faisoit tant de difficulté de luy donner audience, apres auoir assayé mille moyens pour l'obtenir, s'habilla à la Turque, & par ainsi s'introduisit ou il desiroit & fit son Ambassade qui n'eut pas vn mauuais succez.

*Vn Marchand
Ambassadeur
d'Anthio-
#166.*

I V L E S. Paschalius rapporte encore qu'Anthiocus ne pouuant apparemment enuoyer des Ambassadeurs à Carthage se seruit d'vn Marchand, lequel en trafiquant de ses marchandises, auoit charge d'aduertir ceux de son intelligence qui estoient dans la vile, qu'en mesme temps qu'il declareroit la guerre aux Romains, ils fissent mutiner ceux de leur ligue.

L O V I S. Celuy qui se veut dignement acquiter des affaires dont son Roy l'a chargé, doit essayer de les faire reüssir par toute sorte de moyens humains & honnestes, soit en changeant de langage, d'habillements, & mesme de sa peau s'il en estoit besoin: Et procedant avec cette methode, il meritera tres-iustement par tout les prerogatiues & les immunitéz des Ambassadeurs. Le m'estonne toutefois de

ce que Paschalius au chap. 7. dit que le Marchand qui va faire quelques pratiques secretes porter des lettres, ou émouuoir des rebellions, ne soit pas seulement Ambassadeur en substance, mais encore en nom ; parce que de cette façon il nie le fondement, la definition, & toute la fonction & l'estre de l'Ambassade. D'autant que ces Marchands-là se mettent en danger de receuoir vn iuste chastiment & vne vengeance de leurs actions sur leurs personnes. Au contraire, l'Ambassadeur ne voudroit pas rien commettre qui püst donner occasion de se faire rendre du deplaisir : Et ce seroit vne chose bien étrange, si l'on surprénoit dans les trahisons d'un Espion, dans les desseins de faire mutiner des vassaux, & les autres pratiques d'un ennemy, vn homme qui se pourroit garantir de la peine qu'il encourroit en se declarant Ambassadeur.

IVLES. Ce que vous dites-là, doit estre aprouué de tout le monde, comme fondé sur de tres-bonnes raisons : car il faut croire que celuy qui se deguise soit en sa personne ou en ses habits,

*Pour-
quoy vn
Mar-
chand
n'est pas
Amb-
parfait.*

*Desguis-
sements
suspects.*

habits, n'a pas dessein de faire du bien où il va ; Et partant, vn homme priué ou public, qui agit avec de telles intentions, merite d'estre puny, & l'homme public encore plus seuerement que le priué, d'autant que les mesmes actions qui seroient reputees vertueuses & courageuses en vn homme priué qui hasarderoit sa personne pour le seruice de sa Republique, comme fit M. Sceuola, seroient au contraire tenuës pour trahisons & pour des crimes dignes d'une perpetuelle infamie. Les Romains chastie-

*Vn Amb.
ne doit
agir à
conuert
& feindre de n'estre pas ce qu'il est, exemples.*

rent tres-iustement Xenophanes, Ambassadeur de Philippe de Macedoine, enuoyé à Annibal, quand il estoit victorieux en Italie : parce que les ayans pris sur le soupçon de ce qu'il estoit, il feignit d'estre seulement enuoyé par Philipe au Senat : Là dessus, le General luy donna sauf conduit pour aller à Rome ; & Xenophanes rebroussant chemin se rendit aupres d'Annibal ; & par la connoissance de ce qu'il vid & de ce qu'il aprit dans l'armee des Romains, il fit ce qu'il desiroit en les abusant avec la douceur de son artifice : Mais au retour, estant pris pour

la

la seconde fois , & verifiant par ses propres depefches les rufes de fon esprit , non conuenables à la charge qu'il feignoit auoir , fut eftroitement ferré & enuoyé prifonnier à Rome. On n'en eust pas fait de mefme de Ponce Cominius , fimple Soldat de Furius Gaminus , lequel deguisé d'un mechant habit , trauffera le camp des François qui tenoient le Capitole affiégré pour porter vn aduis important aux affiegez ; parce que cette diligence , & cette transformation fut heroïque , ayant esté faite par vn Soldat priué & obligé à exposer fa vie pour le falut de la Republique , fans preiudicier à perfonne qu'à luy feul , & fans s'autorifer ou fe couvrir finement de la dignité d'une charge , qui pult recourir à fes priuileges entant qu'il fust pris en des actions foupçonneufes. Nul ne peut estre vray Ambaffadeur , que celuy qui des le premier pas qu'il fait dans le Royaume ou il va exercer cette charge , porte le rameau d'Oliue dans la main , ainfi que vous auez remarqué en vos definitions , & qui fe fait comme Pacifique & non feditieux , Conciliateur des volontez & des affe-

*Ambaff.
deguisé
pour une
mauuaife
action,
chastie.*

Etions

étions des Princes, & qui se garde de commettre des actions qui les puissent aygrir ou irriter.

Les Ambassadeurs qu'Antiochus enuoya à Cartage, ne se gouvernerent pas ainsi; aussi meriterent ils le nom d'Espions plustost que celuy d'Ambassadeurs: Sont-ce pas des effets d'Espions dans vne Republique, que de parler & pratiquer avec peu de gens & se desfier de tous? Je ne pense pas qu'il y ait iamais personne qui honnore ces Ministres-là du nom de Pacifique, qui est le vray legitime titre d'un Ambassadeur, mais ils seront appelez Ministres de tromperies & de diuisions: Et ceux qui se sentiront espiez & offencez de ces artifices là, quand ils en chatiront les autheurs, on ne pourra pas les accuser de violer l'ancien Droit des gens, & les priuileges des Ambassadeurs, dont la iouissance & la seureté, ne peut estre meritee que par celuy qui s'abandonne librement & sans armes, parmi les picques & les halebardes du Roy vers lequel il est enuoyé, sur la foy de l'office public qu'il va exercer. Et bien que ce soit vne courtoise demonstration de

l'amitié

l'amitié des Princes, que la coustume introduite entre eux d'enuoyer des personnes de qualité au deuant des Ambassadeurs nouveaux, le iour qu'ils arriuent en leur Cour, & que ce soit vn honneur deub à vn tel hofte, c'est aussi afin que celuy qui doit estre protégé des tous, soit plutoft & plus faulcement reconnu de tous. Ceux que les Romains enuoyèrent aux Gennois, ainsi que raporte T. Liue, peuvent estre mis au Catalogue de ces Espions, qui portent le demy caractere d'Ambassadeurs; & ceux aussi, qu'Apian dit qu'ils enuoyèrent à Antiochus sous pretexte de le concilier avec Ptolomee; mais la verité fit voir que c'estoit pour penetrer dans leurs desseins: Et avec eux, celuy que le Duc de Bourgongne enuoya à Soliman, feignant de vouloir visiter la Terre Saincte, & de traiter la paix avec le Transiluzain; & neantmoins, la fin de cette Ambassade estoit pour abuser le Ture, & eslayer à connoistre ses affaires, cependant que le Duc sollicitoit la Ligue entre les Princes Chrestiens pour la restauration du S. Sepulchre.

*Ambass.
sont une
sorte d'Espions.*

*Exemples
de plusieurs
ruses d'Ambassade.*

D L O V I S.

*Ruses
d'Am-
bass.*

*ou Caiet-
te.*

LOVIS. On peut mettre encore en ce Catalogue, quoy que plus pernicieux, ces Ambassadeurs que les Gennois enuoyerent au Roy d'Aragon, Don Alonso, quand il tenoit Gaëte assiegee; lesquels, (tandis que les Gennois preparoient vne armee plus puissante que celle du Roy, pour secourir cette ville là) proposerent des moyens de paix avec Alonso, sur lesquels ils obtindrent permission de parler aux assiegez, afin, disoient-ils, de tascher à les reduire à quelque composition: Mais au lieu de cela, ils les aduertirent du prompt secours qui leur venoit, & les animerent à tenir bon en l'attendant; si bien qu'estans retournez deuers le Roy, ils luy rapporterent qu'ils n'auoient rien sceu gagner sur l'esprit des assiegez: Et par ainsi, apres auoir remarqué la disposition & les forces de l'armee, ils s'en retournerent à Gennes; Et cette tromperie causa vn notable dommage au Roy.

IVLES. Vous pourriez alleguer vn milion de pareils exemples, qui sont seulement remarquez des Auteurs, mais iamais blamez & reprimiez,

mez , car ou se treuve-t'il quelque Ambassadeur qui laisse pour cela d'espier les mouuement du Prince , vers lequel il reside pour en donner aduis au sien ? quel soin depend de sa charge , qui luy soit plus recommandable que cetuy-là ? & quelle action luy est plus licite , principalement si c'est pour éuiter le dommage de son Maître, & sans tramer en cét ouurage ce-luy du Prince estrangier. Encore que l'on decouurist les particulieres negociations de ces Ministres , on ne les pourroit pas pour cela rendre coupables , ny les assuietir au châtiment , comme on feroit les Marchands , lesquels sans que la charge d'Ambassadeur leur imposast obligation de faire office d'Espions , leur propre interest les porte à se mettre en danger d'estre reconnus pour ce qu'ils sont : Mais dite-moy , la franchise que le Droit des gens donne à ces especes d'Ambassades , est elle égale à celle qui est attribuee au vray & parfait Ambassadeur ?

LOUIS. La loy Naturelle , s'offenceroit également de l'outrage que l'on feroit à l'usage de cét office , aussi

La franchise des Ambass. ne se doit

*exemples
de plu-
sieurs cha-
stimens
divins &
humains
sur ce su-
jet.*

*Respon-
se de l'O-
racle d'A-
polon en
faveur-
des Am-
bassa-
deurs.*

bien pour le plus pauvre trompette que du plus illustre Ambassadeur ; & pour auctoriser cette verité, l'Oracle d'Apolon répondit à la consultation que la Republique de Lacedemone luy fit ; *Qu'elle estoit digne de la punition qui luy arriueroit pour auoir tué un Trompette du Roy Xerces, si elle ne reparoit cette faute par la mort des plus Nobles.* Pour cét effet Bury & Sprete qui estoient des plus grands de cette Republique, alerent volontairement se mettre entre les mains de Xerces pour rachepter le peril dont leur patrie estoit menacee. Ce rare exemple de generosité fut si bien reueré & admiré de ce Roy, qu'il ne se contenta pas seulement de leur pardonner, mais il leur fit encore des honneurs & des faueurs, & les renuoya en pleine liberté.

I V L E S. Je ne me separe pas de vostre opinion sur tout ce que vous auez dit en ce dernier point, mais pour vne autre occasion ou ie vous en fairay souuenir, ie remets à la fortifier d'autres exemples & de raisons, afin de n'entrer pas si auant ayant tant d'aduersaires à nos espauls. Et puis que
nous

nous auons appris que c'est qu'Ambassade, voyons maintenant combien l'on peut, & l'on doit enuoyer d'Ambassadeurs ensemble.

L O V I S. La Republique de Rome enuoyoit des Ambassadeurs aux Prouinces qui leur estoient sujettes pour assister & resider avec les Presidens ou Gouverneurs ; ils en enuoyoit d'autres avec le tiltre d'Ambassadeurs-Senateurs pour gouverner les Prouinces, apres le triomphe de celuy qui l'auoit conquise ou rendu tributaire : mais le nombre qu'ils enuoyoit n'estoit pas determiné : tantost cinq & tantost trois. Quand Ciceron fut pourueu de la Preture d'Asie, il en mena trois avec luy. La Loy Gabinia en ordonna dix à Aqueus Pompeius, & autant à Caius Cesar, pour luy seruir de conseil durant la guerre contre les Barbares : On en donna vint-cinq à Pompee pour celle qu'il fit contre les Pirates : Et les liures nous aprennent encore, que Tibere sans conseil en son armee, vint à bout de plusieurs guerres par le moyen des Ambassadeurs militaires : Les Legions leur obeissoient comme

*Combien
les anciens
souloient
enuoyer
d'Ambas-
sadeurs
ensemble.*

au general, & quelque-fois mieux : Mais il me semble qu'on deuoit appeller ce corps-là, Tribunal, plustost qu'Ambassade ; & vne Audience ou assemblée en laquelle le Vice-Roy assistoit ; & eux, des Conseillers pour le General de l'armee plustost qu'Ambassadeurs. Le texte de Titte-Liue est la preuue certaine de cette verité : Il raporte que les Tribuns, Lucius Sergius, & Marcus Papirius, eurent quelque discord sur le gouuernement de l'armee qu'ils auoient contre les Lauiniens ; & que les Ambassadeurs de l'armee considerant le danger qui pouuoit aduenir de leur inimitié, les châtierent, les reprimerent, & ordonnerent que chacun d'eux commanderait l'armee par tour, vn iour durant : & par ainsi l'on void que les Ambassadeurs dans les armées, estoient vn Tribunal de Iustice qui auoit pouuoir sur les chefs ; pour cet effet ils vsoient de Liétueurs & de porteurs de faisceaux de verges, qui estoient les enseignes & les marques des Magistrats, ainsi que Tullius dit de Verres, qui fut Ambassadeur de Dolabella Proconsul d'Asie, que ie nom-

merois

merois Assesseur de Dolabella, ou bien *Prouidator* General, comme ceux dont la Seigneurie de Venise use en ses armées: Mais il est indubitable, qu'ils n'estoient nullement de ces Ambassadeurs, qui representent la dignité de cette charge; car bien qu'ils fussent enuoyez par la Republique comme de ses membres, leurs actions demeueroient confonduës.

Le mesme autheur, fait remarquer qu'encore qu'il les apelle Ambassadeurs, ils estoient simplement Ambassadeurs militaires & non pas Royaux; car s'ils l'eussent esté, leur assidue presence en la guerre n'eust pas fait vne partie de leur charge, mais le seul exercice d'icelle. Et pour verifier cela T. Liue, dit en plusieurs endroits: *L' Ambassadeur liura la bataille, l' Ambassadeur donna secours avec les gens de sa charge, &c.* Au liure 3. Decade 2. il dit, que les Romains donnant la bataille aux Ecques & aux Volsques, la disposition du camp, estoit, que *Quintius* tenoit la main droite, & *Agripa* la gauche; & la bataille du milieu fut donnée à *Posthumius* Ambassadeur: Et l'autre Ambassadeur, *Publius Sulpitius*,

pitius, auoit la charge de la cavallerie, & raporte qu'en la bataille, ce *Sulpi-
tius* fit des merueilles. au liu. 6. il dit
que, le Consul *Iunius* commanda se-
crettement à *Cornelius* Ambassadeur,
qu'en la chaleur de la bataille il se lo-
geast sur vne coline qui estoit à l'espaule
des ennemis, pour charger apres sur eux,
comme il fit. Tacite recitant la rebel-
lion des Gaules, solicitée par *Sacro-
uir*, dit que l'Ambassadeur *Acilius
Aniola*, deffit les * *Andicaniens* avec le
secours d'une seule Cohorte de la garni-
son de *Lion*: Et parlant de la tourmen-
te de l'armee de Germanie, il dit que
cependant qu'il attendoit en la *Mosa*
que les *Vailliaux* s'assemblassent, il
commanda à l'Ambassadeur *Silius*,
qu'il courut la terre des * *Cattes*; il y
fut, avec six legions des gens les plus
dispos & emmena quelque butin, &
parmy cela la femme & la fille de
Harpon Roy des *Cattes*. Il y a vne
infinité de passages qu'on pourroit al-
leguer sur ce sujet; outre que ceux-cy
estoyent Ambassadeurs Ministres de
guerres, ils estoient envoyez par eux,
à eux mesmes, qui est vn effet bien
different que d'eux, à d'autres: car par
ainsi

* *Ange-
nius.*

*Mense
fleuve
aux pais
bas.*

*Pais de
Hessen
qui sont
aujour-
d'huy les
Turin-
giens Mis-
niens, &
Brunsvi-
chs.*

ainsi ils ne font pas Ambassadeurs parfaits, & n'ont pas besoin en ces occasions là d'vser de magnificence, ni mesme de subtilité d'esprit, d'autant que n'y ayant point de risque, de cautelle, & de ruse, il n'est pas necessaire de se premunir de discours, aussi n'y a t'il non plus de merite qu'il y a de peril à courre dans ces affaires là.

Le nombre qui s'enuoyoit en ceste espece d'Ambassade entre des personnes de mesme nation, ou d'une nation à vne autre, n'estoit pas determiné; le plus nombreux estoit le plus magnifique: mais l'Ambassade inusitée, & celle qui vient de plus loin, est sans doute la plus glorieuse pour le Prince qui la reçoit: par ce qu'elle témoigne que sa renommee & la grandeur a passé celle de ses predecesseurs: c'est pourquoy Plutarque dit que la reputation de Sylla fut estimée fort glorieuse, de ce qu'il luy vint des Ambassadeurs de la part d'Asarces Roy des Parthes, par ce que ce fut la premiere fois qu'ils s'estoient aprochés des Romains pour traiter ensemble de leurs affaires: Et pour monstrier qu'il n'y auoit point de nombre certain aux

l'Ambassade qui vient de plus loin, est la plus glorieuse au Prince qui la reçoit.

Exemple du grand nombre des Ambassadeurs que les anciens enuoient.

Ambassades, les Sambastes, nation des Indes, enuoierent cinquante Ambassadeurs à Alexandre: les Amphitrions au nom de la Grece en enuoierent quinze; les Scithes vingt; Virgile en l'vnziesme liure de l'Eneide, faict mention d'une, qui estoit de cent: les Cartaginois apres qu'Annibal fut vaincu enuoierent trente Ambassadeurs à Scipion: Alexandre enuoya cinquante nobles Caualliers pour Ambassadeurs au senat de Mamiaccna: Ceux de Cartage enuoierent trente Ambassadeurs à Tyr quand l'armee d'Alexandre la tenoit assiegee: Lors que les Egyptiens demanderent au Senat la restitution de Ptolomee, ils en enuoierent plus de cent: Les Atheniens en enuoierent dix à Philipe pour luy demander la paix: Les Romains en enuoierent deux à Annibal à Sagunte & cinq à Carthage: Les Saguntins dix à Rome pour offrir vne couronne à Iupiter: vingt Senateurs furent enuoies à Maxime Empereur apres la mort de Maximin: & en autre occasion, le Senat enuoya cent Ambassadeurs à l'Empereur Seuerus: Les Nisenos trente à Alexandre:

Ville d'Espagne au Royaume de Valence appelée maintenant Moruedra.

dre ::

dre: les Euesques Catholiques trauail-
lés par les Arriens, enuoyerent quatre
vingt Ambassadeurs à l'Empereur Va-
lens.

I V L E. Il y a eu des Ambassadeurs
encore en plus grand nombre, que le
plus haut de ceux que vous auez dit.
I'ay leu qu'Artaxerxes enuoya quatre
cens Ambassadeurs à Rome, mais
Herodian dit que ce fut plustost par
ostentation que par necessité.

400. Amb.
bassad.
enuoyés à
Rome.

L O V I S. Ils n'estoient pas tous en-
uoyez pour negocier les affaires: La
coustume estoit si ordinaire parmy
les Anciens d'enuoyer vn grand nom-
bre d'Ambassadeurs, que Tigranes
voyant vn iour l'armee de Lucullus,
en se mocquant de ce qu'elle estoit si
petite; sans doute, dit-il, ce ne sont que
des Ambassadeurs: & Demetrius Pha-
lerien se sentant offensé de ce que les
Spartains ne luy enuoyerent qu'vn
Ambassadeur, luy demanda, Pourquoi
est ce que ta Republique ne m'enuoye
que toy pour Ambassadeur: & il répon-
dit, si l'Ambassade ne s'enuoye qu'à vn,
n'est ce pas assez d'un homme seul;

I V L E. Il me semble, que comme
il y a de l'inegalité entre les personnes;
qui

qui enuoyent des Ambassades, qu'il y en a aussi au plus, ou au moindre nombre des Ambassadeurs qu'on enuoyera.

LOUIS. C'est l'opinion de Pascalius, à laquelle Canonherius semble s'accorder: il ajoute que, d'égal à égal, de supérieur à inférieur, on enuoye ordinairement vn seul Ambassadeur, mais d'un inférieur à vn plus grand, il en faut enuoyer dauantage: & entre les égaux quand l'on commence à traiter d'un affaire, c'est assez d'un Ambassadeur, mais quand il la faut conclure, ces Auteurs alleguez conseillent d'en enuoyer plusieurs. La raison de cet aduis est, que le plus grand nombre témoigne plus d'estime, de respect & d'amitié. Pour cette consideration la Seigneurie de Venise voulant faire vne pleine demonstration de tous ses honneurs; enuoya vne venerable Ambassade de plusieurs de leurs plus illustres personages, pour feliciter la creation du Pape Sixté. Il y a encore vne autre raison, sur laquelle on se fonde pour n'enuoyer qu'un Ambassadeur au commencement d'un traité, & plusieurs sur la fin, c'est que

que s'ils estoient beaucoup, la diuersité des opinions pourroit ruiner l'affaire, ou pour le moins en rendre la resolution difficile, & comme vne proye entre plusieurs ongles, le bien public pourroit estre deschiré: mais quand elle est vne fois disposée par vn seul, il n'y a point de mal qu'elle soit accordée & approuuée de plusieurs, comme apres le simple esbauchement d'vn tableau, la varieté des couleurs concourt pour donner l'ame à la peinture.

IVLE. Je trouue autant d'inconuenient d'en apeler plusieurs à la fin d'vne affaire, qu'au commencement: d'autant qu'en sa conclusion, la diuersité des aduis pouroit faire le mesme mal qu'au commencement, & encore avec plus d'occasion, par ce que nostre naturel est enclin à adiouter ou diminuer aux choses qui sont les plus parfaites, & à vouloir participer à tout, & aussi que les Ambassadeurs qui iront apres le premier, estime-
ront de rendre vn fort petit seruice à ceux qui les auroient enuoyés, & d'acquérir bien peu de gloire pour eux, d'aller seulement pour estre té-
moins.

*Pluralité
de person-
nes qui se
meslent
d'vne af-
faire n'y
apporte
que de la
confusion.*

moins de ce qu'un autre auroit déjà fait. De façon que ie serois d'aduis, que le premier Ambassadeur acheuast tout ce qu'il auroit commencé, ou bien s'il estoit necessaire d'y en enuoyer plusieurs, que ce fut au moins avec ordre de n'y rien alterer, mais d'approuuer seulement ce qui auroit esté resolu.

L O V I S. Cela se fait ordinairement ainsi, d'autant que la multitude des opinions aporte aussi vne multitude d'inconueniens: c'est pourquoy vn Auteur de ce temps a dit, que plusieurs Ambassadeurs enuoyez à vn traité, font comme les Medecins appellez pour vn malade, lesquels disputent bien souuent ensemble, chacun pour soutenir son opinion, quoy qu'ils hazardent le peu de vie qui reste au malade. Et pour terminer promptement l'affaire, ce mesme Auteur estime qu'ils y nuysent, parce qu'ils s'empeschent & s'arrestent les vns pour les autres. Aussi la multitude des Ambassadeurs est proprement comparee à cet animal qui a cent piés, lequel à cause de ce grand nombre, va moins viste que les plus petits insectes. Dailleurs,

leurs, que le secret qui doit estre gardé dans la plus part des affaires, & qui est le fondement du bon succez qu'on espere, est en grand danger d'estre divulgué parmy tant de personnes, entre lesquelles l'infidelle seroit difficile à reconnoistre. Il seroit necessaire que tous ces Ambassadeurs eussent vne mesme inclination, vne mesme bonté, vn mesme amour pour la Patrie & vne mesme fidelité au Prince, afin qu'ils concourussent tous à vn mesme dessein, & qu'ils eust encore vne si parfaite concorde & correspondance entre eux, que plusieurs en nombre ne fussent qu'vn en volonté. Mais c'est vne chose impossible à rencontrer entre des enfans de diuerses meres, puisque mesme ceux de Iacob ne purent auoir de conformité en la conspiration qu'ils firent contre leur frere Ioseph, car bien qu'ils tendissent tous à vne mesme fin, ils ne s'accordoient pas aux moyens, les vns luy vouloient oster la vie avec le fer, les autres le vouloient ietter en vn puis, & Iuda conseilla qu'on le vendit aux marchands Ismaélites. Et ce que ie treuve encore plus admirable, c'est
que

que les Disciples de Iesus Christ, qui deuoient estre les Ambassadeurs de sa doctrine au contour du monde, lors qu'il fut question d'ouyr leurs aduis sur les riués de la Mer de Galilee & en la montagne de Tabor, ils les firent voir tous differents. Themistocle & Aristides alans à vne Ambassade, lors qu'ils furent arriuez aux limites & aux derniers confins de leur patrie, Themistocles dit à son collegue ; *Aristides, laissons nos passions particulieres en nostre pais, & pensons seulement à satisfaire à nostre Ambassade, & à nostre retour, si tu les veux continuer, nous les pourrons reprendre icy.* Il falloit qu'ils fussent mal ensemble.

*Generous-
se recon-
ciliation
de deux
Ambass.
enuoyez
pour le
bien de la
patrie.*

I V L E. Leur Republique se pou-
uoit bien passer de les enuoyer ensem-
ble, puis qu'elle sçauoit leur inimitié,
& encore pour vne occasion où l'v-
nion est si necessaire : & ie ne sçay pas
si la faute que ces deux hommes là
eussent peu commettre à cause de leur
aduersion, eust meritè quelque cha-
stiment, puisque ceux qui les enuo-
yoient, n'ignorant pas leur mauuaise
intelligence, hazardoient aussi leur
salut entre leurs mains.

LOUIS.

LOVIS. C'est quelquefois vne *Raison*
 raison d'Etat, de commettre vne affai- *d'Etat.*
 re à deux personnes ennemies, dau- *d'enuoyer*
 tant que la méfiance que l'un a de *deux*
 l'autre, les oblige tous deux à prendre *Ambass.*
 plus soigneusement garde à leurs pro- *ennemis,*
 pres déportements : & peut estre qu'à *& pour*
 ce suiet Themistocles & Aristides fu- *quoy.*
 rent enuoyez ensemble, car estant
 vray que deux ennemis ne puissent
 auoir de conformite, il s'ensuit qu'ils
 ne se pardonneront pas l'un à l'autre
 la moindre faute, comme il se vid en-
 tre Leonte & Timagoras, lesquels
 estant de retour d'une Ambassade, où *ou Leontin*
 Leonte accusa son Collegue deuant le
 Senat de n'auoir pas voulu loger avec
 luy *& d'auoir parlé en secret à Pelopi-*
das, vers lequel ils auoient esté enuo-
 yés, son accusation fut si bien souste-
 nuë, & verifiée, que Tymagoras fut
 condamné à mort. Demosthenes
 estant aussi de retour d'une pareille
 Ambassade, se plaignit que pour les
 corruptions d'Æschines son compa-
 gnon, sa reputation fut mesprisée. A la
 verité, quand on ne voudroit pas ob-
 seruer la Loy de Vespasien, où il or-
 donne que pour quelque occasion
 que

que ce soit, on ne puisse enuoyer plus de trois Ambassadeurs, il se faut souuenir de l'exemple de Demosthenes & d'Æschines, qui estoient égaux en pouuoir; & prendre garde que les Ambassadeurs qu'on enuoyera ensemble, soient differents de qualité & de profession. Virgile le donne ainsi à entendre, en cette solemnelle legation de cent Ambassadeurs, qu'il enuoya à Enee: & de tous il en faut eslire pour chef, celuy qui est le plus noble & le plus capable, & luy mettre en main vne puissance autant absoluë, que celle qui fut donnée à Phœnix en l'Ambassade qu'il fit pour Agamemnon vers Achilles: & à Xenophanes, en celle de Philippe à Annibal: à Faneas, en celle des Ætoliens aux Romains: à Apius Claudius, en celle des Romains à Macedoine: aux Republicques de Grece, & aux Euesques cy deuant alleguez, enuoyez à Valens & à Theodore: parce que si parmy tant d'Ambassadeurs il n'y en auoit vn qui eust vn souuerain pouuoir par dessus tous les autres, il leur arriueroit de mesme qu'aux Ambassadeurs des Acheens, lesquels pour estre tous égaux, ou fort

peu

peu differents, s'amuserent à disputer de leur preference, & mirent leur affaire en perdition.

I V L E. Il y a plusieurs de ces deputations, que ie voy indifferemment appeller du nom d'Ambassades, chose qui me semble impropre, d'autant que tous ceux qui sont enuoyez d'un à un autre, bien que ce soit pour traiter d'affaires d'Etat, ne se doiuent pas appeller Ambassadeurs; & ne pense pas que ceux qui ont escrit sur cette matiere, n'y ayent mis quelq; difference.

L O V I S. Ils y ont apporté vne distinction si particuliere, que le conte principal en a esté diuisé en mille petits nombres simples: Mais comme i'ay desia éuité les longues narations de plusieurs autres petites choses qui se sont presentees en ce discours, sur lesquelles i'aurois pû rapporter beaucoup de curieuses remarques de l'antiquité & non communes, pour venir à la principale substance de cette matiere, & à la pratique d'icelle, ie diray seulement sur cet article, ce qui me semblera necessaire pour vous contenter, & me dispenseray de la superfluité. Je ne pense pas que ce soit chose

*Entre
quelles
personnes
se fait la
vraye &
parfaicte
Ambas-
sade.*

importante, pour aprendre entre quel-
les personnes se fait la vraye & par-
faicte Ambassade, d'expliquer s'il faut
que la souueraineté soit d'un, de peu,
ou de plusieurs: que le Seigneur soit
bon, mauuais, legitime, ou vsurpa-
teur: si la puissance d'un Prince est
plus grande que celle d'une Republi-
que; si l'un peut donner à son Am-
bassadeur vne authorité plus absoluë
que l'autre; si l'Ambassadeur du Prin-
ce Souuerain & legitime, est ministre,
& celuy du Tyran, ou vsurpateur, est
seruiteur; ou si pour estre Prince Sou-
uerain, il faille estre feudataire à un
autre Prince: car de s'arrester tout à
fait là dessus, ce seroit estouffer avec
vne herbe sterile, la semence proffita-
ble. La vraye, la propre & parfaicte
Ambassade, est celle qui va d'un Prin-
ce à un autre Prince; i'entends un
Prince, qui ait un commandement
absolu, dependant de sa volonté sou-
ueraine: car il n'est pas necessaire d'a-
uoir vne spacieuse ou petite estendue
de pays à maistriser, parce que la puis-
sance ne laisse pas d'estre égale parmy
cette inégalité. Plutarque le remar-
que ainsi dans la vie d'Eumenes, le-
quel

*Quelle
est la
vraye
Ambas-
sade.*

quel n'ayant qu'un seul Chasteau sous son Empire, lors qu'il fut question de capituler avec Antigonus Roy d'Asie; estant venus sur le poinct de la prerogative qu'Antigonus se vouloit attribuer; Eumenes luy escriuit, que *tan- dis qu'il auroit l'espee à la main, il ne luy permettroit pas de prendre authorité d'aisnesse par dessus luy.* Antigonus n'a pas este seul ambitieux en ce suiet, plusieurs autres qui se sont veus puissans en grandeur d'Empire & de fortune, ont payé comme luy tribut a cette vanité, desirant que par quelque demonstration, les autres Roys les reconnussent pour maistres, mais ils ont souuent eu la rusee & la honte pour succez, & beaucoup ont esté equitablement condamnés par la raison & la Justice, qui rendent le droit à chacun, sans auoir esgard aux desseins des grands. Darius, qui estoit sans doute plus puissant en Estats qu'Alexandre, luy enuoya vne lettre, dont la suscription estoit telle; *Le Roy Darius, à Alexandre, luy offensé de ce qu'en leur egalité, ille traitoit in- galement, luy respondit ainsi; Alexandre Roy, à Darius, aioutant en- core,*

*Eumenes
veut aller
du pair à
Antigonus &
pour-
quoy.*

*Emula-
tion de
grandeur
entre Da-
rius &
Alexan-
dre.*

core, souuien toy que quand tu m'escri-
ras, de ne me pas appeler seulement Roy,
mais ton Roy. Cosroë s'attribuoit des
titres fort enfléz de vanité; escriuant
a l'Empereur Iustinian, il vfa de ces
termes; *Cosroë le diuin, le bon, le Sei-
gneur de la tranquillité, le souuerain
Prince, le Roy des Rois, le misericor-
dieux bien faicteur, le Gean des Geans,
formé à l'image des Dieux.*

*Titres or-
gueilleux
d'un Roy
de Perse.*

I V L E. Avec plus de raison les Em-
pereurs Romains eussent peu s'attri-
buer ces titres la, mais ils ne le firent
iamais, au contraire, ils furent peres
& patrons de la modestie.

L O V I S. Il est tres-vray, l'Empe-
reur Iustinian, quoy qu'il eust occa-
sion de brauer l'orgueil de Cosroë, ne
se picqua point de vanité pour luy re-
spondre.

I V L E. Les Rois d'Afrique, le
Turc, & les Perfes sont si presom-
ptueux, qu'ils vsent encore auiourd'
huy de ce stile insolent aux lettres de
paix & d'amitié qu'ils escriuent à di-
uers Princes, où ils estendent tant
qu'ils peuuent les limites de leur fo-
lie, mais il n'y a quasi personne, qui
ne tasche, dans l'estenduë de cette
passion,

passion, d'vsurper quelque chose sur vn esgal. La superbe de ces Barbares Princes, est vn vice naturel à leur Loy; mais quelque Barbarie qui puisse estre parmy eux, leurs legations peuuent en rigueur de texte, proprement porter le nom d'Ambassades, & se reputer vrayes & parfaites.

I V L E. Et cette qualité là se pourroit elle pas aussi proprement donner à ceux qui seront enuoyez par ces grands Potentats, qui se disent absolus, & s'estiment égaux aux Roys?

L O V I S. La propre estime qu'ils font d'eux mesmes, ne suffit pas à les égaler, & quand ils le feroient, & qu'ils n'en feroient pas d'ostentation, leur grandeur n'en seroit pas amoindrie. Je confesse qu'il y peut auoir dans l'Europe des grands Estats qui disputent de preeminence avec des Royaumes, de qui les Seigneurs sont libres, & independans d'aucun, lesquels constituent des Magistrats, establisent des loix, les reuoquent & abolissent; ont droit de vie & de mort sur leurs suiets, imposent des tributs, font battre monnoye, & assemblent des Conciles generaux. Je leur con-
cede

cede tout cela, & mesme si bon leur semble qu'ils vsent des marques Royales aux titres qu'ils donnent & qu'ils prennent, mais pourtant leur grandeur n'est pas esgale à celle des Roys; & toutefois ceux qui enuoient sont tenus & reputez Ambassadeurs par toutes les plus seueres definitions, & personne ne leur peut disputer ce titre là. Ce n'est pas que l'usage le leur ayt acquis, ainsi que quelques vns l'ont escrit, mais la seule force de la raison & du droit, non pas toutefois qu'ils se puissent esgaler aux Ambassadeurs du moindre Roy, ou du plus grand Potentat: car outre les qualitez que ie leur ay concedes, il n'y a aucun des grands Potentats, qui ne soit nom seulement tenu de quelque reconnoissance à l'Empire, mais encore obligés à vne reconnoissance feodale à vn autre Roy, à cause de quelque terre qu'il possede; d'ailleurs, que cette reconnoissance n'est pas comme celle des autres Roys, mais comme vne espece d'hommage qui fait voir que leur grandeur est limitée, & encore qu'elle fust absoluë, elle est neantmoins seruite & non Royale.

Confi-

Confiderez cecy attentiuement Seigneur Iule & vous verrez comme cette regle comprend generalement tous ceux que vous pourriez iuger qui aspirent à l'esgalité Royale.

IUL. Donc, selon vos raisons, Ptolomee, Jugurthe, Herodes, Massinissa & plusieurs autres de ce rang là, pouuoient bien enuoyer des Ambassades comme d'esgal à esgal, à Pirrhus, à Antiochus & à plusieurs autres semblables Roys, quoy qu'ils possedassent tous ce titre de Roi en reconnoissance feodale de la Republique Romaine.

LOUIS. Ouy tres asseurement, car encore que la dignité Royale tiene quelque Estat feudataire, elle ne decline pas pourtant de son estre & ie n'ay entendu parler que de ceux qui ne sont pas Roys & qui sont feudataires; d'autant que si ceux qui pour vne partie de leur Monarchie, sont feudataires de l'Empire, ne pouuoient faire des Ambassadeurs, il y en auroit fort peu de capables. L'Espagne, à cause des Royaumes qu'elle a adioutez à sa Couronne est feudataire à l'Eglise & à l'Empire: les Roys d'Angleterre presterent foi & homage

aux Roys de France, ceux d'Escoffe à ceux d'Angleterre & à celuy de Noruege, celuy de Danemarc à l'Empire; mais quoy qu'ils soient feudataires, ils ne laissent pas d'estre Princes souverains, comme pour estre souverains, il ne suffiroit pas d'estre exempt de la sujétion des loix, qui est vne des plus grandes marques de la supreme puissance, d'autant que Pompee n'auoit point d'absoluë puissance, & si il fut durant cinq années franc de toute sujétion des loix, ainsi que Plutarque le recite en sa vie.

I V L E. Or puisque vous tenez que Jugurthe, Ptolomee, Tacfarinas, Archelaus, Filipater & plusieurs autres, quoy que feudataires pouuoient creer de vrais Ambassadeurs, pour enuoyer à Pynhus, & à Antiochus, dites moy ie vous prie, si ceux qu'ils pouuoient enuoyer à Rome estoient tenus pour Ambassadeurs parfaits?

L O V I S. Ie vous ay desia dit qu'il n'en faut point doubter, s'ils ne deuoient point d'autre reconnoissance que la feudataire; mais ceux cy estoient tantost vassaux en paix, & tantost rebelles en guerre, aussi void on
dans

dans Tacite, que Tibere ne ressentit
 jamais tant aucun affront qui eut esté
 fait à sa personne & à la République,
 comme il fit celuy du Roy Tacfarinas
 rebelle, quand il voulut capituler avec
 luy comme son esgal: Vous lirez en-
 core dans le mesme Auteur qu'ils ne
 portoient ce nom de Roy, que par
 vne speciale grace des Romains, puis-
 que en l'an 770 de la fondation de
 Rome, auquel moururent Archelaus
 Roy de Capadoce, Antiochus Roy *ou La-*
 de Comagene, & Filipater Roy de *mogènes*
 Cilicie, tous ces Royaumes furent
 reduits en Prouinces, pour oster avec
 leurs fruits, vn tribut à l'Empire. En-
 fin, les Romains ne donnerent jamais
 droit d'Ambassade aux Royaumes
 vaincus ou reduits en Prouinces. La
 vraye & parfaite Ambassade est en- *Vraye &*
 core entre les Roys & les Seigneuries *parfaite*
 libres & illustres, & celles qui ne tien- *Ambass.*
 nent leur grandeur que d'elles mes-
 mes, combien qu'il y ait d'autres
 corps & congregations, qui nego-
 cient par Ambassadeurs, lesquels ne
 doiuent point porter ce nom là, selon
 la rigoureuse definition de ceux qui
 traitent de cette dignité, & neant-

moins l'usage leur en donne la permission, & l'on les honnore comme vrayz Ambassadeurs.

Si les Ambass. des Princes Tyrans, sont vrayz Ambass. ou non: responce, & exemples.

I V L. Selon vostre regle, ceux qui seront enuoyez de la part d'un Prince qui tiendrait un royaume par tyrannie, seront estimez parfaits Ambassadeurs.

L O V I S. Ouy, & tres parfaits, puisque nul ne reconnoist moins de superiorité qu'un Tyran: la plus part des Empires ont pris leur origine dans les seditions & les diuisions des esprits tumultueux, de quelque lignee ou autres personages doüiez d'une naturelle valeur, & assistés de fortune & de felicité, qui se sont signalez parmy les mutins. Ces gens-là furent au commencement appellés Brigands, depuis Tyrans: & enfin, Princes: La maison Ottomane (& cet exemple suffise) a bien encore de moindres commencemens, elle briganda & tyranniza, & puis regna: & puisque ceux-cy & plusieurs autres, se sont ainsi affermis dans leurs tyranniques Empires, quelle difference y auroit-il d'eux au reste des autres Roys? & pourquoy leurs Ambassades ne seroient elles pas reputees parfaites?

I V L E. Il falloit bien que Theodose Empereur d'Orient y mist quelque difference, puis qu'il ne voulut pas recevoir les Ambassadeurs de Jean, qu'il appelloit Tyran de l'Empire d'Occident.

L O V I S. Ce ne fut pas tout à fait à cause de la tyrannie, mais aussi parce que Theodose estoit particulièrement interessé, & pretendoit avoir droit sur les Estats que Jean possédoit, & ce fut pourquoy il se saisit de ses Ambassadeurs. Le Consul Apinius ne voulut pas aussi recevoir comme Ambassadeurs, ceux qui luy furent enuoyez par le peuple, mutiné sur la publication des loix Agraires, mais il les arresta prisonniers : ny le Senat aussi, ceux de Spartacus, parce qu'ils venoient d'une personne qui avoit esté Gladiateur, & depuis s'estoit fait Tyran.

I V L E. Par ces arguments-là on pourroit dire que ceux que le Comte d'Urgel enuoya au Roy Don Fernand d'Aragon, ne furent pas Ambassadeurs parfaits, lors que la sentence ayant esté donnée en faueur du Roy, il faisoit quelques scrupules sur ce qui

estoit de rendre au Roy la fidelité de vassal.

LOUIS. Il est vray, & Don Ferdinand le reconnut bien aussi, puis qu'ayant sceu que ces deputés venoient, il leur enuoya dire qu'ils ne se missent pas en peine de luy proposer aucunes demandes, sinon de luy rendre pleine obeissance, autrement qu'il procederoit contre eux, comme contre des rebelles. Ce ne fut non plus vne Ambassade, celle qui la Principauté de Catalogne enuoya à son Roy, encore que Zurita luy en donne le nom: car suiuant ce que nous auons desia dit & dirons ailleurs, les vassaux ne peuuent pas faire des Ambassades, mais seulement des Deputés. C'est la rigueur de la distinction qui m'oblige de mettre toutes ces differences entre les Ambassades, mais la pratique a tousiours esté fort peu seuerie à rechercher ceux qui peuuent plus legitimement porter ce tiltre d'Ambassadeurs (excepté enuers ceux des vassaux rebelles) c'est assez qu'ils en portent le caractere pour passer comme tels. Il est vray que l'on doit aussi rendre plus ou moins d'honneur aux vns, qu'aux autres,

Les vassaux ne peuuent enuoyer Ambassadeurs, mais de Deputez.

autres, selon que plus ou moins on estime la grandeur de ceux qui les enuoyent : car il est raisonnable que les hommes reconnoissent la difference que Dieu a mise entre eux, mais en general on les doit tous honorer comme Ambassadeurs. Sur ce propos, Quintus Curtius rapporte qu'Alexandre ayant esté blessé à la jambe en vne bataille qu'il eust contre vingt mille Bandoliers, qui tenoient les passages estroits de quelques montagnes, receut fort courtoisement les Ambassadeurs qu'ils luy enuoyerent pour le visiter comme malade de son Camp: il leur fit beaucoup d'honneurs, mesmes il leur monstra sa playe, pour laquelle ils dirent avec vne façon aussi altiere que s'ils eussent esté les Ambassadeurs de Darius, *Sire nous vous pouuons assureur que les Macedoniens ne ressentent pas d'auantage vostre mal, que nous.* Iule Cesar ordonna que si les Ambassadeurs des Brigands qui habitoient les montagnes venoient à luy, qu'on les receut doucement. Il est vray que cette espece d'Ambassade ne se fait iamais guere à autre suiuet, que quand telle sorte de gens

Ambassadeurs de Bandoliers courtoisement receus par Alexandre.

Iule Cesar en fit de mesme

se repentent de quelques delits, dont ils viennent requerir la grace; & c'est lors seulement qu'ils doiuent estre receus.

I V L E. Et s'il se trouuoit qu'ils fussent dans le repentir de certaines choses, & dans la resolution de demeurer fermes aux autres, comme les Ambassadeurs dont nous auons parlé, que Tacfarinas enuoya à Tibere luy demander des terres pour luy & pour son armee, ou bien luy declarer la continuation de la guerre?

L O V I S. Iule Cesar répondra à vostre question; les Asculains luy auoient enuoyé demander audience pour leurs Ambassadeurs apres certaines fautes commises de la qualité de ces autres, il commanda qu'on leur répondit *que s'ils estoient marriz & repentans de leurs fautes ils vinssent, si non qu'ils ne bougeassent.*

I V L E. Si bien que de tous ces discours, ie puis inferer que ceux qui sont enuoyez de particuliers à particuliers, ne sont point tenus pour Ambassadeurs, ie ne dis pas seulement Ambassadeurs selon la premiere rigueur de la distinction, mais encore
selon

AMBASSADEUR. LIV. I. 105
selon la seconde, qui est l'usage & la
coustume.

LOUIS. O que ceux que la vanité
flate, donneroient beaucoup, s'il se
pouuoit faire que leurs seruiteurs fus-
sent appellez Ambassadeurs: ceux que
les particuliers enuoyent aux Roys,
& ceux que les Roys enuoyent aux
particuliers, ne peuuent pas s'honno-
rer de ce titre là. Seroit ce pas vne
chose ridicule, si l'on mettoit au cata-
logue de cette dignité ceux que Syra-
cuse enuoya à Andronoger: & Gaius,
compagnon de Catilina, à Q. Marius;
Eliogabale à Aminte Roy, Scipion à
Siphax, Lucullus à Tigranes, Marius
à Bocchus, Cesar à Ariouistus: le Roy
de Moab à Baalam Prophete, Denis
le Tyran à Platon; Darius à Polida-
mante, le Roy d Egypte à Menander
Poëte, Alexandre à Xenocrate; Mi-
tridate à Asclepiades; l'Euesque de
Palestine, à Origene; le Senat Ro-
main à la Sybille Erithree, & plusieurs
autres semblables messagers, d'autant
que ces actions là ne comprennent
pas la definition de l'Ambassade; ils
ne sont pas dignes d'entrer au rang ny
en la qualité des Ambassades, & ne

E s peu-

peuvent iouir de leurs priuileges, dont le violement offense la loy naturelle & le droit des gens; & c'est vn élégant argument, que les vrays Ambassadeurs sont seulement ceux à qui le droit des gens est gardé, & desquels la liberté ne peut estre contrainte par aucune force que ce soit, car il ne sont obligez qu'en leur propre volonté & à suivre l'instruction secrette qu'on leur a prescrite, car puis qu'il y a des occasions auxquelles ces Messagers peuvent estre licitement forcez à decouurer leurs intentions, il s'ensuit qu'ils ne sont pas Ambassadeurs & qu'il leur faut d'autres noms, comme seroient ceux d'Agents, de Deputez, de Procureurs, ou de seruiteurs esleus pour porter ce simple message ou ce compliment, veu que si tous ceux qui ont esté employez à porter des messages importants, eussent esté legitimes Ambassadeurs, les Romains qui estoient parfaits obseruateurs du droit des gens, y eussent grandement failly, lors qu'ils tenoient dedans Rome les Legats ou Agents de quelques Colonies, auxquels ayant commandé de faire certaines choses qu'ils refuse-

rent,

Les Ambassadeurs ne peuvent estre forcez, à decouurer leurs intentions.

rent, estimant qu'on ne les pouuoit forcer à rien à cause du respect de leurs charges : & neantmoins Tite Liue dit *que le Senat commanda qu'on ne les laissast pas sortir de Rome, qu'ils n'eussent obey, & mesme demandé pardon de l'auoir diferé.*

Enfin, ie dis que si c'estoient des Ambassades parfaites, celles qui vont d'un inferieur à un superieur en haut degré, & d'un superieur à un inferieur, comme aussi les enuoyes qui se font entre toutes les autres differences d'estats & de conditions dont i'ay fait mention, sous pretexte d'auoir quelque affaire à traiter ensemble, ces gens, que certains pescheurs enuoyèrent à Cesar estant à Corinthe, eussent eu raison de presumer estre Ambassadeurs, & de mesme, ceux que quelques villages de Toscane enuoyèrent à Tybere, sur un dessein qu'il auoit de faire passer vne riuere par un autre lieu que son cours naturel, comme aussi ceux qui furent par certaines villes enuoyez à Rome, pour la conseruation de quelques Temples qui auoient priuilege d'Azile : Et pour conclurre ce propos, il faut

*Quels
sont les
absolus
& par-
faits Am-
bassad.*

faut aduoüer que ceux qui s'enuoyent de Roy à Roy, ou de quelque grande Republique, sont absolument Ambassadeurs: Mais toutefois, on ne laisse pas aujourdhuy de donner ce mesme nom à ceux qui sont enuoyez par les Potentats qui ont droit de vie & de mort sur leurs Vassaux, encore que pour quelque ancien droit ils fussent tributaires d'un autre Prince seculier: & ces Ambassadeurs là iouissent de mesmes prerogatiues que ceux des Roys, & de tous les priuileges de l'Ambassade; toute la difference qu'on y met, c'est que l'on rend ces honneurs là aux vns plus legerement, & aux autres plus serieusement, par ce qu'en cela l'on tesmoigne ce qui se fait par coustume & par courtoisie: & ce qui se fait par deuoir & par obligation: neantmoins ils iouissent tous de leurs priuileges, & c'est vn vsage qui est fort raisonnablement introduit, car avec ce que l'on oblige dauantage celuy à qui l'on rend ces honneurs, il y a moins de faute à donner ce nom d'Ambassadeur à celuy qui en rigueur de distinction n'est qu'un simple Agent, que

*Moyens
de se bien
gouver-
ner aux
honneurs
qu'on red
aux Am-
bassad.*

de

de mettre en dispute si l'on rompt ou non, l'inviolable Droit des gens, respecté des Politiques & mesme des Barbares, en quoy l'on peut remarquer la singuliere excelence de cette dignité : Bref en ce qui concerne leurs immunités & priuileges, ils doiuent estre tous traitez comme Ambassadeurs : Et pour le regard des places des chapelles, ou des assemblees publiques, & des titres qu'on leur donne sur les lettres, ou en parlant à eux, il s'y faut gouverner selon que l'on aura fait par le passé, enuers la mesme Prouince ou à l'endroit du particulier. Mais si c'estoit vne Ambassade nouvelle & sans exemple, ce sera au Prince a aduiser ce qu'il debura donner, & a l'Ambassadeur ce qu'il debura receuoir, conformement a l'ordre qu'il aura de son Seigneur.

I V L E. La coustume en soy est loüable; il me semble qu'on hazarde fort peu a traiter d'Ambassadeur, celuy que la subtilité des Censeurs ne tient que pour Agent.

L O V I S. La cause pour laquelle toutes les nations les reuerent, c'est parce que la mesme Antiquité qui leur

leur donna le priuilege de la feureté, leur impofa les marques de la Paix & de la Concorde, & l'incapacité de porter les armes, auffi quand ils en vſent, ils commettent vne tres grande faute & de mauuais exemple. La preuue s'en rend affez forte, par ces trois Ambaffadeurs Romains qui s'en allerent en France pour faire ceſſer la guerre que certaine bourgade auoit contre vne autre qui eſtoit aliee du Peuple Romain : les Ambaffadeurs voyant qu'ils n'auoient ſceu venir à la fin de leur intentions ſe mirent du coſté de ceux dont ils affectionnoient le party, & combatirent avec eux contre les autres violant par ainſi le Droit des gens, dequoy les François furent ſi indignez, que delaiſſant leur premiere entrepriſe, menerent leur armee deuers Rome, mirent en defroute celle du Senat, la ſaccagerent, affiegerent le Capitole, & triompherent preſque de la derniere fortune Romaine.

*Ambaff.
excedans
le deuoir
de leur
charge
cauſent
beaucoup
de maux
à leur pa-
trie.*

IVLE. Il me ſemble que ces Ambaffadeurs là n'offenſerent pas le Droit des gens, par ce qu'ils ne prindrent les armes contre les François, que

que quand ils virent qu'ils ne les pouvoient refoudre à la paix qu'ils desiroient traiter avec eux.

LOVIS. Excusez moy, ce fut vne action tout à fait barbare, & la reputation des Romains me pardonnera, d'autant que la charge d'Ambassadeur dure tousiours & pendant qu'il va où on l'enuoye, qu'il y seiourne, & qu'il en retourne, & en tout ce temps là il est par le droit ancien, exempt de tout offense & de crainte. Donc, si vn Ambassadeur allant, seiournant, ou retournant, ne peut estre offensé d'aucun, comment pourra t'il entreprendre, dans l'espace de ces termes, d'offenser quelqu'un ?

*Ambass.
ne peut
faire au-
cun exer-
cice d'ar-
mes.*

IULE. Il n'est pas vray que les Romains fussent si exacts à garder le droit en toutes leurs actions, puisque nous voyons en leurs auteurs, plusieurs exemples des outrages qu'ils ont commis & permis ; que si vne autre nation les leur eust faites, ils en eussent eleué la plainte & la reparation iusques aux estoiles. Et si les fautes de leurs Ambassadeurs furent si grandes que vous dites, ie m'estonne de ce qu'elles ne leur seruirent point d'ex-

d'experience pour l'aduenir, puisque plusieurs annees apres, trois Ambassadeurs Romains estant enuoyez à Syphax Roy de Numidie, pour le solliciter de se ioindre à leur inimitié, contre les Carthaginois, & ayant obtenu ce qu'ils desiroient & retournant à Rome avec les dépeches fauorables a leur pretention, Quintus Statorius, l'vn de ces trois Ambassadeurs, s'arresta pour instruire les soldats de Syphax a la discipline de la milice Romaine, a son grand aduantage, mais au grand preiudice du deuoir de l'Ambassade, puisque selon vostre doctrine, tandis que l'Ambassadeur va, sejourne & retourne, & qu'il acheue sa charge, il ne luy est pas loisible de vaquer a autre chose, & moins encore a vn exercice qui est si diferent du sien, comme celuy des armes.

*Combien
la charge
d'Ambas-
sade est
recom-
mandable.*

LOUIS. C'est veritablement vne faute si grande, que personne ne la peut excuser, & chacun doit demeurer d'accord, que les Ambassadeurs iouissent si paisiblement de leurs priuileges, tous ces trois temps la que dure leur charge, laquelle est si necessaire pour le commerce humain, qu'une

qu'une Republique peut contraindre tout Citoyen qui sera treuvé capable de l'exercer, quand il ne la voudroit pas accepter. L'honneur que s'acquiert vn Prince qui observe la Loy de nature a l'endroit des Ambassadeurs, est tesmoigné par les Atheniens, lesquels entre les vertus qu'ils publioient d'Hircanus Prince des Prestres, le loüoient infiniment de ce qu'il estoit fidelle a ses Citoyens, & de ce qu'il receuoit courtoisement les Ambassadeurs, lesquels ne s'en separoient iamais avec aucun sujet de plainte. Le grand Homere nous a aussi enseigné la reception qu'on leur doit faire, quand il introduit la Deesse Calipso, qui ne veut point ouyr Mercure Ambassadeur de Iupiter, qu'apres l'auoir conuié a banqueter, & pour cet effet elle luy fait dresser vne table pleine d'Ambrosie, le diuin aliment des Dieux. Et bien qu'il se soit trouué quelques Ambassadeurs, qui ayant donné de grandes occasions pour ne les pas laisser iouyr de leurs priuileges, a leur propre confusion, on ne les a pas pourtant violez, & a t'on concedé à leurs charges ceux que

leurs

*Honneurs
à eux de-
ferez par
plusieurs
Princes.
Exemples*

leurs personnes ne meritoient pas. En voicy vn exemple, qui vient d'vn lieu duquel on la deuoit moins esperer : Neron ayant aupres de soy des Ambassadeurs de Vologeses Roy des Parthes, qui furent si temeraires que de luy demander l'Armenie avec des menaces, il ne laissa pas pour cela de les honorer quoy qu'il leur declarast la guerre. Les Lacedemoniens ne manquerent pas non plus à cette deuë moderation, quand Philippe de Macedoine leur enuoya des Ambassadeurs, lesquels avec des paroles & des actions pleines de superbe & de vanité, leur dirent; *que leur Maistre alloit faire vn voyage, & que sa commodite estoit de faire passer son armee au trauers de leur pays, & qu'ils aduisassent lequel ils treuueroyent meilleur, que ce fut comme amy, ou comme ennemy* : mais ils respondirent doucement & sans esmotion, *que ce ne seroit ny d'une façon ny de l'autre*. Et aux Ambassadeurs d'Artaxerxes, qui leur dirent orgueilleusement, *que leur Prince viendroit saccager leur patrie, & reduire en cendre toutes leurs villes*, ils ne leur respondirent autre chose, sinon,

Neron

les tenere

finon, dites à vostre maistre, que quand il viendra, il fera ce qu'il voudra, sans témoigner par gestes ny paroles, aucun couroux contre les Ambassadeurs. Nous prendrons encore vne autre exemple de la premiere Republique du monde en ce qui estoit de bien gouverner, Rome, en laquelle furent enuoyez des Ambassadeurs de Polongne: il arriua que quelques particuliers offenserent leurs hostes, & la verification des coupables ayant esté faite, le Senat pour faire admirer la pureté de leur Republique, les renuoya en Polongne, pour estre chastiez à la discretion de leurs Maistres.

IVLE. Il y a quelquefois aussi des Ambassadeurs, qui avec des hardies-
 ses inconsiderées, donnent bien sou-
 uent occasion de repousser & repri-
 mer leur audace par quelques rudes
 paroles ou actions, ainsi qu'il arriua à
 l'Ambassadeur de Carthage vers An-
 dromacus; lequel Carthaginois met-
 tant la paume de la main en haut, &
 en mesme instant la renuerfant en
 bas, luy signifia, que s'il ne chassoit hors
 de Taurominius * ceux de Corinthe
 qu'il protegeoit, que la cite dont la pro-
 sperite tara.

*Paroles
 temerai-
 res des
 Ambass.
 iustement
 reprimées*

* aujour-
 d'hui ap-
 pallee Cæ-
 sperite tara.

spérité se representoit, la paulme de la main tournée en haut, seroit renuersee à bas par les Carthaginois, dequoy Andromacus se riant, & se seruant des mesmes signes que l'Ambassadeur auoit faits, luy dit en mettant la main en haut, qu'ils sortissent promptement de ses Estats, ou bien qu'il les renuerse- roit avec les nauires où ils estoient ve- nus, aussi facilement qu'il renuerse- roit sa main. Mais passant outre, appre- nez-moy, si le mesme priuilege de seureté est gardé à l'endroit des Am- bassadeurs d'un Roy ennemy, avec lequel on n'a point de paix, de trefue, ny autre sorte d'accord.

*Ambass.
des enne-
mis ont
les mes-
mes pri-
uileges
que ceux
des amis.*

LOUIS. Les Ambassadeurs du Roy le plus ennemy & le plus bar- bare, sont en aussi grande assurance que ceux des Roys plus alliez & plus amys. Achilles receut fort courtoise- ment les Ambassadeurs d'Agamem- non, quoy qu'il fust son capital enne- my, & commanda à Patrocle de leur faire preparer vn banquet.

*Charge
de Que-
steur
estoit de
loger les
Ambass.*

IULE. Les Romains auoient vn Questeur, dont la charge n'estoit que d'auoir soin du logement des Ambas- sateurs. La raison d'où procede cette cour-

courtoisie, est que celuy qui la rend, ne le fait pas seulement à cause de la correspondance particuliere qui peut estre entre les Seigneurs, mais pour satisfaire exactement à la Loy publique & naturelle, & au Droit des gens, par ainsi l'on ne peut faillir en l'un ny en l'autre : la difference qui se fait entre les Ambassadeurs, est, qu'il est permis & mesme ordonné, que sans manquer aux devoirs en quoy l'on est obligé enuers l'ennemy ou enuers le neutre, on excede les ordinaires honneurs pour l'amy & pour l'alié. C'estoit pourquoy les Romains qui logeoient generalement tous les Ambassadeurs, menoiert ceux des ennemys droit au logis qui leur estoit préparé, mais ceux des amis, il les conduisoient premierement au Temple de Saturne, & de là en leur logis qui estoit magnifiquement accommodé, & puis aux conuersations & negociations, comme nous deduirons en auant. Il y auoit encore vne autre difference aux Ambassadeurs des ennemys, on limitoit vn terme dans lequel ils estoient tenus de terminer leurs affaires, sans toutefois leur

*Diference
des hon-
neurs
qu'on
fait aux
Ambass.
des amis
& des en-
nemis.*

*Terme li-
mité aux
Ambass.
des enne-
mis pour
conclure
leurs af-
faire.*

leur faire aucune discourtoisie , mais aux alliez, on en vsoit tout autrement. Perseus enuoya des Ambassadeurs à Rome, lesquels estant odieux à la République à cause de leur Maistre, on leur commanda de sortir d'Italie dans vn certain terme prefix, les remettant à faire leur Ambassade au Conseil Licinius qui se deuoit fort promptement rendre dans leurs pais avec vne armee. Mais les Romains treuuerent aussi des nations qui ne cedoient rien à leur accortise ny à leurs subtilitez, puisque T. Liue dit, que les Ecques qui auoyent la paix avec eux, conuoquerent secrettement d'autres peuples, & firent vn apareil de guerre : Et les Romains en ayant esté aduertis, leur enuoyerent demander par leurs Ambassadeurs, s'ils auoient quelque dessein contre eux, & s'ils vouloient conseruer la paix : mais les Ecques leur répondirent avec tant d'equiuoque, qu'ils se pouuoient tousiours excuser de ce qu'ils entreprendroit, & faire voir qu'on ne les auoit pas entendus. De ce mesme artifice fut la reponse que Don Pedro, Roy d'Aragon, fit aux Ambassadeurs du Roy de France, estant

*Respon-
ses equi-
uques
faites à
des Am-
bassad.*

estant prest de s'embarquer à Tortosa & faire voile avec vne puissante armee, qu'il auoit assemblee sans que personne sçeut à quel effet; l'Ambassade fut faite par Alexandre de Bloesia & Iean de Carcoix, & le sommaire tel; que le Roy leur maistre auoit esté aduertiy du grand apareil de cette armee, & qu'il desiroit sçauoir si c'estoit contre les infidelles, & cela estant ainsi, il prieroit Dieu pour sa victoire; mais que s'il la menoit pour quelque autre dessein, qu'il luy declaroit, que quiconque entreprendroit de faire la guerre au Roy de Sicile son oncle, ou au Prince de Salerne son cousin, le desobligeroit infiniment, & que le desplaisir qu'on leur rendroit, il le prendroit comme fait à sa propre personne & à son Estat. Les Ambassadeurs firent ce discours avec vn peu moins de douceur & de modestie qu'il ne falloir, auxquels le Roy répondit fort succinctement en cette substance; qu'il auoit tousiours accoustumé d'effectuer ce qu'il entreprenoit selon que N. Seigneur l'acheminoit par son seruice; & sans s'expliquer dauantage, ils furent congediez: toutefois avec beaucoup de courtoisie. On remarque

marque en plusieurs lieux, que les Auteurs qui escriuent sur ce sujet, ne se peuuent lasser d'appeller Soliman, le Barbare des Barbares, à cause des mauuais traitemens qu'il fit à Ierosme Lasque Ambassadeur de Hongrie, qui estoit aupres de luy pour moyenner la paix avec le Roy Don Fernand qui pretendoit alors la Couronne de Hongrie: & pour émouuoir dauantage Soliman à luy octroyer ce qu'il desiroit, il luy representa avec des termes fort elegants, la grande puissance & generosité de Charle V. son frere qui le deuoit asseurement assister, dequoy le Turc se sentant offencé, parce qu'ils estiment que c'est leur porter peu de respect & les mespriser, que de louer la grandeur d'un autre en leur presence, le fit mettre en prison, où il souffrit beaucoup de maux, iusques à ce que par vne confederation & par vne article particuliere dicelle, il fut remis en liberté.

I V L E. Voila vne action grandement blâmable en vn Prince: mais on ne doit pas treuuer estrange, que celuy dont la profession manque à la vraye Religion pour honorer Dieu, manque

*Soliman
diffamé
des au-
teurs
pour a-
voir mal
traitté
des Am-
bass.*

manque aussi de courtoisie à l'endroit des hommes : & à bon droit, les plumes des Auteurs publieront perpétuellement sa tyrannie, & quant & quant reciteront les loüanges de Ierosme Lasque. Amurath, successeur de Soliman, pouuoit bien prouuer qu'il estoit de sa lignee, par vn autre exemple encore plus cruel que celuy de Ierosme Lasque, puis qu'il fit mourir Federic Crecobis Ambassadeur de l'Empereur Maximilian, & tous ceux de sa suite, irrité de la resistance que son maistre luy faisoit en Croacie, sans autre cause publique ou affectée. Bernard Brisson en raporte aussi plusieurs autres exemples, en blâmant infiniment les coupables. Tout le monde en general tient pour maxime, que les Ambassadeurs doiuent estre benignement receus, magnifiquement traitez, & libres en tout, & à se retirer quand bon leur semble, sans qu'on les puisse empescher. Ces preceptes estoient si religieusement obseruez par l'Antiquité, qu'il y auoit vn crime qu'ils appelloient *d'Audience refusee, & de retour empesché*. Le premier fut obiecté par les Romains aux Acheens,

*Ambass.
doivent
estre li-
bres en
toutes
leurs a-
ctions.*

quand ils recherchoient des pretextes pour les détruire. Mais le Prince satisfera à tous ces devoirs, quand il traitera les Ambassadeurs estrangers, comme il desire que l'on traite les siens, encore que dans l'égalité des bons traitements il puisse monstrier l'inegalité des affections : d'autant qu'un Roy doit rendre plus d'honneur à un Ambassadeur de son alié, & auquel il est uni d'affection, qu'à celui qui vient de la part d'un Prince indiferent ou qui est son ennemy. Or parmy cela, il faut prendre garde qu'en fauorisant de ses graces les premiers, il ne donne point de iustes sujets de plainte aux seconds. Et sur ce point, qui à mon aduis est tres-important pour acquerir des amys, l'exemple de Tite Liue est admirable : il raporte, qu'unze villes d'Asie, pretendant certains priuileges du Senat, alleguoient leurs merites particuliers, & quoy que les vns representassent l'antique grandeur leurs fondations ; d'auoir donné des Empereurs à Rome ; les autres, d'estre l'origine d'où les Romains estoient sortis ; les genereux effets de leurs guerres & l'osten-

tation

tation de leur pouuoir, neantmoins sans considerer toutes ces remonstrances, la cité de Smyrne fut preferee à toutes les autres, par ce que l'armee de Sylla se treuuant en de grands inconueniens à cause de la rigueur de l'hiuer, & n'ayant point d'habillement, ceux de cette Republique se dépoüillerent pour les secourir. On doit par quelques demonstrations d'affection, faire connoistre les amys entre ceux qui ne le sont pas. Vn Prince a vn champ fort large pour faire cette difference, sans que l'excés des caresses qu'il monstre aux vns, puisse donner suiet de plainte aux autres, quand ils ont receu celles qui leur appartenoient; & l'Ambassadeur d'un Prince qui a rendu quelques bons offices à celuy auquel il l'enuoye, peut iustement esperer, & meriter d'estre traité avec plus de bonnes receptions & de courtoisies que les autres. Quāt à leur logement, il faut qu'il soit conforme à la dignité du maistre de chaque Ambass. euitant en pareilles occasions, l'imitation de l'Empereur Nichephore, qui commanda de loger les Ambassadeurs Larins en la maison

d'un Euesque Grec, sainct & docte, mais qui viuoit avec vne tres-grande abstinence luy & toute sa famille, & obligeoit ses hostes à cette mesme façon de vie, si bien que comme l'on demanda à ces Ambassadeurs au bout de quelques iours, ce qui leur sembloit de la saincteté de leur hoste, ils respondirent, *qu'elle estoit tres grande puis qu'il faisoit ieusner ses hostes mesmes.* Il ne faut pas aussi qu'un Ambassadeur qui ne se separe point du deuoir de sa charge, soit arresté quand il se voudra retirer; d'autant qu'un Prince qui en vseroit ainsi, seroit digne du blaine qu'Augerius Gissenus attribué aux Princes Ottomans, qui ne permettent point aux Ambassadeurs de s'en retourner, que quand l'humeur leur prend de leur dōner congé, quoy qu'ils l'ayent demandé plusieurs fois. Le caractere d'Ambassadeur est si venerable, qu'il ne doit pas seulement estre bien receu du Prince, vers lequel il est enuoyé, fauorisé & congedié quand il le desire, mais un Prince est encore tenu de laisser iouyr celuy qui ne fait que passer dans ses Estats, des mesmes priuileges que ceux qui resident

dent en la Cour. Et sur ce point, ie vous rapporteray vn exemple digne d'imitation & de loüange, Quinte Curse le recite, disant que ceux de Tyr ayant fort courageusement soutenu le siege d'Alexandre, partie pour leur interest; & partie pource que quelques Ambassadeurs que Carthage leur auoit enuoyés, leur donnoient assurance que les Carthaginois les viendroient bientôt secourir, mais enfin, Alexandre entra dans la ville où il fit crucifier deux mille hommes qu'il y trouua viuans, sans toutefois vouloir permettre que l'on fist vn seul outrage aux Ambassadeurs de Carthage qui s'y rencontrerent, encore qu'ils n'eussent esté enuoyés deuers luy, ains au contraire pour nuire à ses desseins; pour monstrier qu'vn Ambassadeur, en quelque maniere que ce soit, doit estre esgalement respecté de tous.

*Respect
porté par
Alex.
aux Am-
bass. en-
nemis.*

IVLE. Mais dites-moy s'il vous plaist, vn Roy scachant la courtoise reception que l'on doit faire à vn Ambassadeur, ne pourroit il pas bien sous pretexte de donner vn grand train à son Ambassadeur, enuoyer des hom-

mes de guerre bien choisis, pour se saisir de quelque ville ou de la citadelle qui y seroit, sur laquelle il auroit dessein?

*Feinte
d'un Am-
bass. pour
surpren-
dre une
place.*

*Ville de
Mesopo-
tamie, pro-
vince de
l'Asie
majeure.*

*Prudence
du Gou-
verneur
de Bour-
deaux.*

L O V I S. Cela n'est pas seulement facile à faire, mais il est quelquefois arriué. Cosroë Roy de Perse, enuoya vn Ambassadeur à l'Empereur Iustinian, & quinze cens hommes avec luy, ayans ordre qu'en passant par Dara, ils en ouurissent les portes la nuit, afin d'y faire entrer vne autre grande trouppes qui les suiuoit, mais le Gouverneur bien aduisé, ne permit pas que l'Ambassadeur entrast dans la ville accompagné de plus de vingt hommes, quoy qu'il le treuuaist mauvais, & qu'il dist, *que l'on outrageoit la dignité de sa charge.* Et quand le Duc de Feria fut enuoyé en France, en l'année 1610. pour tesmoigner le ressentiment de la perte regrettable de Henry IV. le Gouverneur de Bourdeaux ne permit pas aux Fourriers du Duc, de le loger dedans la ville, mais seulement dedans le Fauxbourg, où il fut parfaictement bien logé, s'excusant de ce que le bruit couroit, qu'il auoit si grande suite qu'elle ressembloit

bloit à vne petite armee & vne équipage avec tant de bahus, qu'il en pourroit aisement sortir mille moufquets. *Vanité
Espagnole.*

I V L E. Je pourrois parler assez particulièrement de ce voyage-là, pour en auoir esté, il est vray que le Gouverneur de Bourdeaux pouuoit bien prendre quelque soupçon, non pas de l'interieure sincerité du Duc, mais de son exterieur appareil qui estoit conforme à la grandeur ordinaire qui paroist en toutes ses actions.

L O V I S. J'approuue comme vous l'action de ce Gouverneur, car il y a beaucoup d'histoires pleines d'exemples, qui obligent ceux qui ont de pareilles charges à demeurer toujours sur leurs gardes; & quand l'on ne feroit pas accompagner les Ambassadeurs de gens de main, pour se saisir d'une place, on pourroit bien enuoyer avec eux des personnes de iugement & d'experience en l'art militaire, lesquels en habit de gens serviles, sont capables de remarquer la negligence des soldats & la foiblesse d'une ville, & par ce moyen, faire des entreprises dessus. T. Liue dit que Sy-

phax en fit de mesme : il enuoya des Espions , qui estoient gens de qualité déguifez de meschans habillemens. à la suite de quelques Ambassadeurs, lesquels noterent soigneusement tout ce qui estoit des forces de Carthage, & penetrerent dans les choses qu'ils vouloient tenir les plus secrettes.

I V L E. Aduoüant ce que vous dites , que la personne d'un Ambassadeur ne puisse estre prise pour aucun cas du monde , ie desirerois bien sçauoir si durant le temps qu'il va , qu'il seiourne , ou qu'il retourne , il se decouuroit qu'il eust conspiré contre le Prince, troublé son Estat, ou commis quelqu'autre semblable crime , comment procederoit-on contre luy ?

*Exemples
Et rai-
sons de
plusieurs
Ambass.
qui ont
mal ver-
sé en leur
charge.* L O V I S. Ie vous ay desia dit , & diray encore aux occasions qui se rencontreront à propos , que les Ambassadeurs ont esté de tout temps , & de toutes nations si inuiolablement reuerrez, que quand ils ont esté offensez, la partie interessée a tousiours esperé que l'outrage en seroit vangé par la main de quelque Deité , lors qu'il luy plairoit d'en tirer la satisfaction. C'est pourquoy Herodes , ainsi que rap-
porte

porte Egéippe, dit aux siens en les
 animant au combat contre les Ara-
 bes. Nos ennemis ont violé la Loy com-
 mune à tous les hommes. Il ne sert de
 rien de dire qu'ils sont barbares, car la
 nature oblige tout le monde indifferem-
 ment à respecter les Ambassadeurs ;
 aussi devons nous esperer que le Ciel
 leur donnera le iuste chastiment qu'ils
 meritent, ils auoient tué des Ambassa-
 deurs d'Herodes ; leur crime est si enor-
 me, qu'il n'y a point de Loy humaine,
 ny diuine, que le puisse laisser impuny.
 Allons les combattre, non pas pour l'en-
 uie d'augmenter nos Estats & d'auoir
 leurs despoüilles, mais pour la diuine
 vengeance ; non pas pour satisfaire a
 nos desirs : mais à la iustice, en la faisant
 de ceux qui commettent des homicides
 sur des personnes qu'elle a constituees
 inuiolables. Entre les armes contraires,
 les Ambassadeurs sont les instruments
 de paix, ils ne se mettent iamais au nō-
 bre des ennemys : C'est pourquoy, leur
 sang qui a esté respandu sans cause ny
 offense, excitera tousiours nos cœurs à la
 vengeance : hastons nous donc, donnons
 leur bataille, puis que le Dieu vengeur
 nous est propice, & que nos Ambassa-
 deurs

deurs environnez de mille esquadrons de Deitez, combattront avec nous. Or

*Ambass.
doit estre
purement
innocent
de tous
delits.*

ainsi que l'on ne peut apporter de raison pour autoriser la main mise dont on auroit usé enuers vn Ambassadeur; de mesme, il doit estre purement innocent & incoupable de tous les cas qui sont capitaux en sa personne, & supposant qu'il y eust quelque Ambassadeur si insensé, & si peu soigneux des devoirs à quoy sa dignité l'oblige, & qui donnast quelque suiet pour estre abandonné de tous ceux qui le doiuent proteger, ie rapporteray sur vostre question, les diuerses resolutions qui en ont esté prises en diuers temps & par de grands esprits. T. Liue recite que les Ambassadeurs de Tarquin traittoient secrettement à Rome avec quelques seditieux & mal contents, pour faire souleuer le peuple contre le Senat, & restablir le gouuernement des Roys dans Rome: Et combien que sur l'accusation pleinement aueree, il semblaist que ces Ambassadeurs deussent estre traittez comme ennemys & hommes priuez, si est ce que l'opinion qui proposoit qu'on leur deuoit garder les priuile-

*Ambass.
usant de
perfidie
& trahison, sont
neant-
moins
congédiez sans
chastiment.*

ges.

ges des bons Ambassadeurs, fut entièrement suivie, quoy qu'ils en fussent indignes. Le Roy Siphax envoya cauteusement un Ambassade à Scipion, quand il tenoit la ville d'Utique en Affrique assiegee, sous pretexte de luy proposer des moyens de paix entre luy & les Carthaginois, mais l'intention secrette estoit, afin que son Ambass. essayast de tirer & delier Massinissa Roy de Numidie, de l'affection qu'il portoit à Scipion, qu'il accompagnoit, & le reduire à l'amitié de Carthage, & en cas que ce dessein ne se pust negocier, qu'il taschast à prix d'argent de faire perdre la vie à Massinissa, par le moyē de quelque vn de ses plus familiers suivans. L'Ambass. fit son Ambassade en public, & sa diligence en secret, sondant & tentant Massinissa par tous les plus subtils artifices dont il se pūt aduiser, mais le trouvant constant & fidelle pour les Romains, il essaya de gagner un de ses seruiteurs pour executer la trahison, auquel il donna tout content l'argent dont ils estoient conuenus ensemble, mais ce seruiteur l'ayant receu, alla declarer au mesme instant la conspiration.

*Notable
perfidie
d'un Am-
bassadeur*

tion à Scipion & à Massiniffa, comme recite Apian Alexandrin, & non obstant que la verification en eust esté faite contre l'Ambassadeur il fut librement congedié.

I V L E. Mais que pourroit on donc faire cõtre luy sans manquer au Droit des gens, dont vous recommandez tant la reuerence ?

*Beaux
exemples
comment
on doit
proceder
contre les
Ambass.
qui font
des excès
en leurs
charges.*

L O V. L'opinion des plusieurs est, d'enioudre à l'Ambassadeur qui sera conuaincu de semblables delits, de sortir à l'instant du Royaume, ainsi que firent les Romains en ces 2. cas, estimant qu'il estoit suffisamment châtié de sortir de leurs Estats, avec l'infamie du mauuais tiltre qu'il s'estoit acquis. Il y en a d'autres qui tiennent qu'en les congediant, il en faut écrire la cause à leur maistre & la lui enuoyer verifiée par la iustice, mais il y en a aussi qui soustiennent qu'il est permis de l'arrester & de le chatier, ainsi qu'un homme priué, selon les Loix du Royaume où il a commis le crime, & que l'on enuoye plusieurs copies du procès authentiquement reconnues & signées, à tous les Princes avec lesquels on a correspondance ;
d'autant

d'autant que c'est vn fait , dont on doit donner connoissance & satisfaction à tous. Chacun pourra eslire de ces opinions, celle qu'il iugera la meilleure en la proportionnant à la qualité du delit. Et pour vous dōner vn meilleur exemplaire duquel vous puissiez mieux former la sentence que ie me figure que vous dressez en vous mesme , ie vous veux reciter 3. euenemens, l'vn fort ancien , l'autre moins, & le dernier encore plus nouveau. Le 1. est , que 2. Ambas. de l'Isle de Chio qui residoient à Sparte , pour quelque cause occulte , oubliee d'eux mesmes & de leur deuoir ; allerent honteusement avec des saletez , gaster & infecter les chaires de l'Ephore, qui estoit le principal lieu où les Spartes s'assembloient & rendoient iustice. Ce fut vne prudente vengeance , car elle satisfaisoit à la Iustice & à la misericorde en vn mesme temps ; & il eust esté fort difficile d'en donner vne autre, qui eust mieux châtié le delit , & autorisé d'auantage le Senat. Le 2. exemple vient de la Republique de Venise , laquelle ayant verifié qu'vn Secretaire du Conseil des Dix , appelé Augu-

*Insolences
d'Ambas-
sadeurs.
commenç
chastiees
à Sparte.*

*Procedé
d'un
Ambass.
pour
homme
refugié
dans sa
maison.*

Augu-

Augustin Cabeça reueloit tous leurs desseins à l'Ambassadeur de France (& au Turc en ce qui le concernoit) resolut de se saisir de luy, mais il les preuint par vne prompte fuitte, ayant voulu emmener avec luy Augustin Abundio, Agent de Cezar Fregose, celuy qui mourut avec Rincon à l'endroit où le Tesin se perd dans le Po. Mais Abundio treuuant moins de seureté en la fuitte qu'en l'asile du logis de l'Ambassadeur de France, se ietta dedans, par ce qu'il estoit amy de Fregose son maistre & de luy aussi. Le Senat pour euitter le scandale, enuoya la nuict chez l'Ambassadeur vn Magistrat de grande autorité pour les matieres criminelles, qu'ils appellent Auocador, affin de requerir l'Ambassadeur de France de luy mettre Abundio entre les mains, avec tous les fugitifs qui se treueroient en sa compagnie : mais cet officier fut traité assez rudement de parole & d'action, car il fut grandement blessé en vne main. Le lendemain matin, sans attendre dauantage, le Senat fit armer huit cens hommes avec quelques barques & artillerie & enuoyerent

avec

*Cecy se
void plus
au lög vn
peu plus
auant.*

avec eux Alexandre Contarin & Vincenzo Grimany, avec ordre de razer la maison de l'Ambassadeur : mais quelques personnes de qualité, seruiteurs de la Couronne de France, tant pour euitter l'offence que l'Ambass. eust receuë, que pour conseruer le credit de la Faction Françoisë, & que les negoces publics n'en fussent interrompus, persuada à l'Ambassadeur, d'abandonner celuy qu'il ne pouuoit deffendre, comme il le fit promptement, & par ainsi Abundio & tous ceux qui trempoient en son delit, furent pris & iusticiez.

I V L E. Mais auant que vous passiez au troisieme exemple, dites moy vn peu en quoy lon treuuoit que l'Ambassadeur de France eust tort.

L O V I S. En ce qu'il auoit voulu proteger vn homme qui auoit tellement offensé la Republique, qu'il falloit pour sa satisfaction qu'elle le tiraist de sa maison, comme coupable d'vn delit qui ne deuoit point treuuer d'Azile chez vn Ambassadeur; & pour cette raison, le Senat auoit hardiment deliberé de ne le pas endurer. Et bien que l'Ambassadeur eust admis Abundio

En quels cas la maison d'un Ambass. ne doit point seruir d'Azile.

dio chez luy, toutes les lettres qu'en ce temps-là on écrit d'Italie sur ce sujet, tenoient qu'il le devoit sur le champ mettre hors de Venise, & ne se pas tant fier au respect qu'il croyoit que l'on deust porter à sa maison, d'autant que c'estoit se confesser ignorant des cas pour lesquels elle pouvoit servir de protection : le blâmant encore, de ce que ne l'ayant pas fait sortir à l'instant de Venise comme il faloit, au moins il eust peu quand *l'Advocador* alla chez luy, essayer à moderer par douceur le couroux du Senat, en la personne du Ministre, & tascher quant & quant à faire sauver le coupable ; & que ne l'ayant pas fait, ces mesmes lettres concluoyent encore, que quand on alla assieger sa maison, il devoit faire estrangler celuy qui s'y estoit retiré, & le faire enterrer, estimant qu'il y avoit moins d'inconuenient en cela, que de hazarder sa reputation.

I V L E. Passons à l'autre exemple, car ie sens maintenant vne repugnance à aprouer cette maxime d'Estat.

L O V I S. Cet autre ci arriua à Madrid ; le sujet fut, que sur la Requeste d'une

d'une partie, vn Huissier de Cour se mit en deuoir de prendre prisonnier vn homme qui se sauua en la maison de l'Ambassadeur de Venise; iusques à la porte duquel l'Huissier le courut; là dessus l'Ambassadeur parut à la fenestre, & dit à l'Huissier qu'il entraist dedans, il obeit, & en voulant monter le degré, il trouua l'hoste de l'Ambassadeur qui estoit vn Gentilhomme Venitien appellé N. Badoarus, lequel avec vne partie des gens du logis, inuestit l'Huissier, auquel ils rompirent la Verge, que ces officiers là portent pour marque, & luy firent outre cela, plusieurs autres mauuais traitemens, à la fin il échape de leurs mains comme il pût & s'en alla faire sa plainte au President de Castille, qui commanda au Preuost d'aller informer de ce fait là, & de tous les autres excez qui se commettoient ordinairement en la maison de cet Ambassadeur, que la Iustice auoit tousiours feint d'ignorer: les informatiõs faites, les Preuosts enuoyerent pour prendre les delinquants, & ayant eu aduis qu'il y auoit des gens chez l'Ambassadeur qui se dispoisoient de l'empescher, pour éui-

*Autre
exemple
notable
du mau-
uais
procedé
d'un
Ambass.
de Veni-
se pour
un hom-
me qui
s'estoit
refugié
chez luy*

ter les dangers qui en pouuoient arriuer, les Prouoists y allerent eux mesmes; à leur arriuee ils treuuerent les portes fermees, & toutes les fenestres pleines de seruiteurs qui commencerent à témoigner de la mutinerie & de la rebellion: les Prouoists essayèrent de moderer leur chaleur, & à la fin ils entrerent dans la maison & trouuerent dans la cour l'Ambassadeur sans robe ny manteau, avec vne espee & vne rondache en la main, qui estoit vn estrange & indigne deguisement à vn tel maistre: il repond en colere aux Prouoists, mais eux qui estoient bien aduisez l'emmenèrent dextrement en vne maison voisine, où ils l'amuserent, ce pendant que leurs officiers se faisoient des coupables, dont Badoarus estoit du nombre, puis ils ramenerent l'Ambassadeur en son logis avec beaucoup de respect, & luy laisserent des gardes, non pas comme prisonnier, mais pour le garentir de quelque émotion populaire, qui s'estoit deia irritée contre luy; l'Ambassadeur fit de grandes plaintes, remontrant que la dignité de sa Republique estoit offensée en sa personne, & les

priui-

priuileges de l'Ambassade violez, ad-
ioutant encore que l'information que
les Preuosts auoient faite estoit fausse.
Le Roy commanda à son Conseil su-
preme, que les informations fussent
recommencees de nouueau, par vne
personne non suspecte; on l'executa
ainsi, & s'y trouua fort peu de diffe-
rence à la substance des premieres,
puis on considera la qualité du delit
pour si peu d'occasion, & la dignité
de la charge de celuy qui l'auoit com-
mis, & le Roy commanda d'enuoyer
le proces à Don Ignigo de Mendocça
son Ambassadeur à Venise, afin d'in-
former cette Republique de la verité
du fait: Et pour ce qui regardoit les
autres, les Preuosts acheuerent leurs
formalitez, sur lesquelles Badoarus
parent de l'Ambassadeur, & son ho-
ste, fut condamné à estre decapité,
quelques vns des seruiteurs à estre
pendus & les autres au foïet & aux
Galeres: Mais l'Huissier s'estant desi-
sté de sa plainte, le Roy commanda
que la sentence demeurast sans exe-
cution, & que les delinquants sortif-
sent seulement du Royaume, & en
oultre, fit escrire à la Republique de
Venise,

Venise, & à tous les autres Princes Chrestiens, *Que sa volonté & son desir estoit, que quand ses Ambassadeurs commettroient vn delit indigne de leur profession, ils fussent exclus des priuileges & des franchises de leurs charges, & qu'ils fussent iugez par les loix du Royaume où ils feroient seiour.*

I V L E. A peine pourroit on rapporter vn meilleur exemple, où chacun treuuast sa satisfaction; car en celle cy, le respect de la Iustice y est gardé, celuy que l'on doit à la dignité d'vn Ambassadeur, & le droit à la partie: ce fut vn admirable effet de la prudence de Philippe second.

*reproches
à ceux
qui ont
mal trai-
té les
Ambass.
quoy que
temerai-
res.*

LOVIS. Remarquez encore, comme tous les Historiens blasment Antoine, de ce qu'il fit foüetter l'Ambassadeur d'Auguste voiant qu'il parloit trop hardiment à Cleopatre, & avec moins de respect que celuy qu'il croyoit estre deub à vne si grande Princesse. Ils reprochent encore à Alexandre Seuere d'auoir arresté prisonniers en Phrigie les Ambassadeurs des Parthes pour luy auoir parlé trop librement à son opinion. Vn autre Historien appellé Antiochus, mechant pour
n'auoir

n'auoir pas enduré que Xenocrates honneur des Ecoles de Grece & Ambassadeur d'Athenes, luy parlaist franchement sur le sujet de son Ambassade.

I V L E. Il falloit qu'il y eust quelque autre chose dauantage, car il ne me semble pas que les libertez de ces Ambassadeurs meritaissent qu'Antoine, Alexandre & Antiochus en eussent tant de ressentiment, car elles ne pouuoient estre mises au nombre des moindres offenses : c'est bien autre chose de conspirer contre la vie, comme firent les Ambassadeurs de Syphax contre l'Estat, comme ceux de Tarquin ; & contre le respect de la Iustice qui fut mesprisé par l'Ambassadeur de Venise à Madrid, que de parler avec trop de hardiesse, & de faire toute sorte de requestes au nom de son Roy.

L O V I S. Vous aduoüerez pour le moins que Seuerus & Antiochus meritent plus de reproches qu'Antoine, car bien que l'on püst dire qu'il estoit trop courtois amant, il eut plus d'occasion de ressentiment que les autres, d'autant que la licence ou la necessité
de

de ne point rendre d'honneur ny de respect à Cleopatre, ne pouuoit estre comprise dans les obligations de l'Ambassade : Mais quand Antoine eust mal traité ces Ambassadeurs sans aucune cause, ce seroit assez pour l'excuser, de nous souuenir que celuy qui ne considera pas la perte qu'il fit de la moytié de l'Empire du monde pour la mesme Cleopatre, ne deuoit non plus considerer s'il offensoit ou non des Ambassadeurs. Mais aux premiers cas, ie serois bien du costé de la plus rigoureuse opinion, & me semble qu'un Prince doit & peut se saisir d'un Ambassadeur, l'accuser & le punir comme un homme priué, lors qu'il entreprend sur la vie & l'Estat du Prince, en la Cour duquel il reside, ou qu'il offense la reputation de ses loix, qu'il excede les termes de sa dignité & de son Office, qu'il fait des pratiques au dommage de la Republique, ou au preiudice d'un particulier & comme l'immunité de l'Eglise ne seruiroit pas à celuy qui positiuement en sortiroit, pour aller faire un homicide dans le Cimetiere, esperant d'y recourir apres & d'en estre prote-

*Cas aus-
quels on
n'a point
dégard
aux im-
munités
des Am-
bassad.*

gé comme dans vn Afie, il ne faut pas croire non plus, qu'vn Ambassadeur qui se separera de sa dignité pour faire vne action d'homme priué, puisse iouir à cet heure là de ses priuileges, quand il se declareroit mille fois Ambassadeur.

I V L E. Le Duc de Moscouie fit clouër le chapeau d'vn Ambassadeur de Venise dessus sa teste, parce que par obstination, il ne luy auoit pas fait la reuerence. Les Lacedemoniens ieterent dedans vn puits les Ambassadeurs de Xerxes, pour leur auoir parlé avec trop d'orgueil & d'effronterie : Le * Vaiuode offensé du peu de respect dont les Ambassadeurs du Precop de Tartarie luy auoient parlé, de cent qu'ils estoient il en fit tuër quatre-vingt dix neuf, laissant la vie au dernier qui estoit neantmoins à demy mort, pour porter la nauuelle de ses compagnons. Toutes ces actions n'ont que faire de iustification, par ce que tant plus la franchise ou la seureté coneedee à vn Ambassadeur est grande, tant plus il est obligé de la meriter par ses œuures : sa dignité luy imputa vn crime capital, quand

*Princes
offences
d' Ambas-
s' en ven-
gent.*

*Alexand.
le Duc de
Moscouie
les Lace-
demoniës
Prince ou
Gouver-
neur de la
Prouince
appelée
Valachie.
Cruelle
vengean-
ce prise
sur les
Ambass.*

quand il s'esloigne du deub de sa charge: ceux qui sçauent parfaitement en quoy il consiste, reconnoissent bien cette verité. Le tiltre seul de leur office ne leur donne pas les priuileges, il faut qu'ils s'en rendent dignes par leurs deportements. Les Ambassadeurs de Darius n'ignoroient pas ces preceptes-là, quand Alexandre, aupres duquel ils estoient, leur commanda de sortir de Macedoine, les menaçant de les traiter, *comme ennemis publics & non comme Ambassadeurs, s'ils ne luy obeissoient promptement*: Aussi luy respondirent-ils, *qu'ils luy obeïroient en sortant de Macedoine & rapportant à Darius leur Roy, tout ce qu'il leur auoit commandé, mais que pour estre mal traittez il n'y auoit point de cause ny de raison tandis qu'ils vseroient de leur charge, comme ils deuoient, & qu'ils ne declineroient point à des actions indecentes*. Ils tesmoignoient par cette responce qu'ils reconnoissoient que l'Office n'agit pas tout seul; mais qu'il en faut vser comme l'on doit: car sans ce sentiment-là, ils eussent simplement dit que les Ambassadeurs ne pouuoient estre mal traités,

bons

bons ou mauuais qu'ils fussent. Or si cette responce merite d'estre approuuee, il faut par consequent aduoier que les menaces qu'on leur faisoit estoient iniustes, par ce qu'entre le Prince & l'Ambassadeur qui reside en sa Cour, il y doit auoir vn reciproque deuoir, comme si l'Ambassadeur ne peut-estre offensé, aussi ne doit-il pas offencer. La raison qui fait estimer l'iniure faite aux Ambassadeurs comme acte barbare & odieux, est sur ce que cependant qu'ils portent les caracteres de cet office, ils ne doiuent pour nulle occasion, que ce soit vser des armes, machiner des trahisons, émouuoir des seditions, ni faire autre sorte d'action offensive, & pour ce sujet ils sont honorez comme personnes pacifiques: veu que s'il leur estoit loisible de porter des armes, on ne leur concederoit pas cette grande seureté dont ils iouissent & personne n'ouuriroit la porte à celuy qui sous le tiltre d'Ambassadeur pourroit déguiser celuy d'ennemy, car apres y auoir vne fois esté surpris, il n'y a plus de qualité qui puisse exempter des dangers, par ce que l'on ne permet iamais

*Pourquoy
les priuileges des
Ambass.
leur ont
esté con-
cedez.*

à personne de se preualoir des droits où il a renoncé, & par mesme raison la dignité qu'un homme a mesprisee, ne doit plus seruir à sa deffense; car il est tres-iuste que quand l'on ne veut pas ce que l'on peut, que l'on ne le puisse pas quand on le veut; Et c'est pourquoy Virgile fait porter vne branche d'Oliue à l'Ambassadeur qu'Ænee enuoye à Latinus, comme la vraye marque de paix & de sincerité, qui sont les propres armes d'un Ambassadeur. De là vient que quand on l'offense, ce qui n'arriue que fort rarement, son Prince est obligé comme pour soy-mesme d'en tirer la satisfaction & la vengeance, estimant l'injure aussi grande que si elle estoit faite à sa personne. Ceux qui ne le considerent pas ainsi, & qui oublient à se ressentir de l'outrage fait sans cause à leurs Ambassadeurs, offensent plus le Droit des gens que les mesmes offenseurs: Et si Philippe détruisit les Atheniens, & sema du sel sur leur terre, parce qu'ils auoient vriné contre sa statuë, quelle vengeance eust-il pris s'ils eussent mal traité ses Ambassadeurs, qui representent la mesme personne?

*Philippe
offensé du
mespris
fait à sa
statuë.*

sonne ? Vne des principales raisons que les Historiens donnent , pourquoy les Romains despoüillerent Perseus de son Royaume, ce fut à cause de la discourtoisie dont il vfa enuers leurs Ambassadeurs. Nulle Republique ne pourroit mieux témoigner la vengeance prise des Ambassadeurs offensez , que celle de Rome qui n'auoit point aussi de pareille au traitemēt qu'elle faisoit aux estrangers , car puis qu'elle accomplissoit le Droit des gens en ce qui estoit douteux , combien s'en acquitoit elle mieux en ce qui estoit prescrit & ordonné ? On fit quelque mauuais traitement à Rome à certains Ambassadeurs de Carthage ; & ayant fait exacte recherche des coupables , L. Minutius & L. Manlius en furent accusez, on se saisit d'eux & les enuoya t'on iusques à Carthage, afin qu'elle en receut entiere reparation, & que iamais elle n'eust suiet de former aucune plainte cōtre le peuple Romain. Ceux qui procedoient ainsi pouuoient bien faire ce que Cesar fit contre les Venetes qui auoient rudement traité ses Ambassadeurs , car encore que ce

Reparation faite par les Romains pour des Ambass. offensez.

Vengeance de Cesar contre les Habitans de Venetes ville de Bretagne pour pareil suiet.

Prince fut tres-clement entre tous les Cefars, il se perfuada que son iniure n'estoit pas repacee, à moins que de tailler en pieces tout le Senat de cette Republique, comme il le fit, en disant, *que c'estoit affin que les Barbares apprissent qu'il ne falloit pas violer le Droit des gens, ny respondre avec les armes à celuy qui ne disputoit qu'avec les paroles.* Ainsi en vfa Alexandre contre ceux de la ville de Memiacene, en laquelle il enuoya pour Ambassadeurs cinquante Caualliers de grande maison, lesquels ils receurent & logerent; mais sur le milieu de la nuit & durant le profond sommeil, il les tuerent tous, de quoy Alexandre fut si indigné, qu'il assembla toutes ses forces qui estoient diuisees, tant à cause du siege de la ville de Cyropolis, que de plusieurs autres lieux, & alla se camper au pied des murs de Mamiacene, de laquelle Quinte Curse dit qu'il n'y eut point de cité qui soustint le siege, avec tant de courage que cette-là: Alexandre y receut vne blessure à la gorge, d'un coup de pierre d'une fronde, qui le fit pleurer comme mort pas les siens, mais à peine

acheuoit-

*Autre
vengeance
d'Alex.*

acheuoit-on de le penfer & de luy arrefter le fang, qu'il retourna au mefme aflaut, & à la fin il entra & fe rendit maiftre de la ville, laquelle il fit demolir & razer iufques aux fondements. Le S. Roy Prophete fe fentit fi fort offenfé de ce que le Roy Amnon fit razar la barbe & couper les veftemens aux Ambaffadeurs qu'il luy enuoya, pour luy tefmoigner le regret qu'il auoit de la mort de fon pere, lesquels Amnon croyoit eftre efpions, qu'il en fit la vengeance qui fe lit aux Liures des Roys, laquelle fut rigoureuſe, mais tres-iuſte. Clouis ne fut pas moins ſenſible d'un outrage que ſes Ambaffadeurs receurēt des Goths, ayant aſſemblé vne armee pour s'en vanger, il harangua ſes chefs & parmy ſon discours il dit, *que les Princes ne ſont pas ſeulement obligez de vanger les iniures faites à la Religion & aux ſainctſ decrets, mais encore de chaſtier celles que l'on fait à leurs Ambaffadeurs.* Le grand Charlemagne, pour vn pareil ſuiet deſtruiſit tout ce qui appartenoit aux Saxons, entre la riuiere Albis & Vairura. Les Sabarites ayant tué trente Ambaffadeurs des

*David
venge
l'iniure
faite à ſes
Ambaff.*

Clouis.

*Charle-
magne.*

Crotoniates & ietté les corps par dessus leurs murailles, furent aduertis par l'Oracle de Iupiter, que pour la réparation de ce crime si odieux, *il leur arrieroit vne si extreme calamité, que tout leur pays en seroit destruit, comme il aduint.*

I V L E. Il est vray que les plus grandes guerres qui furent iamais dans l'antiquité, commencerent pour les offences faites aux Ambassadeurs, comme furent celles d'entre Antiochus & les Romains; & celle de l'Odysee contre les mesmes Romains pour la mort d'Octavius Ambassadeur.

L O V I S. Ceux de Megare par le consentement general de toute la Grece, furent priuez des sacrifices pour auoir osté la vie à Antemocrates, Fecial des Atheniens. Chacun est obligé de rendre les passages & les chemins libres pour les Ambassadeurs, les receuoir & loger, comme personnes qui vont faciliter pacifiquement l'usage du commerce humain, pour l'vtilité des viuants. On en peut aysement iuger l'importance, puis que d'un particulier à vn autre, où l'on

n'est

n'est pas tenu d'observer si exactement les regles du respect, la civilité neantmoins nous oblige mutuellement à rendre de certaines ceremonies & courtoisies. Mais ie vous vais reciter vn exemple pleine de plusieurs circonstances qui confirmeront encore les priuileges des Ambassadeurs. Vn Romain tua vn Ambassadeur du Senat, ainsi qu'il retournoit de son Ambassade, & qu'il en alloit rendre compte: Le Pere de cet Ambassadeur auoit esté quelques annees auparauant, condamné comme traistre, on accusa l'homicide du fils, de crime d'homicide d'Ambassadeur, il confessa librement le fait, mais il se deffendoit disant, que par la loy, les enfans d'un traistre estoient bannis de la Republique, & qu'il estoit permis à qui le voudroit entreprendre de les tuër sur les limites de l'Empire; & que par ainsi il auoit tué vn traistre & non pas vn Ambassadeur. Il soustenoit en outre, que la personne de l'Ambassadeur n'estoit pas sacré sainte en sa patrie, mais seulement lors qu'il estoit parmy les ennemis ou les Estrangers, & que durât le temps qu'il seiournoit en son pais auant que

d'un excès fait sur la personne d'un Ambassadeur & ce qui en aduint

partir & apres son retour, il n'estoit pas Ambassadeur, mais seulement Citoyen & compagnon des autres. L'accusateur luy repliquoit, qu'il auoïoit bien qu'il luy estoit loisible de tuër le fils d'un traistre mais non pas un Ambassadeur, & que le mort en possedoit encore l'office, quoy qu'il reuinist de son exercice, iusques à ce qu'il eust fait son rapport au Senat des affaires dont il l'auoit chargé, & dont la responce pouuoit estre de grande importance à la Republique, & que par consequent il auoit commis le crime d'homicide d'Ambassadeur: Enfin l'accusé fut condamné, & le mort reconnu pour Ambassadeur. Tite Liue, dit que les Tarentins suiets du peuple Romain se rebellerent, & chargerent sur vne flotte de Rome qui estoit entree en leur port, où ils firent vn grand degast sur les nauires & sur les gens. Les Romains aduertis de cet outrage, leur enuoyerent des Ambassadeurs (qui sembleroient pourtant ne deuoir estre que messagers puis que les Tarentins leur estoient suiets) pour en faire la plainte & la reprimende, & demander quant & quant reparation de l'iniure: mais les Tarentins baif-

ferent

*Ambass.
offensez
& van-
gez.*

serent la visiere , ils firent les sourds & adiousterent vne plus grande offense à la premiere, comme dit cet Auteur, ils firent fouïetter ces Ambassadeurs & les chasserent de la ville ; car T. Liue, iuge cette action-là pour vn plus grand delit que celuy de s'estre rebellez, auoir des-fait l'armee de Rome, & tué le general avec plusieurs autres gens, mais en vengeance, Camille par ordonnance expresse de la Republique, mit toute la ville de Tarente à feu & à sang.

I V L E. Mais comment est-ce que T. Liue, peut faire tant de cas du sacré-saint respect que l'on doit aux Ambassadeurs, blasmer si fort l'action des Tarentins & donner quant & quant tant de loüanges aux Latins, puis qu'ils prindrent prisonniers les Ambassadeurs des Volsques qui leur estoient allez demander assistance contre les Romains, & les enuoyerent à Rome, pour rendre vn extreme témoignage de leur amitié ; cet Auteur disant encore, que ce present fut si agreable aux Romains, qu'ils firent rendre aux Latins six mille captifs qu'ils tenoient à Rome. Je ne sçay

*Diuers
exemples
de l'acortise des
Romains.*

comment on peut aplaudir cette trahison, & en loüer la recompense entre des peuples qui la treuuoient odieuse en autruy, & qui auoient l'innocence & la sincerité en si grande recommandation, que de donner aduis à vn Roy leur ennemy que son Medecin le vouloit empoisonner, & qui rendirent aux peres d'vne cité rebelle, les enfans qu'vn precepteur tres-meschant leur auoit ravis, & plusieurs autres loüables actions qui leur fit acquerir le renom de iustes & équitables.

LOVIS. Voyez vous Seigneur Iule, mon opinion a tousiours esté que la methode du gouvernement des Romains estoit comme celuy de ces Iuges qui pour montrer leur integrité refusent avec bruit & ostentation les fruits & les autres presents de peu de valeur que les parties leur offrent, & non pas les lingots d'or, ou les boîtes de ioyaux. Il y a eu pourtant des ames fort genereuses en cette Republique, & toutefois la pluspart des liberalitez & autres galanteries qui s'escriuent d'eux, ne se faisoient qu'à dessein & pour l'augmentation de leur grandeur; ils recompensoit fort soigneuse-

gneusement leurs Historiens, afin que leurs écrits celebrassent toutes leurs actions pour genereuses, & donnassent vne immortelle loüange à leurs noms, tantost par verité & tantost par menterie. Et à mon aduis, ils n'ont pas escrit ce discours des Latins & des Volsques pour en publier le fait, ils ne le pouuoient estimer qu'odieux, mais seulement pour l'vtilité qui leur en reuenoit, car par l'horreur d'vn tel acte, ils s'affuroient que ces deux nations ne se reconcilieroient iamais, & qu'ils les tiendroient tousiours diuisées. Pour preuenir semblables inconueniens, & quand l'on veut enuoyer vn Ambassadeur en vn Royaume ennemy, il est à propos de tirer auparauant vn passe-port ou saufconduit, toutefois, s'il importe d'vser de diligence, & que le retardement du depart fust dommageable, l'Ambassadeur ne doit pas attendre le passe-port, il faut qu'il aille faire son Ambassade sans rien craindre: on estime pires qu'ennemys, ceux qui à faute de passe-port traiteroient mal les personnes que l'ancien Droit-des-gens tient en sauu:-garde.

EVLE. Et s'il aduenoit qu'un Prince arrestast ou fist quelque peine à un Ambassadeur, seroit il loysible à son Maistre d'en user de mesme à l'endroit de celuy de l'offenseur qui seroit en sa Cour ?

Si un Prince offensé en la personne de son Ambassadeur se peut vanger sur celuy de l'offenseur, raison & exemples.

LOVIS. En tel cas, on ne pourroit treuver à reprendre sur celuy qui en tireroit la satisfaction. Et bien que le chatiment de l'offense faite à un Ambassadeur soit sur un autre, il est assez évident que ce n'est pas pour destruire leurs priuileges, mais plustost pour les deffendre & se vanger de celuy qui l'auroit fait. Apian Alexandrin, raporte un exemple de tres-grande modestie sur ce sujet, & dit, que les Romains ayant fait trefue avec les Carthaginois, un nauire de Rome prit port à Carthage, laquelle fut incontinent pillée de ceux du pays : Scipion qui estoit le principal chef des Romains & qui ne voulut point rompre la trefue pour vne legere occasion, enuoya la plainte à Carthage, & demander la reparation du dommage qui y auoit esté fait avec le châtiment des coupables ; mais les Carthaginois au lieu de satisfaire à vne si iuste demande,

mande , arresterent les Ambassadeurs qui la faisoient , & les retindrent , iusques à ce que les Ambassadeurs de Carthage qui estoient à Rome fussent de retour. Hannon , grand Capitaine & personnage illustre entre les Carthaginois, voyant l'outrage qu'on faisoit aux Romains & l'infamie que sa Republique en encouroit, essaya de donner passage aux Ambassadeurs pour s'en retourner , mais à peine eurent ils leué les voiles , quand ils furent pris par des Galeres de Carthage qui tuerent l'un de ces deux Ambassadeurs , & laisserent l'autre à telle extremité qu'il eut bien de la peine à sauuer sa vie & à se rendre où Scipion estoit ; la nouvelle en fut incontinent portee à Rome, & pouuant iustement par droit de represaille se vanger sur les Ambassadeurs de Carthage qu'ils auoient encore à Rome, ils se contenterent pourtant d'une plus genereuse satisfaction , ce fut de leur commander de sortir promptement de leurs Estats. *La Republique Romaine estimant que c estoit vne plus digne action d'observer la loy de la franchise que celle de la vengeance,* Enfin ces Ambassadeurs

fadeurs furent renuoyez à Carthage : mais au bout de quelque temps la fortune les fit tomber entre les mains de Scipion ; ses gens fort ioyeux d'auoir occasion de vanger l'iniure nouvelle qu'ils auoient receuë, luy demanderent s'ils feroient de ces Ambassadeurs ce que l'on auoit fait à Carthage de leurs, il respondit *que non, & que plustost ils leur donnassent le passage libre en toute seureté.* Voila vn tres-generieux exemple, & remply de plusieurs belles considerations entre tous ceux qui se treuuent dans les auteurs, qui obligent les Princes mesme en perdant de leurs droits, de faire tousiours election de la meilleure des opinions, qui permettent ou deffendent les vengeances de cette espee, car il vaut mieux que le fuiet de la plainte nous demeure, que de soumettre nostre raison à l'arbitrage du iugement incertain d'autruy : veu que si les causes apparentes & colorees, & les sentiments affectez suffisoient pour pouuoir mettre la main sur les Ambassadeurs, la crainte de ces inconueniens & de ces mouuements là, feroient avec raison, que les Princes ne traite-

roient

roient iamais d'affaires ensemble, & leurs inimitiez seroient irreconciliables.

I V L E. La pieté Romaine fit bien voir son excelence en cette offense là ; mais toutefois leur Ambassadeur demeura mort à Carthage, & sa mort sans aucune satisfaction.

L O V I S. Il faut croire qu'il leur estoit assez aisé de la prendre s'ils eussent voulu, sur les gages qu'ils auoient des offenseurs, où ils pouuoient reparer l'offense domestique & la publique; mais leur ayant fait grace, ils honorerent la memoire de ces Ambassadeurs, comme celle des autres dont il a esté parlé, & dont la mort fut cause que tout le Senat des Venetes fut taillé en pieces; car outre cette reparation la, on leur dressa des statuës, de mesme celles qui immortalisent les noms de Tullius, Cluius, Lucius Spurius, Antius, Caius Fulcinus qui furent aussi Ambassadeurs, & desquels Ciceron parle en l'oraison contre Marc Antoine. Tite Liue recitant que les Fidenates se rebellerent contre les Romains pour se mettre du party de Tolumus Roy des Boies, dit
ces.

*Habitans
de Venes
ville de
Bretagne.*

Peuple
de la
haute
Celtique.

ces paroles, Et adionterent vn grand peché à celuy de leur rebellion, ils tuerent les Ambassadeurs Romains desquels, à ce qu'il dit, les statues furent dressées en la place de Rome.

IVLE. C'estoit vne grande récompense de seruice en ce temps-là, quand on dressoit vne statuë à quelqu'un; Mais i'aprouue bien l'action du Roy de Danemarc, qui en l'année 1586. arresta en son détroit du Zont; plus de six cens vaisseaux des pais Bas, iusques à ce qu'ils luy eussent rendu vn Ambassadeur qu'ils luy retenoient, Et la seule raison que donnerent les Suysses quand ils vindrent descendre sur Milan, avec toutes les forces de leurs Cantons en l'année 1511. estoit, qu'ils vouloient faire faire raison au Canton de Schyvits qui estoit offensé, & toute la Nation quant & quant, de ce qu'on auoit tué vn de leurs trompettes en passant par l'Estat de Milan qui portoit vne commission de leur part. Ils en auoient bien fait plainte au Roy de France, qui possédoit alors cét Estat; mais ils n'en eurent pas toute la satisfaction qu'ils en desiroient. Le Roy François I. se sentit aussi

Rincos
& Frego.
se Am-
bassad. de
France

aussi fort offensé de la mort de Rin-
cou son Ambassadeur qui aloit à
Constantinople, qui fut attribuee aux
ministres de l'Empereur Charles V.

*tués par
les Minis-
tres de
Charl. V.*

L O V I S. Je suis bien aisé que nous
soyons tombez sur ce propos pour re-

spondre à Bodin qui l'en accuse, di-
sant ; *Les Ambassadeurs ne sont pas as-
seurez de leur vie, car on a veu Rincon*

*L' Au-
teur essa-
ye tant
qu'il peut
de iusti-
fier.*

*& Fregose Ambassadeurs de François I.
Roy de France tuez par les Ministres de*

*l'Empe-
reur en*

l'Empereur Charles V. sans qu'on en fit

certe

aucune iustice ; au lieu que les Romains

action.

liurerent aux ennemys Minutius &

*Meurtre
de deux
Ambass.*

Manlius ; & une autrefois Fabius &

*du Roy
de France*

Apronius pour les faire mourir ou pour

en disposer à leur plaisir ; parce qu'ils

auoient seulement fait quelque legere

offence à des Ambassadeurs, qui est la

*peine ordinaire de la loy. Voila les ter-
mes de Bodin : auquel ie responds,*

que Rincon fut Espagnol & natif de
Medina del Campo, lequel sans estre
émeu d'aucune occasion ou déplaisir
receu de son Prince, mais du seul
mouuement de son inclination, sans
foy à sa loy, sans loy à sa patrie & sans
fidelité à son Prince naturel, s'alla ren-
dre au seruice du Roy de France, qui

le

se seruit de la commodité de son esprit & de son artifice, qui n'estoit pas petit. Ce galant homme-là, accompagné de Cezar Frégose de Gennes, entreprit de passer en Constantinople pour solliciter le Turc de descendre aux costes d'Italie & d'Alemagne. Le remords de sa propre conscience luy fit douter du chemin qu'il deuoit tenir : Il en auoit choisi vn, qui leur pouuoit estre plus seur, ou à tout le moins, qui n'eust sçeu estre pire, mais il changea soudain d'aduis. Dés Turin, il retourna passer les Alpes & delibera d'aller par le Tesin au Po, & de là à Venise : Il l'executa ainsi ; mais quelques vns (iustement offensez) du party de la raison naturelle, ou de l'Empereur iuge legitime de cét homme, s'estans mis dans quelques barques, le surprindrent à l'endroit où le Tesin & le Po se ioignent ensemble, & luy osterent la vie avec plus d'honneur qu'il n'en meritoit. Quelques vns attribuent le blame ou la gloire de ce fait là, au Marquis de Pescara agissant par le commandement de l'Empereur. Mais en accordant à Bodin l'argument sur lequel il fonde le crime

De Serres, dit que ce fut le Marquis du Gnaft.

crime de cette action, on luy peut répondre, que l'on n'agissoit pas contre les priuileges de l'Ambassade, puisque Rincon estoit le propre vassal de l'Empereur & fuytif pour crime de leze Majesté, & mesme qu'il le commettoit de nouveau au point qu'on le print. Donc en quelle loy & en quelle ordonnance est ce, que Bodin a trouué qu'un vassal traistre qui va seruir un autre Roy se puisse parer de l'Office d'Ambassadeur pour passer en assurance lors mesme qu'avec cette charge il continuë ses trahisons & ses infidelitez ? Mais il est vray que Bodin parle fort rarement des sujets où l'Espagne est meslee, qu'il n'essaye tousiours de luy donner le tort, ne temoignant pas d'estre né en France qui est la patrie des genereux & nobles escriuains, mais d'estre plustost domiciliaire d'Amsterdam ou de Constantinople. Quand il escriuit ce passage là, il ne se souuenoit pas de ce qu'il auoit dit en la mesme *Republique* au Chapitre 6. du premier livre ; *Quoy que fasse le subject, il ne peut s'exempter de la puissance de son Seigneur naturel, ores qu'il deuient Prince au pais d'au-*

truy :

Le Traducteur à retrâché icy une longue inuective de l'Auteur, contre Bodin, laquelle ne tend qu'à tacher de justifier Charles V du meurtre commis en la personne de Rincon & de son Colleague.

Si l'Ambass. d'un Prince amy peut prendre les armes contre un autre Prince ennemy des deux.

truy: & auparauant: En quelque region qu'un homme se soit fait subiect d'un Prince estrange, sans le congé du sien, son Prince naturel a tousiours droit de main mise sur luy, comme le Seigneur sur l'esclauue fuitif, encore que le subiet vint par deuers luy en qualité d'Ambassadeur. Et en suite, Le pretexte plus specieux que les Imperiaux trouuerent pour excuser le meurtre fait en la personne de Rincon & Fregose Ambassadeurs de France vers le Turc, fut que l'un estant Espagnol, suiet naturel de l'Empereur, & l'autre Gennois en sa protection, s'estoient mis au service de son ennemy, & le bruit estoit qu'ils alloient luy dresser vne nouvelle guerre.

I V L E. Instruisons-nous vn peu maintenant; s'il seroit loisible à vn Ambassadeur d'un Prince amy, de prendre les armes contre vn autre Prince ennemy des deux.

L O V I S. Il ne faut point douter que l'excez & l'offense de la Iustice & du Droit des gens, ne fust moindre en cette occasion, mais pourtant, il ne le doit pas faire; par ce que l'Ambassadeur n'est pas à soy ny à ses passions; il faut qu'il cede à son deuoir, & à sa charge

charge qui est la paix & la modération : Il ne se doit jamais entremettre des choses qui le peuuent rendre incapable d'estre Ministre de Concorde, puis qu'en souscriuant ce nom d'Ambassadeur, c'est proprement se declarer homme de Paix, & non pas de Milice. Ce reproche se fist à un Ambassadeur de Hongrie, qui se trouua à Treuigi, en passant, quand le Magistrat & la garnison de Venise en sortit pour la crainte de l'armee de l'empereur. Leonard Dresine venoit en son nom en prendre possession, non avecque d'autres armes, qu'avec l'exemple de Cremone, Veronne, Bizance & Padoüe, qui la luy auoient abandonnee; laquelle possession estant desia prise, quelques banis & fugitifs, qui peu auparauant auoient esté restablis en la mesme ville, commencerent à se mutiner, enfin comme c'est chose fort facile de disposer cet indomptable monstre de vulgaire, aux mauuaises entreprises, toute la ville fut en peu de temps sousleuee & mise en armes, si bien que Leonard Dresine sortit promptement, attribuant cette sedition à l'Ambassadeur de Hon-

Hongrie, qui ayda par son conseil, à l'inclination du peuple, dont le dessein estoit de se maintenir pour les Venitiens, de façon que cet Ambassadeur se conformant à l'Estat du temps, n'ayda point à la paix, mais il fomenta la guerre, car pour faire demeurer la ville à la deuotion des Venitiens, il ne falloit que courir aux armes, & pour la mettre au pouuoir de l'Empereur, il ne falloit point d'autre diligence que de les laisser tomber des mains.

*Si vn
Ambass.
peut trai-
ter des
matieres
de guerre.*

IVLE. Et n'y a-t'il donc point d'occasion auxquelles vn Ambassadeur puisse traiter & conclurre des matieres de guerre?

LOVIS. Ouy, il s'en rencontre tous les iours, mais tout ce qui se ménagera entre les armes, fera par accident & comme vn passage pour arriuer à la paix qui doit naistre de cette guerre; comme par exemple: Le Roy de France a vne guerre contre l'Estat de Venise, ils commencent par leurs Ambassadeurs de faire la paix ent'eux, & vne ligue contre le Roy d'Espagne ou le Roy d'Angleterre: en reelle verité, les Ambassadeurs qui
con-

conclurent le traité de la guerre auront part à la cause, mais neantmoins leur fin & leur intention n'estoit pas d'opiner à la guerre contre le Roy d'Espagne, ou d'Angleterre, mais seulement pour affermir la paix & tirer leurs Maistres de la guerre: mais au fonds, les Ambassadeurs ne doiuent point prattiquer la guerre, toutéfois il leur est permis de la causer, la sollicitier, la fomenter, & la capituler pour leur Prince, avec intention de paix ou de plus grande vtilité pour leur maistre, car leur ame estant pacifique, comme elle doit estre, leur industrie, leur esprit & toutes leurs actions, doiuent tendre à seruir leur Prince.

I V L E. Cela est necessaire, car si on leur ostoit cette negociation, ie ne sçay pour quelles affaires on depecheroit tant d'Ambassadeurs ordinaires & extraordinaires, que l'on enuoye chaque iour à tant de diuers Royaumes.

L O V I S. Sans auoir des matieres de guerre à traiter, il se presente assez d'affaires entre les Princes, où il est besoin d'enuoyer des Ambassadeurs: Iugez seulement combien il arriue
*Que c'est
qu'Amb.
spirituel-
les & tē-
poralles.*
souuent

souuent d'occasions entre les hommes priuez, où il faut necessairement faire agir des tierces personnes, & delà, montez iusques à la Sphere des Roys. Les Ambassadeurs sont employez à entretenir les aliances des Princes & à d'autres fonctions & exercices dont les Estats se maintiennent: tantost à des negociations spirituelles & tantost à des temporelles; les spirituelles s'exercent à accomplir des vœux pour les Princes en des sanctuaires celebres, rendre l'obeissance deuë aux souuerains Pontifes, &c. L'Ambassade que Iustinian enuoya au Pape Iean second fut de cette espece. Demetrius & Patius Euesques, furent ses Ambassadeurs, qui allerent rendre l'obeissance à ce Chef de l'Eglise, & offrir au temple de saint Pierre, certains vases d'or. Les Anciens mesmes firent plusieurs ces Ambassades en l'honneur de leur vaine Religion. Philippe enuoya vn Ambassadeur à Rome faire vne offrande pour luy au temple de Iupiter. Le Senat enuoya Fabius à l'Oracle de Delphes apres la bataille de Canes, pour sçauoir par quel moyen on pourroit appaiser

*Diuers
exemples
sur ce sub-
iect.*

appaifer le couroux des Dieux. Au mesme Oracle, furent aussi enuoyez Quintus Catulus & Pompee Maton, pour offrir vne couronne d'or à Apollon des despoüilles gagnes sur Asdrubal. Les Romains firent faire encore vne solemnelle Ambassade au Dieu Esculape, à cause de la peste qui les affligoit. Voila des especes d'Ambassades sacrees & spirituelles. Pour le regard des temporelles & qui consistent en ceremonies & compliments, celles des Carthaginois aux Romains furent de cette espece, quand ils enuoyerent feliciter le Senat de la victoire obtenuë sur les Samnites, & offrir vne Courone d'or à Iupiter vangeur. On a encore accoustumé d'enuoyer des Ambassadeurs, qu'on pourroit aussi appeller Mediateurs, pour accorder deux Princes ennemys, qui ne sont point maistres de l'Ambassadeur ny l'un ny l'autre; comme furent Mecenas & Coccius, pour accorder de la part du Senat, Octavius & Anthoine, de la dexterité desquels Horace se resouuiet en ses vers parlant de deux de ses amys qui estoient mal ensemble, en voicy la substance:

*Ambass.
de Con-
corde.*

*Ambass.
extraor-
dinaires.*

Le grand Mecenas & Coceius deuroient bien estre appellez icy : ces deux grands esprits accoustumez à accorder par leurs graues discours, les ennemis les plus irritex. Il s'en fait encore pour feliciter les naissances des Princes & des mariages, & pour en traiter d'autres : pour accorder des trefues, pour capituler des ligues : Car encore qu'il y ait des Ambassadeurs ordinairement residens, il est quelquefois besoin d'y en enuoyer vn extraordinaire de grande authorité & d'illustre qualité, parce que l'vne & l'autre de ces Ambassades sont fort differentes. Et soit que i'aye definy la qualité d'vn Ambassadeur au commencement de nostre conuersation, il semble que l'on puisse encore approprier à ces especes d'Ambassades cette autre definition. Celuy qui reside ordinairement, est vn homme enuoyé de Prince à Prince, avecque authorité de traiter ce qui concerne l'honneur & l'utilité de tous les deux. Et l'extraordinaire, est aussi vn homme enuoyé de Prince à Prince, pour vne demonstration de ioye ou de deuil, afin de conseruer l'amitié.

*Que c'est
qu' Amb.
ordinaire
& extra-
ordinaire*

I V L E. Et l'Ambassadeur ordinaire
qui

qui reside, n'est-il pas capable de vaquer à ces diuerses operations ?

LOVIS. Il n'y a point de doute, que nul Prince ne se pourra iamais plaindre d'un autre, quand il receura de son Ambassadeur ordinaire ou vne felicitation, ou vn tesmoignage de participation de déplaisir, ny trouuer mauvais qu'il traite de quelque mariage & en concluë les resolutions : mais en ce cas-là & aussi quand il est question de faire vne trefue, vne paix, ou vne ligue, il y a encore plus de demonstration d'estime & d'amitié, d'enuoyer quelques personnes de qualitez eminentes, & de plus grande dignité que celle qui reside ordinairement. Ce n'est pas que plusieurs affaires ne püssent estre maniees par vn seul Ambassadeur, pourueu qu'il les puisse traiter toutes en vne mesme ville, d'autant que si elles sont en diuers lieux, encore qu'il eust de la capacité de reste, il n'auroit pas assez de temps pour y vaquer, il le faudroit employer à aller & venir, & les affaires s'empescheroient l'un l'autre.

IVLE. De tout vostre discours on peut inferer qu'il y a des Ambassa-
 H 2 deurs

*En quel-
 les occa-
 sions les
 Ambass.
 extraor-
 dinaires
 sont ne-
 cessaires.*

deurs qui sont enuoyez pour les courtois compliments ; & des autres pour conclure les affaires que l'Ambassadeur ordinaire aura disposees à cet effect : desquelles le merite sera de si grande estime, qu'il faudra enuoyer vne personne de dignité releuee pour en faire l'execution: que les Ambassadeurs ordinaires ont vne pleine authorité pour toutes, & que les compliments leurs sont communs aussi bien que les autres negociations: que l'office d'Ambassadeur ne consiste en autres fonctions que de ménager les affaires pour les disposer à l'vnion des Princes, car le Noit de cette vnion est la paix commune: & de vray il faut aduoüer qu'entre toutes les charges de la Republique, cette-cy est tres-noble. Mais il me demeure encore vn doute à resoudre, c'est, que si l'Ambassadeur est veritablement conciliateur des volontez, il semble qu'il ne doive pas incliner plus d'vn costé que de l'autre, d'autant que le milieu est egalelement distant des deux extrémitez, & neantmoins il y auroit trop de simplicité à le croire ainsi, veu que l'Ambassadeur doit estre

Si l'Ambassadeur conciliateur ne doit non plus incliner d'un party que de l'autre.

estre tout à fait pour le Prince dont il est le ministre & soustient le party, & qu'il est raisonnable & necessaire, que son but soit de traiter les affaires à son contentement, sans prendre garde en aucune maniere à la reputation & vtilité de l'autre Prince.

L O V I S. Il y a vne partie de vostre doute dont vous deuez estre certain, & de l'autre, non. Ce que vous pouuez tenir d'assuré est, que l'Ambassadeur doit dépendre tout à fait du Prince dont il est le ministre, & que la fin de tous ces mouuemens doit tendre à le seruir fidèlement, mais qu'il ne doit pas s'employer à procurer le repos & le contentement du Prince auprès duquel il est enuoyé, cela ne s'aduoüe pas, & ie soutiens qu'il commettrait vne offense contre la Pieté & la Charité.

I V L E. De quel deuoir est ce que doit naistre ce bon office là à vn Ambassadeur estrangier ?

L O V I S. De celuy de sa charge mesme; de celuy d'vn Medecin qui pense vn malade, & de celuy d'vn Aduoocat qui deffend l'vn & qui accuse l'autre. Ie ne dis pas qu'il s'y employe

Vn Ambassadeur de Concorde agit pour le bien commun des Princes.

pour son interest, & pour son affection particuliere, ou pour des intentions secrettes, mais pour satisfaire simplement à la fonction de l'Ambassade, d'autant que si son propre but est la paix, & que la paix & l'amitié soient de bonnes affections, & qu'il soit necessaire des les mettre entre deux Princes, comment est ce que l'Ambassadeur qui en sera le mediateur, pourchassera - la paix & le repos à son maistre, qui est le plus grand bien qu'il luy puisse procuiuer, sans que l'autre Prince n'y participe? Et si l'Ambassadeur humain est digne de se comparer au Diuin, qui est ce qui ignore que les Anges qui sont Ambassadeurs celestes, en executant la volonté de leur Createur & de leur Roy, n'employent bien souuent leurs prieres, & leurs intercessions, pour disposer la volonté diuine au repos & au salut des hommes auprès desquels ils resident? Donc si vn Ange en obeissant à ce qui luy est commandé, peut sans trahison pourchasser, l'vtilité de l'homme, il s'ensuit qu'un Ambassadeur, principalement s'il est Catholique, peut pratiquer le mesme en l'exercice

exercice de sa charge. Mais parce qu'il est naturellement debiteur à son maître & Seigneur, & absolument tenu de le servir d'affection, & qu'il n'est obligé pour l'autre Prince, qu'à satisfaire au deuoir de sa charge, lors qu'il arriue que les deux Princes sont de diferentes volontez & de mauuaise intelligence, il faut qu'il recherche avec trauail & diligence, les moyens de les accorder, vñant pour cet effect, dans les limites que ie marqueray tantost, de toutes les plus fortes remonstrances & persuasions que son esprit luy pourra fournir; Or encore que toute persuasion se fasse avec la force des raisons & des exemples de vifs mouuements, & d'autoritez de loix; Je conseille neantmoins à l'Ambassadeur de choisir entre plusieurs raisons & exemples, non pas seulement les plus fortes, mais encore celles qui seront les plus agreables, & desquels celuy à qui elles s'adressent puisse tirer quelque vtilité, comme il aduint à Alexandre, qui s'offençoit de ce que les Ambassadeurs de Corinthe luy offroient le titre de Citoyen de leur Republique, & auquel ils

Qu'il doit user de douceur pour les amener à un accord.

Exemples

respondirent *qu'ils ne l'auoient iamais offert qu'à Hercule & à luy* : car cette comparaiſon luy fut ſi agreable, qu'il receut ce titre de Citoyen pour vne grande faueur & leur fit beaucoup de courtoifies & d'honneurs. Deux Ambaſſadeurs de Friſe, contree d'Allemagne, ſe treuuans à Rome du temps de Neron, en entrant au theatre de Pompee veirent des hommes couverts d'habillemens eſtrangers aſſis avec les Senateurs ; eux eſtonnez, demanderent pourquoy on permettoit cela à des eſtrangers : ou leur reſpondit que c'eſtoit vn honneur qu'on auoit accoutumé de rendre aux Ambaſſadeurs de leur nation, laquelle deuançoit toutes les autres en generoſité & en amitié enuers le peuple Romain. A ces paroles les Friſiens reſpondirent avec vne grande exclamation ; *Par Hercule, iamais aucuns des mortels ne nous deuançeront en valeur d'armes ny en affection à l'endroit des Romains* : & en diſant cela, monterent & s'aſſirent avec les Senateurs qui louèrent infiniment leur action, & la receurent comme vn mouuement d'vne bonne emulation ; & en

meſme

mesme temps Neron les fit tous deux *Remar-*
 Citoyens de Rome. Ces deux exem- *que.*
 ples peuuent seruir à former celles
 que l'on iugera necessaires pour vne
 douce persuasion, en laquelle on se
 doit souuenir qu'il faut tousiours es-
 sayer à faire comprendre au Prince
 que l'on procede en homme de bien,
 qui n'ayme pas moins le juste que l'v-
 tile, & par ainsi l'on reüssira heureu-
 sement : C'est vne sentence de Pla-
 ton *que la vertu reconnuë, est vne*
grande puissance pour conquerir les
cœurs.

IVLE. Celuy qui pourroit avec
 cette methode persuader vn Prince
 qui auroit du mescontentement dans
 l'esprit, ne seroit pas mauuais Orateur.

LOVIS. Pour aduoüer le vray, on *On ne*
 ne peut pas estre bon Ambassadeur, *peut estre*
 sans estre bon Orateur, d'autant que *bon Am-*
 tout cét office consiste en la science *bassad.*
 de persuader & disfluader, mais cela *Sans estre*
 ne se peut pas bien pratiquer sans estre *bon Ora-*
 doiüé d'vne grande capacité d'esprit, *teur.*
 d'Eloquence & d'elegance; aussi plu- *Orator.*
 sieurs tiennent que c'est de là que les
 Latins apellent vn Ambassadeur,
 Orateur : car si vn homme n'a qu'vne

mediocre capacité d'entendement, & n'est parfaitement instruit en l'Art de bien parler, comment pourra-il auoir l'adresse de bien faire vne harangue, exposer & donner à entendre ses affaires, s'estendre sur vn sujet quand il en sera besoin, exciter la ioye ou la tristesse aux cœurs d'une assemblée, selon les occurrences, mettre la paix & la concorde entre les Princes qui sont diuisés, ou recommander l'amour, la foy, & la Religion? la Rethorique & l'Art de bien dire est nécessairement requis en la personne d'un Ambassadeur. Marcus Crassus le reconnoissoit bien, quand il escriuit au Senat que ceux d'Athenes leur enuoyoit Carneades en Ambassade, & qu'ils se gardassent bien de luy, parce que son Eloquence estoit capable d'obtenir ce qu'il demanderoit. Pyrrhus afferma plusieurs fois qu'il auoit plus conquis de citez avec l'Eloquence de Cineas, qu'avec les armées de ses guerriers. Pyrrhus auoit raison, car outre que Cineas le seruoit avec vn grand zele, il se gouernoit fort prudemment & auoit si bonne memoire, qu'estant allé Ambassadeur à Rome,

Rome,

Vn Ambassadeur doit estre bien disant.

Rethorique necessaire a l'Ambassadeur.

L'Eloquence c'est vne espece de Tyrannie

Rome, dès le lendemain de son ar-
 rivee, à ce que dit Conrard, il sçauoit *Effet de*
 appeller tous les Senateurs par leur *l'Elo-*
 nom. La memoire ayde grandement *quence*
 à la Rethorique, c'est elle qui avec le
 raport des Histoires ou des exemples
 s'opose aux difficultez qui se rencon-
 trent souuent parmy les affaires. Anti-
 pater, Roy des Iuifs, n'estoit pas bien
 content de ce que les Atheniens luy
 enuoyoit Demosthene pour Am-
 bassadeur, parce qu'il le reconnoissoit
 si bien pourueu de prompt & subtil
 entendement, de beau & riche langa-
 ge, qu'il luy estoit facile de persuader
 tout ce qu'il vouloit, & que l'on ne
 luy pouuoit rien refuzer qu'avec honte.
 Il disoit aussi qu'il craignoit d'en-
 uoyer des Ambassadeurs à Athenes,
 parce que Demosthenes estoit du
 corps de ce Senat. Celuy qui dit que
 les Geants, hommes feroces & bar-
 bares, adoucirent leur fierté par le
 moyen de l'Eloquence, n'auoit pas
 mauuaise raison; c'est ce que dit aussi
 Athenee, *que les cœurs & les courages*
plus deurs, l'amolissent par la mignarde
douceur du bien dire. Paschalius, a re-
 marqué sur ce sujet ce vers d'Ennius;

l'Am.

L'Ambassadeur doit estre la moielle & la substance de la persuasion & la fleur du peuple; mais parmy toutes ces qualitez, il faut aduoüer que la vertu d'un Ambassadeur oblige bien souuent le Prince auquel il fait la Cour, à luy accorder ce qu'il demande.

I V L E. Je voudrois bien sçauoir ce que vous appelez icy vertu.

*Que c'est
que ver-
té en
Ambass.*

L O V I S. J'appelle vertu en l'Ambassadeur, vne industrie absoluë approuuée de plusieurs experiences, de sciences ciuiles, d'une connoissance parfaite des Histoires, d'une naturelë Eloquence & d'une connoissance generale de toutes les affaires qu'on luy peut commettre, & en fin, d'une prudence & viuacité d'entendement, qui puisse donner vne methode pour faire reüssir vn affaire, ou pour détourner les obstacles qui s'y oposeront: d'autant qu'en cette prudence que j'entends, il s'y trouuera les especes deliberatiue, indicatiue, & preceptiue; qui sont requises en vn Ambassadeur: à la premiere de ces especes appartient la faculté de discourir pour & contre la matiere qui se proposera; la seconde, d'eclaircir la resolution qui se

se prendra ; & la preceptiue , pour la mettre en execution. Aussi void on qu'aux commandemens precis , la prudence preceptiue en a la seule part, mais quand il se presente vne partie dependante de cet expres commandement , & qui ne fera pas specialement contenuë en iceluy , alors la deliberatiue & la iudicatiue ont leur lieu , & tout cela ensemble constituera vn naturel qui pourra deffendre avec des raisons , les propositions inconsiderées. Et l'on peut prouuer par Athenes , Corinthe & Rome , que l'antiquité ne concedoit iamais Ambassade à personne qu'il ne fust Orateur fort eminent. Georges Lontinus fut plusieurs fois en Ambassade à Athenes , non pas pour estre le plus noble des Latins , mais parce qu'il estoit le plus eloquent.

Les anciens ne faisoient Ambass. que les Eloquent.

I V L E. Je suis d'accord avec vous de tout ce que vous avez dit , & me semble qu'il suffit à vn parfait Ambassadeur d'auoir vne sincere fidelité en l'ame, & vne eminente Eloquence en la bouche , car il n'est pas requis qu'il ayt exercé les autres charges de la Re-

l'Eloquence est la plus essentielle partie de l'Ambass.

le cy, comme aussi n'est il pas necessaire pour estre bon Gouverneur ou bon Chef de guerre, d'auoir esté bon Ambassadeur, chaque office a son Genie diferent: Plutarque dit sur ce sujet, parlant de Caius Marius; *Au- tant qu'il causoit de bien à la Republi- que durant la guerre, parce qu'il estoit grand Capitaine, autant luy causoit il de dommage pour estre mauuais Gouverneur.* De sorte, que celuy qui presentera pour bon Ambassadeur celuy qui aura esté bon Gouverneur, ne sera pas touiours bien fondé: Et encore qu'un Auteur moderne ayt dit que *l'Entendement n'opere pas sans mains, ny les mains sans entendement,* c'est assez d'experience à vn Ambassadeur d'auoir vne moyenne connoissance des affaires ciuiles; mais ce qui ne se doit pas admettre, c'est vn petit entendement & vne mediocre éloquence, car personne n'ignore que les locutions, les phrases, les termes, les interrogations, les exclamations les soumissiōs, outre mille autres figures que ie laisse, ne soient les parties desquels se forme l'Eloquence, ny que l'Eloquēce ne soit l'ame de la persuasion &

la persuasion l'essence del' Ambassade.

LOVIS. Vous n'entendez pas à mon aduis comprendre au nombre des eloquens, ces gens qui parlent indifferemment de tout, & par tout où ils se treuvent, ny ceux qui ne sçauent ny parler ny se taire, car pour moy ie n'estime éloquents & bien disants, que ceux qui sçauent mesurer & aiuster les paroles au temps & à l'occasion, veu qu'en ces personnes là l'Eloquence tire son origine de l'Entendement & non pas du bout de la langue & du bord des leures, & c'est celle dont vn Ambassadeur doit estre pourueu & dont le manquement luy est reprochable.

*Que c'est
que vraie
Eloquēce
en l'Am-
bassad.*

LOVIS. L'Eloquence est vne qualité si propre à l'Ambassadeur, que ie pense que ce fut pourquoy Dieu connoissant tant de bonnes parties en Moyse pour le faire son Ambassadeur vers Pharaon, & le voulant employer à son vtilité, supplea au defaut de sa langue, en luy donnant pour Colleague, Aaron, qui estoit fort eloquent. Mais pour descendre à des exemples plus familiers, remarquez avec combien de nombres & de sortes de figu-

*Pourquoy
Aaron
fut Colle-
gue de
Moyse
vers Pharaon.*

res.

res , Ilionnee prie Latinus de donner vne habitation aux Troyens , supposant que les tragiques malheurs de Troye , estoient connus à tout l'Vniuers ; en voicy la traduction qui a esté faite par vn de nos amys.

H A R A N G U E

D'Ilionnee Ambassadeur des
Troyens, à Latinus, Roy des
Laurentes & Aborigenes.

Illustre sang de Faune, Roy tres-puissant ; ce n'est pas pour auoir esté forcez par l'orage des vents & la tempeste des flots , que nous auons pris terre en vos ports : Les Astres ne nous ont pas trompez , ny l'ignorance ne nous a point fait desuoyer du droit chemin que nous nous estions proposez à nostre depart : nous sommes venus de propos deliberé en vostre ville Royale , comme nous l'auions prudemment consulté entre nous, lors que nous nous vismes chassez & destituez de nostre Royaume , Royaume qui estoit des plus grands de tous ceux que le Soleil esclaire ! Nostre race tire
son

son origine du grand Iupiter & la ieune
 Noblesse de Troye se glorifie encore d'a-
 uoir un tel ayeul ; Nostre Roy mesme
 est descendu de cette diuine lignee: Nous
 venons deuers vostre Majeste, de la part
 du Prince Enee. Helas il n'y a point de
 Nation auiourd huy sur la terre, qui ne
 sçache combien a este grande l'orage qui
 s'est esleué dedans les champs Ideens, &
 de la cruelle Mycene, pour se ruer sur
 nous : Et de quel destin elle a este saisie
 pour rauager les deux mondes, d'Asie
 & d'Europe. Ces desolations ont este
 ouyes aux derniers bouts de la terre, par
 tout où l'Ocean s'estend, & mesme dans
 la region situee sous la brulante zone.
 Enfin sauuez d'un si effroyable deluge
 de miseres, & apres auoir floté si long-
 temps parmy tant de perilleuses mers,
 nous sommes arriuez icy, pour vous re-
 querir de nous donner un petit lieu hon-
 neste & commode, pour y loger les Dieux
 de nostre Patrie: un riuage qui ne fasse
 tort à personne: une eau saine, & un
 air paisible: Vostre Royaume n'en sera
 point des honoré, ny vostre renom di-
 minué: De nostre part, nous serons te-
 nus de celebrer à perpetuité cette action
 si heroïque; & l'Italie ne se repentira
 iamais.

jamais d'aucir ouvert les bras aux Tro-
 yens, & les auoir accueillis en son sein.
 Et ne nous mesprisez pas, quoy que nous
 paroissions deuant vous avecque des pa-
 roles de suppliants, car ie vous iure par
 les Destins d'Enee, par sa foy, par sa
 main guerriere, & par son experience
 en la guerre, que nous auons esté priez
 par des Nations puissantes & belliqueu-
 ses, de nous allier avec eux. Mais les
 Destins & le vouloir des Dieux, nous
 ont inspiré le desir de recourir à vous,
 & de rechercher un refuge en vos con-
 trees. Voicy les presents que le Prince
 Enee vous fait; Il aduouë bien qu'ils
 sont fort petits au respect de vostre gran-
 deur & de ses desirs, mais il vous sup-
 plie de considerer que ce sont toutes les
 Reliques des richesses immenses de Tro-
 ye, & les seuls restes que l'on a peu sau-
 uer de l'embrasement de cette superbe
 ville. Cette coupe d'or seruoit au pere
 Anchise, aux sacrifices des Autels sa-
 crez: Priam portoit ces ornemens Ro-
 yaux, quand il seoit en son lit de Justice,
 pour prononcer ses arrests, son sceptre &
 sa * Thiare: Et ces vestemens furent
 tissus par les delicates mains des plus
 grandes Dames de Troye.

* ou Tui-
b.in.

Si vous voulez avec les regles de l'oraison, examiner toutes les paroles de ce disert Ambassadeur, & celles de Drance à Enee, quand il vient au camp des Troyens demander la sepulture des morts, vous n'entendrez dire guere de choses de l'Ambassade que vous ne les treuveiez là dedans: La harangue recitee de Quintus Curtius, que l'Ambassadeur des Scithes fit à Alexandre au passage de la riuere Tanaïs, ne doit pas estre mise au rang des moindres, encore qu'il y ait quelques petits traits de superbe meslez parmy.

I V L E. Avec vostre permission & suyuant l'aduis de plusieurs bons esprits, ie diray qu'il n'y a rien de plus grand ny mesme qui puisse esgaler la harangue qu'olet fit à Godefroy de Buillon, au second chant de son Poëme admirable: Il n'est pas possible Seigneur Louis, que l'on puisse voir ailleurs plus de pureté de Rhetorique, de meilleurs preceptes pour bien parler en public, ny d'instructions plus propres pour vn Ambassadeur, que ce qui y est compris, & affin de vous confirmer mon dire, ie vous en

vay

vay lire la traduction, qui aussi a esté faite par vn de nos amys.

L O V I S. C'est vn excellent ouura-ge que ce Poëme du Tasso: ie l'ayme & le respecte infiniment, c'est pour- quoy ie prendray vn extreme plaisir de voir la traduction que vous dites.

I V L E. La voicy; il faut sçauoir que cet Ambassadeur d'Egypte fit son Am- bassade au milieu du camp de Gode- froy, apres qu'il eut conquis Antio- che, & que la fortune l'eust fauorisé de plusieurs autres heureux succez.

Harangue d'Alet, Ambassadeur
du Souldan d'Egypte, faicte à
Godefroy de Buillon.

Traduite
de la Hie-
rusalera
deliuree
de Tor-
quato
Tasso.

Grand Prince, qui esclatte
comme vn soleil de valeur
& de gloire parmi ces bril-
lans esquadrons: Incompa-
rable Mars, seul digne d'estre obey de
tant de vaillants Heros qui sont assem-
blez icy, comme reconnoissans ne tenir
leurs lauriers, que de vos mains herou-
ses, & de vos prudents conseils. Vostre
renommee s'estend auiourd'hui si loin,
qu'elle

qu'elle passe outre les Colonnes d'Hercule, & se fait ouyr aux derniers bouts de l'Egypte; où chacun écoute le recit de vos victoires, avec autant de ravissement & d'admiration que les plus rares merveilles du monde. Mon Roy, par dessus tous, n'est pas seulement estonné de les ouyr, mais il prend encore un extreme plaisir de les raconter luy mesme à tout heure, ayant & reuerant vos Heroïques qualitez qui donnent de l'enuie & de la terreur aux autres Princes, parce qu'il est valeureux; si bien qu'il desire passionnement des s'allier avec vous, par le saint nœud de l'amitié, puis qu'il ne luy est pas permis par celui de la Religion. Animé d'un si loüable dessein, & inuité par des causes suspicieuses, il vous demande la paix, & l'honneur de vostre alliance: Vous proposant que ce sera la vertu seule, qui seruira de ciment à cette belle union, d'autant que la foy de vos diuerses creances n'y peut interuenir. Mais ayant appris que vous vous preparez à destruire les Estats d'un Prince de ses amys, & à le chasser de ses Palais, il essaye de preuenir les maux qui peuvent s'en ensuiure, & nous a enuoyez pour vous faire entendre ses intentions.

Il souhaiteroit donc qu'il vous plust de vous contenter des grandes conquestes que vous avez faites, sans vouloir continuer à desoler la Iudee, & les autres Prouinces qui sont tributaires à sa Couronne. En recompense, il vous promet de vous ayder à affermir vos Estats, que vous ne possédez pas encore bien absolument. Que si vne fois vous estes tous deux bien vnis, quand est-ce que les Turcs & les Perses pourroient esperer de recouurer ce qu'ils ont perdu contre l'effort de vos armes? Grand Heros; Considerez qu'en fort peu de temps vous avez fait de si memorables actions, que la longue suite des siecles ne pourra iamais les abandonner à l'oubly. Vous avez desfait de puissantes armées, forcé de si grandes Villes & de si fortes Citadelles, frayé tant de chemins inconnus, & surmonté tant d'obstacles & d'incommoditez, que le bruit de ces insignes exploits remplit d'effroy les Prouinces les plus esloignées, aussi bien que les plus voisines. Et bien que par l'accomplissement de vos proiets, vous puissiez acquerir de nouveaux Empires, en vain toutefois essayeriez-vous à esleuer vostre nom plus haut, puis qu'il est maintenant monté au supreme degré

degré de la gloire. Vous ne devez donc plus desormais penser qu'à conseruer ce que vous avez acquis, en esuitant les occasions des guerres dont les yssuës sont tousiours douteuses. Car supposant que vous eussiez vne entiere victoire de ceux qui se presenteroient pour oser vous faire teste, vous ne feriez seulement qu'augmenter le nombre des Contrees que vous avez conquises, sans pouuoir plus accroistre vostre renommee. Et s'il vous arrive quelque mauuais succes, & que vostre sort se change, vous perdrez les Estats subiuguez & vostre reputation quant & quant. On court vne grãde risque au ieu de la Fortune : & l'on auroit suiët de blamer celuy qui hazarderoit la perte de beaucoup de richesses assurees, pour essayer à gagner vn peu de bien incertain. Mais vous adhezerez peut-estre au conseil de quelques enuieux, qui se faschent de ce que vous vous maintenez si long-temps dans la possession de vos victoires. Ou bien ce doux ressentiment que vous avez du bon heur qui accompagne toutes vos entreprises, vous remplit le sein d'une genereuse ardeur, d'asservir de nouveaux peuples, qui ne s'enflame iamais que dans les plus grandes

ames:

ames: Et pour cet effect vous rendent la paix plus odieuse, que la guerre ne l'est aux autres, & vous exhortent aussi de suivre ce chemin spacieux, où la Fortune vous guide, avec un visage si riant; comme en vous représentant que vous ne devez pas cesser l'exercice de cette fameuse espee, à laquelle toute victoire est fatale, qu'elle n'ait entierement aboly la Loy de Mahomet, & ruiné l'Asie. Paroles delicieuses à l'ouye, douces deceptions de l'Esprit, mais qui cachent beaucoup d'amers desastres. Que si l'animosité ne vous fille les yeux; & ne trouble la lumiere de vostre raison, vous connoistrez aisement qu'en cette guerre que vous voulliez entreprendre, il y a beaucoup plus de mal à craindre, que de bien à esperer: Que la Fortune est variable. Que tantost elle nous comble de prosperité, & tantost des malheurs! Et que celui qui vole trop tost & trop haut, tombe ordinairement dans des effroyables precipices! Et quoi! si l'Egypte vient à s'esleuer contre vous, puissante comme elle est de finances, d'hommes & de conseils? Et s'il arrive encore que les fils de Cassan, remettent leurs armées sur pied contre vous; quelle force pouuez-vous opposer à

*un si rude choc? Et où pourriez-vous
 recourir, pour vous garantir d'un si dan-
 gereux peril? Mais possible que vous
 vous fiez sur ce que le Monarque de
 Grece est ligué avec vous par une alli-
 ance sacrée: Helas! à qui est ce que la
 foy des Grecs ne s'est chargée en perfidi-
 e? Et sans aller chercher des tesmoins
 plus loin: Vous mesme, d'une seule tra-
 hison, vous pouvez fonder l'augure de
 mille autres, sans qu'il soit besoin de vous
 ramentevoir le nombre infiny des infide-
 litez que cette desloyale Nation vous a
 faites. D'ailleurs celuy qui depuis peu
 vous a contesté le passage, exposera-t il
 maintenant sa vie pour vostre servi-
 ce? Et apres vous avoir refusé l'usa-
 ge des chemins qui est si commun à
 tout le monde, vous donnera-t il de son
 propre sang? Il se peut faire que vous
 appuyez toutes vos esperances sur la
 force de ces luyssantes troupes de guer-
 riers qui entourent vostre personne:
 Mais croyez-vous avoir la mesme
 victoire sur tant d'ennemys assen-
 blez en un corps d'armée; comme alors
 qu'ils estoient dispersez? mesmement
 à present que vous voyez vos Regi-
 ments, affoiblis par tant de combats*

soustenus, & tant d'incommoditez souffertes : & que les Egyptiens sont sur le point d'entrer en ligue avec les Perses & les Turcs ? & quand vous estimez que l'effort de vos aduersaires fust trop foible pour vous resister, comme ie le veux croire; & mesme que le Ciel fauorise tous vos proiets, pensez-vous vaincre la faim? Quel remede auez-vous contre ce mal? Le pourrez vous combattre à coups de lance ou d'espee, & vous en feindre une victoire imaginai-
re? Desja les habitans de ces pais-là, preuoyant vostre venue, ont bruslé & rava-
gagé toutes les campagnes, & retiré leurs fruiſts & leurs moissons dans des maga-
zins bien fermes. Vous donc qui auez amené vostre armee iusques icy, com-
ment pensez-vous sustenter tant de Ca-
ualerie & d'Infanterie? Ie me figure que vous me respondrez que vostre armee nauale vous fournira de viures: Donc vos munitions dependent des vents: mais vostre fortune a-t'elle quelque Empire sur eux? peut-elle à sa volonté les deslier ou les enchainer? Et la Mer qui est sourde aux prieres & aux gemissemens de tous les hommes, appai-
sera-t'elle ses rigueurs, & deviendra-t'elle

Elle pitoyable pour vous seulement ?
 Vous imaginez - vous que nos soldats
 unis avec les Perses & les Turcs , ne
 puissent assembler une armee assez puis-
 sante pour combattre vos vaisseaux ?
 Considerez donc que si vous voulez ac-
 quierir de l'honneur en vostre entrepri-
 se , il vous faudra necessairement em-
 porter deux victoires , l'une par mer ,
 & l'autre par terre : Et que la perte d'u-
 ne seule vous causera une grande hon-
 te , & encore un plus grand dommage :
 Veux que si nostre armee met la vostre en
 deroute , le reste de vos troupes mour-
 ra de faim sur la terre . Et si vous estes
 vaincus dessus la terre vos triumphes ne
 seront pas grands , d'estre seulement
 vainqueur dessus la mer . Enfin en l'e-
 stat où vous estes , si vous refusez de
 faire paix ou trefue avec le grand Roy
 d'Egypte , permettez moy de vous dire
 librement & avec verité que ce refus
 & cette resolution là , ne correspondent
 pas bien avec les autres vertus qui re-
 luisent en vous . Mais veuille le Ciel
 que vos desseins se changent , & que si
 vous demandez la guerre que le con-
 traire aduienne : afin que l'Asie puis-
 se desormais respirer , & commen-

cer à essuyer les larmes de tant d'enfans que vous luy avez fait mourir, & que vous goustiez en repos les fruiçts de vos victoires. Et vous braves guerriers, qui avez l'honneur de partager aux travaux & à la gloire d'un si genereux Capitaine, que vos prosperitez & les faueurs de la Fortune ne vous emportent pas si fort, que de l'animer à de nouvelles guerres; Mais imitant plustost le sage Pilote, qui retire son vaisseau dedans l'Asie du port, vous devez plier vos voiles, & ne vous plus fier à l'inconstance de la Mer.

LOUIS. Toutes les loüanges que vous pourriez donner à cette harangue, seront tousiours inferieures à ses merites, car c'est vn discours si bien accompli, que si vn Ambassadeur le sçauoit par cœur, il en tireroit beaucoup de fruit, comme vous l'avez fort bien remarqué, & mesme en pourroit deuenir éloquent & fort bon Orateur: Mais pour renoüer le fil de nostre discours, ie dis que toute la Rhetorique d'un Ambassadeur qui se veut parfaictement acquiter de son deuoir, se doit appliquer à pren-

*En quoy
se doit
employer
la Rhetorique
du
parfait
Ambass.*

prendre pour obiet le service & l'vtilité de son maistre & de son Seigneur.

I V L E. Et s'il aduient, comme il fait souuent, que le Prince qu'il sert pretend des choses iniustes, & que l'autre Prince ne tende qu'aux raisonnables, l'Ambassadeur est-il si absolument obligé à la complaisance, & tenu d'vser de son Eloquence pour adherer plustost aux desirs illegitimes de son maistre, qu'à ceux de l'autre Prince qui seront fondez sur l'équité?

Sil' Ambassadeur doit adherer aux passions iniustes de son Maistre contre l'equité de l'autre Prince.

L O V I S. Quand cette question sera resoluë & ce doute satisfait, on aura surmonté vne tresgrande difficulté: car en matiere de Gouvernement d'Estat, il est fort difficile de faire rencontrer ensemble l'vtile & l'honneste: cette conformité engendre beaucoup de diuisions, & fait plusieurs liguees d'opinions, quoy que l'on ne doie pas appeller opinion, celle qui se soustient sur les regles & fondemens politiques, contre les fondemens & les regles de l'Euan-gile.

I V L E. Je serois fort content de

sçauoir quelle resolution on prend sur ce poinct là, & s'il vous plaist d'en traiter, permettez moy de vous faire toutes les repliques que le scrupule me dictera.

L O V I S. Cette satisfaction là appartient à vne autre capacité que la mienne : Toutefois ie vous allegueray ce que la curiosité de sçauoir ce qui s'y doit pratiquer m'a enseigné. Et afin que vous adioustiez plus de foy, & que vous y preniez plus de plaisir, assurez-vous que ce que ie vous diray, est tiré des plus doctes hommes de nostre siecle, arguez toutefois de quelques vns qui ne s'attachent qu'aux subtilitez. Ie dis donc que l'Ambassadeur homme de bien, comme nous supposons qu'il soit, ne doit pour aucun respect humain decliner de ce qui est iuste, ni se faire instrument ou executeur de quelque inique impieté : Mais on peut entendre cette qualité d'homme de bien en deux manieres : La premiere est absolue : & celle là ne peut estre du party de la Republique, ny ministre du Roy, sinon quand le Roy ou la Republique pratiqueront l'équité & la Iustice :

*Distinctions
comment
un Am.
peut estre
homme
de bien.*

ce: l'autre maniere s'appelle respectiue , c'est à dire celle qui aymera les choses qui seront purement iustes : mais en l'operation de toutes deux , il y faut accomder les ordonnances du Prince, & les Loix de la patrie , en interpretant les vns & les autres au meilleur sens que l'on pourra , & celuy-là, fera bon citoyen & bon Ministre tout ensemble : car vn homme qui ne reconnoistra point de respect ny de sujétion pour le Prince ou pour la Republique , & qui n'aura point d'autre affection ny d'autre obiet que la iustice & l'equité, se pourra absolument reputer homme de bien, mais non pas bon pour la Republique ou pour estre ministre du Prince. Tel pouuoit estre Caton , ou bien le vouloir paroistre, lequel viuant dedans la Cité de Romulus , comme il eust peu faire dedans la Republique de Platon, fut cause d'une infinité de dissertions & de malheurs.

I V L E. Vn Ambassadeur est sous vne dure Loy, & sous vne seueré obligation , puis que pouuant estre absolument bon , il faut pour acquerir le renom de celebre en sa charge , ou

pour l'vtilité qu'il en retire qu'il se contente d'estre bon avec distinction.

LOVIS. Elle n'est pas plus dure ny feuerre que celle de tous ceux qui sont employez au gouuernement civil: L'Aduocat Orateur ne peut-estre iuste, ny le Conseiller d'Estat, le Gouverneur ny le chef de guerre non plus, parce que si chacun d'eux veut estre absolument bon, il n'estimera pas que la victoire soit la bonne fin de la guerre, si ce n'est vne victoire équitable, laquelle ne peut estre si la guerre n'est iustificiee telle.

IULE. Si cela est, & s'il y a sur la terre quelqu'un qui aspire à estre absolument bon, il faut qu'il se retire en la solitude des champs, & qu'il imite les Anges en ses diuines contemplations, ou qu'il cherche (s'ils se peuuent trouuer) vn Prince ou vne Republique de qui les desseins ne sortent point des iustes termes de la raison, & alors il pourra en cette qualité d'homme absolument bon, estre employé aux affaires publics.

LOVIS. Vos paroles sont fort veritables; si quelqu'un vouloit en ces
temps

temps cy qui sont pareils aux passez, imiter l'integrité d'Aristides, ie ne fais point de doute qu'il ne fut escarté des charges, comme cetuy-cy le fut de la Republique par la loy de l'Ostracisme.

IVLE. Ces Princes & ces Republiques si pures & si iustes, ne se treuveront point que quand les Philosophes regneront, ou que les Roys Philosopheront. Mais posant le cas qu'un Ambassadeur ne puisse estre absolument bon, comment faudrat'il que celuy qui desirera de n'estre pas meschant, se gouerne quand il se treuuera comme l'Isthme entre deux Mers, à sçauoir l'utile que pretend son Roy, & l'honneste que desire l'Estranger? Puis que comme dit Tullius, ceux qui separerent l'utile de l'honneste, mirent le monde en perdition.

LOVIS. Bodin Auteur fort peu scrupuleux à estimer bien souuent comme iustes, toutes les choses qui sont utiles, treuue plusieurs distinctions pour ne leuer pas tout à fait le masque en faueur de l'utile.

IVLE. L'argument se comprendra

Comment vn Amb. sa peut gouverner pour obeir à vn commandement iniuste de son maistre. Responses & beaux exemples. beaucoup mieux estant reduit en exemples. Que la premiere soit qu'un Prince commande à son Ambassadeur d'exécuter vne ordonnance du tout iniuste, qu'est-ce que le Ministre doit faire ?

Sage-femmes Egyptiennes. L O V I S. Il peut & luy doit repartir la defence du Droit & luy declarer les raisons des difficultez qu'il treuve à l'exécution de son commandement, pour connoistre si le Prince en a meurement deliberé : Et si on luy respond que sans raisonner sur l'affaire il la mette en execution, la cõmune opinion de ceux dont la profession est de resoudre de pareilles doutes, est que l'Ambassadeur doit arrester le cours de l'affaire, encore qu'il reconnoisse indubitablement, qu'il se met en hazard de perdre sa charge, la faueur du Prince & sa vie quant & quant. Sur ce suiet ils rapportent l'exemple des sage-femmes & matrones d'Egypte, lesquels contre l'expres commandement du Roy, sauuoient les vies innocentes qui prenoient le premier port au monde entre leurs mains. Mais l'exemple qui doit plus mettre de honte & de confusion en l'esprit de

ceux

ceux qui sont de contraires opinions, qui ne sont pas en petit nombre, c'est celle de Papinian, lequel estant gentil & grand fauory de l'Empereur Caracalla, & son premier Maistre d'hôtel, ayma mieux perdre tous ces honneurs-là, & encore la vie par dessus, plustost que de vouloir iustifier vne cause iniuste comme il luy fut commandé. Ceux qui sont bien sensibles aux afflictions mondaines, treuvent cette Loy là bien dure à des hommes de chair : Mais il la faut obseruer, puisqu'elle dépend des preceptes de la Foy Catholique, & ceux-là sont bien attachés au monde, qui pour ne perdre le moins, hazardent le plus : qui recherchent les moyens de perdre leurs ames, en recherchant des moyens de palier & déguiser le fait, & de se trahir eux-mesmes en se voulans persuader que toutes les ordonnances qu'ils voyent signees de leur Roy, soient iustes, quoi qu'éuidemment elles soient impies & iniques; & par ainsi, ils tesmoignent qu'ils ne veulent pas acquerir vne pareille reputation que celle d'Aggesilaus, lors que pressé par son pere de donner vne sentence iniuste, luy respondit:

*Exemple
de Papi-
nian vers
Caracal-
la.*

*d'Ag-
silau.*

spondit: *Mon pere vous m'avez appris dès mes ieunes ans, à obeir à la raison & à la iustice; aussi vous seray- ie toujours obeyssant lors qu'il ne faudra point sortir de cette ligne.* Mais i'estime que des mandemens si odieux ne viennent iamais guere entre les mains du Ministre d'un Prince Catholique, puis que nous lisons des Atheniens qui n'estoient point esclairez de la lumiere de l'Euangile, mais qui obseruoient exactement la Loy naturelle, qu'ils reprouuerent vne certaine proposition de Themistocles, à ce que dit Plutarque, qui estoit tres-utile pour l'Estat de la Republique, mais qui n'estoit pas iuste. Antigonus disoit, *que toute chose illicite n'estoit pas licite à un Prince, car nostre puissance ne s'estend qu'aux choses qui sont iustes:* Cette façon de parler, dit un Poëte, *ie le commande ainsi, ie le veux ainsi,* est plus propre à un Tyran qu'à un Prince. Ce que Pline escriuit à Trajan, estoit bien plus digne de la lumiere de l'Euangile; en voicy le sens: *Sire, le plus haut degré de felicité est de pouuoir ce que l'on veut: mais le plus grand tesmoignage de generosité est de vouloir ce qui*

Belle sentence d'Antigonus.

Autre d'un Prince.

se peut. C'est vne sentéce qui sera tousiours fort harmonieuse aux oreilles d'un Prince Catholique, car s'il est tel, il connoistra qu'on ne doit iamais commander les choses iniustes & encore moins les executer, quoy que le but & la fin de l'action fust tres-utile à la Republique ou au Prince; d'autant que l'vtilité du Prince ou de la Republique, se doit chercher dans les termes de l'equité, ou pour le moins que le contraire n'y soit pas reconnu: car si cet utile est meslé d'iniustice, il sera repugnant à la sincerité & à la vertu d'une iuste Republique; ou d'un Prince plein d'integrité, dont l'estude particulier doit estre de rendre ses suiets vertueux & gens de bien. Ce fut pourquoy le Senat n'approuua pas la victoire gaignee par Cesion, parce qu'il auoit fait assassiner Viriathus par le moyen de deux trahisons, l'une du pretexte d'espion comme il l'accusoit, & l'autre par la main de ses confidens soldats: aussi n'eust-il point de triomphe, combien qu'il eust mis à fin vne guerre qui donna plus de peine à la Republique, que toutes celles qu'elle auoit en ce temps.

temps-là: Au contraire, ils esleuerent le nom de Fabricus iusques au Ciel, non seulement parce qu'il ne voulut pas receuoir l'offre que luy fit le Medecin de Pirrhus de l'empoisonner, mais de ce qu'il en donna aduis au Prince interessé, estimant indigne la victoire qui s'obtenoit par de si execrables moiens, encore que c'eust esté vn bien signalé pour sa patrie. Par ainsi, l'on peut donc conclure, que quand les Roys ordonnent ou commandent des choses iniustes & impies (ce qui ne se fera iamais par vn Prince Catholique, & qui craint Dieu) on ne leur doit pas obeïr, mais à mon aduis, ce qui arriue plus souuent, est que l'on demeure dans le doute sur certaines ordonnances & commandemens, dont la nature n'est pas encore bien conneuë, & par consequent suiettes à receuoir diuerses opinions; & sur ces matieres-là, les raisons & les moyens des ministres qui les executent, trouuent vn meilleur fondement; ce qui ne se rencontre pas en celles où l'iniustice est toute évidente, & ce n'est pas à dire pour cela qu'on puisse agir contre ce que la conscience nous deffend,

mais

mais le chemin est plus large, pour la mettre hors de peine. Car lors qu'il arriue que de deux choses, le Prince choisit celle qui est la plus conuenable à son proffit & à son auctorité, & que l'Ambassadeur auquel il l'a commandé, iuge en son ame, que ce soit celle qui a moins d'apparence, & d'equité, il faut premierement qu'il essaye d'en retarder l'execution, par le moyen de quelques lettres, qu'il rescriera pour responce au depesche receu, feignant de n'en auoir pas biẽ compris le suiet, d'autant que le delay change quelquefois les volontez, & puis s'il en est pressé, il pourra prudemment remonstrier les difficultez qu'il treuue en cette execution, rapportant toutes les raisons qui lui font obstacle: Cette sage retenue de l'Ambassadeur satisfera à sa conscience, & obligera peut estre le Prince, à luy en sçauoir bon gré, & à prendre vne bonne impression de sa probité. Quelques obiections qu'on me puisse opposer, ie ne pourray iamais aysément croire que la resistance & la retenue d'un Ministre qui est fondee sur le iuste & sur l'equitable, puisse irriter & aigrir l'esprit du Prince

*Prudent
aduis à
l'Amb.*

*Exemple
d'un
Chancel-
lier de
Bourgon-
gne qui
refusa
d'obeyr à
un com-
mande-
ment in-
iuste de
son Mai-
stre.*

débonnaire, principalement quand le Ministre est en reputation d'homme de bien : En voici vne preuue du Chancelier de Philippe second, Duc de Bourgongne, lequel ne vou'ant point obeir à vn commandement in- iuste que le Prince luy auoit fait, se desmit volontairement de son Offi- ce: & le Duc voyant qu'il n'estoit por- té d'aucun interest que du deuoir d'un homme de bien, reuoqua le commandement, & le Chancelier entra dans l'exercice de sa charge. Il faut en outre, que le Ministre se gou- uerne en ses obiections & en ses re- monstrances, selon la connoissance particuliere qu'il aura du Prince, par- ce que s'il n'auoit bon esprit ce seroit peine perduë de luy faire des argu- ments, & luy rapporter des exemples conuenables au suiet dont il s'agi- roit; Mais si le Prince est bien aduisé, ac- cort & coustumier de ruminer à part sur ses affaires, le Ministre luy doit re- presenter toutes les difficultez qui s'y rencontrent. Orentoutes ces remon- strances il faut obseruer vne si grande modestie, qu'elles paroissent plustost des gracieux deuis, que des seueres en- seigne-

*Dexteri-
té pour
ramener
un Prin-
ce a la
raison.*

seigne-

seignements : car c'est la voye la plus propre pour attirer l'esprit du Prince à l'Ambassadeur ; avec telle industrie toutefois que ses propositions semblent simplement prouvenir du sens commun & de la vie civile, & non pas de doctrine, quoy qu'il en fust parfaitement doüé : parce qu'il y a des Roys & des gens d'Estat, qui s'offencét d'apprendre d'autrui, & qui seroient bié marris de reüssir heureusement en vn affaire, en se gouvernant par des aduis qui vinssent d'un autre iugement que du leur, & cela se void principalement quand ils ont erré en leurs premieres deliberatiõs. Les grands ne veulent point reconnoistre d'esprit plus grand que le leur, ce précieux don du Ciel attire quelquefois la haine du Prince à celuy qui le possède, au moins si l'on adiouste foy au seditement du Comte de Siluera. Don Emmanuel Roy de Portugal, ayant vn grand affaire à traiter à Rome, commanda au Conte Don Louis de Siluera, de composer vne lettre sur ce mesme sujet, & qu'il en feroit vne autre de son sens affin de choisir la meilleure, & l'enuoyer à Rome : Le Comte s'excusa fort, disant que son

La science est quelquefois odieuse.

Vn Seig. Espagnol s'exila de la Cour d'Espagne, pour auoir, monstré qu'il estoit trop sçauant.

stile

stile n'oseroit pas entrer en comparaison avec le sien, neantmoins pour obeyr au Roy qui le luy commanda derechef, il fit sa lettre, qu'il porta le lendemain au Palais. Le Roy auoit aussi fait la sienne, mais quand il ouyt lire celle du Comte, & la treuuant meilleure, il l'enuoya à Rome. Là dessus, le Comte retourne en sa maison, & quoy que ce fust à midy, & au mois de Iuillet, à ce qu'on dit, il fit seller trois cheuaux, & menant hors la ville deux fils qu'il auoit, il leur monstra vn grand chemin & leur dit : *Mes enfans voila par où l'on va au Royaume de Castille : chacun de vous cherche sa vie, car nous ne pourrons pas desormais demeurer en Portugal, parce que le Roy a reconnu que ie suis plus sçauant que luy.*

I V L E. Ce conte là est remarquable : mais il ne faut pas croire que le prudent aduis d'vn Ambassadeur qui ne tend qu'à l'vtilité du Roy, fasse vn pareil effet en son esprit.

L O V I S. C'est pourtant le passage que les Ministres doiuent craindre le plus, parce que chacũ s'efforce de soutenir ce qu'il conseille, encore que ce fust contre la connoissance d'vn meilleur

leur

leur aduis, & parce que l'on enuie toujours la gloire de celuy qui conseille le mieux: Et cette passion, ou ce naturel de quelques Ministres d'Estat, fut plustost la cause de la ruine d'Annibal que les armes de Scipion.

I V L E. Mais si le Prince resiste aux aduertissemens qu'on luy donne, & qu'il s'obstine à vouloir faire executer son commandement?

L O V I S. Alors, si c'est vne matiere qui puisse estre soumise aux opinions, l'Ambassadeur effayera de se déporter de la sienne & de se conformer aux aduis d'autruy.

I V L E. Et s'il ne peut obtenir cela sur soy, à cause de la peine qu'il y a d'agir ou de croire contre ce que la conscience nous dicte?

L O V I S. Ils s'efforcera de considerer que ce que le Prince a ordonné, luy a semblé sans scrupule à luy & à ses conseillers: qu'il a semblé tel à d'autres hommes doctes, & que c'est vn affaire suiette à diuerses opinions, & par ce moyen il pourra à yeux clos executer le commandement de son Roy, encore qu'en son particulier il le iugeast douteux. Ioab s'excusa à Dauid

*Comment
l'Amb.
se pourra
conduire
à l'exécution
d'un
commandement
douteux.*

*Remar-
que.*

uid sur la reueuë generale qu'il com-
manda de faire, croyant que cela dé-
plairoit à Dieu: mais voyant que le
Roy y estoit resolu, il luy obeit, d'au-
tant qu'en vne matiere qui n'est pas
tout à fait impie, il y a obligation de se
conformer aux decrets du Prince, &
en ce cas, la loy du Droit s'adapte; *Ce-
luy qui fait ce que le Iuge luy comman-
de, n'opere pas frauduleusement*: par ce
que l'inferieur doit executer la sen-
tence donnee par le superieur, encore
qu'en soy il la croye iniuste: car n'ay-
ant connoissance que de la simple exe-
cution & non pas de la cause, qui fait
naistre plusieurs opinions, il est tenu
d'obeir contre la sienne propre.

I V L E. Bien que nous demeurions
d'accord de cecy, il y a neantmoins
d'autres Offices en vne Republique,
ausquels il sera loisible, & quelques-
fois obligez selon les occasions, d'o-
beir aux ordonnances du Prince, mais
non pas de les accomplir, s'ils iugent
que ce soient des effets de quelques
sinistres informations; ou d'en exe-
cuter vne partie pour en racheter l'au-
tre: Comme quelques vns tiennent
qu'il eust mieux valu que Papinian
eust

eust excusé deuant le Senat le meurtre que Caracalla auoit commis en la personne de Geta son frere, ainsi que Caracalla le desiroit, que de luy respondre avec vne si seueré probité. *Obiection contre Papinian qui refusa d'obeir à son Prince en vne chose qui luy sembloit iniuste.*

Que le fratricide se pouuoit plus facilement executer qu'excuser, veu que peut-estre il eust moderé l'esprit de ce monstre, qui sembloit ne mespriser pas du tout sa propre reputation, puis qu'il cherchoit quelques excuses à ses fautes: car le refus de Papinian le porta au dernier point du mespris de sa renommée, qui luy fit commettre plusieurs autres crimes & meurtres apres celuy de son frere, dont celuy de Papinian fut le premier. Mais laissant à qui il touchera à connoistre quel mal on éuite par la tolerance d'un moindre; & de quelle qualité doit estre celuy dont la permission est iuste, ie vous diray qu'il me semble que de tous les Ministres qui sont dans vne Monarchie, l'Ambassadeur est celuy à qui les subtilitez de ces considerations touchent le moins, d'autant qu'aux choses soudaines & non preueuës, il fera assez de prendre vn chemin raisonnable, sans s'y

Aduis à l'Amb. en telles rencontres.

em-

embarrasser plus auant, mais en celles qui sont comprises en ses instructions & aux depesches qu'on luy enuoye, la simple execution luy en appartient; & aux matieres douteuses, encore que la plus part soient d'autre opinion, il est tenu d'obeir contre son propre sentiment.

L O V I S. Sans doute apres auoir fait la premiere diligence, qui est, comme i'ay dit, de rescrire sur le suiet du commandement receu, il se doit déposer de son iugement & croire que la matiere a esté bien maniée auant que de venir entre ses mains.

I V L E. Mais si le temps qu'il faut necessairement employer tant à l'enuoy des lettres, qu'en l'attente de la responce & de la resolution des doutes exposez, apportoit tant de peril en l'affaire qu'apres la resolution prise, le dessein deuint inutile, pour auoir perdu l'occasion de l'executer?

L O V I S. En tel cas, il faudroit que l'Ambassadeur executast sans replique les ordonnances du Roy, soubmettant son iugement & captiuant son esprit à les croire iustes, ou pour le moins capables de suffisante iustification:

tion: Et mesme, si apres en auoir escrit il iugeoit que l'affaire se ruinaft en l'attente de la responce, il faut qu'il passe outre en l'execution; qu'il conforme son opinion à celle de son Roy, & qu'il renuoye le doute du scrupule, sur l'évidence & la certitude du peril dont l'affaire estoit menacé.

I V L E. C'est avec raison que les Politiques conseillent aux Princes de ne commettre l'execution de leurs desseins qu'aux mains des Ministres qui s'accordent avec eux, & qui sont de leur mesme opinion; ce conseil s'appuye de l'exemple que vous auez recité de Ioab, lequel estant d'aduis contraire à Dauid, sur la reueuë du peuple qu'il luy commanda de faire, encore qu'il l'accomplist, ce fut pourtant sans l'approuuer, puis qu'estant tenu d'enroller tous les tribus il laissa celle de Leui & de Beniamin.

*Vn Prince ne de-
uroit em-
ployer à
l'execu-
tion de
son des-
sein que
ceux qui
sont de
son ad-
uis. Ex-
emples.*

L O V I S. Ce conseil des Politiques doit estre exactement pratiqué de tous les Princes qui ne voudront pas receuoir de frein à leurs desirs. Mais les iustes & les Catholiques doiuent imiter Dieu, qui entendit & souffrit toutes les repliques de Moysé, tant qu'il

qu'il eut de bonnes raisons pour les soustenir. Ainsi doiuent-ils beaucoup plus estimer les Ministres qui taschent à leur faire receuoir les bons aduis avec vne sincerité d'ame, & vn cœur humilié, non pas avec vn esprit hautain & vn dessein particulier: & le premier lieu de cet estime, doit estre reserué pour ceux qui renoncent aux dignitez pour n'estre pas Ministres d'iniustice: D'autant que si la crainte de Dieu les empesche d'agir iniustement contre vn Roy estrange, il faut croire qu'ils seront encore plus religieux à ne rien commettre contre le seruice de leur Roy propre, en offensant tout ensemble Dieu, le Monde, & la Nature. En toutes sortes d'affaires, ce sera tousiours iudicieusement fait aux Roys, de se garder d'estre si estroitement liez à leur opinion, que leurs Ministres n'osent entreprendre de repliquer ou remonstrer quelques raisons contraires, quand mesme ils les verroient perdre, de peur de tomber en leur disgrâce, ou de crainte qu'on ne mesprise leur conseil. Mais il ne seroit pas raisonnable qu'une telle mesfiance entraist dans
l'esprit

*Aduis
singulier
aux Prin-
ces.*

l'esprit d'aucun ministre d'un Prince Chrestien, car il arriue souuent qu'avec fort peu de paroles, & de bonnes raisons, on surmonte l'obstination de celuy qui est le plus seueres aux remonstrances & par ce moyen, l'on dispose son esprit à recevoir les sains conseils. Les Roys ont vne si noble benignité dedans le cœur, que nous deuons tousiours esperer du bien de celuy dont l'aspect semble en promettre le moins: Et de qui en pouuoit-on moins attendre que de Baltazar quand Daniel luy declara ce que la main auoit escrit contre la muraille? ce fut vne nouvelle bien sinistre pour luy, & toutefois il recompensa la verité du Prophete d'un vestement de pourpre & d'une chaisne d'or. Clisthenes Tyrant de Sicile, fit dresser vne statuë à un Ministre, parce qu'il s'opposa à luy & luy disputa le triomphe d'une victoire. Car à la verité, encore que nous approuuions le conseil qui se conforme à nostre volonté, quoy qu'il soit mauuais, si est-ce que si l'entendement n'est point si captif de la passion, qu'il ne puisse distinguer le mal d'avec le bien, nous reconnois-

*Les plus
barbares
reçoivent
quelque-
fois les
bons ad-
uis.
Exem-
ples.*

sons aussi quant & quant la lascheté & la mauuaise conscience de celuy qui nous l'a donné: au contraire, la remonstration qui s'oppose à nos mauuais desirs, encore qu'elle ne nous plaise pas sur le champ, elle nous faict à la fin estimer celuy dont elle prouient, & malgré l'appetit qui trouble la raison, on fait tousiours cas d'un bon conseil, *comme d'une chose sacree*; les Grecs l'appellerent ainsi en leurs prouerbes, ou selon saint Thomas, *comme vne lumiere de l'entendement, par laquelle ont fait election du bien. Et comme un bon aduis que l'homme prend sur les choses douteuses affin de reüssir heureusement à ce que dit la Loy de la partida.* Ces raisons se doiuent peser de tous ceux qui sont obligez à donner les bons conseils, & particulièrement du Ministre qui tient l'affaire entre ses mains & qui en doit estre l'executeur.

*Loix du
Royaume de Ca-
stille.*

*Comment
vñ Amb.
doit pro-
ceder en-
tre l'utile
& l'hon-
nesté. Re-
spōses sur
ce sujet.*

IVLE. Je suis satisfait en ce qui est de la difficulté qui se presente quand l'utile se rencontre avec l'honneste: Mais que faudra-t'il faire quand il y aura concurrence entre l'utile & l'utile, ou l'honneste avec l'honneste? comme si l'on

l'on commandoit à vn Ambassadeur de renouueller vne paix, ou de traiter vn mariage avec des conditions honteuses : car pour moy ie pense que si en luy donnant cette commission, on luy laissoit la liberté d'agir, ou il l'executeroit plus honorablement pour son Roy & pour son Royaume, ou bien il en retarderoit la conclusion, pour donner loisir au temps d'operer en faueur du party de son Roy: qu'est-ce donc qu'un Ambassadeur doit faire en ces cas là?

LOUIS. Il y a deux points à remarquer en cecy : Le premier est que l'Ambassadeur doit connoistre l'esprit de son Prince, & sçauoir s'il se plaist à estre promptement obey : l'autre s'il est accort & couuert, & s'il agit par des voyes qui ne soyent connues qu'à luy seul. Sur le premier point, l'Ambassadeur ne feroit pas bien conseillé de s'amuser à vouloir donner des aduis, car l'humeur soudaine du Prince ne luy en donneroit pas le loisir: Mais si depuis l'heure qu'il reçoit le depeche, qui porte le commandement iusques au iour determiné pour l'exécution, il y auoit assez de temps pour

en escrire, il le doit profiter, en aduertissant le Roy de la difficulté qui se rencontre dans l'affaire : mais il faut que ce soit avec beaucoup de dextérité & de discretion, comme il a esté cy-deuant enseigné. Neantmoins il ne doit pas laisser d'acheminer l'affaire, comme s'il n'en attendoit point de nouvelle resolution en responce de ses lettres, & mesme il fera necessaire d'assurer le Prince, que non obstant ses remonstrances, il executera ce qu'il luy a commandé, quand le temps en sera venu ; car autrement, si l'affaire venoit apres à changer de face, ou qu'elle ne fust pas executee avec ses circonstances, le Prince, à qui l'effet auroit esté vtile, se voyant frustré de son espoir, pourroit iustement en attribuer la faute à son Ambassadeur, qui pour s'estre amusé à raisonner par ses escrits, auroit laissé perdre l'occasion d'executer sa volonté. Pour le second point, qui regarde la substance du commandement que l'Ambassadeur reçoit, il est tenu de l'executer, si ce n'est que sa propre conscience luy deffède, & nulle autre chose ne le doit arrester, parce que l'accortise & la prudence

*Diuers
aduis sur
la prompte ou
tardive
execution
des com-
mande-
mens du
Prince
suinis
d'exem-
ples.*

dence qu'il reconnoist en l'esprit de son Roy, luy doit asseurer qu'il considere meurement ce qu'il commande. Bien plus, si l'Ambassadeur iuge que des aduis qu'il pourroit donner au Roy des obstacles qu'il rencontre, & du temps qu'il employe à faire ses remonstrances, il en peut naistre de plus grands inconueniens en l'affaire, il ne se doit pas seulement garder de prolonger le temps de l'executiõ, mais encore d'en chercher l'interpretation, qui est vne seconde faute en laquelle plusieurs sõt tombez au grand preiudice de leur honneur. L'exemple que recite Gellius n'est pas hors de ce propos: il dit que Publius Crassus Proconsul d'Asie, voulant battre vne ville, enuoya à Athenes querir le plus grand de deux puissants mastts, qu'il auoit remarqué propre pour faire vn belier: l'Ingenieur Grec auquel il l'enuoya demander, voyant par la lettre du Proconsul & par le discours du Messager, à quel effet on s'en vouloit seruir, n'enuoya pas celle qu'on luy demandoit, mais vne autre qu'il pensoit estre plus propre au dessein que l'on auoit; ce que voyant le Proconsul, iugea

Qu'il n'apartient pas à vn Ministre d'inter-

*preter la
cause
d'un cõ-
mande-
ment,
mais il y
doit obeir*

que cette action là meritoit bien le chastiment qu'il en receut : il fut foüetté, estimant plus l'interest de la discipline, que l'interest de l'ouurage. *On corrompt l'office du commander, quand on y obeit par discretion, & non par sujetion : & n'appartient pas au Ministre d'interpreter un commandement, mais il y doit obeyr simplement.* Il se lit vn autre excmple dans Seneque au traitté de la Colere, que i'estime fort cruelle ; mais elle se peut encore adapter à ce propos.

I V L E. On peut tousiours tirer de l'vtilité des bons & des mauuais exemples ; Je vous prie Seigneur Louis, de reciter celle qui vous semble cruelle.

*Estrange
exemple
sur l'o-
beissance
que doit
vn Mi-
nistre.*

L O V I S. Gn. Pison, commanda de faire iustice d'vn Soldat, sur ce qu'ayant esté à certain voyages avec vn autre, il estoit reuenu sans ramener son compagnon, qui donna occasion de l'accuser de l'auoir tué : l'execution de la sentence fut commise à vn Centurion, lequel à l'heure que le condamné auoit desia le cousteau à la gorge, commanda d'en arrester le coup, attendu que celuy qu'on croyoit

oit

oit qui fust mort, parut soudainement. Le Centurion iugeant que puisque ce soupçon estoit la cause de la condamnation & qu'estant leué par l'évidence contraire, il n'y auoit plus de crime, & par consequent plus de supplice: Neantmoins Gn. Pifo se fascha contre l'argument & l'interpretation de celuy qui n'estoit que simple executeur: & pour ce suiet commanda de faire iustice de tous les trois. Du premier, parce qu'il auoit esté condamné iuridiquement: du second, parce que par son absence il auoit esté cause de la sentence de mort donnée contre son compagnon, & du Centurion, par ce que n'estant que simple executeur, il auoit excédé son pouuoir, & s'estoit attribué plus d'autorité qu'il ne deuoit. Je dis derechef, qu'encore que cet exemple soit non seulement iniuste, mais impie, elle se doit alleguer icy pour donner vne plus grande terreur aux ministres qui en des matieres plus dignes d'une exacte obeyssance que cette-cy, s'en dispensent trop legerement: Car outre la grande faute qui se commet ordinairement, & le dommage que l'on

apporte en l'affaire, l'on se rend odieux & hayssable quand l'on veut prendre trop de licence à rechercher les fondemens des ordonnances qui dépendent d'un autre motif; à répondre à ce qu'un Prince ne demande pas: ou tesmoigner de sçavoir vne chose qu'il veut peut estre tenir secrette, parce que c'est en quelque sorte monstrier peu de respect à ceux qui sont beaucoup par dessus nous, de donner à connoistre que l'on veut penetrer leurs desseins & les reformer. Tacite dit, *qu'il n'est pas permis, mais il est dangereux de s'enquerir des secrets des Princes.* Cela se verifia en Tibere, quand par subtil artifice, feignant de ne vouloir pas accepter l'Empire, il respondit aux sollicitations du Senat; *Qu'il sentoit ses espaules trop foibles pour vne si grande charge, & qu'il vaudroit mieux la diuiser entre plusieurs:* sur quoy vn Sénateur moins fin qu'il ne falloit, pour auoir a faire à vn Prince si artificieux, respondit *qu'il choisist donc la portion du gouvernement qui luy seroit plus agreable.* Tibere estonné de ce qu'on le prenoit au mot, & desirant d'auoir tout sans rien partager,

*Beau
trait pour
seruir
d'aduis à
vn Mini-
stre d'E-
stat.*

respondit qu'il n'estoit pas raisonnable de donner le choix d'une portion, à celuy qui n'en desiroit aucune. Aussi n'est-il pas raisonnable, respondit le Senateur aduerty de quelque pied, ou de quelque coude, que le Senat consente à cette diuision; & si i'ay adheré à vostre opinion, ç'a esté afin que vous considerassiez la difficulté qu'il y a à choisir l'un & laisser l'autre, & que vous puissiez quant & quant reconnoistre que le corps de la Republique est un, & qu'il doit estre gouverné par un seul. Mais, ce dit Tacite, cette satisfaction donnée sur le champ, ne fut pas assez puissante pour empescher que ce Senateur ne fust toute sa vie odieux à Tibere. Enfin les repliques & les remonstrances faites suiuant la methode deduite, ne retarderont point l'obeyssance & l'execution d'un commandement, si elles donneront loisir au Prince d'en delibérer mieux, & d'accorder ses ordonnances sur les inconueniens que son Ambassadeur luy donnera à entendre, lesquels pourroient estre si secrets & si nouueaux, que le Roy n'en auroit aucune connoissance, & en ce cas, la dili-

Subtile
& ma-
toise re-
partie.

gence est nécessaire & loüable quand elle est faite si à propos, que la raison & le temps y puissent apporter du remede, comme il arriua entre Petronius gouverneur de Syrie, & l'Empereur Caius, quand il luy commanda de mettre sa statuë dans le temple de Hierusalem. Petronius ayant preparé les soldats de ses garnisons pour cette execution, les juifs de toute la Prouince s'assemblerent & le vindrent prier de ne point entreprendre d'effectuer son dessein (parce qu'il n'estoit pas permis de mettre aucune sorte d'Effigie dedans leur temple) sinon, que toute la Nation exposeroit librement sa vie pour l'empescher, Petronius leur respondit, *qu'il n'osoit manquer d'obeyr à l'Empereur*, & en cette intention assembla son armee à la Cité de Tiberie, peut-estre pour les espouuanter. Le peuple Hebrieu y arriua aussi, & luy reitera la mesme requeste qu'ils luy cuoient faite. Alors comme dit vn bon Auteur, Petronius estimant que Caius achetoit bien cherement vne si petite vanité, ou bien par ce qu'il estoit resolu de mourir avant que verser le sang innocent de peuple,

A l'obeissance des ordonnances qui tiennent de l'iniuste, il faut essayer a temporer.

comme dit Bodin, se delibera de tenir en suspens l'execution du commandement; en representant à Caius les inconueniens qui en arriueroient, esperant par ce moyen de faire reuoquer sa voloné: mais Caius qui estoit impatient au delay de ce qu'il desiroit, luy fit responce, *que les Ministres ont accoustumé de reparer & recompenser avec leur teste, le temps qu'ils perdent à executer ce qu'on leur commande*: mais le temps se changea, car la nauire qui portoit la responce de Caius fit naufrage dans vne tourmente: & d'ailleurs Petronius receut nouuelles de la mort de Caius: de façon qu'ayant rendu son obeissance à l'Empereur, & tesmoigné sa pieuse sagesse au peuple, il se pouuoit vanter d'auoir voulu satisfaire à tous deux ensemble en mesme temps. Il faut noter, qu'encore que les affaires qui se traittent entre le Roy propre & l'estranger, donnent de bonnes esperances du succez, neantmoins l'Ambassadeur doit estre muny de plusieurs remedes, si d'auanture elles changent de face, car autrement quand l'effet que l'on esperoit de l'ordonnance du Prince propre, ou

*Rude res-
ponse
d'un grand
qui vou-
loit estre
obey.*

de.

de la réponse de l'autre vient à manquer, l'Ambassadeur se trouue dans le peril auquel pouuoit-estre le party contraire, & d'où il se feroit tiré, dans le temps qu'on auroit employé en des discours inutiles, au lieu de le presser viuement & luy oster les moyens de se reconnoistre, comme il est escrit en T. Liue en la Dec. 3. *Cependant que les Romains employoient le temps à enuoyer des Ambassadeurs d'un costé & des courriers d'un autre, Annibal eust loisir de faire reposer ses troupes qui estoient fatigues, de leur faire garder les passages necessaires.*

IVLE. Il en arriue fort souuent ainsi : mais l'Ambassadeur qui voudra preuenir ces inconueniens, doit soigneusement mesnager le temps, soit à remarquer celuy qu'il doit employer, combien il vaut, & combien il luy oste. Et pour le regard de Petronius, qui obligeoit Caius & le peuple tout ensemble, on peut dire que celuy qui veut communément satisfaire à tous, ne fait ny pour l'un ny pour l'autre : & toutefois cette diligence - là est quelquefois necessaire, supposant qu'encore que le bien qui en arriue soit

soit pour l'vtilité de tous les deux Princes, la replique, ou l'aduis du Ministre, doit pourtant regarder au profit particulier de son Prince. Mais ie desirerois bien sçauoir, si pour arriuer à l'effet où l'on tend par ces remises & ces delais, estant necessaire de se seruir des maximes d'Estat qui comprennent (comme estant de ses especes) la dissimulation & la menterie, il seroit permis à l'Ambassadeur d'en vser.

LOUIS. Seigneur Iule, le Soleil qui commence à prendre congé de nous, m'aduertit aussi de le vous demander si ie veux auoir du iour pour me reconduire à la ville. Faisons donc vn point à nostrediscours pour le reprendre vne autrefois, en commençant par le suiet de vostre derniete demande, qui n'est pas moins difficile à resoudre que celle qui la precede. Ie vous laisse le soin de la remettre en auant, quand i'auray l'honneur de vous reuoir; & cependant, ie me prepareray à vous satisfaire le mieux qu'il me fera possible.

Fin de la premiere partie.

SECONDE PARTIE.

LOVIS.

NE ne suis iamais moins seul que quand ie suis seul, dit vn Philosophe. Lipsius se figure que cette sentence fut dite dans quelque iardin où ce personnage là estoit accompagné de la lecture d'vn bon liure, comme ie vous trouue maintenant.

IVLE. Seigneur LOVIS, vous m'avez surpris, ayant l'esprit fort attache à mon liure: i'ay plustost ouy vostre parole que vostre entrée. Ce n'est pas icy un liure pris par hazard & sans dessein; c'est celuy qui deuroit estre le perpetuel entretien d'vn Roy, d'vn Chef d'armée, & d'vn Conseiller d'Estat. Je nomme ces trois conditions de personnes, parce qu'elles trouueront là dedans dequoy s'instruire pour exercer parfaictement leurs charges. C'est la Sacré-saincte Bible où ie lisois le chapitre qui traicte de la folie que Dauid feignit deuant le Roy Achis, qui me fait souuenir du discours dont nous proposames de

*Dauid
contrefit
le fou
deuant
le Roy
Achis,
& pour
quoi.*

com-

commencer cette seconde entreueüe, à sçauoir s'il est permis à vn Ambassadeur de mentir, de dissimuler & de feindre pour paruenir à de grandes fins, ainsi que fit Dauid en pareilles intentions.

S'il est permis de mentir à un Amb. pour paruenir à de grandes fins.

LOUIS. Le terme de ma debte est arriué & l'occasion de m'acquitter est fort propre, puis que l'exemple que vous m'alleguez m'en fournira la matiere & m'aydera quant & quant à surmonter tant d'esquadrons ennemis remplis du venin des Politiques qui estiment iuste, tout ce qui se fait pour leur commodité: Et c'est grand pitié, de voir qu'avec si peu de force ils attirét à leur party tous les yeux qui ont la veuë foible, & les ames de peu de courage, qui prennent goust à la douceur de l'vtilité, & quoy qu'inquietez de l'aigreur de la conscience, se laissent aisement persuader, tant par ceux qui sont purement politiques & gens d'Estat, que par la foiblesse humaine, à la quelle il semble que ce soit chose peu considerable que d'vzer librement de tout, pour contenter leurs desirs, alleguant plusieurs raisons & exemples, qui à leur opinion rendent licite.

licite & loüable (qui est le pire de tout) la menterie & la dissimulation aux occasions importantes, pour attaindre au but de leurs pretentions. Voicy le langage de la Menterie & de la Dissimulation: *Il n'est pas possible, disent-ils, qu'estant attachez si court) comme ils tiennent que sont les Roys & les Ministres qui suiuent la constâte Verité) ils puissent iamais paruenir à des fins honnestes & raisonnables parce que les occasiõs seront decouuertes & declarées par la mesme verité, & les effects serõt diferents de l'attente.* Et partant les iustes demeureront tousiours depoiüilles des rusez & des cauteleux, par le moyen de l'inegalité des armes de ceux qui cõbatent avec les offensiuues, qui sõt la Dissimulation, la feinte, & l'astuce, contre ceux qui vsent seulement des deffensiuues, qui sont la Verité, la Bonté, & la Simplicité. *Que le mentir n'est pas licite aux Dieux qui n'ont besoin de personnes: Mais aux Roys & aux Ministres qui ont besoin de plusieurs, la menterie doit estre permise: Par ce qu'ils iugent que les inuentions & les artifices, sont la medecine & l'antidote contre la maladie & le venin d'un puissant ennemy,*

par

*Maxime
de quel-
ques Po-
litiques.*

par le moyen de laquelle une grande inégalité se peut égaler. Ils disent encore, Que la Nature & Dieu son Auteur, pourueut d'astuce & de cautelle, les animaux qu'elle n'a point armés de griffes & de dents, afin de compenser l'un avec l'autre. Et adioustent, qu'il n'y a point de chose glorieuse que celle qui est seure; & que l'on doit reputer iustes toutes celles qui visent à cette seureté, & à la conseruation & augmentation de l'Etat: & conseillent, qu'où la peau de lion ne peut atteindre, on y couse celle du renard; d'autant que le bien public qui en prouient, est une éponge qui succe & qui recueille tout le mal qui peut estre dans ces moyens. Ils amènent vn exemple de la Saincte Escriture, en laquelle ils loient cette femme de Ierico qui sauua les espions de Iosué par vne menterie expresse qu'elle dit. Et celuy de Iudith, qui osta la teste à Holophernes avec vne autre grande menterie, qui fut de dire que Dieu luy auoit reuélé que d'ãs peu de iours il luy liureroit la Cité, n'oubliât pas aussi celuy de Dauid que vous lisez quãd ie suis arriué, lequel faisoit croire au Roy Achis, que les dépouilles qu'il luy apportoit auoient esté

Iudith v-
sa de
menterie
& pour-
quoy.

Menterie esté gagnées en la terre de Saül, & ne-
de David antmoins elles auoient esté desrobées au

1. Roys. peuple du mesme Roy auquel il parloit.
chap. 27.

1. Roys
21.

Et la folie que David feignit, chance-
lant entre les bras des Courtisans d'A-
chis, heurtant aux portes & laissant de-
gouter sa salive sur la barbe; & plu-
sieurs autres actions pour tromper le
Roy, voulant prouuer que ce n'estoit
pas peché mortel; outre que l'Escriture
n'en impute point d'autre à David que
celuy de Bersabée & d'Vrie. Et en cette
conformité, rapportant plusieurs au-
tres raisons & exemples: Mais neant-
moins, qui est-ce qui peut ignorer que
cette doctrine ne soit fausse, & qu'elle
seule peut planter de mauuaises raci-
nes aux cœurs mal instruits de la pro-
uidence de Dieu, lesquels pensent
que le diuin attribut de la Iustice man-
que en luy.

L'Ambassadeur doit fuir de ce sen-
tier, de peur qu'il n'y menast les des-
seins du Roy. Les sentences que i'ay
deduites, n'ont pour auteurs que des
Philosophes impies & des hommes
qui n'auoient nulle lumiere de l'E-
uangile. Et les exemples qui sont pri-
ses de la saincte Escriture ce sont pas-
sages

sages mal entendus de ceux qui les alleguent: D'autant que selon plusieurs bons interpretes, David ne pretendoit pas positivement de tromper le Roy, & en contrefaisant son visage, il tendoit à autre chose qu'à passer pour fou: mais voyant qu'il estoit tenu pour tel, il n'estoit pas obligé de le detromper. Il y en a aussi d'autres qui tiennent que la crainte de la mort qui luy estoit inevitable s'il eust esté reconnu, pouvoit rendre licite cette dissimulation; outre, que les Docteurs donnent plusieurs autres interpretations à cette action qui ne sont pas pour deduire icy: Il suffit de ce qui sert à nostre propos, car d'y chercher d'autres explications, ce seroit proprement confesser qu'on en auroit besoin, & que David auroit peché, si positivement il fust allé pour tromper le Roy en mentant & dissimulant. Et sur le fait des sage-femmes d'Egypte dont la sainte Escriture parle, voicy ce que dit vn sçauant Interprete; *Qu'il fut bon au principal: mais non pas aux circonstances. Le courage fut agreable à Dieu, dit-il; mais non pas la tromperie; & d'autant que c'estoit vn ceuvre de*

*Raison de
la folie
que con-
trefit Da-
uid,*

grande

grande importance, le merite de l'un preualut contre le defaut de l'autre, Il adioute encore; vne petite tache qui se trouuera sur vn corps parfaitement beau, ne doit pas estre reprochable, il la faut excuser. Mais que cherchõs nous? puis que quand lesprit se traueille le plus à chercher des détours & des explications aux passages en faueur de la dissimulation, de la deception, ou de la menterie, il oit prononcer contre soy les sentences tant de fois repetées de Dieu mesme. Et qui pourroit nier que le Prince ne soit compris en ce precepte? s'il à dit que les paroles bien ordonnées sont mal propres en la bouche d'un fou, & la menterie aux lèvres d'un Prince. Il n'y a point de bien public qui puisse rendre vne menterie equitable: Le glorieux & tres-sçauant Sainct Augustin a dit qu'il n'est pas permis de mentir, quand mesme ce seroit pour l'honneur de Dieu. Ceux d'entre les Gentils qui viuoient moralement & dans les simples loix de la nature, ont esté de cette opinion: Cicéron, a dit qu'il ny a rien de iuste, que le chemin qui arriue à l'honneur & à la gloire par le moyen de la vertu. Et le

*Obiectiõs
contre la
menterie.*

*Sentence
d. S. Au-
gustin.*

*Autre de
Ciceron.*

*Autre
d'Aristo-
te.*

Phi-

Philosophe en la Politique. *Les Royaumes se détruisent & se ruinent par les fraudes & les tromperies.* Mais encore que i'aprouue cette doctrine, & que ie m'en serue pour le fondement de mes discours, ie sçay bien toutefois, que celle qui est contraire, est bien souuent plus vtile pour l'Estat, mais aussi fort dommageable pour la conscience. La Loy de Dieu est si douce, qu'elle ordonne *que nous viuions si bien, que nous ne nous sollicitons point de mal, ni ne fassions preiudice à nos droits temporels.* Ie me persuade qu'entre ces deux extremes, à sçauoir de traiter les affaires avec vne grande tromperie, ou avec vne grande candeur, l'on peut trouuer vn milieu qui est le sentier d'or d'Horace, qui nous fera cheminer sans tomber dans le precipice du mal, encore que l'on biaise vn petit du droit fil de la parfaite pureté.

IV. Ie voudrois biẽ voir vn peu lascher ce nœud, mais non pas le voir couper.

LOVIS. Suposant que le Prince est la teste du corps de la Republique, & que son Ambassadeur en ce qui est des affaires qu'il traite, le represente avec plus de ressemblance que nul autre de ses

Moyens entre la tromperie & la sincerité pour bien conduire vn affaire.

L'Amb. represente son Maistre.

ses Ministres; plusieurs tiennent, que s'il se vouloit separer de ce corps (ayant le sein comme de cristal, transparent pour donner à connoistre ses desseins,) il offenceroit non seulement la raison, mais encore la nature. Cicéron auoit ce mesme sentiment, quand il dit, *que nous devons tous estre dans la Republique, ainsi que dans un globe, au mouvement duquel nous devons élire la partie qui nous tourne à sa conseruation.* Partant, l'Ambassadeur pourra croire que sa conscience sera en repos, quand au maniment des affaires de sa charge, il meslera le profitable avec l'honneste, en vsant de la moderation que i'ay déduite, & qui est approuuée de tous les gens de bien. Iustus Lypsius n'a pû trouuer de raison suffisante qui oblige à abandonner tout à fait l'Estat; car encore qu'il blasme fort les allegations politiques que i'ay recitées, il estime pourtant raisonnable, que quand on ne peut prendre le port en droite ligne, que l'on essaye à y paruenir en biaisant un peu sa route, & changeant les voiles. Il choisit ce moyen, en faisant trois distinctions de la Prudence ciuile, qu'il apelle Prudence meslée,

Chacun doit estre zelé au bien de l'Estat.

Quand on ne peut prendre port en droite ligne, il est permis de biaiser.
Prudence civile & politique.

meslée,

meſlée, & d'autres maximes d'Eſtat. De ces trois diſtinctions i'aprouue ſeulement celle qui ſe raporte à la temperance que i'ay décrite, & non pas le reſte.

IVLE. Les opinions de Lypſius ont toujours eſté tresbonnes, excepté cette partie de ces écrits, que l'inquiſition a amendées; hors cela, il a eſté rare & joyeux en toutes matieres, & principalement en celles d'Eſtat.

LOVIS. Lypſius diuiſe cette Prudence meſlée en trois parties, à ſçavoir Legere, Moyenne, & Grande; la premiere, conſeille; la ſeconde, permet; & l'autre, reprouue: Il apelle Legere *celle qui ne ſe ſepare pas beaucoup de la vertu*; d'où dépend la méfiance & la diſſimulation. Il apelle Moyenne, *celle qui approche des limites du vice*, & luy attribué *la conciliation & la deception*, qui eſt ce que les Iuriſconſultes apellent *bon dol*, reduire à vn autre, le propre, bien que ce ſoit par le moyen de quelque coulpe ou menterie (tresgrande erreur au ſens qu'il le dit.) La grande eſt *l'abominable iniuſtice*, que Lypſius deteſte, & qui ſera toujours blâmée de tout homme,

Diuiſée en trois parties.

1. *Legere.*

2. *Moyenne.*

3. *Grande.*

NON

non seulement pieux, mais simplement sage: & pour ce sujet, ie n'en feray aucune mention, non pas mesme pour la refuter; ie ne parleray que des deux autres parties. La premiere, qui est *la méfiance*, non pas comme il l'a dit, *arrouseé de malice*, mais comme elle est approuvée des Docteurs Catholiques, & particulièrement de Sylvestre en sa *Somme d'or*, où il dit que la dissimulation est permise, & traite de la methode qu'on en peut vser. Je dis donc, qu'il me semble que cette premiere partie est digne & mesme necessaire d'estre pratiquée, quand le saint Esprit commanda d'aymer nostre ennemy, il permit aussi de ne le pas croire: & encore qu'il nous commande de luy donner nostre affection, il nous permet quant & quant de ne luy pas decouvrir le secret de nos pensées. Suposant donc qu'il nous soit permis de nous défier de nostre ennemy, on peut dire que la dissimulation modérée, comme i'ay dit, le peut estre aussi; d'autant que la méfiance ne pourroit apporter aucune utilité à celuy qui ne dissimulerait pas qu'il se méfie. Partant l'Ambassadeur

Iusques à quel point la dissimulation est permise entre les gens de bien.

ne doit rien croire de ce que luy pour-
roit dire le Prince, auprès duquel il
reside, que ce qu'il void de l'œil, &
touche de la main: & quand il verra
faire des leuées, preparer des armées,
ou autres choses semblables, dont
toutefois il donnera aduis à son Roy,
qu'il ne croye pas pourtant que cét
appareil soit pour l'entreprise qu'on
luy fait entendre; mais qu'il ouvre son
esprit, qu'il discoure en soy sur l'affai-
re, & qu'il demeure dans le soupçon
pour penetrer & iuger si ces prepara-
tifs ne se font point contre son Mai-
stre. Qui voudroit alleguer vn bon
exemple de la prudence & accortise,
dont les Princes effectuent leurs des-
seins, il faudroit en nommer vn de ce
temps-cy, qui fit vne armée aupara-
uant que l'Ambassadeur qui estoit au-
prés de luy l'eust decouvert, bien que
l'on pût dire, que ce n'estoit pas tant
vn effet de l'astuce du Prince, comme
de la negligence de l'Ambassadeur;
toutefois son heur fut grand, puis que
Dieu ayant par ses voyes ocultes a-
neanty tous les desseins du Prince,
donna moyen à l'Ambassadeur de
soustenir la creance qu'il auoit prise

*Vn Am-
bassadeur
ne doit
croire de
leger.*

de ce projet contre ceux qui parloient à son desaduantage, & d'afermir que jamais cét appareil d'armée n'auoit esté dressé pour le sujet du bruit que l'on en auoit fait courre; mais à considerer les grandes indices, l'Ambassadeur auoit fort peu de raison. Enfin c'est vn artifice vsité des Princes, ou de cacher leurs projets dès le commencement, ou d'amuser & entretenir d'ambiguité & de bonnes esperances ceux qui les peuuent soupçonner, iusques à ce qu'ils ayent pourueu à tout ce qu'ils ont besoin, & alors ils se declarent librement.

Tacite, auteur recommandable, auquel se trouue tout ce qui est nécessaire à rendre vn Prince fort expérimenté, ou par les bons exemples, ou par les mauuaises de ceux dont il a écrit les vies (car les hommes prudents tirent de bons aduertissemens des fautes des autres) nous raporte deux choses qui se peuuent bien accommoder à nostre discours, la premiere vient des Thraces: Ceux-cy payoient certains tributs à l'Empire, & indignez contre les Officiers qui les exigeoient, vsant tousiours de quelques
outra-

outrages pour estre gens accoustumez à ne pas obeyr à leurs propres Roys s'ils ne vouloient, enuoyerent des Ambassadeurs à Pompejus Sabinus Gouverneur de ces contrées là, le priant qu'on ne leur fist point les outrages dont ils se plaignoient, representant, comme leur instruction le portoit, qu'ils ne manquoient pas d'armes, de gens & de courage pour mourir, ou obtenir vne entiere liberté. L'Ambassade ouye, & Sabinus aduertiy que dedans leurs forteresses basties sur des roches inaccesibles, ils auoient retiré beaucoup de viures & de gens inutiles, & que ceux qui pouuoient seruir estoient en campagne, fit vn fort bon accueil aux Ambassadeurs & les entretint de demandes, de réponses, & d'esperances d'emporter vne fauorable dépesche, iusques à ce qu'ayant secrettement disposé ses gens, & receu plusieurs troupes de ses aliez, il donna congé aux Ambassadeurs, qui se retirèrent mal satisfaits; & en mesme temps il assaillit les Thraces fort heureusement; d'autant que le plus accort, negligé bien souuent de pouruoir à quelque chose, croyant qu'on

*Artifices
d'un chef
de guerre
pour trö-
per les
Ambass.
qui esto-
ient allez
deuers
luy.*

*Autre
exemple*

ne luy pourra nuire de ce costé là. Le second exemple est de Casperius Romain, quand il requit Farasmanes de la part de la Republique de leuer le siege dont il auoit inuesty Mithridates: Farasmanes entretint Casperius de quelques esperances sans prendre toutefois de resolution; & cependant, son fils qui estoit dans l'armée, serra de si près Mithridates, qu'il gangna le Chasteau où il s'estoit retiré & se saisit de luy. On lit dans les Commentaires de Cesar, que les Heluetiens desirant passer leur armée par la Prouince de Genebra, enuoyerent des Ambassadeurs à Cesar qui la gardoit avec les troupes Romaines, luy en demander la permission, l'assurant qu'ils ne feroient nul dommage aux peuples ny aux amys du Senat, & que leur intention n'estoit que de passer seulement, & poursuiure leur voyage, attendu qu'ils n'auoient point de chemin plus commode: Cesar qui estoit resolu de leur refuzer le passage leur respondit, *qu'il luy en falloit consulter avec les Chefs de ses troupes, & avec les Ministres du Senat*; il prit vn terme pour cet effect durant lequel, sa legion aydée

*Autres
ruzes des
Grands
vers les
Ambas-
sadeurs
peu ru-
sez.*

du

du peuple du pays firent en toute diligence vne muraille de seize pieds de haut, & vne tranchée de dix-neuf mille de long, qui alloit depuis le *a* lac *a* Lac de Lemanus iusques à la *b* montagne Iu- Lauza-
ra, ligne des confins du pays de *c* Se- ne ou de
quanois & des Heluetiens. Cela fait, Geneve.
il fortifia ses Chasteaux de toutes mu- *b* Mont
nitions, puis il fit réponse aux Ambaf- S. Clau-
sadeurs, *qu'il ne pouuoit leur accorder de.*
le passage qu'ils demandoient, n'y s'em- c Bour-
pescher de le deffendre. gnignōs.
Les Ambassa-
deurs furent bien peu curieux de n'a-
uoir eu aucune connoissance d'vn
œuure si public, ny pris accez avec
personne qui leur en pust donner ad-
uis, ou bien fort negligens de s'en-
querir pour quel effect c'estoit, afin
d'en aduertir de bonne-heure leur
peuple, qui eust peu se premunir de
remedes, & se garentir d'estre surpris
du mal.

IVLE. On remarque aussi, que les *Autre*
Perfes amuserent de bonnes esperan- *exemple*
ces Martinus Ambassadeur Romain, *des Perfes*
qui leur estoit enuoyé pour demander *contre les*
la paix, iusques à ce qu'ils eussent for- *Ambas-*
tifié la partie debile qu'ils reconnois- *sadeurs*
soient en eux, & puis ils congedierent *Romains*

*Autre de
Thibere.*

l'Ambassadeur en luy refusant tout à plat ce qu'il demandoit. Et Theodore Ambassadeur de Tybere enuoyé vers Horminde (fils de Cosroë premier du nom) fut industrieusement conduit & pourmené par de grands destours de chemin, par ceux qu'Horminde auoit enuoyez au deuant de luy aux confins de son Empire pour le receuoir, afin qu'il eust loisir de ioindre son armée auparauant que d'oüyr l'Ambassade, de laquelle il sçauoit que la guerre deuoit naistre.

*Ambas-
sadeurs
negligés.*

LOUIS. Les Ambassadeurs de Neron furent aussi taxez de negligence, lors qu'Asdrubal se trouua en Espagne enfermé dans vn lieu fort étroit & dangereux: *Il offrit à Neron de sortir d'Espagne avec ses troupes dans vn brest terme, s'il se vouloit retirer pour luy donner passage.* Neron accepta l'offre, & la nuit suiuiante Asdrubal mit dedans la campagne, & en lieu assuré, vne partie de ses gens; le iour venu, ils poursuiuirent la conclusion de leur traité, & la forme de l'accomplir & de nommer les ôtages qu'Asdrubal deuoit donner; mais la nuit suruint sans que rien s'executast, durant laquelle

quelle Asdrubal tira encore en campagne vn aussi grand nombre de soldats qu'il auoit fait l'autre, sans que les Ambassadeurs de Neron, qui estoient dans son armée, y prissent garde, si bien qu'au troisieme iour, au lieu de donner le contresignal à Neron, pour prendre possession des châteaux qu'Asdrubal tenoit dans sa Prouince, il acheua de sortir le reste de son armée, & par ainsi il se trouua en lieu & en espace où il pouuoit aisément capituler, hors de l'aduantage que son ennemy auoit eu sur luy. Et là dessus T. Liue dit, *que la crainte & la foy luy manquerent en mesme temps, pour ne rien accomplir*: Que si les Ambassadeurs de Neron eussent esté vigilans comme ils deuoient, leur intention eust reüssi selon leur desir. Mais laissant à part les exemples des siecles si reculez, parce que toutes les circonstances nous en sont inconnuës, venons à celles de nos temps. François Guichardin, qui n'a rien oublié en son histoire de tous les poincts qui peuvent seruir à l'instruction de celuy qui la considerera, dit que Charles VI. I. Roy de France, variant en la re-

Fautes
des Amb.
trop cre-
dules.

solution qu'il prendroit de faire la
 paix ou non avec le Pape, Charle-
 Quint, & les Venitiens: Le Roy d'Es-
 pagne aidoit tant qu'il pouuoit à la
 suspension d'armes du Roy Charles,
 assurant son Ambassadeur, qui estoit
 en Castille, qu'il ne feroit point la
 guerre à son Maistre. Le Roy d'An-
 gleterre en disoit de mesme à l'autre
 Ambassadeur François qui estoit à
 Londres, parce que les Roys d'Espa-
 gne & d'Angleterre s'entendoient
 ensemble pour feindre d'affecter cette
 amitié, afin d'interrompre les projets
 du Roy, iusques à ce qu'ils eussent
 pourueu à leurs affaires. Aussi Gui-
 chardin rapporte expressément, que
 le Roy d'Angleterre dit à l'Ambassa-
 deur de France, *qu'il n'auoit point con-
 senty en la ligue qui s'estoit faite à Ro-
 me contre son Roy, parce qu'il estoit fort
 disposé à conseruer son amitié.* Et ce-
 pendant le Legat du Pape propoisoit
 des moyens de paix au Roy de Fran-
 ce, afin qu'estant trompé de ces ap-
 parences, il ne favorisast point au
 Concile qui s'assembloit contre le
 Pape: Si bien que ces trois Princes, le
 Pape, le Roy d'Espagne, & le Roy
 d'An-

d'Angleterre, en ménageant l'occasion & le temps que les Ambassadeurs de France leur donnerent pour les auoir cruz, resolurent ensemble de ne laisser pas seulement au Roy la possession d'une méchante tour dans l'Italie, mais encore de luy vsurper ce qu'ils pourroient dedans la France.

I V L E. Les histoires d'Italie de ce temps-là sont toutes pleines de subtilitez d'Estât, & d'exemples fort utiles sur le sujet dont vous venez de traiter: Il me souuient d'auoir leu dans le mesme Auteur, (en confirmant ce que nous dit cy-deuant, qu'il ne faut pas croire toutes les mines, les coniectures, & mesme les paroles expressez) que le Roy Charles entretint aussi les Ambassadeurs Venitiens avecque des courtoises audiences; & que le Cardinal de Roüen, fauory & maistre absolu des mouuemens du Roy, leur dit en iurant, *que le Roy ne se départiroit iamais de l'ancienne alliance qu'il auoit avec eux*: & les Ambassadeurs s'assurant là dessus, en assurerent aussi leur Republique, laquelle estoit recherchée du Roy des Romains & du Pape: & enfin de toutes les diligences

*Dextérité
tez des
Roy de
France
pour a-
muser les
Ambas-
sadeurs
Venitiens.*

que les vns faisoient enuers les autres, il en reüssit que le Pape, le Roy de France, & le Roy des Romains se li-guerent ensemble contre la Seigneu-rie de Venise, qui croyoit viure dans la sureté; & ce fut cette fameuse ligue de Cambray, en laquelle les contra-ctans iurerent qu'ils en tiendroient secrets durant quarante iours, les arti-cles les plus importans: Et toutesfois le Roy de France & le Cardinal de Roïen à ce que dit le Cardinal Bem-be, *asseuroient les Ambassadeurs de Ve-nise qu'ils ne se departiroient iamais de leur amitié.* Le mesme Auteur dit, que le Roy fit publier à Milan cette nou-uelle ligue faite avec les Venitiens afin que les bruits publics qui en couroi-ent par l'armée, s'accordant avec les secrets aduis que les Ambassadeurs en- auoient donné; la fissent mieux croire à la Republique pour la surprendre plus aduantageusement.

*Ruses de
la Repu-
blique de
Venise
contre les
Ambass.
de l'Em-
pereur.*

LOVIS. Cette Republique là a plusieurs fois pratiqué cette industrie: Comme l'on traitoit vne fois en leur assemblée d'un affaire de pareille es-pecé que celle dont nous venons de parler, André Gruti, vne des bonnes

testes

testés de ce Senat parlant du Roy des
 Romains & du Roy d'Espagne, tint
 ce langage: *Je ne m'étonne pas*, dit-il,
de tant de diuers traitez que l'on dit que
ces deux Princes ont fait ensemble, puis
que s'est la coustume de ceux de nostre
siecle de s'entretenir artificieusement
les uns les autres, avec de vaines espe-
rances & des discours dissimulez. De
 façon qu'ils manderent à leur Am-
 bassadeur qui estoit en France, de fo-
 menter le Roy en l'esperance qu'ils
 luy auoient donnée de se liguier avec
 luy, & cependant, ils entreterindrent à
 Venise les Ambassadeurs de l'Empe-
 reur & de l'Archiduc Ferdinand; ius-
 ques à ce que les Ambassadeurs voy-
 ant que le delay du Senat pour decla-
 rer avec qui il se vouloit liguier, ne
 tendoit qu'à se maintenir bien avec
 tous, sans vouloir courre risque avec
 aucun, se resolurent de protester au
 Senat, *que si dans trois iours il ne se de-*
claroit, qu'ils partiroient & laisseroient
toutes les choses imparfaites: par ainsi,
 ils reüssirent en deux effects tres-uti-
 les pour leurs maistres; ils ayderent à
 l'inclination que les Venitiens auoient
 à leur amitié (car il sert quelquefois
 beau-

*Avis à
l'Ambas-
sadeur.*

beaucoup de témoigner qu'on n'a pas besoin de ce que l'on desire, & qu'on feint de tenir indifferant) & quant & quant menagerent le temps qui leur pouuoit estre propre, pour se mettre en garde en cas qu'ils fussent liguez avec le Roy de France. Les Ambassadeurs qui soupçonnent quelque fraude, doiuent vser de contremine, & obliger par quelque inuention ceux à qui ils ont affaire, à se declarer promptement comme cét exemple l'enseigne, & celuy de Gneus Popilus qui enferma Antiochus dans vn cercle. On void dans les histoires, que le Duc de Moscouie ayant guerre contre le Roy de Polongne, luy enuoya des Ambassadeurs pour traiter de paix, quoy qu'il ne la desirast en aucune façon, son dessein ne tendoit qu'à l'amuser de propositions durant cét Esté là, pour reparer ou pouruoir cependant aux choses qui luy manquoient, & l'année suiuiante, charger dessus luy sans estre attaché à l'obligation de la paix qu'il proposoit: Le Roy de Polongne eust esté fort aise de l'accommoder mais il prit garde que l'Ambassadeur n'auoit pas vn pouuoir assez ample.

ample pour en traiter ; ce qui luy fit permettre de dépescher vn courrier en Moscovie, lequel ne retournant pas au temps qu'il auoit esté pris, le dessein du Moscouite fut éuidemment reconneu ; & l'Ambassadeur ayant gagné quelque chose en consommant fort peu de temps, s'en retourna.

IVLE. Le Roy de France comprit bien aussi l'intention du Roy d'Espagne, quand en l'année 504. il congédia de sa Cour les Ambassadeurs Espagnols, leur disant, qu'il sçauoit bien que la paix qu'il vouloient traiter avec luy de la part de leur Roy n'auroit pas son effet, car encore qu'en àpparence le Roy Dom Fernand tesmoignast de la desirer, son interieur en estoit fort esloigné : Et que pour ce sujet il ne vouloit plus consumer le temps & perdre les occasions, ne permettre qu'on l'entretint d'auantage en vaines propositions, inutiles seulement à celuy qui se sert du temps qu'on y employe cependant qu'elles durent. Le Duc de Sessa Ambassadeur Imperial, s'empescha bien de se laisser surprendre à la Reyne Regente ; au Pape & à tous ceux de leur cabale, quand

*Prudence
du Roy
de France
vers les
Ambass.
Espa-
gnols.*

*Ruse
d'un
Ambass.
pour ser-
uir son
Maistre.*

quand ils le requièrent de ratifier en vertu du pouuoir qu'il auoit, l'article de leur traité general, qui contenoit que l'Empereur laisseroit l'Estat de Milan à François Sforce, à quoi le Duc de Sessa respondit, *Que l'entendement del'Empereur estoit tout plein de sincerité, & que puis qu'il auoit dit ouy, on pouuoit croire qu'il estoit content que François Sforce demeurast dans l'Estat de Milan; mais qu'au plus tard, il apporteroit dans deux mois la ratification du traité; que le Pape fist coucher l'article à sa volonté, pourueu toutesfois qu'ils promissent tous, que dans ces deux mois là, on ne concluroit pas la ligue qui se traitoit entre la Reyne regente & les Venitiens.* Guichardin afferme que la réponse du Duc Ambassadeur, ne tendoit qu'à obtenir ce delay pour donner cependant plus de loisir à l'Empereur d'en deliberer & de pouruoir à ses affaires pour se garantir de tant d'ennemis, en cas qu'il ne voulust approuuer l'vn ou l'autre party.

Voyant donc que le succez des choses sont tous semblables, ie me figure que le gouvernement du monde a touf-

a toujours aussi cheminé d'un mesme train : Souuenez vous de tous les exemples que nous auons alleguez depuis le commencement de nostre conuersation iusques à cét heure, comparez les avec ceux qui se sont passez depuis deux ou trois milans, ie m'assure que vous n'y treuuez de la difference qu'aux temps & aux noms, & non pas en l'astuce & aux ruses.

Tite Liue dit que les Romains & les Samnites estants prests de se donner bataille ; ceux de Tarente enuoyerent des Ambassadeurs aux vns & aux autres, leur representant que s'ils ne s'accommodoient qu'ils ayderoient au party qui seroit obeyssant : Papius, General de l'armée Romaine répondit qu'il luy falloit consulter sur cette Ambassade avec son compagnon : Et feignant d'y vouloir satisfaire, amusa les Ambassadeurs & se munit cependant de tout ce qu'il auoit besoin pour se fortifier & donner bataille. Les Samnites qui attendoient un bon effect de la diligence & de la remonstrance des Tarentins, ne se teuoient pas sur leurs gardes, si bien qu'ils

Autre ruse pour surprendre les Ambassadeurs.

*Glorieuse
réponse
d'un
General
d'armée
à des
Ambass.
qu'ils a-
voit a-
muser.
Autres
exemples.*

qu'ils se virent preuenus de leurs ad-
uersaires : Papirius appella les Ambaf-
fateurs , & parlant à eux d'une bonne
grace leur dit, *Messieurs toutes choses
nous succedent selon nos desirs; les Au-
gures sont de bon presage pour nous, &
les victimes nous promettent un heu-
reux euenement: Excusez nous donc,
s'il vous plait, car voila le signal de l'at-
taque, qui se fait.* Sylla, vsant de ces
mesmes finessees comme les ayant a-
prises en leur Senat, trompa les Ro-
mains, lors qu'ils luy enuoyerent des
Ambassadeurs, afin qu'il ne passast
oultre avec son armée. Sylla ayant ouy
le sujet de leur legation, offrit des s'y
accorder: De sorte que les Ambassa-
deurs s'en retournerent bien contents,
& laisserent Sylla fort satisfait de ce
qu'ils l'auoient creu, & là dessus, il fit
aduancer son armée avec tant de dex-
terité qu'il ne fut point aperceue qu'à
l'heure qu'il donna l'assaut à la Cité.

Demetrius le Tyran, enuoyant vn
Ambassadeur à Syracuse en Sicile,
pour traiter de paix avec ceux de cet-
te Cité là; Dion, qui estoit leur Ge-
neral de l'armée l'entretint avec de
longues réponses & de difficiles con-
ditions,

ditions, iusques à ce qu'il eust fortifié vne partie de la muraille qui fauorisoit à leur perte, & alors il répondit aux Ambassadeurs: *Que les Syracusains ne se pouuoient accorder avec Demetrius, s'il ne se dépoisoit de la tyrannie & ne se contentoit de demeurer dans vne certaine moderation d' Estat.*

Mais faisons vn faut de deux mille ans: qu'est-ce qui succeda entre les Florentins & le Duc de Milan? Il voulut incorporer la ville de Pize en son Estat, (laquelle se trouuoit libre & non comprise en vne paix generale qu'il auoit faite avec les Florentins) eux ayant eu cét aduis, luy enuoyerent des Ambassadeurs afin qu'il ne prist point leur ville de Pize en sa protection: Le Duc ouyt l'Ambassade; & bien qu'il eust pris vne resolution selon ses maximes d' Estat, d'oster cette proye là aux Florentins, il essaya de les asseurer par sa réponse afin de les atraper plus facilement; il leur dit donc; *Qu'il se departiroit volontiers de cette intention, par ce qu'il ne desiroit pas la guerre: mais seulement la paix: Et afin qu'ils le creussent plus fermement il consentoit de licentier certaines*

*Subtile
finesse du
Duc de
Milan
contre les
Ambass.
de Flo-
rence.*

troupes qu'il auoit leuez. Les Ambassadeurs Florentins loüerent sa courtoisie & luy en firent le remerciement de la part de leur Republique: Et le Duc, pour mieux feindre qu'il vouloit accomplir ce qu'il auoit promis, cassa ses compagnies de soldats, & commanda secrettement à François Sforce de les rassembler à Parme; & faisant courre le bruit qu'il alloit au Royaume de Naples, il se ietta dedans Pize où il trouua les Florentins qui la tenoient assiegee; bien éloignez de redouter cette surprise du Duc. Il les fit retirer, mit la ville en liberté, & en osta le gouuernement à Paul Guinifi.

Conestagius, dit qu'en Espagne l'on amusa vn Ambassadeur à *latere*, sous pretexte de le vouloir receuoir avec la solemnité accoustumée, & cependant qu'on luy faisoit passer le temps à plusieurs sortes de plaisirs, on donnoit ordre à l'affaire duquel il venoit parler. Guichardin estime vne tromperie manifeste, le procedé de Charles de Bourbon enuers Baduerus Ambassadeur de Venise en France; d'autant que Charles estant desia resolu

folu d'aller feruir l'Empereur, avec lequel il defiroit que les Venitiens se liguaſſent, dit à l'Ambaſſadeur auant que de ſortir de Paris, en contrefaiſant le bon François : *Que le Roy ſon couſin ne paſſeroit ny n'enuoyeroit ſon armée en Italie cette année là.* De façon que les aſſeurant de ce doute, il n'y en auoit point auſſi, que les Venitiens ne ſe peuſſent accommoder avec l'Empereur. C'eſt vn merueilleux exemple entre les autres que celuy des Ambaſſadeurs de Lacedemone enuoyez à Athenes, leſquels ayant perſuadé au Senat d'entrer en certaine ligue contre ceux de Bœce & de Corinthe, Alcibiades pouſſé d'vne particuliere intention, ou croyant que ſa Republique acceptoit vne choſe qui luy eſtoit preiudiciable, eſſayant d'y remedier en eſſet, encore que le moyen ne fuſt pas ciuil, dit aux Ambaſſadeurs ; *Que ſ'ils parloient au peuple avec vne pareille hardieſſe qu'ils auoient fait au Senat, le plebee ſuperbe, n'adhereroit iamais aux opinions du Senat & de la ſienne : & partant afin d'attirer plus facilement le conſentement du peuple, il eſtoit d'aduis qu'ils*

*Autre
 exemple
 au meſ-
 me ſujet.*

pro.

proposassent leur demande avec moins de vehemence & de violence, courrant de la prudence l'authorité qu'ils apportoi-ent de leur Republique pour conclure la ligue; & qu'après le Senat reduiroit le peuple à l'utilité commune.

Les Ambassadeurs se laissant persuader à ce conseil, le suiurent en toutes les circonstances, ayant auparavant fait vn inuiolable serment de garder secrettement cét aduis: si bien qu'ils parlerent au peuple avec vne grande simplicité: & les Senateurs ignorant la ruse d'Alcibiades, & voyant la difference de ce que les Ambassadeurs disoient au peuple, & de ce qu'ils leur auoient dit, se courrouffierent aigrement, & d'vn autre costé le peuple perdit courage: de sorte que l'ambassade ne demeura pas seulement sans effet, mais elle reüssit tout au contraire; parce que les Atheniens se liguèrent avec les Argiues, & autres peuples contre les Lacedemoniens.

*Autre de
la Reyne
d'Angle-
terre.*

Elizabeth Royne d'Angleterre, sous pretexte qu'il auoit de la peste dans Paris, differa la reception des Ambassadeurs de France, sçachant qu'ils

qu'ils venoient pour empescher la mort de la Reyne d'Ecosse. Mais quel exemple ancien ou moderne se peut éгалer à celuy que rapporte Bembe, de Iule second, souuerain Chef de l'Eglise, & citée de Thomas Porcachi, en l'illustration de l'Histoire d'Italie de Guichardin? Cét exemple est grand pour son renom, & grand encore pour la dignité de la personne, dont il se raconte. Il est donc ainsi, qu'estant indigné plus qu'il n'estoit seant à vn Pasteur de l'Eglise contre le Roy de France, & ligué avec le Roy d'Espagne, avec les Venitiens, & beaucoup d'autres Princes, & preparant la plus grande guerre que l'Italie eut iamais redouté depuis plusieurs siecles, enuoya soudainement querir les Ambassadeurs des Confederez, & leur dit; *Qu'il s'estoit accordé, & auoit fait la paix (comme il estoit vray avec le Roy de France, mais qu'il les aduertissoit de n'en point prendre d'ombrage en leur esprit, parce qu'il ne diminuoit rien pour cela de sa mauuaise volonté enuers la France, mais que c'estoit seulement pour l'endormir dans la negligence, afin de tomber tout d'un coup dessus*

*Estrange
exemple
du Pape
Iule 2.
d'une
trompe-
rie ma-
nifeste.*

dessus elle, & que le cœur qu'il auoit dans le sein estoit Espagnol & non pas François. S'il y a donc si peu d'assurance en vn souuerain Pontife, que doit-on redouter des Princes seculiers, de ceux qui ne sont pas Catholiques, & de ceux qui sont infidèles?

*Autre
ruse d'un
Pape.*

I V L E. Vn successeur de Iule second deuoit fonder son excuse sur cét exemple: Cestuy-cy s'estant ligué avec le Roy de France, & les Venitiens par l'entremise d'Albert Carpi, Ambassadeur François, en ligue offensive & defensiue contre l'Empereur Charle-Quint, ainsi que rapportent Capella, Ioue, & Guichardin: La condition fut, *que le traité deuoit estre tenu secret, iusques à ce que le Pape trouuaist le temps propre à le publier*; mais pour certains indices le soupçon s'augmentant de iour en iour en l'esprit des Ministres Imperiaux, de la double foy du Pape, qu'ils auoient tousiours redoutée, enuoyerent Martin Abbé de Nagere, Commissaire general de l'armée Imperiale, le supplier de se declarer, luy offrant des conditions auantageuses d'un costé, & d'un autre luy remonstrant, *Que quand l'Empereur*

reur & le Roy de France auroient tout à fait rompu ensemble, l'Empereur ne pourroit moins faire que de reputer ennemis ceux qui auroient esté neutres: Mais le Pontife, comme s'il n'eust pas eu déjà effectué le traité de la ligue, répondit, Qu'il n'y auoit rien de plus indigent à sa dignité, à sa charge, & à son deuoir, que de ne se pas monstrier neutre aux guerres d'entre les Princes Chrestiens, afin de pouuoir tousiours traiter la paix avec plus grande autorité & puissance. Neantmoins les Ministres de l'Empereur ne creurent pas seulement ces paroles, mais ils se défierent de luy comme d'un ennemy.

LOUIS. C'est vne grande imprudence de croire legerement qui que ce soit, ou pour quelque sorte d'affaire dont on puisse parler. C'est vne faute bien grande à vn Ambassadeur, sur lequel son Prince se repose, croyant qu'il prendra garde à tous les inconueniens qui luy peuuent arriuer de la part où il l'enuoye, & qu'il a vn Argus qui veille soigneusement à tout: & comme sa vigilance luy profite, sa negligencé le ruyne, & la creance legere qu'il donne aux paroles expressees ou dou-

*Aduisan
parfait
Ambas-
sateur.*

douteuses qu'on luy dira à propos, ou par cas d'adventure : car ce qui se dit par hasard est quelquefois plus à propos qu'on ne pense. L'Ambassadeur doit considerer que la candide & naïfue simplicité n'est pas seulement capable de fléchir à la malice d'autruy, mais elle sert bien souuent à l'exciter, d'autant que la grande naïfueté semble conuier les mauuaises intentions, & leur donner occasion de nous aborder avecque moins de honte & de crainte : & pour éuiter ces attaques-là, l'Ambassadeur doit tousiours auoir en la memoire la sentence de ce Philosophe, *Veillez, & vous souuenez de ne croire rien*, parce que c'est le nerf principal de la prudence. Pline parlant de quelques-vns, qui au milieu des obseques de leurs funerailles, s'estoient leuez de leur cercueil, dit sagement, *Nostre misere est si grande, & la verité est si cachée, que l'on ne peut pas assurement croire la mort de l'homme.*

I V L E. Suiuant cette doctrine, ie comprends qu'un Ambassadeur court presque autant de hasard à ne se pas assurer de ce qui est certain, comme à croire

croire ce qui est faux: Les craintes excessives & sans apparence de raison sont autant preiudiciables comme les confiances démesurées.

LOVIS. C'est vn defaut égal de ne vouloir croire personne, & de croire tout le monde. Le Sage dit, *que c'est à faire à vn cerueau leger de croire sur le champ tout ce qu'il oyt dire.* On a plusieurs fois remarqué que la langue & le cœur ne sont pas tousiours d'accord ensemble, mais fort differens entr'eux. Le Pontife Caïphe auoit le cœur plein de desirs de la mort du *Iuste*, & en la langue cette Prophetie si veritable; *Qu'il falloit qu'un mourust pour le peuple, afin qu'ils ne mourussent pas tous.* Sainct Pierre au contraire, ayant le cœur affligé de voir tourmenter *Iesus-Christ*, auoit pourtant de mauuais ferments en la langue, assurant qu'il ne le connoissoit pas. Enfin la maxime de l'Ambassadeur est de ne croire personne, excepté, *ceux-là seulement de la fidelité desquels on a déjà receu de grandes preuues, pour estre obligez ou interessez dans l'utilité de l'affaire qui se negocie, ou qui ont déjà donné des aduis veritables, ou pour d'autres* Plusieurs aduis fort notables pour les Ambassadeurs.

pretentions particulieres. Il faut qu'un Ambassadeur pese exactement toutes les choses qu'il void, qu'il oit, & dont on luy donne advis : qu'il considere lesquelles sont les plus propres à la disposition de l'Estat present & du temps qui court : car tout ainsi qu'une tourmente n'arriue pas subitement sans en donner auparauant quelques signes, qui va peu à peu accroissant l'opinion qu'on en a ; ainsi aucune grande action ne peut estre si secrettement proiettée, qu'elle ne soit decouuerte par la diligence & le iugement d'un habile Ambassadeur, & s'il n'en a vne parfaite connoissance, au moins en entend il vne partie ; car les plus grandes choses ont besoin d'estre assistées des plus basses. On rapporte que le Roy Catholique dit sur ce sujet : *Celuy qui a le plus de puissance, en a pourtant bien peu, puis que ie ne scaurois enuoyer 200. hommes en vne autre Prouince, sans qu'il ne soit sçeu de toute la troupe, depuis le valet du Tambour iusques au Commissaire qui le doit mener.*

*Suite
d'aduis.*

Quand vn Ambassadeur reçoit des
aduis : il doit prendre garde aux
mœurs

mœurs & aux qualitez de celuy qui les luy apporte ; iuger s'il n'y a point de tromperie en luy ; si on ne luy a point donné cette nouvelle par artifice, afin de la porter à l'Ambassadeur, qui est la plus fine maniere de tromper. Vn Ambassadeur ne se doit point expliquer avec ceux qui sont reconnus pour traistres, mais il faut plutoft qu'il essaye à les tromper, afin que sous apparence de bonne foy, ils puissent mieux tromper les Princes avec lesquels ils ont intelligence. L'artifice humain permet à chacun de se preualoir pour sa seureté, des mesmes moyens qu'on auroit disposez pour sa ruyne. Demetrius Prince de Moscouie monstra par son accortise qu'il estoit bien instruit de toutes ces ruses, lors que Boris Tyran tenoit son Royaume qu'il luy auoit vsurpé ; Demetrius eut aduis d'une conspiration que quelques-vns du mesme Royaume auoient faite contre le Tyran, & que ceux de Cromus, ville qu'il tenoit assiegée, fauorisans à ce dessein, estoient sortis pour l'attaquer dans les tranchées: Demetrius ioyeux de cette occasion, escriuit aux assiegez qu'il se

*Subtil
stratagé-
me d'un
Prince de
Moscouie.*

sentoit leur obligé, & qu'il les alloit secourir avec 4000. hommes, quoy qu'il ne leur enuoyast que 400. cens soldats; mais il disposa si bien le voyage de son Courier, soit qu'il l'eust trompé, ou qu'il s'entendist avec luy, qu'il le fit tomber entre les mains des troupes de Boris, lequel iugeant que les 4000. hommes de Demetrius estoient déjà à ses flancs, & ceux de la ville à sa teste, iugea qu'il falloit abandonner le siege avant que se voir abandonné de ses troupes, comme il le fit. Partant, que l'Ambassadeur examine plus que vulgairement les aduis qui luy viendront, soit par la simplicité de ceux qui les apporteront, ou de propos deliberé. C'est vne chose fort commune aux Roys d'vser de cét art enuers les Ambassadeurs estrangers, & mesme il s'est trouué des Roys qui r'afinoient encore cét art là, en trompant leurs propres Ambassadeurs. La sincere confiance qu'un Prince témoigne en certaines choses ne doit pas assurer du mesme effet en tous les autres affaires: cette science est si subtile, qu'il y en a qui ont donné pour regle, *Que les Princes doivent commu-*

*Suite
d'aduis à
l'Ambas-
sateur.*

niquer.

niquer des choses d'importance & de verité à ceux mesmes qu'ils veulent tromper en d'autres. Les Ambassadeurs du Roy des Romains, & du Duc de Milan, eurent ordre de pratiquer ce precepte quand ils allerent à Venise pour conclure la ligue qui se fit contre Charles VIII. Roy de France; car ils porterent des lettres de leurs Maistres a Philippe de Commines Ambassadeur de France à Venise, & luy communiquerent quelques affaires pour lesquelles ils luy vouloient persuader qu'ils estoient venus, afin de luy oster le soupçon du principal & veritable suiet de leur Ambassade: & estant arriué vn Ambassadeur d'Espagne pour le mesme traité, ils demanderent à Commines *si il scauoit point le suiet qui amenoit l'Espagnol, parce que sa venue les mettoit en peine.*

Par ainsi, l'on void qu'il faut qu'un Ambassadeur tienne tousiours sa creance en suspens, & qu'il examine iudicieusement l'origine de ses aduis pour discerner les bons d'avec les mauvais. Neantmoins il doit en l'apparence essayer à persuader qu'il les croit, & avec telle dexterité, que ce-

luy qui seroit venu tout exprés pour le tromper, s'en retourne trompé soy-mesme: & n'y a rien dequoy l'Ambassadeur se doive plus garder que de donner à connoistre qu'il se défie, d'autant que plusieurs qui craignoient d'estre trompez, ont eux-mesmes donné occasion de l'estre. Tybere ne voyoit point de qualité en luy plus estimable que sa naturelle dissimulation qu'il possédoit; ce fut aussi celle qui luy aida le plus à regner, à ce que dit Tacite. Bref, de la diuersité des affections que l'Ambassadeur reconnoist en diuers sujets, & dans la variété destemps, en les examinant avec vn meur iugement, & vn esprit éveillé, il doit composer *une regle certaine, & vn art pour comprendre le sens des paroles, & penetrer les intentions d'autruy.* Les sciences prindrent ainsi leurs commencemens sur la prudente consideration des choses particulieres, parce que les hommes estans curieux d'en remarquer les ordinaires euenemens, & les incertitudes vindrent enfin à distinguer le nécessaire d'avec le fortuit, & de cela composerent vne science, vne opinion, ou vne

con-

*Vne des
qualitez
recom-
mandables de
Tybere,
quelle.*

coniecture : & les Medecins vñs de mesme consideration aux maladies particulieres formerent les preceptes de leur art, & les doctrines vniuerselles. Cette admirable figure de Venus que fit Zeuxis fut-elle pas composée de plusieurs traits de differents visages ? aussi acheua-t'il vn ouurage qui sembloit surmonter la Nature ; car il mit au iour vne beauté parfaite. De mesme l'Ambassadeur , en voyant beaucoup , & écoutant plusieurs personnes , considerant tout , & ne croyant rien, mais donnant vne impression qu'il croit , il trouue le vray , & n'est iamais surpris : car d'attendre le succès des choses pour en tirer de l'instruction, c'est tout le mal-heur de l'Ambassade ; & à ce que dit Quintus Fabius, *Le succès est le maistre des fots qui ne reconnoissent iamais qu'ils sont trompez que quand ils le voyent avec les yeux , & qu'ils le touchent avec les mains.*

I V L E. Je ne sçay pourtant comment toutes les raisons pourroient exempter de coulpe celuy qui ne bannira point la feinte & la dissimulation de ses actions & de ses paroles.

*Dissimu-
lation ne-
cessaire
au ma-
niement
des affai-
res d'E-
stat.*

LOUIS. Je le condamnerois avec vous s'il estoit homme priué; mais estant employé pour le public, il est excusable; parce qu'il est impossible de bien manier les affaires du Gouvernement sans sçauoir bien dissimuler & bien feindre. Ce sont des qualitez, comme nous auons desia dit, qui sont reconnuës pour estre les vrais attributs des Roys; & l'on a dit il y a long-temps, *Que celuy qui ne sçait pas feindre, n'est pas bon pour regner.* Il semble donc que ceux qui ont en leur charge vne si grande partie de la Republique comme sont les Ambassades, pourroient fort malaisément en rendre bon compte en pratiquant vne autre methode; & ne pense pas que tout le monde n'en soit d'accord, principalement ceux qui auront tant soit peu de connoissance de la nature des affaires d'Estat & de l'art de bien gouverner. Il est vray, qu'il y a des peuples avec lesquels l'usage de la dissimulation est plus necessaire qu'en d'autres, comme parmy ceux qui sont antiennement ennemis, ou par inimitié heritée, ou pour n'estre pas conformes en Religion. Les nations
qui

qui ne vivent pas sous les Sainctes loix de la Foy Catho'ique, sont ordinairement fort expertes en tous les Arts qui seruent à l'augmentation de l'Estat non pas avec cette moderation permise ; mais en pratiquant cette troisieme espece que Lipsius reprouue, plustost que la premiere qu'il louë. De sorte que la Theologie Chrestienne, voyant que c'est la vraye maniere pour gouverner non seulement la plus grande partie du monde, mais encore les cinq parties des six en quoy on le pourroit diuiser, comment pourrat-elle empescher aux Princes Catholiques qui vivent en ce petit coin qui reste, & aux Ministres qu'ils employent à ménager leurs interests de se defendre avec les mesmes armes dont on pretend de les offencer, supposant comme i'ay dit, que ce soit le stile & la coustume.

*Il en est
parlé cy-
deuant.*

De vray, à peine vn bon Prince pourroit-il autrement subsister dans son Royaume parmy tant de cauteleux obseruateurs de la plus cruelle police du monde : car s'il pensoit traiter avec eux dans la franchise & la naïfueté d'vne bonté toute pure, leurs

finesses & leurs cauilations le feroient bien tost perdre , & vseroient de luy comme le loup fait de l'agneau : il n'y a point d'autre difference entr'eux, si non que les vns sont raisonnables , & non pas les autres. Qui voudroit donc me disputer que ie ne puisse defendre mon honneur , ma vie , & mon bien, non seulement avec la dissimulation & la feintise (combien que ce soit vn indiuidu,) mais encor avec l'espée, & mesmes avec la mort de celuy qui me les peut oster, si d'auanture ie n'ay point d'autre voye pour me defendre? Pourquoi donc ne voudroit-on pas permettre le semblable à vne Republique, où les permissions sont aussi differentes qu'il y a d'inégalité entre vn particulier & vn public. Arias Montanus semble approuuer vn des Aphorismes de Tacite, puis qu'il n'y contredit pas, disant, *que la negociation des choses humaines est si pleine de tromperie, qu'il n'est pas permis aux hommes de bien d'vser de leur naturelle franchise & pureté en toutes sortes d'affaires.* Sans cette espece de liberté l'experience ne seruiroit de rien aux hommes, ils seroient pires que des bestes,

bestes, lesquelles sans discours de raison, mais par vn instinct propre à leur conseruation, ne s'exemptent pas du mal, seulement pour estre tombez dans quelques pieges ou mauuais pas, mais ils s'en gardent encore quand ils y ont veu tomber les autres. Et qui fera l'homme si peu experimenté, ou qui ait si peu fueilleté les liures des matieres d'Estat, qui ignore combien la pluspart de ceux qui les manient ont la conscience peu scrupuleuse? *Donc que le Ministre Catholique qui sera chargé des affaires du public soit tousiours prest & armé pour se defendre, & que par les exemples passez il preuoye les succes & les projets presens; car à ce que dit Tacite; Les hommes se changent bien, mais les mœurs sont tousiours pareilles.*

I V L E. De sorte que vous tenez donc que l'usage de la dissimulation & de la feintise est capable de garantir l'homme de plusieurs inconueniens?

A quoy sert la dissimulation.

L O V I S. Oüy, en ce cas seulement: mais de mentir, feindre ou dissimuler absolument pour nuire à quelqu'un, ie ne tiens pas qu'il soit permis, & tout bon Catholique sera de mon party.

I V L E.

I V L E. Et en la seconde espese qui s'approche plus près des limites du vice, & à laquelle s'attribuë la conciliation & la deception, y a-t'il la mesme ciuilité & seureté qu'en l'vsage de la méfiance?

Effets de la dissimulation permise aux Ambassadeurs.

S'il est permis de soustraire un sujet du service de son Prince legitime pour l'vtilité de l'estran-ger.

L O V I S. L'effet de la confidence est de prendre intelligence avec quelqu'un; l'attirer du seruire du Prince estranger à celuy du Prince propre; & me semble clairement que cela doit estre permis, pourueu que ce ne soit pas par des moyens illicites, ny pour des fins iniustes. Vn Ambassadeur pourra bien gagner quelque Ministre du Prince auprès duquel il est enuo- yé, & l'atirer à la deuotion de celuy qu'il sert, par le moyen de la persua- sion & de la liberalité, à condition que son dessein ne tende pas à recher- cher la ruyne de ce Prince là, mais pour preuenir celle de son Maistre, & en éuiter les mauuaises occasions par le moyen de cette confidence qui luy en donnera les aduis. Et s'il arriuoit, que de l'vtilité que l'Ambassadeur procure à son Maistre, l'autre Prince en receust quelque dommage, il suf- firoit à l'Ambassadeur, pour n'en a- uoir

voir pas la conscience chargée, que son intention & la fin ne tendist qu'à garantir son Prince des dangers dont il estoit menassé, d'autant que les accidens ne se peuuent pas preuenir. L'Ambassadeur qui fera de telles pratiques, doit vser de beaucoup de dextérité & de secret: sur toutes choses, qu'il soit grandement liberal, & fort soigneux d'effectuer ce qu'il promettra, soit en assignations ou consignations; & par ainsi, il pourra penetrer iusques dedans les pensées du Roy en la Cour duquel il reside. Philippe de Macedoine se sçauoit tres-bien seruir de ces preceptes: ayant appris qu'un asne chargé d'or pouuoit trouuer passage pour entrer dans vne ville qu'il tenoit assiegée, il dit, *la victoire est à moy*. Il faut que l'Ambassadeur conserue le plus dextremement & le plus longuement qu'il pourra ces secretes intelligences; la meilleure methode est de ne donner aucun signe d'amitié, ny d'inimitié. Il y en a qui se preualent d'un artifice vulgaire, qui est de feindre de porter de la haine à ce-luy qui leur est le plus amy, mais c'est vne ruse bien peu fine, parce qu'il sem-

Aduis à l'Ambassadeur sur les pratiques qu'il peut faire.

semble que l'on soit obligé de faire connoître aux yeux du peuple la cause de cette inimitié ; & lors que le sujet n'en paroist pas assez grand , c'est vn fort indice pour faire iuger aux moins aduisez , qu'ils sonnent vne fausse alarme , qui ne sert qu'à éveiller les plus negligents , lesquels n'y penseroient iamais , si l'Ambassadeur viuoit avec ce Ministre confident , comme il fait avec tous les autres. Pareillement il ne doit pas conuier à sa table les Ministres du Roy auquel il fait la Cour , si ce n'estoit qu'estans venus chez luy pour les affaires de sa charge , & que leur conference eust esté si longue que l'heure du repas se fust passée , & que l'incommodité de leur retour en donnast vne legitime & non affectée occasion ; en ce cas , il faudroit que l'assemblée se diuist incontinent , après estre leuez de table.

I V L E. Si est - ce qu'il me semble qu'aux occasions où l'Ambassadeur celebrera chez luy quelque resiouissance , comme seroit le couronnement de son Roy , son mariage , la naissance d vn Prince , la ioye d'vne victoire , ou vne publication de paix , il doit con-

uier

*Aduis à
l'Amb.
en ce qui
est de con-
uier à sa
table les
Ministres
du Prin-
ce à qui
il fait la
Cour.*

uier les Ministres, ou les personnes releuées de la Cour où il seiourne, & tascher de les festoyer, & leur faire passer le temps le mieux qu'il luy sera possible : car les murs du logis de l'Ambassadeur ne doiuent pas seuls représenter cette allegresse, mais il faut que toute la Cour soit éclairée de ses feux, réjouiye du son de ses trompettes, & entretenüe de ses banquets.

L O V I S. Il est vray que l'Ambassadeur se doit gouverner ainsi que vous le dites; & comme tout le soupçon que nous craignons est leué par vne occasion si publique, & vn banquet si general, il naistroit de l'ombrage dans l'esprit de plusieurs si l'Ambassadeur demeueroit sur la froideur en vn temps d'allegresse : mais s'il pensoit lier amitié avec vn ou deux Ministres, il donneroit de iustes sujets aux autres de considerer ses mouuemens, & outre que cela seroit fort peu vtile aux affaires il nuiroit infiniment aux Ministres, & l'Ambassadeur n'en feroit que diminuer son credit, dont la conseruation consiste à se sçauoir bien maintenir auprès du Prince où il reside : autrement,

*Ambass.
à qui on
a donné
des espies
pour pré-
dre garde
à leurs
actions.*

ment, on luy regardera iusques dedans les mains, & l'on mettra des espions à tous ses pas & à toutes ses paroles; ainsi que firent les Romains aux Ambassadeurs de Perseus, ausquels ayant commandé de se retirer, on leur donna des gens qui ne les perdirent point de veüe iusques à ce qu'ils eussent fait voile. Caton mit aussi des espions auprès des Ambassadeurs d'Athenes qui estoient à Rome, parce qu'estant estimez peu sincerés, le Senat voulut sçauoir tous les pas qu'ils feroient, afin de decouurer leurs desseins. Les Atheniens en firent de mesme aux Ambassadeurs que Xerxes leur enuoya, avec des grands presens pour les solliciter à se separer de la ligue que toutes les villes de la Grece auoient faite entre elles: & apres auoir congedié ces Ambassadeurs, ils leur donnerent des gardes pour les empescher de parler à personne dans leurs limites.

IVLE. Sans doute, ce seroit la ruyne de l'affaire publique, si l'on reconnoissoit qu'un Ministre eust de l'intelligence particuliere avec un Ambassadeur, car outre la défiance qu'il don-

donneroit de foy, qui ne feroit pas petite, le chafiment que l'on feroit du Miniftre apporteroit bien de la terreur aux autres; & ils en deuiendroient fi retenus, que le plus conuoiteux du profit ne pourroit pas eftimer fon gain égal au danger où il fe mettroit; car il eft iufte ment permis d'exercer toute rigoureuſe punition enuers vn Miniftre qui reuele à vn Ambaffadeur eſtranger les choſes qui peuuent nuire à ſon propre Roy. Ainſi fut-il obſerué par la Republique de Veniſe ſur vn Secretaire d'un Ambaffadeur pour auoir reuelé au Turc, iuſques où s'étendoit le pouuoir de ſon Maiftre en vn affaire qu'il traittoit, afin que le Turc tint bon iuſques-là; mais le miſerable fut bien toſt trahy de celuy pour lequel il vuloit trahir ſa propre patrie; car ainſi que l'Ambaffadeur differoit d'accorder ce que ſon pouuoir ne s'étendoit pas iuſques là, luy dit, *A quoy ſert tant de fineſſe, ton Secretaire m'a t'il pas dit que tu as pouuoir de me l'accorder?* Cette parole couſta la vie au Secretaire, car l'Ambaffadeur n'en découurit rien iuſques à ce qu'il fuſt de retour à Veniſe, où il en

*Auuiſe
aux Se-
cretaires
des Am-
baſſad.*

*Trahiſon
d'un Se-
cretaire
d'ambaf-
ſade re-
connuë &
punie.*

Si l'Ambassadeur se peut servir de l'entremise des femmes pour le progrès de ses affaires. il en fit la relation à la République, qui en fit faire iustice en la place sainct Marc. Mais s'il vous plaist Seigneur Louis, seroit-ce chose licite & digne de la grauité d'un Ministre qui voudroit auoir quelques aduis de se seruir de l'entremise & de la curiosité de quelques femmes? car elles ont la reputation de ne pouuoir garder aucun secret.

Réponses & exemples notables.

Les femmes sont ordinairement les premières aduerties des secrets.

L O U I S. Entant que l'action que vous dites fust d'enquerir & de penetrer dans les mouuements de l'esprit du Prince & de ses Ministres, on ne deuroit pas blâmer vn Ambassadeur qui essayeroit d'y parueuir par tous les moyens licites; au contraire, celuy là commettrait vne grande faute qui auroit l'humeur si seuerre, que de mépriser ces bons effects là, à cause qu'ils procedent de l'entremise de quelques femmes, puis que par leur moyen comme on void en beaucoup d'exemples, on a découuert les plus grandes coniurations & les plus secretes entreprises qui furent iamais faite: en plusieurs siecles; où elles ont quant & quant fait paroistre vn courage masse pour resister aux plus cruels

cruels tourmens où elles estoient ex-
 posées. L'Empire de Caius en peut
 rendre témoignage, ou la constance
 d'une Libertine, comme dit Suetone, *Où Af-*
 à nier au milieu d'un rigoureux sup- *franchie.*
 plice, un delit dont son Maistre estoit
 accusé, obligea ce cruel Prince à luy *Femme*
 donner quatre-vingts talents pour *constante*
 recompence de son courage. Et en *à garder*
 cette coniuration faire contre Neron, *secret*
 on vid deux rares exemples qui font à *dans les*
 nostre propos de deux femmes, l'une *tourmēs.*
 qui la découvrit par vne dextérité ad- *Exemples*
 mirable; & l'autre qui sçachant la *de plus-*
 coniuration dès son commencement, *ieurs*
 l'a cela, durant tout le temps qu'elle *grands*
 fut secrette; & estant découuerte, elle *secrets*
 l'a nia parmy les plus horribles peines *revelez*
 qu'on luy pust faire souffrir; où estant *par les*
 vne fois menée, elle s'estrangla en *femmes.*
 chemin dedans la chaire où on la por-
 toit. La coniuration de Catilina fut
 aussi découuerte par vne femme ap-
 pellée Fulvia. Celle qui fut faite con-
 tre Alexandre fut découuerte par
 Philotas à vne Dame qu'il frequen-
 toit, & elle la découvrit à tous. A Ve-
 nise, ce fut vne Courtisane qui dé-
 couvrit le traité que le Prieur de Ca-
 pouë

pouë auoit fait pour surprendre cette Cité là , laquelle Courtisane apprit ce secret d'un Enseigne qui l'entretenoit , dont elle aduertit le Senat. Et si les grandes affaires peuuent estre apprises des femmes plustost que des hommes , l'Ambassadeur ne doit non plus negliger de receuoir les aduis des affaires par leur moyen, aussi bien que s'ils luy estoient donnez par quelque habile Courtisan ; & peut estre qu'il tirera encore plus d'vtilité de l'aduis d'une simple femme ; d'autant que le Courtisan pourroit donner vne apparence de verité à vn discours qu'il feindroit, se preualant comme homme, de la remarque & de la methode de semblables euenements, mais les femmes ne parlent bien souuent que par la force de la verité, de ce qu'elles ont veu ou entendu ; & mieux encore, si c'estoit la propre femme de quelque Ministre ou fauory, ou bien celle qu'il entretiendroit. Voicy vn exemple qui en vaut mille autres, de cette Dame qui fit toute seule le traité & l'accord d'entre le Roy d'Angleterre Edoüart, & le Seigneur de Clarence son frere, après qu'il se fut retiré
en

en France ; auquel accord il n'alloit pas de moins que d'empescher la perte de toute le Royaume d'Angleterre : car si elle l'eust voulu reueler au Comte de Varvich , les succès eussent esté tous changez. Il faut, dit Philippe de Commines, qu'un Ambassadeur ayant receu quelques aduis , examine en son entendement les fondements des vns & des autres, en les confrontant & les comparant avec l'Estat auquel sont les choses dont on luy dōne aduis, & puis selon le rapport & la cōformité qu'il y trouuera, il pourra adiouster foyaux vns ou aux autres, & par ainsi il ne māquer aguere à distinguer les aduis veritables d'avec les faux.

*Auis de
Commi-
nes aux
Ambass.*

IV. Je suis fort aise de vous voir constamment soustenir cette opiniō contre ceux qui tranchent tant des graues & des serieux , lesquels tiennent que c'est vne vile façon de negocier, que d'introduire dans les grandes matieres la petite capacité des femmes , comme si elles auoient besoin d'une plus grande suffisance que celle que la Nature leur a donnée. Et pour confirmer encore vos raisons & vos exemples, ie vous diray que i'ay ouy dire à vn per-
son-

fonnage constitué en vne dignité Ecclésiastique plus que moyenne, & proche parent de Don Bernard de Mendoce, Ambassadeur en France, que Henry III. ayant resolu l'entreprise faite sur le Duc de Guise; & la Reyne * Mere soupçonnant ce dessein par plusieurs coniectures, n'en püst tout à fait découvrir la verité, pour en donner aduis au Duc comme elle desiroit: mais vne certaine Dame, de mediocre qualité, penetra dans ce secret peu de temps auparauant que l'ordre de l'execution en fust donnée, laquelle le dit à Don Bernard, qui en voulut aduertir le Duc, mais ce fut trop tard: & de là ie voudrois inferer que l'on pourroit bien employer les femmes à faire des Ambassades.

* Catherine de Medicis.

Doute, si les femmes peuvent estre Ambassatrices.

Obiectiōs au contraire.

L O V I S. C'est pourtant à ce poinct là que ie voudrois limiter leur entremise dans les affaires d'Estat, car ie ne consentirois iamais comme vous qu'on leur donnast la dignité del' Ambassade: & m'estonne beaucoup de ce que Paschalius a esté d'aduis contraire, veu qu'il a si peu de gens de son party. Il dit, que s'il y a quelque discord entre deux Roys, dont l'un soit le beau-

beau pere, ou entre deux beaux freres, que personne ne les peut mieux reconcilier qu'une fille ou une sœur. Sans doute quand il dit cela, il falloit qu'il ne s'esouuint pas de l'exemple de Cornélie, laquelle durant sa vie maintint la paix entre Cesar & Pompée, dont l'un estoit le beau-pere, & l'autre le gendre, puis que pour autoriser son dire il rapporte ce vers d'Ouide en l'Epistre où Briséis dit aux Grecs; qu'ils l'enuoyassent pour faire l'office d'Ambassadeur deuers son pere; qu'elle porteroit les amoureux baisers & les depesches tout ensemble. Pour fortifier son opinion, il allegue encore que les Vierges Vestales furent enuoyées à Antoine par Vitelius avec des lettres; d'où il conclud qu'elles estoient parfaites Ambassatrices. Il eust bien pû adiouster que les mesmes Vestales furent aussi enuoyées par Messaline à Claude, pour la remettre bien avec luy. Comme aussi, que les Dames Romaines allerent deuers Constantius, pour le supplier de casser la sentence de bannissement de Liberius Pontife. Que par le moyen de la visite, & de la diligence des Vestales, Cesar obtint par-

*Dames
employées
en Am-
bassades.*

pardon du Dictateur Sylla, d'auoit fuiuy la partialité de Marius. Paschalius recite seulement le succès de deux femmes qui mirent la paix entre deux peuples exposez à tant de dangers; & que Halicarnasse rapportant cette histoire, & representant la personne de Valeria, qui parloit à Venturia, mere de Coriolanus, lequel essayoit à détruire la ville de Rome, luy fait dire, *Si tu peux appaiser l'ire de ton fils, & que tu l'ameine dans la Cité, tu obtiendras vne immortelle gloire pour la liberté de la patrie, & nous ne l'acquerons pas moindre enuers les hommes, en leur ostant la guerre qu'ils ne peurent separer d'eux, dont nous serons quant & quant reputées pour estre de la vraye lignée de ces femmes genereuses, qui du temps de Romulus éloignerent la guerre des Sabins, &c.*

Il allegue aussi le passage d'Herodote, où Lycophon par l'entremise & la diligence de sa sœur, se reconcilia avec Periander son pere: & celuy de Plutarque, qui dit que Bellerophon pardonna aux Xanthiens par l'intercessiō des femmes Xanthiennes. Mais comme i'ay esté au commencement de

de ce discours, du party de ce sexe, en aduoüant qu'elles ont vne capacité en elles, pour penetrer avec subtilité, ou avec careffes dans vn secret, & le reueler, ou bien le garder selon les resolutions qu'elles en prennent; ie leur nie maintenant qu'elles puissent euitter le tiltre d'Ambassatrices; & cela ne se doit pas disputer. Ce n'est pas à dire qu'une fille de Roy ne puisse beaucoup obtenir de son pere qui seroit, mais neantmoins nous n'appellerons pas Ambassadeurs les enfans de l'Empereur Claude, lors que Messaline leur mere les enuoya sur le chemin d'Ostie, pour addoucir son courroux, encore que Paschalius die qu'on les puisse qualifier ainsi, se fondant sur ce que Hipsipile en Ouide, escriuit ainsi à Iason; *J'ay engendré deux fils, qui iront pour Ambassadeurs au lieu de la mere.* Et sans doute les larmes d'une fille, & la presence des enfans aux pieds du pere ou de l'ayeul, feront de plus puissants effects que l'Oraison de Demosthenes enuers Philapa: mais ce sera comme fille, & non pas comme Ambassatrice. Car ie vous prie, Seigneur Iule, seroit-il

bien seant à vn Ambassadeur de pleurer; & ses pleurs pourroient-elles amolir le cœur d'un Prince irrité? D'ailleurs, les diligences d'un Ambassadeur, qui doiuent estre accompagnées d'accortise & de prudence, tantost de douceur, & tantost d'aigreur, pourroient-elles estre exercées par vne fille enuers son pere, ou pour vne sœur enuers son frere? & l'obmission & la negligence de telles choses seroient-elles reprochables en elles, comme elles le seroient en la personne d'un Ambassadeur? La mesme raison est pour les femmes de Xanthe, lesquelles n'agirent pas comme Ambassatrices, mais comme de belles & galantes Dames, qui obtindrent ce qu'elles auoient esperé. Et leurs hommes qui n'estoient pas égaux en armes ny en raisons, comme en quelque maniere les Maistres des Ambassadeurs doiuent estre, recoururent au priuilege que la nature donne aux belles femmes pour meriter enuers les hommes; & partant, elles firent ces diligences là comme Abigail, qui de son propre mouuement alla pour appaiser le courroux de Dauid, & Esther pour inter-

ceder

ceder pour son peuple vers Assuerus. Et si toutes les filles & sœurs qui ont reconcilié leurs plus proches parens ensemble se deuoient qualifier Ambassatrices, Paschalius nous en auroit pû combler d'exemples; car il en a oublié vne infinité. Et encore que ce soit offenser la raison, que de chercher de plus forts appuis à cette verité: Je dis que pour rendre vne Ambassade parfaite, elle doit estre crée par l'authorité du Prince, ou d'une Republique, avec vn ample pouuoir & lettre de creance. *Iesus-Christ* mesme, qui fut Ambassadeur de son pere, exhiba sa lettre, quand il dit: *Quiconque croit en moy, ne croit pas seulement en moy, mais en celuy qui m'a enuoyé: & en autrelieu; Quiconque me void, il void celuy qui m'a enuoyé: & puis; La parole que vous auez ouye n'est pas seulement de moy, mais du Pere qui m'a enuoyé.* Donc, si nostre Sauueur donne tant de témoignages du pouuoir de son Ambassade, comment est-ce que Paschalius veut faire passer pour Ambassade le voyage de Venturia vers Coriolanus, & si Plutarque refere par la bouche de Valeria. *Que cette femme*

Comment un Ambassadeur doit estre créé.

Ies. Christ Ambass. de son Pere.

alla tronner son fils en la campagne, sans que le Senat luy eust ordonné Et combien que Paschalius n'ayt pû dire que Venturia portast cét ample pouuoir que i'ay dit, qui donne l'estre à l'Ambassade, toutefois il eust peu autoriser son opinion, en soutenant qu'il y a autant de force au pouuoir que l'on donne en la ratification d'une chose après qu'elle est faite, qu'en celuy qui se donne auparauant, car le succès de Venturia fut autorisé de cette façon; après qu'elle eut réduit Coriolanus à luy accorder ce qu'il desiroit, le Senat ordonna qu'à l'endroit où cette Mere auoit parlé, *a son fils on dressast un Autel à la Fortune femme* : mais ce fut pour rendre aux Dieux le iuste remerciement qui leur estoit deub, & à la generosité de ces Dames, sans penser nullement à la celebrer pour Ambassade. Toute les fois que Popea reconcilia Neron avec ses émulateurs, fut-elle Ambassatrice ? Nous pourrions bien donner ce tiltre là à l'Imperatrice de Constantinople, qui fut en Espagne demander au Roy Don Alonso la rançon pour son mary: & de mesme à l'infortunée Isabel femme de Don Ga-

Galeaço, vray Duc de Milan (quoy qu'il ne le fust pas effectiuement) quand elle se ierta aux pieds de Charles VIII. luy demandant misericorde pour la maison de son pere. Mais enfin, c'est qu'il y a plusieurs choses auxquelles pour en mieux expliquer l'effet, on leur donne des noms qui ne leur sont pas propres, d'autant que la mataphore & la translation sont des plus belles parties de l'Eloquence. Comme pour exprimer la suffisance d'un prudent Cavalier qui se sçait bien gouverner dans les tempestes de la Cour, nous l'appellons bien souuent excellent Pilote; & les perils de la mesme Cour nous les nommons aussi des bancs, & des écueils; & par consequent c'est aussi vne elegante façon de parler de nommer Ambassadeurs ceux qui viennent faire quelque message, comme un Poëte Satyrique appelleroit les tierces d'amour, les aduocates; non pas qu'une femme puisse estre Ambassatrice en vne Republique d'hommes: & si Paschalius eust pû fortifier cette opinion par quelque exemple, c'eust esté de celle que rapporte Commines, dont nous auons

*Dame
Angloise
Ambas-
satrice en
France.*

desia fait mention, d'une Dame que le Roy Edoüart d'Angleterre enuoya en France ; où son frere le Duc de Clarence s'estoit retiré en la compagnie du Comte de Waruic, pour demander des troupes à Louis XI. afin d'aller faire la guerre au Roy d'Angleterre : laquelle Dame sceut si dextrement déguiser son dessein au Gouverneur de Calais, qui estoit de la faction de Waruic, qu'il luy donna passage ; & après qu'elle reünit secrettement les affections diuisées des deux Princes freres, & avec tant de fermeté, que retournant en Angleterre avec les troupes de France, le Duc de Clarence se rangea du party du Roy son frere, ostant ce iour là le Royaume & les vies au Comte de Waruic, & à tous ceux de sa ligue, par le moyen de cette reconciliation. Pour conclurre donc mon discours, & me fondant sur ce qui se pratique iournellement dans les conferences des affaires du monde, tant entre les Ecclesiastiques que seculiers, i'approuue l'usage de la méfiance & de la dissimulation, qui est la premiere distinction, toutefois iusque à certain point :

point: Et en ce qui regarde de la seconde, j'ay aussi approuvé la confiance & intelligence que l'on peut prendre avec les Ministres des Princes estrangers, à condition que celuy qui la recherchera par l'entremise de son Ambassadeur, soit vn Prince iuste, & pour ne s'en servir que contre vn Roy ou vne Republique, qui ne pretendroient qu'à luy nuire, & que l'usage soit pour le bien de son Royaume, & non pour son vtilité particulière, & enuers vn Roy qui poursuit l'effet de ses desseins par toutes les voyes iniustes qui luy peuuent aider. Car si l'Ambassadeur croit indubitablement que le Roy, ou la Republique avec qui il negocie, bannissent de leurs ames & de leurs deportements toutes les choses qui ne peuuent estre comprises sous les noms d'iniustice, de fraude & de matoiserie, il ne luy seroit aucunement permis, à mon iugement, de sortir du chemin de l'équité, sans offencer cruellement sa conscience. Lipsius estime que la deception, qui est la seconde partie de la distinction, peut estre legitimement pratiquée; mais ie ne suis pas de son

En quels cas vn Ambass. peut pratiquer des intelligences.

*S'il est
loisible de
mentir au Prin-
ce propre.
Et si c'est
mentir en
disant ce
qui est
faux, ou
entaisant
le vray.*

aduis en tout ; & pour m'expliquer mieux, ie la voudrois diuifer ainsi: à sçauoir, s'il est loisible de mentir au Prince propre, avec pretexte d'une bonne fin, & si c'est mentir, en disant ce qui est faux, ou celant ce qui est veritable.

I V L E. Ie vous entendray bien mieux de cette façon là.

L O V I S. Pour quelque éuenement que ce soit, il n'est point excusable, en disant ce qui est faux, à le prendre en rigueur de texte, c'est tres-mal fait que de mentir, & la menterie ne se doit point mesler dans le commerce d'un homme de bien. Daudid, Iudith, & les Sages-femmes, dont nous auons parlé, n'ont pas esté iugez tout à fait exempts de coulpe par ceux qui eurent la charge de les examiner, quoy que les succès apportassent beaucoup de bien. Et quand on n'auroit point d'égard à l'interest de la conscience, si est-ce qu'il ne faut point vser de cette methode de negociation pour le seul interest de l'Estat, parce que la menterie attire de grands dangers après soy. Pour ce qui est de taire le veritable, on peut dire que la faute

en est moindre, & quelquefois aussi l'on ne peche point du tout, quand c'est avec intention d'un plus grand bien: de sorte qu'il seroit permis d'vser de cette seconde façon, mais avec prudence & dextérité; car encore que la menterie officieuse apporte ordinairement de la commodité, elle est toutefois plus propre à l'usage du supérieur avec l'inférieur, qu'au contraire. Mais d'autant que le sujet de ce discours ne tend pas à déduire ce que la Seigneur peut commander, mais plutôt de montrer en quoy l'inférieur est obligé de luy obeyr, ie ne traiteray point icy s'il est à propos ou non que l'Ambassadeur soit annuel ou perpetuel, ny de la maniere de reception qu'on doit faire à sa dignité, ny quelle réponce peut-estre faite à son Ambassade pour le Prince qu'il va trouver, ny de plusieurs autres poincts que quelques-uns ont touchez, disant que la pure negociation d'un Ambassadeur ne dépend pas de soy, mais seulement du Prince. Retournant donc a la menterie officieuse, ie vous diray que i'ay appris que beaucoup de Chefs de guerre, en disant ce qui n'estoit

*De la
menterie
officiuse*

estoit pas, ont guaranty leurs armées de
 force grands petils. Plusieurs Sena-
 teurs ont par ce moyen appaisé les
 troubles de leur Republique. Les Do-
 cteurs d'Etat conseillent aux Princes,
 que s'ils veulent tromper vn autre, de
 tromper premierement l'Ambassa-
 deur qu'ils luy enuoyent. Seneque en
 Tiestes le dit ainsi: & Terence fort
 elegamment au sens de ces paroles; *il
 est plus aisé de persuader ce que l'on croit
 que ce que l'on pretend de faire croire.*
 Et comment vn Ambassadeur pour-
 roit-il mieux feindre vne chose qu'en
 la croyant soy-mesme? Philippe de
 Macedoine entreprit de tromper les
 Atheniens, & pour en venir mieux à
 bout, il commença par ses Ambassa-
 deurs, leur ordonnant qu'ils acceptas-
 sent la paix, (qu'il ne pretendoit pas de
 garder) s'ils leur donnoient dix hom-
 mes de leur Republique qui fussent e-
 galement bons Orateurs & bons Ca-
 pitaines: Le premier homme de ce
 Senat Grec, qui estoit Demosthenes,
 penetra la ruse & le secret; *Et conta
 cette fable du loup, qui fit la paix avec
 le Pasteur, à condition qu'il luy baille-
 roit ses chiens; le Pasteur peu expert ac-
 corda.*

*Prudence
 remar-
 quable de
 Demo-
 sthenes.*

corda cette demande, si bien que le loup
 ayant tué ceux qui gardoient le troupeau,
 il luy fut fort aisé de tuer le Pasteur,
 & les brebis: & l'appliquant à la
 demande de Philippe, la fit refuser à
 ceux d'Athenes. Neantmoins ie voy
 d'un autre costé qu'en celant à un
 Ambassadeur la verité de l'intention que
 l'on a, on le met en grand danger de
 faire perir le vaisseau: Il abandonnera
 toutes les voiles au vent, qu'il iugera
 plus fauorable à ce qu'il croit, qui sera
 peut estre le plus contraire à l'essence
 de l'affaire: au lieu d'arriuer au Nort,
 il abordera au Sur; & par la mesme di-
 ligence il ira peu à peu, tombant dans
 son propre mal-heur. Supposant que
 les Ambassadeurs sont des instru-
 ments animez, il me semble qu'on
 doit laisser agir en toute liberté, & à
 ucc vne connoissance certaine de la
 fin où l'on pretend. Or en ce qui tou-
 che la menterie qui se donne par le su-
 perieur à l'inferieur, encore qu'il en
 puisse reüssir quelque mal pour l'affai-
 rer il luy sera toutefois plus loisible
 d'en vser, & plus seur pour la con-
 science; plus loisible, parce que ce
 n'est pas proprement mentir, & plus
 seur,

*Vn Prince
 quit trom-
 pe son
 Ambass.
 propre
 met ses
 affaires
 en grand
 hasard.*

On Suid.

seur, entant que comme il peut disposer absolument de l'vtilité, il peut aussi estre l'autheur du dommage: mais du moindre au plus grand, il n'est loisible, ny assésuré; & i'estime que c'est vne tres-pernicieuse methode de seruir, de laquelle l'Ambassadeur & toute autre sorte de Ministre, se doit soigneusement garder, parce qu'il perdroit son credit auprès de son Roy dès l'heure que sa menterie seroit decouuerte.

IVLE. La seconde façon, qui est de taire le vray, n'est pas si odieuse, car outre qu'il y a moins de peril, on se peut tousiours excuser sur vn pretexte d'oubly, ou d'ignorance, & particulièrement quand le Prince ne s'informe pas instamment, & de propos deliberé, de la chose que l'on cele; toutefois si l'Ambassadeur se peut abstenir de l'vn & de l'autre, il n'en fera que mieux. Mais lors que l'Ambassadeur rencontrera vn heureux succès pour auoir dit ce qui n'estoit pas, ou auoir celé ce qui estoit, on pourra dire qu'il aura fait vn bon seruice au Roy, mais non pas que ce seruice-là soit bon pour estre allegué dans la preten-
tion

tion d'une recompense : & si l'affaire va mal, peut-estre qu'on luy en imputera la faute, pour auoir celé le véritable : Enfin, puis que la perte est plus euidente que le gain, & que cette diligence est officieuse, & non de deuoir, ce seroit vne finesse fort extravagante de se vouloir hasarder au peril, sans aucune esperance de gloire. Je soustiens encore, que le plus certain en tout, c'est de rapporter la pure verité au Prince propre, sans laisser son esprit en doute dans le vray-semblable. Dieu, qui est le Prince des Princes, a dit luy-mesme, *Qu'il ay-
moit mieux l'obeyssance que le sacrifice.* L'Ambassadeur est tenu d'obeyr à l'article de son instruction, qui luy commande de donner aduis de tout ce qui se passe, sans rien retenir en son arbitrage, quoy qu'il le iugeast pour le mieux : il suffit à vn Ministre de bien accomplir le deuoir de sa charge, sans se mesler d'autre chose, car il meriteroit iustement le reproche que l'on fit à vn certain homme, qui se mist entre les mains des Medécins, non pas pour estre malade, mais pour se preseruer pour le temps à venir; on disoit:

*Vn Amb.
doit don-
ner aduis
de tout ce
qui se
passe où
il est.*

disoit que c'estoit vn malade qui me-
 ritoit bien d'estre tres-malade , puis
 qu'il pretendoit d'estre plus que sain.
 La doctrine de Xenophon & de Pla-
 ton est bien éloignée de nostre pro-
 pos : ils sont d'opinion qu'il est iuste
 de tromper pour empescher que no-
 stre amy n'endure point de mal , ou
 qu'il ne s'engage dans vne chose qui
 luy pourroit apporter du dommage:
 ces Philosophes-là ne regardent qu'à
 l'vtilité d'vn seul , & nostre intention
 confidere entierement celle de la Re-
 publique: mais posant le cas , qu'il n'y
 ayt aucun danger à obmettre quelque
 chose à dessein , & que le profit en
 puisse estre grand , l'Ambassadeur se
 pourra gouuerner avec l'art que l'af-
 faire le requerra, afin que sans dire vne
 menterie, ny taire vne verité, il puisse
 donner vne bonne issuë à tout. Et
 comme en vn ioyau qui est composé
 de plusieurs pierres precieuses, encore
 qu'elles soient toutes semblables , &
 qu'elles ne changent point de cou-
 leur , si est-ce qu'en leur donnant vn
 certain iour, il semble que la Topaze
 dérobe l'éclat à l'Emeraude , le Saphir
 au Diamant, & la Girasol à l'Amati-
 ste;

ste; ainsi les actions politiques, quoy qu'elles soient toutes semblables, sont sujettes à diuers iugements, selon qu'il plaist à l'opinion d'autruy de la loger; car vne seule action est loüée des vns, & blasmée des autres: à tel elle semble genereuse, & à tel autre lasche ou cruelle, & cette varieté procede des circonstances; c'est pourquoy l'Ambassadeur doit imiter en ce sujet, l'Orateur Aduocat, lequel pour satisfaire exactement au deuoir de sa profession & estre homme de bien, condition qui est tres-necessaire à l'Ambassadeur, ne doit iamais deguiser l'aspect de la verité, non pas mesme pour opprimer le coupable, en agrauant son delit avec des discours obliques & affectez, mais pour sauuer seulement l'innocent cette mode de Rhetorique est moins defenduë. Ainsi, quand l'Ambassadeur ou vn autre Ministre en vsera, toutefois rarement, & qu'il representera quelque chose au Prince, avec vne autre couleur que la naturelle & veritable, il ne faut pas que ce soit pour le dommage d'autruy, mais pour le bien du Prince ou du Royaume; j'entens ce bien du Royaume,

d'où

304 LE PARFAIT
d'où il ne s'ensuiura point déservice
ou de dommage au Roy.

I V L E. C'est vne chose qui semble
estre impossible si le Prince estiuste,
car son vtilité est pareillement celle
du Royaume, comme le bien du Roy-
aume est aussi celuy du Roy.

L O V I S. C'est peut-estre à cette
occasion qu'Homere appella Aga-
memnon *Pasteur des peuples.*

*Si l'Ambassadeur
peut vzer
de mente-
rie au
Prince
Estran-
ger In-
structions
sur ce
point.*

I V L E. La distinction que vous
faites de l'usage de cette doctrine est
quand l'on parle au Prince propre:
mais si c'est au Prince estrange au-
prés duquel on reside, iusques à quel
terme se peut étendre vn Ambassa-
deur quand il sera question d'affer-
mer pour veritable ce qui ne l'est pas?
car en effect, c'est proprement men-
tir comme firent les Ambassadeurs
des Etoliens vers Antiochus lesquels
pour le faire plustost conpescendre à
la guerre contre les Romains, luy di-
rent de leur mouuement particulier:
*Que Philippe & plusieurs autres Roys &
Republiques estoient preparez à la mes-
me chose quand il commenceroit à se
declarer.*

L O V I S. Ces artifices là, sont in-
dignes

dignes d'un Ambassadeur qui a le cœur noble: Or considerant qu'il n'y ait point de fins si honnestes qui puissent faire approuver vne menterie, ny exanter de peché mortel celuy qui mentira; & d'ailleurs que s'attachant si fort à la pureté de la verité les mauvais succez dont vne affaire sera menacée, qui seroit important à la conseruation de l'Estat; Il faut que l'Ambassadeur qui voudra bien accorder l'un avec l'autre fasse ces deux distinctions: la premiere, de prendre garde si c'est luy qui entame le propos, chose qu'il doit bien éuiter, d'autant qu'il est obligé de suiure la verité en tout ce qu'il dira, oubliant tout respect humain s'il se veut souuenir du Diuin; & l'autre si c'est le Prince qui le commence, & le meine dans le sujet sur lequel tombe la menterie, & que par des demandes des directes ou obliques l'Ambassadeur se trouue si fort pressé, qu'il soit contraint de luy répondre ou par respect ou par force; car ce qui est de courtoisie aux autres, est de force aux Princes. Sur la premiere distinction, si c'est l'Ambassadeur qui entame le discours, & qu'il mente en

loüant.

loüant les richesses, la bõne fortune & le pouuoir de son Prince, s'il ne le croit ainsi, il ne le peut pas faire par ce que c'est positifement abuser autruy: mais il pourra subtilement satisfaire à l'intention qu'il a de vanter les grandeurs de son Roy, lors que le Prince Estranger exagerera ses forces & sa puissance: & pourueu que l'Ambassadeur espere de paruenir à vne bonne fin, avec le vain recit de ces grãdeurs feintes, il pourra représenter combien les confiances de la Fortune sont peu asséurées; combien de perils on a découuert au milieu du progrez des affaires qui n'auoient point esté apperceuz au commencement, ou que l'on iugeoit fort aisez à surmonter. Il luy pourra dire encore qu'il fait le conte de son pouuoir tout seul & apart, ou personne ne luy contredit; puis venant sur son dessein, luy faire entendre que son Roy ne cede point en forces de guerres aux autres Princes, & qu'il est tellement aymé de son Royaume, qu'en vne occasion où il y iroit de sa reputation & de son plaisir, son peuple n'épargneroit ny moyens ny vies pour le seruir: Et là dessus il dira combien de
gens

gens de guerre il peut mettre sur pied; & enfin, il essayera de se gouverner dans ce discours avec vne si prudente moderation, qu'il en fasse plus croire en ce qu'il fera semblant de taire, qu'en ce qu'il declarera: par ce que le silence passe bien souuent pour finesse & pour ruze: mais s'il tombe à propos de parler de la qualité qu'il sçaura véritablement estre digne d'estime en son Prince, il la pourra amplifier & estendre de façon qu'elle puisse supplier à lafoiblesse des autres. Et quand la curiosité & les frequentes interrogations du Prince le forceroient de parler, & que parmy son discours il vint à dire quelque menagerie, si elle ne tend expressement au dommage du Roy étranger, & que ce soit simplement pour rendre son Roy redoutable, & pour accroistre sa reputation, ce ne sera pas vn grand peché. Annibal se separant des Romains & allant en l'Isle de Cerema après auoir esté défait, dit, *Qu'il estoit Ambassadeur de Tyr*, pour auoir plus de commodité & de seureté pour se rendre vers celuy qu'il auoit enuoyé en Antioche. Et si la Loy de la Nature permet à chacun

pour.

pour le garentir de mal, de nier avec serment le delit dont on l'accuse & qui n'est pas encore prouué, à plus forte raison sera-t'il permis de dire vne menterie, pour la conseruation du repos & du bien d'une Republique.

I V L E. J'ay oüy dire que quand Jean de Vega fut pourueu d'un autre office, apres le retour d'une grande Ambassade; Don Diego de Mendoza fut enuoyé en sa place, & si promptement expedié, qu'il trouua Jean de Vega auant son depart de la Cour où il auoit esté Ambassadeur: & entre autres conferences qu'ils eurent ensemble, Vega desirant laisser quelque instruction à son successeur, luy dit; *Je vous donne aduis, que vous trouuerez fort peu de verité en cette Cour, d'autant que les principaux n'en usent point, & ne la scauent pas pratiquer.* Mendoza luy repartit; *ils ont donc trouué en moy la forme de leur chausseure, pour vne menterie qu'ils me donneront, ie leur en rendray deux cens:* à quoy Vega répondit, *ie pense pourtant auoir suiuy un meilleur chemin, ie n'ay iamais répondu que des veritez à toutes les menteries qu'ils m'ont dites;*

Accortise de quelques Ambass. Espagnols.

& par

Et par ainsi ie les ay ptu surmonter, car s'ils ne les ont pas creues, c'estoit vn heureux sentier pour arriuer à l'effet de la menterie, sans hasarder la conscience.

LOVIS. Ce grand Ambassadeur *Belle pen-
sée d'un
Ambass.
Espagnol
contre la
menterie.*
le Duc de Sessa, estimant que la menterie deuoit estre tout à fait éloignée de sa dignité, disoit fort sagement, *Qu'il ne croyoit pas que les bancs des confessionnaires eussent este inuentez pour autre sujet que pour confesser vn peché de menterie.* Il tenoit ce peché-là si lâche & si honteux, qu'il iugeoit impossible de s'en oser accuser face à face. Aristote dit aussi fort à propos; *Que tout le profit que retire vn menteur ordinaire, c'est de meriter de n'estre pas creu quand il dit vray.* Tenons donc pour constant qu'il n'est pas permis à vn Ambassadeur de mentir hors des occasions & des circonstances cy-deuant déduites, mais en ces cas là, il n'en doit pas faire de scrupule, s'y gouuernant toutefois avec vne prudente dissimulation.

I V L E. Mais dites-moy, vn Ambassadeur mentiroit - il en ne déclarant pas au pied de la lettre les instructions & les memoires qu'il em-
*Sil' Amb.
peut on
non de-
clarer au
pied de la
porte*

*Lettre ses
instru-
ctions.
Réponses
& exem-
ples.*

porte ou qu'il reçoit de son Roy?

LOVIS. Je tiens que l'on peut donner deux sortes d'instructions aux Ambassadeurs sur ce sujet, & qu'il y a aussi deux sortes d'opinions, car encore qu'il soit assez aisé de connoître & iuger surquoy elles sont fondées, ie pense que chaque opinion a son instruction particuliere. Il y a des Ambassades dont l'instruction aura pour premier article d'executer au pied de la lettre tout ce qu'elle contient: Or si cette execution se doit faire ainsi, ce sera sagement fait de la lire, selon le texte, sans y chercher d'autre interpretation, de peur d'y faillir. On fait quelquefois des Ambassadeurs pour estre seulement l'écho de la voix du Prince: & de cette espece pouuoient estre ces messages tant estimez, qui se declaroient au pied de la lettre, entre le Roy François, & Charles V. où l'on eust fait vne grande faute d'y manquer d'vne lettre. Ce sont bien souuent des Herauts qui portent ces messages de courroux, mais on y enuoye aussi quelquefois des Ambassadeurs. Tels furent ceux que les Estats de Flandre enuoyerēt en l'année 1576.

à Don

à Don Iuan d'Austria, quand il alla à ce gouvernement, dont les paroles écrites contenoient, *qui il estoit pourquoy il venoit, quel ordre il apportoit de son Roy, & qu'il le monstrast?* Et quoy que la réponse de ce Prince ne soit pas nécessaire icy, ie ne la veux pas obmettre, pour faire admirer sa prudence & sa modestie en vne si audacieuse demande. *Qu'il estoit celuy qui venoit gouverner les Estats en paix, qu'il en auoit la forme & le pouuoir du Roy, & qu'il les monstreroit quand il seroit nécessaire.* En l'année 1510. les Ambassadeurs d'Angleterre auprès de Boulongne donnerent ces paroles par escrit au General de l'armée de France, comme le rapporte Helmoceni-gus en son histoire: *Que si les François ne cessoient de molester le territoire du Pape, ils declaroient rompuë l'union qui auoit este faite entre l'Angleterre & la France.* Outre ces commissions-là si exactement executees, ou a aussi accoustumé d'enuoyer des Ambassadeurs aux felicitations & aux témoignages de ressentiments de regrets pour quelque deceds de Prince, ou autre sorte d'accident, auxquelles occasions

*d'Au-
striche.*

*Ces aus-
quels
l'Amb.
doit exa-
ctement
suiure ses
instru-
ctions au
pied de la
lettre.*

casions

casions ils portent par écrit les paroles qui doiuent exprimer ou l'vn, ou l'autre sujet de ioye ou de tristesse, & les compliments qui s'y doiuent faire. Car le mesme soin que les personnes de mediocre qualité obseruent entr'eux, en s'égalant à cettuy-cy, ou s'estimant plus que cettuy-là, se pratique aussi entre les Princes & Seigneurs souuerains, parce que les vns pretendent de s'égaler, & les autres de n'estre pas égaletz; de sorte qu'il n'y a que le Prince seul qui puisse decider ces poincts-là, & iuger de ses secretes intentions, de ses volonteiz, & de sa puissance. Partant l'Ambassadeur doit suiure exactement son instruction; & ne faut pas qu'il se mesle d'adoucir ou d'aigrir les paroles, en adioustant ou retranchant aux courtoisies & compliments; mais s'il luy est possible il doit prendre le son de la voix de son Prince, & imiter ses gestes. Plusieurs Autheurs apportent encore plus de seuerité à cette maxime, disant qu'en toutes affaires l'Ambassadeur doit reciter son Ambassade au pied de la lettre. Homere fut de cette opinion, il fait reciter en son Poeme toutes les Am-

Ambassades au pied de la lettre. Virgile en fait de mesme ; quand Iupiter enuoye Mercure Ambassadeur deuers Enée , & auquel il dicte mot à mot ce qu'il doit dire avec des paroles expressees ; ce qu'il executa precisément, sans y adiouster ou diminuer autre chose que de parler en premiere ou en tierce personne. Tite - Liue louë grandement certains Ambassadeurs Romains , qui reciterent leur Ambassade au pied de la lettre. Il y a des temps où cette diligence est importante , & mesme tres-necessaire. En changeant seulement vne parole , on change bien souuent toute la substance & la sentence de l'Oraison ; & pour ce sujet , on fait mention de celle que Phinées recita aux Tribus de Ruben, & Gaad, & au mediateur de Manasses sur l'erection de l'Autel. Les Ambassadeurs de quatre villes protestantes d'Allemagne , & cinq Potentats enuoyez à Henry troisieme Roy de France , pour les affaires de la Religion , luy demanderent permission de luy lire leur instruction au pied de la lettre , ce qui leur fut accordé. Neantmoins outre ces raisons , & toutes

O

celles

celles qui s'allegueront sur cette opinion, ie trouue qu'aux affaires communes & ordinaires, ce seroit vne impertinente & ridicule façon de proceder aux affaires qui ne sont pas entierement rompuës, bien que la substance de l'ordre qu'vn Ambassadeur porte, soit aspre & hautaine, la modestie qu'il peut garder en la recitant, apporte tousiours plus d'vtilité & de profit, que ne fait l'aigreur: & quand on n'oublie rien en l'essence de la chose, la douce façon de l'exposer l'achemine tousiours mieux à vn heureux succez: car de vouloir declarer les instructions selon la lettre, & les manifester aux yeux de tout le monde, il vaudroit autant leur donner à lire; & par ainsi ce seroit proceder contre les conseils & les preceptes de tous les grands hommes d'Estat; qui soustiennent vnanimement qu'il faut qu'vn Ambassadeur soit tres-secret en ses desseins; que ses instructions soient cachées à tous, si d'auanture il n'auoit ordre particulier de les communiquer toutes ou en partie à quelqu'vn qu'on luy auroit nommé; & en outre, qu'vn Ambassadeur n'est point tenu

*Vn Amb.
doit estre
tres se-
cret.*

tenu de communiquer ses instructions à vne autre personne qu'au Roy qu'il va trouuer, ou aux Ministres aufquels on le remet, & non point à vn autre Roy ou Potentat que ce soit; encore que le Roy auprès duquel il reside luy ordonnast, sans en auoir vn commandement exprés de son Maistre propre: car d'en aller donner connoissance à quelque autre Prince ce seroit s'engager à faire plusieurs Ambassades. François Guichardin raporte vn bon exemple sur ce propos au 3. liure de son histoire: Il dit que la Republique de Florence enuoya des Ambassadeurs à l'Empereur Maximilian luy demander la restitution de la ville de Pize, la racine de toutes les guerres d'Italie de ce temps là; Et l'Empereur leur voulant donner quelque lueur d'esperance pour les obliger à l'instant d'entrer en vne ligue qui se faisoit contre les Venitiens, les entretint de belles paroles iusques à l'heure de son embarquement à Gennes, & lors il dit aux Florentins; *Que le Legat du Pape qui demeueroit là leur feroit entendre sa volonté: Le Legat leur dit qu'ils allassent trouuer le Duc*

*Exemple
d'une
subtile
dexterité
de cer-
tains
Ambass.
de Flo-
rence.*

de Milan qu'il leur ferous réponce. Les Florentins s'en allerent à Milan, où, sur le point qu'ils eurent obtenu audience du Duc, il leur vint vn Courrier de Florence, sur l'aduis qu'ils auoient donné à leur Republique auant que de partir de Gennes, des remises que l'Empereur leur auoit faites, en les enuoyant au Legat Apostolique, & le Legat au Duc; lequel Courrier, leur raporta vn commandement exprés de ne rien cōmuniquer de leur legation au Duc de Milan: mais de s'en retourner à Florēce. Mais l'heure de l'audience qu'ils auoient demādée estant arriuée, avec vne grande subtilité, ils conuertirēt la demande de la réponce de l'Empereur, en de gentils compliments de courtoisie, faisant entendre au Duc, qu'estans obligez de s'en retourner en leur Patrie ils n'auoient pas voulu manquer auant que de sortir de ses Estats de faire ce peu de chemin pour luy venir faire la reuerence conuenable, & qui estoit deuë à l'affection qui estoit entre luy & leur Republique: artifice qui laissa le Duc fort étonné; car sc̄achant bien qu'ils deuoient venir pour auoir la réponce de l'Empereur,

affe-

affectant de faire paroistre sa grandeur & se refiouvissant de la calamité de Florence, auoit conuoqué en cette audience tous les Ambassadeurs qui se trouuerent auprès de luy, de la part de plusieurs Princes, en la presence desquels il pretendoit de faire ostentation de son éloquence, dont il presumoit fort : & ne pouuant dissimuler son sentiment interieur leur demanda, *quelle réponce ils auoient eüe de l'Empereur sur l'Ambassade qu'ils luy auoient faite; & ils répondirent; que suiuant les Loix generales & particulieres de leur Republique, ils ne pouuoient parler de leur commission qu'avec le Prince vers lequel ils estoient enuoyez: à quoy le Duc vn peu ému repliqua, Et si ie vous donnois la réponce que ie sçay que l'Empereur delibere de vous faire, ne l'ecouteriez vous pas? On ne peut refuser d'écouter autruy, répondirent les Ambassadeurs ny l'empescher de parler. Je veux donc, repart le Duc, vous répondre ce que l'Empereur a deliberé: mais il est necessaire pour cela, que vous me recitiez ce que vous luy dites. Les Ambassadeurs répondirent; qu'ils ne le pouuoient faire, pour la raison alle-*

Ruse & contre-ruse.

guée ; & aussi que ce seroit chose superflue ; attendu qu'ils falloit croire que l'Empereur auroit communiqué la demande qu'on luy auoit faite à celui auquel il en commettoit la réponse. Là dessus ils prindrent congé. Ce fut vn prudent ordre que les Florentins enuoyèrent à leurs Ambassadeurs , encore qu'il n'y eust pas de cause particuliere de se defier du Duc , mais par ce qu'il est fort à propos pour beaucoup d'utilité de tenir secretes les instructions & les depesches , le mesme aduantage que prend celuy qui iuge , s'il void les lettres du contraire , seroit entre le Prince & l'Ambassadeur qui reside auprès de luy, s'il falloit qu'en tous les incidens des affaires il ne pust agir qu'en luy lisant les articles de son instruction. Ce fut la ruse dont le Turc se seruit contre l'Ambassadeur de Venise , par la perfidie de son secretaire dont nous auons parlé cy deuant , de quoy il prit tant d'auantage pour son ieu , qu'au premier coup il l'obligea de luy accorder la chose dont par son instruction il ne se pouuoit dispenser qu'en cas que l'affaire du quel il s'agissoit ne fust au dernier point de l'esperance.

rance. Vne pareille subtilité fut exercée par le Roy des Illyriques à l'endroit de Pompeius Ambassadeur de Rome, vsant premierement de prieres, de promesses, & puis de menaces & de tourmens afin qu'il luy interpretast les chiffres d'une instruction où d'un depesche: mais Pompeius mit le doigt sur la flâme d'un flambeau, & parlant d'un cœur & d'un courage plein de fidelité; *Pompeius*, dit-il, *tu seras plutost reduit en cendre, que d'estre traistre à ta Republique.* Ce fut un trait de valeur qui luy redonna la liberté, & un desir à ce Roy, de faire amityé avec un peuple qui choisissoit de si excellens Ministres.

Generosité d'armes d'un Ambass.

I V L E. Il seroit bien necessaire que tous les Ambassadeurs reuerassent ainsi le secret de leurs instructions.

L O V. Ils y sont tenus, & mesme de retenir par cœur les matieres qui sont contenuës en leurs instructions, estant bien informez & capables des intentions du Prince, afin de disposer & preparer en leur esprit des moyens pour les faire reüssir: Car outre que l'exercice de cette charge seroit estimé ridicule, s'il le falloit faire literale-

L'Ambass. doit scauoir par cœur les matieres contenues en son instruction

ment , comme le tiennent ceux qui disent qu'il faut reciter les Ambassades sur la lettre dont nous auons parlé cy-deuant , on n'auroit pas besoin de choisir vn habile homme à qui la donner ; il ne seroit pas aussi necessaire qu'il eust vn grand entendement, qu'il fust prudent, preuoyant , éloquent, constant , noble , riche , & de belle representation ; ce seroit assez à toute personne de sçauoir seulement bien lire pour estre capable de cette charge , qui ne peut estre dignement exercée que par des hommes rares.

I V L E. I'ay leu pourtant beaucoup d'autres exemples de plusieurs Ambassadeurs qui ont leu purement & simplement tous les articles de leur ordre & instruction.

L O V I S. Vous me pardonneriez, Seigneur Iule , vous n'auiez pas leu cela des Ambassadeurs , mais seulement des Nonces & des Ministres du Caducée ; d'autant que comme ils ne sont pas Ambassadeurs , on ne leur donne pas aussi vne generale administration des affaires, mais ils sont simplement attachez à l'ordre qu'ils portent , & ne leur est pas permis de passer

ser outre ; c'est l'aduis de Paschalius.

T. Liue dit que le Senat enuoya les

Caduceateurs en Macedoine , pour

demander certaine restitution, & s'en-

querir si ce Roy là auoit quelque des-

sein de contracter amitié avec eux.

On leur ordonna de n'exceder en rien

aux paroles qui leur furent données par

écrit. Vn autre exemple, qui enseigne

comment les Ambassadeurs doiuent

moderer leurs ordres depuis le papier

iufques à la langue, se void en l'im-

pertinente dépelche d'Harpalus, Am-

bassadeur de Perseus , lequel obser-

uant exactement son instruction, sans

que ce fust en vne occasion precise,

dit dedans le Senat, *Que son Roy seroit*

fort aise s'ils adioustoient foy à la satis-

faction qu'il portoit de sa part sur vne

certaine plainte, & que quand il n'ar-

riueroit pas ainsi, & qu'ils cherche-

roient des causes pour rompre avec luy,

qu'il estoit disposé à se defendre. De fa-

çon que Perseus apprit depuis à son

dam, combien le Senat fut indigne de

son inciuite Ambassade : si Harpalus

eust este bien aduisé, il eust pû satis-

faire à l'intention de son message, &

affermir quant & quant la paix entre

O 5 son

Impertin-
dent Amb-
bassade

son Roy & la Republique, avec laquelle Perseus ne vouloit pas estre en mauuaise intelligence, puis qu'il luy enuoyoit faire des satisfactions. Que si pour la defence de son Prince, pour la force de son armée, & de ses villes, il estoit important en faisant la satisfaction, de donner en mesme temps la carte blanche au Senat, son procedé eust esté loüé de beaucoup de prudence : mais n'estant pas enuoyé pour cét effet, son voyage ne seruit qu'à ébranler la paix qu'il pretendoit affermir.

*De la bië
seance ex-
terieure
de l'Am.*

IVLE. Tout ce que vous auez allegué procede des considerations faites sur l'interieur de la matiere : mais ie desirerois bien sçauoir vostre opinion sur ce qui paroist au dehors & en l'exterieur de l'Ambassade, en quoy vous ne trouuerez pas moins de champ pour étendre vostre discours, d'autant que les actions muettes & exterieures doiuent estre coniointes fort estroitement aux executions interieures, & que le plus souuent elles ostent ou donnent la loüange & l'estime que la conduite de l'affaire merite ou démerite. Comme par exemple,

ple,

ple, il y àura en quelque grand Ambassadeur fort experimenté dans les affaires, subtil & accort, & de grand iugement sur les papiers, & neantmoins si negligent de soy, de sa famille, & de l'honneste ostentation, & si peu soigneux de prendre les occasions, qu'il se trouuera auoir mal ménagé tout ce qui estoit interieurement digne d'estime & de loüange en luy: & d'ailleurs, on en verra vn autre si poly, si pompeux, si magnifique, & si agreable en tout ce qui paroist aux yeux, qu'encore qu'il ayt donné contre les écueils en plusieurs affaires, on n'en a pas eu pourtant mauuaise opinion.

LOUIS. Vous dites fort bien que le peuple donne la premiere impression & opinion des choses: & comme il est témoin de ce qui fait vn Ambassadeur, & non pas de ce qu'il dit, des apparences exterieures, & non pas des subtilitez ocultes, iuge tousiours en faueur de l'apparence, de la magnificence & de la pompe. Touchant ce qui appartient à la personne de l'Ambassadeur, ie vous diray ce que i'en ay appris de ceux qui ont écrit sur cet-

*Instru-
ctions sur
les depor-
temens
exteri-
eurs de
l'Amba-*

te ma-

Vn Ambassadeur doit auoir deux mouuements & deux methodes pour se bien gouverner.

En quels lieux V Ambas. doit garder la grauité de sa charge.

En quels lieux il doit représenter la personne priuée.

te matiere, qui tiennent qu'il y a obligation expresse à maintenir la dignité de sa charge. Vn Ambassadeur represente deux personnes tout ensemble; la premiere est celle de son Roy, & l'autre la sienne propre; & par consequent il doit auoir deux methodes de mouuement. Et comme en vne Tragedie, il faut que celuy qui represente Alexandre, Iason, ou Cyrus, essaye d'imiter en paroles & en actions le personnage qu'il iouë, pendant qu'il est sur le theatre avec les habits Royaux; mais incontinent qu'il se retire derriere la Scene, encore qu'il ne quitte pas ses ornements, parce qu'il espere de rentrer sur le theatre, il agist neantmoins, & parle comme vne figure priuée & particuliere. Ainsi l'Ambassadeur aux solemnitez publiques, aux Audiences & aux compagnies où il est appellé comme Ministre, il est obligé de garder la grauité, qui est deuë à sa dignité, & à la grandeur du Prince qu'il represente: mais hors de là parmy les siens, aux visites, aux banquets priuez, & aux conuersations ciuiles, bien qu'il soit tousiours le mesme Ambassadeur,

fadeur, il doit pourtant temperer la
 façon serieuse dont il use en public,
 avec la naïfueté particuliere, tâchant
 de paroistre plutoft ce qu'il est, que ce
 qu'il resseble: de sorte que sans se lais-
 ser glisser dans le mépris, il faut qu'il se
 monstre affable, de facile accès, & di-
 gne de la venerable qualité qu'il pos-
 sède. Pour le regard de son train, & de
 ceux qui portent ses liurées, il doit ex-
 ceder les termes d'une personne priuée,
 par vne difference remarquable de pa-
 rade & de magnificence: non pas que
 ie luy cõseille d'égaler quelque vne des
 actions reseruées aux Roys, quoy que
 ses richesses fussent assez grandes pour
 les imiter vne fois seulement: car tout
 ainsi qu'il se feroit estimer de courage
 bas & populaire, s'il paroïssoit auare
 aux grandes occasions, aussi le tien-
 droit-on pour estre excessiuement
 vain & superbe, s'il s'éloignoit tant
 de sa condition, qu'il voulust égaler
 ou imiter en quelque façon la gran-
 deur Royale, encore que ce fust pour
 vne fois seulement comme i'ay dit.
 D'ailleurs, il feroit murmurer la Cour
 du Prince auprès duquel il resideroit,
 & causeroit de l'enuie aux autres Mi-
 nistres.

*De l'e-
 quipage
 & train
 de l'Am-
 bassadeur.*

nistres de son Roy, particulièrement en ceux qui auroient seruy aux mesmes charges avec moins d'éclat ; ce qui leur donneroit peut-estre sujet d'obscurcir cét éclat, en le destournant de la connoissance du Roy auprès duquel l'action auroit du merite, ou en cas qu'il en oüyst parler, d'en amoindrir l'estime, & en empescher la recompense, en l'interpretant mal.

I V L E. Je ne trouue pas qu'en cela on puisse établir de regle certaine, parce que tous les Ambassadeurs n'ont pas vne mesme-obligation, ny mesmes moyens pour ce faire; & aussi que toutes les Ambassades ne demandent pas tant d'ostentation, ny de faste.

L O V I S. Il est vray, mais chacune a ses limites, au dedans desquelles on peut égaler les grandes & les moyennes, les vnes & les autres occasions.

I V L E. Aduoüant que ce que vous venez de dire soit vray, comment pouuez-vous établir des limites à vn Seigneur Ambassadeur enuoyé par vn grand Roy pour vn sujet d'éjouissance, ou de regret? d'autant que tout le merite de cette sorte
d'Am-

d'Ambassade ne consiste qu'à augmenter grandeur sur grandeur, magnificance sur magnificence, & libéralité sur libéralité.

LOUIS. Toute regle a son exception : nous parlons seulement du general ; car au faiët que vous proposez ; où tant de grandeur concourt de toutes parts, la fin de l'action n'a point de rencontres ny d'occasions secretes, auxquelles l'invention & l'esprit de l'Ambassadeur puisse acquerir de la gloire : elle ne consiste qu'en vne demonstration de ioye ou de tristesse, pour témoigner dauantage l'amitié du Prince qui l'enuoye : & tant plus grande sera cette apparence exterieure, soit aux longs habits de dueil, ou aux broderies ; tant plus la fin en sera-t'elle accomplie, & tant plus cét extraordinaire appareil sera-t'il loüable & necessaire. D'ailleurs, que semblables voyages sont tousiours de peu de durée, & par ainsi la dépence plus supportable & plus permise : mais cela ne s'adapte pas à vn Ambassadeur ordinaire ; son exercice & son occupation est sans limite certain : car il est comme obligé d'augmenter, ou pour
le

le moins de maintenir le train & la dépence dont il a étably sa maison: & son séjour luy fait naistre des occasions & des moyens, pour employer la dextérité de son esprit à meriter de l'honneur dans les assemblées de conseils, mais non, par vne superfluë magnificence: Toutefois, c'est vne regle generale pour tous les Ambassadeurs, que l'éclat, la liberalité, & mesme la prodigalité leur aquerra de la reputation enuers le peuple; vne facilité avec les Ministres & vn heureux succez aux affaires.

I V L E. Il y a vne bonne espace de temps que ie vous ay voulu proposer vn doute, mais puis qu'il vient à propos icy, ie ne differeré pas dauantage à vous en demander la resolution: ce n'est pas pour le sujet d'vne Ambassade ordinaire, ie suis parfaitement satisfait sur ce point là, mais bien pour l'extraordinaire. Ma question est: si d'auenture vn Ambassadeur extraordinaire, qui n'est enuoyé que pour vne occasion de felicitacion ou de deüil, ou bien de quelque autre affaire limitée, comme d'vn mariage: ou d'vne ligue, auoit aduis que l'on negociaist
en

*Si les
Ambass.
extraor-
dinaires
se doiuent
mesler
d'autres
affaires
que celle
du sujet
de leur
voyage.*

en cette Cour là, quelque chose contre son Roy par des voyes directes ou secrètes ; ou au conseil du mesme Roy, ou par les Ambassadeurs des autres ; nostre Ambassadeur extraordinaire, en doit-il prendre connoissance, s'introduire dans les traitez, & mesme seiourner pour seruir son Roy ; ou bien, si après auoir accompli le sujet de son voyage il est tenu de s'en retourner, veu que ces autres affaires là ne sont pas de sa charge ?

LOUIS. Il ne seroit nullement blâmable d'en prendre vne pleine connoissance ; mais bien s'il la négligeoit & la laissoit à l'abandon : Et encore que le pouuoir que porte vn tel Ambassadeur, ne s'étende pas pour negocier d'autres affaires que celles qui y sont expressement contenuës ; neantmoins ce pouuoir là, est assez fort pour autoriser l'Ambassadeur à s'opposer à tout ce qu'il sçaura qui se traite au preiudice de son Prince, & à tascher de diuiser les negociants ; il ne peut faillir en cela, au contraire il méritera de l'honneur. Les diligences particulieres que font ceux à qui l'on passe des procurations, quand elles se

trouuent à l'auantage de celuy pour qui on agit, il les approuue, comme il les defauouë quand elles reüiciffent au contraire. Les Ambassadeurs d'Athenes n'ignoroient pas ces maximes là, quand par hazard ils se trouuerent en Lacedemone lors que les villes du Peloponese vindrent demander assistance à cette Republique contre celles d'Athenes, representant les raisons particulieres qu'ils auoient de desirer la ruine des Atheniens & déduisant aussi celles qui pouuoient émouuoir les Lacedemoniens à concourir en mesme intention. Les Ambassadeurs Atheniens ayant appris ces nouuelles, encore qu'ils fussent prests à partir, s'arresterent tout court, & parlant au Senat pour leur Republique s'efforcèrent d'aneantir toutes les raisons de leurs aduersaires; le commencement de leur harangue fut ainsi: *Vous scauez bien Lacedemoniens, que nostre Republique nous à enuoyez pour traiter d'affaires bien differentes de celle cy, mais ayant sceu vos propositions, nous serions blâmables si nous nous en allions sans repondre aux plaintes iniustes que vous faites contre nostre Republique.*

Voilà

Voilà Seigneur Iule dequoy ie pretends satisfaire exactement à vostre demande.

IULE. Ie le suis aussi Seigneur Louis : Mais ie viens à vne autre. Apprenez moy s'il vous plaist quel âge est le plus propre pour l'exercice de la charge d'Ambassadeur. Ce sujet n'a pas esté beaucoup de fois mis en avant, & les opinions que i'en ay ouyes sont fort diuerses.

Quel âge est le plus propre à l'Amb. raisons & exemples

LOUIS. Il y à des opinions qui tiennent que l'Ambassadeur qu'on enuoye seul, doit auoir passé trente ans; & que quand il est question d'en euoyer deux ensemble, il faut que l'vn ait plus de cinquante ans & l'autre moins de trente, afin que la froideur de l'vn, soit temperée par le sang boüillant de l'autre, & que la gayeté du ieune, éueille la pesanteur du vieillard, de façon qu'en empruntant l'vn de l'autre, ce qui leur sera besoin, ils delibereront bien plus iudicieusement de tous leurs affaires. Neantmoins, ie tiens que l'âge le plus capable est celuy que l'esprit & les mœurs rendront accompli. O qu'il y a de vieillards incapables & de ieunes hom-

hommes fort habilles. Les Romains n'admettoient que de ieunes hommes aux charges dont nous parlerons cy-aprés lesquels les exerçoient comme s'ils eussent esté fort anciens où ils faisoient voir qu'ils ne manquoient non plus de prudence que de courage. Aristote reprenoit les Lacedemoniens, de ce qu'ils ne remplissoient leur Senat que de vieillards, autorisant sa reprimende de ces paroles, *Que les prudentes actions des hommes sont les plus vraies marques de leur vieillesse, & non pas celle de la blancheur du poil.* Guichardin, à ce que remarque Porcachi en l'Illustration de son histoire n'auoit pas vingt-huict ans quand il fut élu Ambassadeur de la Republique de Venise, & employé aux plus grandes affaires de ce temps là. Il semble aussi que les Roys d'Espagne, iugerent que cét âge là estoit capable d'agir aux choses importantes, puis qu'en l'Ordonnance de Barcelonne, traittant de l'âge & des estudes de ceux qui deuoient auoir les Offices de Iudicature, il est dit, *qu'il faut qu'ils ayent étudié dix ans, & qu'ils soient âgés de vingt six*: Il y a toutefois des

Guichardin fut élu Amb. de la Republique de Venise à 28. ans.

Docteurs qui ont dit qu'un homme pouuoit estre iuge en l'aage de dix-huiet ans; mais la pluspart tiennent que l'aage le plus parfait est celui de vingt-cinq. Quintilian dit qu'un homme peut estre Conseiller en cet aage-là: & iusques à l'auoir at-taint, les Romains se pouuoient excuser d'accepter la Magistrature quand ils en estoient sollicitez. Scipion fut créé *Ædile*, ayant moins d'années, Marcus Valerius Coruinus fut élu Consul à vingt-trois ans, & fit des choses insignes. P. *Æmilius* fut fait Empereur à vingt ans: On lit que Nerua, fils de Papinianus, en l'aage de dix sept ans, disputa publiquement sur le Droit: En plusieurs exemples des lettres diuines, nous pouuons voir, comme Ieremie, Daniel & Salomon, anticiperent la maturité de leurs ans par l'excellence de leurs esprits. Ainsi l'on peut inferer qu'il ne faut pas obseruer le conte & le nombre commun des années à l'endroit de ceux qui sont fauorisez de la Nature, qui ont vn entendement subtil, bien rassis, vne viuacité familiere, & instruits de diuerse lecture, & des remarques de plus-

*Dignité
de Magi-
strat qui
auoit
charge de
la police.*

334 LE PARFAIT
plusieurs choses. Ouide dit, *Que les
Ames Nobles fleurissent dans la vertu,
& meurissent avant le temps ordinaire:*
Il y a des vieillards qui font quelque-
fois prendre de mauuaises resolutions
sur des terreurs panniques, dont ils
troublent quelquefois le repos du
Prince, & qui n'ont point d'autre fon-
dement que celuy de la froideur de
leur sang. On lit qu'un Empereur se
courrouça vn iour de ce qu'on luy
auoit enuoyé vn ieune Ambassadeur
qui n'auoit point encore de barbe; cét
Ambassadeur l'ayant sçeu, répondit
*qu'il ne falloit point iuger les hommes
par leur barbe, mais par leur merite.*
Mais enfin, il faut que celuy qu'on
élira pour la charge d'Ambassadeur,
soit homme fait, de iugement, &
l'experience ne se trouue que rare-
ment en vn ieune homme.

*Des
mœurs
& des
qualitez
de l'Am.*

I V L E. Et touchant les mœurs, &
les grades d'un Ambassadeur, com-
ment est-ce qu'un Prince les doit
choisir pour maintenir sa propre gran-
deur, & garder la bien-seance enuers
celuy à qui il l'enuoye?

L O V I S. Plutarque estoit d'aduis
que pour faire vn digne Ambassadeur,

il

il falloit élire le bon d'entre les tres bons, & le premier des premiers. Hyſpas Sophiſte ſe glorifioit de ce qu'il auoit eſté enuoyé Ambaſſadeur comme vn élu entre les eleuz. Cyrus diſoit que comme il eſtoit neceſſaire de chercher les plus illuſtres & les plus genereux pour leur donner les Empires, il choiſiſſoit de meſme qualitez ſes Ambaſſadeurs. Le fondateur d'Ilion diſoit qu'Ajax, Thelamon, & Vliffe eſtoient les Ambaſſadeurs d'Agamemnon: Voulant dire qu'vn ſi grand Roy ne pouuoit enuoyer des Ambaſſadeurs moins illuſtres. Toutes ces conſiderations doivent eſtre faites ſur vn homme, auquel on abandonne le ſoin des affaires publiques. Pour le regard des autres offices, on n'eſt pas tenu d'y regarder de ſi pres, encore que l'on reconnoiſſe bien que ceux qui les pretendent n'ayent pas vne capacité ſi parfaite, il ne les faut pas exclure pourtant, car il reſteroit plus d'offices qu'il ne ſe trouueroit d'hommes propres à les poſſeder: mais à ceux qui pretendent des Ambaſſades, ſi l'on reconnoiſt qu'ils n'ayent pas toutes les qualitez requiſes, il les faut librement deſabuſer

Qu'il doit eſtre bon entre des bons.

Et de lignage illuſtre.

Thelamō & Vliffe Ambaſſ. d'Agamemnon.

Qu'il faut librement r'enuoyer les incapables qui pretendent à la charge d'Amb.

ser , afin qu'ils se desistent de leurs poursuites , d'autant que leur pretention diminuë l'estime de la charge : & il pourroit arriuer que la perseuerance d'un tel pretendant, ou le changement des Conseillers qui opinent sur ces deliberations , viendroient avec le temps à fauoriser l'incapable ; de sorte que pour en euitier les inconueniens , il leur en faut oster l'esperance de bonne heure.

Excellences de la charge d'Amb.

I V L E. A bien considerer les qualitez , & les parties excellentes que doit auoir vn Ambassadeur , ie croirois que pour habile que fust vn homme , il en seroit tousiours indigne, seulement parce qu'il pretendroit à cette charge, d'autant qu'il ne se pourroit garantir de pecher en ignorance & en superbe ; en ignorance , s'il ne sçait toutes les parties qui sont requises pour bien exercer cét office ; & en superbe , parce que s'il les sçait, il en fait ostentation en cette recherche ; de façon que l'on pourroit répondre à tous ceux qui pretendent aux Ambassades : ce que dit l'Empereur Adrian à vn qui le supplioit de le faire Iuriconsulte. *C'est vne charge que le Prince*

*Compara-
raison
sur le re-
fus des
incapa-
bles.*

doit

doit donner, & personne ne la doit demander.

LOV. Ou bien ce que dit Archelaüs à vn qui luy demandoit vn vase d'or, qu'il luy refusa, pour le donner à Euripides ; il n'y a point, dit-il, de meilleure raison pour te le refuser, que l'importunité que tu m'en fais, ny pour le donner à cettuy-cy, que de ne me le pas demander.

Autres
raisons.

Et la réponce d'Africanus n'est pas de moindre valeur, quand il dit à vn homme, qui luy demandoit l'Ambassade d'Asie, en se plaignant qu'il luy refusoit. Ne t'étonne pas, dit-il, de ce que tu n'obtiens pas ce que tu demande: il y a long temps que ie desire de faire accepter cette Ambassade là à vn homme qui est digne de mon estime, & toutesfois ie ne le puis persuader de la prendre.

Autre
raison.

IULE. Il n'y a que la vertu & le merite qui puissent estre les parrains de ceux qui ambitionnent ces charges là, & de s'en iuger indigne, comme fit Ieremie, quand Dieu l'enuoya pour Prophete & qu'il luy repliqua ; Ah, ah, ah, Seigneur Dieu, considerez que ie ne sçay pas parler, car ie suis comme vn enfant.

LOVIS. Il est tres-vray ; l'experience nous a fait voir souuent que les Offices acquis par d'autres moyens n'ont iamais esté bien exercez : Aussi les Ambassadeurs deuroient plutoft estre inuitez & pressez d'accepter leurs charges que de les venir requerrir : ce qui temoigne en l'vn l'eminence du merite , signifie aussi le demerite de l'autre : Et tout ainsi qu'il est permis de s'excuser d'accepter vne charge à cause des incommoditez qui y sont attachees , de mesme il est loisible de contraindre à la receuoir, celuy qu'on en iuge digne.

I V L E. Pursuiuez, s'il vous plaist, & me dite quel genre de qualité doit auoir vn Ambassadeur bien choisi.

*Que
l'Amb.
doit estre
de maison
illustre.
Exemples
notables
sur ce sujet.*

LOVIS. Il doit estre de lignee illustre, égale à la plus grande du Royaume qu'il enuoye, s'il est possible : car estant choisi d'vne autre sorte , il n'est pas bien venu auprès du Prince où il va, & il s'en tient indigné. Annibal dit à Scipion , qu'il sçauoit bien que les Romains auoient refusé vne certaine paix à cause de l'indecence des Ambassadeurs qui la furent demander. Les Atheniens, desirant obtenir quel-
que

que faueur d'Alexandre ; luy enuoye-
 rent vn Ambassadeur qui n'estoit pas
 de la qualité requise ; ce qu'estant con-
 sideré par Alexandre , il ne se conten-
 ta pas de luy refuser librement ce qu'il
 demandoit, mais *il ietta sa requeste*
par terre avec vn grand mépris : Et les
 Atheniens ayant reconnu leur faute,
 r'enuoyèrent encore faire la mesme
 supplication par Phocion personnage
 tres-illustre entre les Grecs qui ob-
 tint facilement. Antipater refusa de
 rendre des prisonniers qu'il tenoit,
 que les Atheniens luy enuoyèrent de-
 mander par des Ambassadeurs indi-
 gnes de ce grade là, quoy qu'ils offrif-
 sent beaucoup d'argent pour leur ra-
 chapt : mais Xenocrates y alla depuis
 qui les deliura sans aucuns frais. Et
 si c'est vne partie necessaire à vn Am-
 bassadeur d'auoir des biens dans son
 pais, d'autant qu'il en est plus obligé
 à bien faire, à plus forte raison y sera-
 t'il tenu, pour conseruer sa noblesse
 dont la perte est infaillible à quicon-
 que manque de loyauté ; & cette perte
 est plus grande que celle des biens.
 Sainct Ierosme parlant en la recom-
 mandation de la Noblesse, dit que

La No-
blesse doit
estre ver-
tueuse.

celuy qui est beaucoup redevable à son sang, porte toujours son obligation à bien faire devant soy, & ne luy semble pas possible d'y manquer. Cette Noblesse sera beaucoup plus excellente, si estant heritée & acquise des ancestres, elle est encore augmentée par la Noblesse des œuvres. L'Empereur Comode dit; *Dés que ie vis le Soleil ie me vis homme & Empereur*; comme s'il eust voulu dire, *is ne fus iamais homme privé*: mais il n'y a pas plus de loüange d'estre Noble par ses ayeuls, que d'y auoir adiousté quelque chose de soy: Senèque dit que, *Celuy qui louë son pere & son ayeul, louë des choses étrangères*. Sans doute, c'est vne Noblesse plus propre celle qui s'acquiert par la valeur & la vertu, que celle que les predecesseurs ont laissée: Ouide dit fort bien sur ce sujet. *Que nous ne pouuons pas appeller nostre ce que nous n'auons pas fait*. Il est tresveritable; la Noblesse de l'ayeul est la pierre où s'aiguisent les merites du successeur: car sans cette diligence, ce seroit vne piece d'acier inutile pour couper; Le Poëte satyrique, a dit fort élegamment; *De quoy te seruent les statües des*

Claudes & les figures au nez vermoulu des Dictateurs tes ancestres, si tues un meschant? I'ay nommé l'Auteur de ces paroles Poëte satyrique: mais ie m'en repens il estoit tres-iuste. Je retourne en mon chemin, & dis que l'indignation que les Princes reçoivent quand on leur enuoye des personnes communes est tres-grande, & iuste. Auguste Cesar commanda que certains Ambassadeurs qui estoient de race d'affranchis, ne prissent pas la hardiesse de s'asseoir en a l'Orchestre qui estoit vn lieu noble concedé aux Ambassadeurs. Eschines, parlant de quelques Ambassadeurs qui auoient mal negocié vn affaire hors du Royaume, dit en plein Senat; Ne nous étonnons pas de ce que nous n'auons sceu obtenir nostre demande, puis que nous auons enuoyé pour Ambassadeurs hors de nostre ville, des hommes qui ne scauroient ny viure ny se gouverner dans leurs maisons. Louys XI. Roy de France, donna occasion de faire beaucoup de mauuais iugemens de luy, à cause de quelques indignes Ambassadeurs qu'il enuoyoit, & de ce qu'il se seruit long-temps en cette charge de son

a Lieu honorable à Rome destiné aux Senateurs pour voir les ieux & autres passe-téps publics.

Vn Barbier Ambassadeur de Louys XI.

Barbier qui s'apelloit Maistre Oliuier. Ce fut ce celebre personnage là qu'il enuoya après la mort du Duc de Bourgongne, pour traiter des discours du mariage du Prince Daufin son fils avec la fille du Duc decedé: ce maistre Oliuier estoit alors Comte de Meulan: mais les plus grands se moquoient de cela: car ils n'ignoroient pas sa bassesse, de façon qu'il fut fort mal receu en la ville de Gand & Philippes de Commines affirme que s'il n'en fust promptement forty, en ayant eu aduis d'un de ses confidens on l'eust ietté dans la riuere.

b L'auteur du present liure se trompe car ce n'estoit point sa principale charge, P. de Commines ne dit pas cela. ou Melis.

Vn maistre de Grammaire Ambass. des Rhodiens vers Casius.

Du Medecin Ambass. d'Eumenes. Vn autre le fut de Sophie,

IvL. Si est-ce que i'ay veu plusieurs exemples qui doiuent tenir lieu de raison: il y a eu de grandes Republiques qui choisirent pour leurs Ambassadeurs des hommes de fort basse condition: ceux de Rhodes lors que leur Republique fut plus florissante, enuoyèrent pour Ambassadeurs Archelaüs, Maistre & Precepteur de Grammaire. Eumenus enuoya son Medecin Ambassadeur à Rome. Vn autre Medecin, appellé Stephanus, fut aussi Ambassadeur de Sophie, femme de Iustin, vers Theodore Iustinian:

nian : c'est pourquoy ie m'estonne de
 que de Commines trouue si mauuais
 que Louis XI. enuoyast son Barbier
 pour Ambassadeur.

*femme de
 Justin. Vn
 Sophiste
 d'Athene
 vers Mi-
 thridate.*

LOUIS. Il faut en cela confide-
 rer la difference des temps : En celuy
 d'Eumenes, de Sophie, & de la Re-
 publique de Rhodes, les plus recom-
 mandables qualitez des hommes con-
 sistoient en deux seules parties, à sça-
 uoir les armes & les lettres, & non pas
 sans raison : par ces deux voyes on ar-
 riuoit au suprême degré d'honneur &
 d'estime: Des doctes & des valeureux
 on faisoit les Empereurs, les Princes,
 & les Senateurs des Republiques ; &
 ainsi, les Philosophes, les Medecins,
 & les Orateurs estoient dignement
 estimez. Durant que les sciences ne
 se reduisoient point en offices Ve-
 naux, elles rendoient les Grands qui
 les possedoient plus illustres, au lieu
 de les obscurcir. Comme aujour-
 d'huy, vn Roy, vn Prince & vn grand
 Seigneur ne feroit pas à mépriser pour
 estre élegant Orateur, docte Mede-
 cin, grand Philosophe, & sçauant
 Mathematicien, pour son contente-
 ment particulier, & non pas pour en

*Raisons
 de l'éle-
 ction de
 ces gens
 là pour
 Ambass.*

vsfer mécaniquement: Aussi vn Roy ou vne Republique, qui enuoyoit alors pour Ambassadeur vn noble Senateur, ou quelqu'vn de ces Ministres, qui fust d'auenture excellent Medecin, ou Philosophe, n'en offensoit pas la dignité, d'autant que si vn tel Ambassadeur estoit capable d'estre employé en cette charge sans estre doüé de cette partie de science, il est à presumer qu'en la possédant & en vsant comme on faisoit en ces temps-là, sa capacité en estoit de beaucoup augmentée. Iusques auourd'huy personne n'a blâmé Antoine d'auoir enuoyé pour Ambassadeur vers Octavian le Maistre de ses enfans, qui s'appelloit Euphronius. On ne murmura non plus contre les Atheniens, pour auoir donné cette charge à vn Sophiste, appelé Antenion, enuoyé à Mithridates, ny contre le Roy Atalus, qui de Crates Grammairien en fit son Ambassadeur vers le Senat: Mais maintenant que les temps se sont si fort subtilisez, que ce qui estoit autrefois vne qualité seule, s'est diuisé en Hierarchies, & que les sciences se sont conuerties en offices, dont les

vns plus que les autres se sont laissez mépriser. Vn Prince ou vne Republique ne pourroit pas se preualoir honnestement en ces temps des exemples de deux mil ans , parce qu'ils n'ont plus aucune force : c'est pourquoy on blâme iustement Louis XI. d'auoir enuoyé son Barbier à vne si importante Ambassade. Paschalius ne le nie pas , quoy qu'il l'excuse tant qu'il peut , disant, *que le Roy peu assuré de la confiance de ceux qu'il pouuoit enuoyer pour Ambassadeurs au lieu de Maistre Oliuier*, cela veut dire qu'il se méfioit des principaux de son Royaume , *se seruit de la loyauté qu'il auoit expérimentée en cét homme là* ; mais il est bien dur à souffrir que Paschalius adiouste cecy , *qu'il ne deshonnora ny n'offensa point la dignité d'Ambassadeur*. Ce qui s'oppose directement aux opinions de tous ceux qui touchent sur ce poinct là , lesquels disent qu'il offensa la mesme dignité qu'on luy auoit donnée : mais qu'importeroit quand les Autheurs ne seroient pas de cette opinion , ny que Paschalius l'excusast , si la raison publie cela comme vn outrage ? Seneque parlant

Punition de Dieu à un Estat qui a des indignes Ambass. sur cette matiere, dit, que Dieu pour se vanger des hommes, & diffamer les choses mondaines, ne trouua point de meilleur moyen que de permettre que les grandes charges se donnassent aux indignes. Et T. Liue sur le mesme propos; Que le Ministre indigne de sa charge ne rauale pas seulement son autorité propre, mais aussi la grandeur & la Majesté du Prince. Mais pourquoy faut-il prendre préde à tant de circonstances pour les Ambassadeurs plutoft que pour tout le reste des autres charges? C'est que les Ministres domestiques laissent le dōmage dans la maison seulement; mais les Ambassadeurs le laissent & dedās, & dehors. Eluidius Priscus nous monstre bien avec le doigt la vraye image d'un Ambassadeur, quand il dispute deuant Marcellus, disant, que nonobstant tous ceux de cette congregation fussent gens de bien, il falloit pourtant élire entre eux celuy qui deuoit estre enuoyé pour Ambassadeur au nouveau Empereur Vespasien, & n'on pas ietter au sort. Les Roys & les Republiques se sentent fort indignéz quand on leur enuoye des hommes qui ne sont pas de noble & genereuse

Qu'il faut choisir la personne qu'on veut faire Amb. & non pas la ietter au sort.

extraction, & de qualitez eminentes, parce que *la qualité de celuy que l'on enuoye est un raisonnable argument de l'estime qu'on fait de celuy auquel il est enuoyé.* Outre cela, les hommes de petite étofe ont tousiours accoustumé d'essayer à faire perdre le souuenir de ce qu'ils ont esté, avec la representation de ce qu'ils sont; & pour ce sujet, ils sont tousiours après à rechercher les ostentations & les vanitez qu'ils iugent dignes des grands personnages, pensant par ce moyen estre reputés tels, sans remarquer que cét estime, où il y a tant de disproportion, est presque tousiours l'instrument de leur ruyne; ou bien s'ils seruent quelquefois à les éleuer, c'est aussi pour les faire trébucher de plus haut comme Phaëton. Il y a des esprits si aveuglez d'ambition, qu'ils cherchent vne renommée parmy les mal-heurs, mais ces gens-là fabriquent avec leur propre perdition celle de la Republique. Rome en pensa faire autrefois experience en la personne d'Hispo; il ressentit ces premiers effets de presumption, & la ville se vid presque en état d'éprouver les seconds. Ce personna-

ge estoit de basse condition : mais estant monté en la suprême familiarité de Tybere , il se gouverna si insolument en la gloire de la Monarchie qu'il l'eust voulu attirer avec soy quand il en fut précipité. La vanité est vn ombre qui accompagne ordinairement vn méchant corps ; notamment, ou vn homme presume de n'estre pas connu, & où il veut que le faste & la vaine gloire fussent les preuves de sa qualité. Celuy qui n'est pas né pour estre dans l'estime , malaisément s'y peut-il gouverner ; & celuy que la fortune n'a pas receu entre ses bias en naissant , ne se peut qu'avec grand soin de soy mesme , garentir de s'accoster de l'insolence quand la prosperité luy arriue. Guichardin raporte que le Cardinal Gurgense fauory & premier mobile de la volonté de l'Empereur Maximilian non content d'auoir esté plusieurs fois ouy en audiences publiques & secrettes du Pape Iule II. où il auoit tousiours paru avec son arrogance accoustumée, voulut encore traiter avec le Pape de quelque autre affaire qu'il auoit , mais le Pape pour certaines considerations deputa

*Trait de
grando
vanité
d'un
Cardinal
Ambass.*

deputa trois Cardinaux pour en conférer ensemble: Cet Ambassadeur qui estoit fort remply de vanité, iugeant que l'on faisoit peu d'estime de luy enuoya à l'assemblée trois de ses seruiteurs pour traiter avec les trois Cardinaux. Maistre Guichardin ne s'arreste pas tant à considerer l'orgueil de Gurgense, comme la patience du Pape. *L'humeur du Pontife, dit-il, qui souffroit mal-aisément de moindres choses, dissimula neantmoins cette cy.* Salomon allegue sur ce propos, *Qu'il n'y a rien qui trouble & qui renuerse le monde, comme l'esclau qui est deuenu maistre.* Mais ie finiray ce discours en disant que l'Ambassadeur de noble race de cheuance, & craignant Dieu, trouuera plus de meilleurs moyens de faire reüssir ses affaires, qu'il ne luy en peut-estre enseigné par les preceptes de tous ceux qui ont écrit le plus subtilement sur cette matiere: & suiuant cela, ce sera tousiours à tort que les Princes se plaindront du peu de fruit des Ambassadeurs de basse condition & de mœurs infames, qu'ils auront choisis pour les seruir, ce qui ne se peut faire sans vn extreme mépris du Royau-

*Eliogabale choi-
sissoit
toufiours
les plus
meschans
hommes
pour em-
ployer
aux
charges
publiques*

Royaume & des vassaux. C'estoit vne coustume d'Eliogabale, d'élire toufiours les plus méchans en qualitez pour employer aux plus grandes charges. Ce fut pourquoy les Lacedemoniens voulant donner à entendre la grande erreur que l'on commettoit en telles choses, firent vne Loy qui contenoit, *que les Gladiateurs Comediens & pareille sorte de gens ne pourroient iamau estre accusez ny repris pour auoir mal exercé vn office de la Republique*; d'autant que l'on ne pouuoit attendre autre chose d'eux, & que la faute s'en deuoit seulement rejeter sur ceux qui les auoient élus.

I V L E. Je ne sçay comment on se doit gouverner en cecy, ayant ouy dire que ce seroit faillir d'enuoyer des Ambassadeurs de sang illustre & de grande consideration, par ce que l'égalité qui se récontreroit avec les autres Seigneurs de la Cour où ils sont enuoyez, pourroient engendrer de l'émulation & causer de grands inconueniens.

*Qu'il
n'est pas
toufiours
à propos*

L O V I S. Ces mouuemens là n'arriuent pas pour l'enuoy que l'on fait d'vn Cavalier de fort grande extraction,

ction, & en toute rigueur, autant re- *de faire*
 leué qu'homme que la fortune ait *negocier*
 colloqué au plus haut degré de ses fe- *les affai-*
 licitez, ny parce que l'on enuoye des *res par*
 Ambassadeurs de France à la Cour *des per-*
 Imperiale; d'Espagne en France; où *sonnes*
 de l'Empire en Angleterre; desquels *illustres*
 le sang & la Noblesse fust aussi an-
 cienne que les premiers Roys de leur
 nation, ou bien qu'elle tirast son ori-
 gine de ces mesmes Roys, car la haine
 ne s'engendreroit pas de l'égalité qui
 se pourroit trouuer entre vn Cavalier
 François & le plus grand Seigneur
 d'Espagne, entre le plus grand Poten-
 tat d'Alemagne, & vn Cavalier Espa-
 gnol; ny d'vn Allemand à la premiere
 personne d'Angleterre, mais si quel-
 qu'vn de ces Roys enuoyoit pour
 Ambassadeur à vn autre Roy, ou vn
 frere, vn second fils, ou vn fils na-
 turel, ce seroit vne perilleuse façon
 que les inconueniens qui naissent
 des concurrences & des égalitez trou-
 uent moins de milieu; comme il
 aduient aussi quand on enuoye vn
 grand du Royaume où vne personne
 constituée en vne dignité éminente,
 en des pais où il n'y a point de Roy, &
 auf-

*Exemples
des incō-
ueniens
qui en
arriuent*

ausquels neantmoins on a accoustumé d'enuoyer des Ambassadeurs. C'est ce qui fut iudicieusement preueu au Cōseil d'Estat de Castille, ainsi que Conestagius le recite, quand ils voulurēt s'enuoyer pour Ambass. en Portugal le Cardinal Don François Pacheco, vers Henry Cardinal, & dernier Roy de ceux de la maison de Portugal, car biē qu'ils iugeassent que cela feroit entrer ce Prince en grande consideratiō pour la conference des affaires, de luy enuoyer vne personne de si grande reputation que celle que le Cardinal auoit acquise au monde: Toutefois ils prindrent garde à l'inconuenient qui en pouuoit arriuer en ce qu'il estoit égal en la dignité de Cardinal: car l'égalité n'est pas supportable entre les Princes. Aussi Iughurta, s'étonna fort quand il vid que la Republique Romaine luy enuoyoit pour Ambassadeurs, des hommes de si grande estime & dignité, avec lesquels il ne pouuoit trouuer de difference, ce qui luy faisoit croire, *Que les Romains luy enuoyoient plutost pour luy ordonner, que pour luy requerir.* De façon qu'on peut inferer, que cette sorte de per-
son-

sonnes égaux en dignitez & en toutes autres qualitez, doiuent estre exclus de la charge d'Ambassadeur, mais non pas la condition priuée bien qu'elle fust tres-releuée en noblesse.

I V L E. Mais de combien trouuez-vous qu'un Ambassadeur doiue estre riche, & quel est le genre de richesse que vous desirez qu'il soit pourueu?

*Combien
Un Amb.
doit estre
riche.*

L O V I S. Il faut qu'il soit riche, mais non pas à la façon des Stoïques, qui disoient; *Que les richesses de l'ame estoient les seules richesses que l'on deuoit estimer, & que tout le reste n'estoit qu'ordure & écume. Que le sage plus laid que Thersite, estoit plus beau qu'Adonis, & que le plus pauvre excelloit Cresus en richesses.* Ces sentences ne sont bonnes que pour l'école d'Epictete, & non pas pour estre recitées dans les Cours des Roys. Il faut que l'Ambassadeur soit riche de patrimoine, autrement il ne pourroit pas fournir à la dépense à quoy son office l'oblige, tant aux habits & liurées, qu'à la table, selon la magnificence qui est requise en l'un & en l'autre: il employeroit à son vtilité propre tous les deniers qu'on luy deliureroit pour l'exer-

*Pourquoy
il faut
qu'un
Ambass.
soit riche.*

l'exercice de sa charge : & d'ailleurs, s'il estoit indigent, il seroit plus facile à corrompre par les offres qu'on luy feroit aux occasions necessaires ; on soupçonne tousiours qu'un homme pauvre est plus capable de commettre vne perfidie & vne lâcheté qu'un riche. La pauvreté est vne bresche que l'on attaque fort hardiment, & par laquelle on renuerse plusieurs forts qui sembloient estre inaccessibles. Scipion Emilian disoit, à ce que rapporte Canonherius, *Que l'on ne deuoit pas élire pour Ambassadeur Seruius Sulpitius, ny Aurelius, bien qu'ils fussent personnages illustres, & habilles hommes, d'autant que l'un possedoit trop peu de bien, & que l'autre n'en estoit iamais rassasié.* Les Romains & les Atheniens tenoient pour commune sentence, que l'on ne deuoit point receuoir personne en la dignité de Magistrat qui n'eust du bien: *C'est vne merueille quand un pauvre Iuge suit l'équité.* La pauvreté porte les hommes à la conuoitise, qui est la racine de tous maux. La réponse que fit vn iour vne femme est bonne à alleguer icy ; On luy demandoit *lequel estoit*

*Plaisante
réponse
d'une
femme.*

estoit meilleur en l'homme d'estre riche,
 ou sçauant? elle répondit, qu'elle voyoit
 aller plus souuent les sçauans en la mai-
 son des riches, que les riches en la mai-
 son des sçauans. Tibere empescha que
 Caius frere de Galba, qui estoit pau-
 ure, n'allast gouverner les Prouin-
 ces pour la iuste crainte que l'on doit
 auoir de l'indigent, principalement
 quand le desir d'acquérir le talonne. Il
 faut donc conclurre que la moyenne
 richesse est la plus propre à la charge
 d'Ambassadeur, parce qu'elle se ga-
 rantit de la superfluité & de la vanité,
 fans manquer à ce qui est necessaire &
 bien seant. Licurgue ne fit iamais rien
 de plus important pour la Republi-
 que, selon Plutarque, que d'ordon-
 ner, *Qu'aucun Citoyen ne fust, ny pau-
 ure, ny riche, d'autant que ces deux ex-
 tremitez sont également propres à tom-
 ber dans les perils & les mauuaises a-
 ctions.* La pauvreté fut la seule occa-
 sion qui obligea Othon à se rebeller
 contre Galba, & à attaquer l'Empire:
 & la richesse excessiue donna moyen
 à Iulian d'acheter l'Empire. Plautus
 & Sylla également dangereux à la Re-
 publique furent tous deux en mesme
 temps

*La me-
 diocre
 richesse
 plus pro-
 pre à un
 Ambass.*

*Inconue-
 niens de
 la pau-
 vreté &
 de l'ex-
 cessiue
 richesse.*

temps agitez : de differentes passions vicieuses , la pauureté & l'abondance. Avec vne moyenne richesse on est plus capable d'exercer la prudence en ses déportements ; & estant aydée des pensions & appointements attribuées à sa charge , elle peut suffisamment satisfaire à toutes ses obligations ; *mais la pauureté enuoyée en vn Royaume estrange est infiniment dangereuse, car ne pouuant gagner personne, elle peut estre gagnée soy mesme.* Et comment peut-on acquerir l'affection & la liberté d'autruy sans vser de liberalité, & sans parler des grandes intelligences ? comment la maison d'vn Ambassadeur pauure sera-t'elle frequentée des esprits curieux des habiles hommes , & des necessiteux ? qui sont les acqueducts & les conduits qui portent à l'Ambassadeur la premiere connoissance des choses dont il peut tirer de grands aduantages quand il en sçait bien vser ? *Après le commencement des choses, toute addition est facile, dit le Philosophe.* Iamais vn Ambassadeur qui sera reconnu auare ou indigent, & sans moyens pour faire du bien à quelqu'vn, n'aura de bons ad-
uer-

uertiffemens: personne ne recherchera d'auoir accès chez luy: il sera méprisé comme tous les pauures le sont, au grand preiudice de sa Republique, & des affaires qu'il negociera. Il est bien vray que le Roy doit fournir à tous ces frais là: mais il se rencontre des occasions où il faut que l'Ambassadeur aduance son bien, de peur que l'attente ne les luy fist perdre. Comme s'il auoit receu commandement de partir à vne Ambassade, d'arriuer promptement, ou de seiourner au lieu où il seroit enuoyé, & qu'il retardast cette obeyffance, en s'excusant sur ce qu'on ne luy auroit pas deliuré les deniers ordonnez pour cét effet, il se trouueroit seul coupable de tout le mal qui seroit aduenu par son retardement. Ciceron, traittant de cette matiere, dit, *Que les Rhodiens ayant éleu des Ambassadeurs pour aller à Athenes, & n'estant pas partis le iour déterminé, furent accusez deuant le Senat comme coupables, & penserent estre chastiez comme tels: L'accusateur alleguoit, Que par la negligence & le retardement des Ambassadeurs, le temps commode, & l'occasion favorable aux*

En quelles occasions un Ambass. doit employer son propre bien. Histoire sur ce propos.

affai-

*affaires s'estoient passez. Les Ambassa-
deurs, s'excusoient, Que le Tresorier
ne leur auoit pas deliuré les deniers qui
leur estoient assignez sur le Tresor pu-
blic, & que cela les auoit arrestez : à
quoy l'accusateur repliquoit ; Que ce
n'estoit pas là vne excuse legitime, parce
que chacun estoit tenu de faire sa char-
ge : Que si le Tresorier s'estoit mal ac-
quitté de la sienne, ils ne se deuoient pas
arrester pour cela, qu'il en seroit separé-
ment accusé & chastié : Neantmoins
qu'ils auoient encouru delict, d'autant
que le mesme iour que les depesches sont
données aux Ambassadeurs, ils sont
obligez, sans auoir égard à leurs excu-
ses d'employer leur propre bien pour sup-
pléer aux delaiz des Tresoriers, plutost
que de hasarder dans la consideration
d'un mécontentement particulier, les
affaires du public pour lesquelles on doit
employer tout ce que l'on possède. Et si
vostre bien n'estoit suffisant, deuoit ad-
iouster l'accusateur, c'est tousiours un
delit d'auoir accepté vne charge qu'un
pauvre ne peut exercer : & vous deniez
auparauant auoir remonstré vostre in-
commodité. C'estoit fans doute la plus
forte raison. Je presume pourtant qu'il
y auoit*

y auoit d'autres circonstances dans cette accusation, que celles qui se li-
sent dans cét Auteur. Il n'y a pas guere
d'apparēce, que les Ambassadeurs euf-
sent couru mesme risque en iugement
sur cette simple accusation. Il ne faut
dōc point admettre la pauureté dans la
charge d'un Ambassadeur, afin qu'il
ait moins de sujet de receuoir quel-
ques presens considerables du Roy à
qui il fait la cour, ce qui ne se doit pas
faire sans la permission particuliere du
sien: La raison recuse tousiours celuy
qui est obligé à son Roy, à sa patrie &
à sa propre reputation, cela serui-
ra neantmoins à faire vne mauuai-
se interpretation de ses actions: Vn
Ambassadeur doit vne satisfaction de
foy-mesme aux plus méchans. Et si
d'auenture il arriue que quelqu'affaire
reüssisse mal entre ses mains, les pre-
sens qu'il aura receus le feront soup-
çonner de son Roy & de son Royau-
me. Entre plusieurs merueilleuses
ordonnances de la Republique de Ve-
nise, il y en à vne qui deffend expres-
sément a leurs Ambassadeurs de re-
ceuoir aucun present du Prince où ils
resident. Hermolaus Barbarus, grand
per-

*Qu'un
homme
pauvre
ne peut
estre
Ambass.*

*Les Am-
bassa-
deurs Ve-
nisiens
ne peu-
uent re-
cevoir
aucuns
presens.*

Chastiment sur ce sujet.

personnage de cette Republique en fut banny, parce qu'estant Ambassadeur en la Cour Romaine, il accepta vn Euesché que le Pape luy donna. C'est vne loy qui deuroit estre publiée, & rigoureusement obseruée en tous les Royaumes qui font estat d'vne bonne police: celuy qui a ouuert la main pour receuoir, à disposé son ame pour adherer aux desseins d'autruy; d'autant que le don est vn tyran caché, qui surmonte tout. Seneque

Ceux qui recoiuent d'autruy engagent leur liberté.

donne ce precepte; *Qui voudra conseruer sa liberté, ne recoiue point de bien fait d'autruy.* L'Empereur Iustinian admoneste ainsi les Iuges, *Qu'ils ne recoiuent point de presens; ils ostent la liberté, auenglent l'entendement, captiuent les volontez, & diffament l'honneur,* Les Ambassadeurs, necessiteux qui negocient en particulier avec vn Roy, ou avec son fauory, sont encore plus redoutables que les autres; veu qu'aux affaires importantes, il se peut faire que le Roy ou s^{on} fauory, essayera d'acheter à quelque prix que ce soit, vn aduis ou vn delay d'vn Ambassadeur, & il y a grand dāger, qu'vn homme necessiteux ne se laisse emporter à l'in-

à l'intérêt, principalement quand il croyra que son fait est secret. Il est impossible de prévenir tous les accidents qui peuvent arriver en ces occasions. Mais à tous événements, il sera toujours beaucoup plus avantageux, de choisir un Ambassadeur riche que pauvre, encore que le riche fust convoiteux; d'autant que celui qui n'aime le profit que par la seule habitude du vice, ne sera pas si facile à vaincre, que celui qui le desire par nécessité; & le noble ne sera pas si susceptible de trahison, que le plebé. Philippe l'expérimenta ainsi: Il achetta & gangna par des présents tous les Ambassadeurs de cette célèbre République d'Athènes, excepté Socrates. On deuroit donc par une loy inviolable & une peine irremissible, deffendre aux Ambassadeurs de recevoir d'un Roy étranger aucun don de prix ou de plaisir: Si le même Philippe l'eust établie, ses Ambassadeurs ne se fussent pas laissé suborner par le fils de Perseus, pour mettre celui de Demetrius entre les mains des Romains.

*Vn Amb.
doit estre
riche.*

I V L E. Il falloit que cette loy fust en Grece, puis que Epicrates, fut con-

*Ambass.
chastiez.
pour a-*

Q

*avoir receu
des pre-
sens.*

damné en cinquante talents, & Callias, à la mort, pour auoir receu quelques presens du Roy de Perse, à qui ils auoient esté enuoyez Ambassadeurs separément; bien que le premier eust deliuré sa Patrie d'une inimitié inueterée, & le second, traité vne paix qui leur estoit fort agreable.

LOUIS. Vn esprit auare est vn hoste si mauuais, qu'en toutes les actions où il se mesle, quoyque les affaires succedent heureusement, il y loge tousiours le soupçon: mais en celles qui ne reüssissent pas, quand cette presumption en est dehors, ne peut causer de plus infame reproche à celuy qui en auoit la charge, que de le faire appeller peu heureux.

*Exemple
d'un
Ambass.
Romain
que Pyr-
rhus vou-
lut sub-
borner.*

IULE. La sincerité du Romain Fabricius, est digne d'estre imitée & sa generosité estimée, lors qu'ayant esté Ambassadeur vers Pyrrhus, il resolut de le suborner, & voyant que ses inuentions n'auançoient rien, il essaya de luy donner la terreur, & pour ce fuiet il commanda qu'on mist incontinent vn grand Elephant deuant luy, cela fut executé sur le champ, & ce Romain le voyant se prit à sou-rire & dit,

dit, l'orne me vainquit pas hier, aussi ne fera la beste aujourd'hui.

LOUIS. Comme les Ambassadeurs ne se doiuent pas laisser emporter à l'interest & au gain, aussi doiuent ils soigneusement prendre garde aux moyens dont ils se seruent, pour attirer à eux les Ministres ou autres personnes de la Cour où ils resident (si d'auanture ils le doiuent faire: car ie ne dis pas qu'ils le fassent) d'autant que l'vtilité qu'ils en pourroient retirer en faisant reüssir leur projet, ne serapas si grande, que seroit le dommage en cas qu'ils y faillissent; ils se ruyneroient, & les affaires quant & quant. Il y a beaucoup à douter & à hasarder quand on veut entrer en vne mer qui n'a point esté nauigée; il faut vn Nautonnier bien expert pour l'entreprendre: Au moins quand on y peut faire quelques remarques, on a plus de raison de tenter la fortune, & l'esperance s'anime encore que l'experience manque. Ce qui importe le plus au Pilote en ces occasions là, c'est de pouruoir à la defence necessaire contre les perils qui peuuent arriuer, & sonder les ports auant que de les

Comme les Amb. se doiuent gouverner pour acquerir des intelligences par presens.

Generouse réponse d'un Ambassadeur à ceux qui le vouloient corrompre par presens.

prendre. L'Ambassadeur qui obseruera ces preceptes, ne se trouuera iamais dans la confusion des Samnites, quand l'un d'eux offrit vne somme d'or à Marcus Curius, sans auoir auparauant fondé s'il la receuroit: à quoy il répondit, *Impertinent Samnite, rapporte à ta Republique, que Marcus Curius ayme mieux commander à des riches, que de l'estre.* Iugez quelle honte deust auoir cét Ambassadeur; & celuy des Etoliens, lequel connoissant le peu de commodité qui possedoit. Quintus Tuberon, luy presenta vn bassin d'or, quand il luy répondit, *Ambassadeur, dis aux Etoliens que la continence ne se doit pas traiter de la mesme maniere que la pauureté.* Cela ne se pratiquoit pas seulement entre les Romains: Voyons ce que répondit Phocion Athenien à Alexandre, qui luy enuoyoit deux talents d'or: Ce fameux Grec demanda à l'Ambassadeur; *Pourquoy est-ce qu'Alexandre s'adresse à moy seul entre tous ceux du Senat pour me faire ce present?* parce, dit-il, *qu'il t'estime plus homme de bien de tous.* Dis luy donc, répondit Phocion, *que ie le prie d'agrèer que ie me*

Autre sur vn pareil sujet.

Autre notable repartie.

conserve tel; & renuoya ainsi l'Ambassadeur sans accepter son present. Il est permis aux Ambassadeurs de porter des presens aux Roys qu'ils vont trouver: les vns les reçoivent pour marque de courtoisie, & les autres forcent les Ambassadeurs à leur en porter, autrement ils ne les admettent point en leur Cour. Ainsi fit Attila, qui ne voulut pas recevoir Apolonius Ambassadeur de l'Empereur, s'il ne luy apportoit vn present de son Maître. Pierre Martin, parlant des Soldans, ou Roys d'Egypte, dit, qu'ils s'offensent de l'Ambassadeur qui ne leur fait point de presens dès son arrivée. Cela est permis, & mesme necessaire, & cōme il ne se fait gueres d'Ambassades pour autre fin que pour addoucir les rancunes, & conserver les amitez, les presents n'y apportent iamais d'aigreur. Les dons qui se font entre les Roys & les Republiques doiuent estre considerables, ou par le prix, ou par la rareté; les presents des choses singulieres sont plus ordinaires que ceux qui sont de richesses. Artabanus Roy des Parthes enuoya à Tibere vn homme sauuage de sept coudées de haut.

Les Ambassadeurs peuvent porter des presens aux Roys.

Ainsi fait le Turc.

Quelques Princes s'offensent quand les Ambassadeurs ne leur portent point de presens.

Princes se font des presens reciproquement.

Don Emanuel Roy de Portugal, enuoya au Pape le premier Rhinocerot qui vint des Indes, des Lions, des Tigres ; & autres animaux de chasse. C'est chose ordinaire & iuste entre les Roys de se faire des presens les vns aux autres de differētes choses. Virgile connoissoit ainsi, puisqu'il n'introduit iamais d'Ambassade *sans porter quelque present où il va.* Le Roy d'Ormus fit vn present à Emanuel Roy de Portugal d'une Panthere priuée, qui estoit montée sur la croupe d'un cheual Persan richement harnaché, gouvernée par vn Persan, excellent chasseur. Cette beste couroit les Cerfs & les Sangliers. En l'année 1601. le grand Turc enuoya vn Renegat Prouençal à Henry IV. Roy de France pour traiter de quelque affaire : il presenta au Roy vn poignard & vn cimenterre, dont les gardes & les fourreaux estoient d'or, garnis de rubis, & vn pannache de plumes de Heron, qui tenoient dans vn tuyau d'or, tout couuert de turquoises.

I V L E. Il me semble donc qu'il seroit raisonnable que les Princes honorassent reciproquement les Ambassadeurs

fadeurs de quelques presens, & qu'il leur fust permis de les recevoir.

LOVIS. Il est vray qu'il y a des causes qui rendent cette action tolerable ou illicite. Il ne seroit pas mal à propos qu'un Ambassadeur qui auroit obtenu d'un Roy tout ce qu'il desiroit, s'en retournast encore particulierement favorisé de gratifications, comme furent les Ambassadeurs d'Énée vers le Roy Latinus, qui furent dépeschez selon leur gré, & au contraire, ce seroit vne faueur bien digne de soupçon, qu'un Ambassadeur qui n'auroit rien obtenu d'un Roy où il auroit esté enuoyé, s'en reuint chargé de ioyaux & de commissions pour le Roy estrangier enuers le Roy propre; Tel personnage meriteroit la honte & le blâme que Cicéron fit aux Ambassadeurs que le Senat auoit enuoyez à Antoine, lesquels s'en retournerent chargez de ses affaires enuers le Senat.

IULE. Il est certain qu'il faut que ce soit en des occasions toutes nettes de scrupule, que les Ambassadeurs puissent reuenir des Royaumes estrangers favorisez des Roys, &

En quels cas un Ambass. peut recevoir des presens Exemples.

honnorez de leurs presens.

LOUIS. En ce cas-là personne ne scauroit trouuer à blâmer ces actions: & il est à croire que les Romains, dont les exemples témoignent qu'ils faisoient tant d'estime de la pureté des mœurs, n'eussent pas fait vne chose qu'ils iugeoient infame & inciuile aux autres Nations. Ils donnerent aux Ambassadeurs de Massinissa cinq mille deniers, & deux habillemens de pourpre à chacun, & à leurs compagnons d'honneur qu'ils menoiert avec eux, mille deniers, & vn habillement. Aux Ambassadeurs de Sagunthe qui vindrent offrir vne Couronne d'or à Iupiter, auxquels ils donnerent, en recompense, de l'argent monnoyé comme aussi firent-ils aux Ambassadeurs d'Antoine & de Cleopatre. Enfin, il est certain, quoy que plusieurs en doutent, qu'vn Ambassadeur peut & doit accepter les dons du Prince auprès duquel il reside, toutefois avec les circonstances deduites, & les recevoir avec action de graces, car il ne les peut refuser sans faire beaucoup d'inciuilité: Mais il doit considerer l'estat des affaires & la correspondance des

*Presens
faits à des
Ambass.*

*Aduis à
l'Amb.
sur les
presens.*

ce des

ce des Princes, d'autant que s'il reconnoissoit vne mauuaise intelligence entr'eux vne amityé douteuse & des affaires disputables, l'Ambassadeur feroit tres-mal de receuoir quelque present & n'imiteroit pas Pline, qui dit, *qu'il n'auoit iamais receu de presens en traitant d'affaires*: Il est vray que ce n'est pas precisément sur nostre propos qu'il dit cecy. Mais quand le temps ne cause pas ce scrupule, & que les affaires sont paisibles, il faut accepter les faueurs des Princes, & les receuoir de bonne grace accompagnée de generosité, & d'un maintien qui ne resente rien d'auare: & cela se temoigne en vsant de largesse & de liberalité au porteur du present: se gardant de ne pas faire comme cét Ambassadeur d'Athenes auquel Denis le Tyran enuoyant deux superbes habillemens afin qu'il en choisist vn pour sa femme, *ie les emporteray tous deux dit-il, afin qu'elle choisisse elle mesme.*

*Auarice
d'un
Ambass.*

I V L E. Denis estoit bien peu liberal, & l'Ambassadeur beaucoup auare.

L O V I S. On doute si les dons que

Qs

l'on

*Si les
dons que
reçoit un
Ambass.
luy ap-
partien-
nent ou
non.*

L'on fait aux Ambassadeurs leur ap-
partienent proprement, où s'ils les
doivent offrir à leurs Princes dont ils
tirent de grands appointemens & re-
compenses: mais on conclud qu'ils
appartinent aux Ambassadeurs puis
que c'est en leur seule consideration
qu'ils se donnent; & que ce sont per-
sonnes libres qui peuvent acquerir
pour eux, & aussi, que le don s'ac-
quierit pour autre personne qu'à celle
à qui il se fait, s'il n'y a quelque parti-

*Les Am.
de Venise
doivent
donner
leurs pre-
sents à la
Republi-
que.*

culiere condition exprimée. Quoy
qu'il en soit, le meilleur procedé de
tous, est celuy des Ambassadeurs de
Venise, à qui il est deffendu de ne re-
cevoir aucune chose, qu'ils ne le don-
nent à la Republique, bien qu'ils ob-
seruent rarement cette regle. Arre-

*Resolutio
du doute
precedant
Un Amb.
est obligé
d'emplo-
yer son
bien pro-
pre en
l'exercice
de sa
charge.*

stons nous donc là, que l'Ambassa-
deur ne peut rien recevoir du Prince
estrange, & que s'il en reçoit quelque
chose elle n'est pas à luy, iusques à ce
qu'il l'ait declarée ou monstree à son
Prince: Et en outre qu'il est obligé
d'employer, en l'exercice & au train
de son Ambassade, non seulement ses
appointemens & pensions, mais en-
core son patrimoine. Aussi par com-
pen-

pensation, le Prince de l'Ambassadeur est précisément obligé à la protection & au soin de sa maison & de sa famille, qu'il abandonne pour son service, & qu'il laisse sans maistre ny administrateur. Bien plus, le Prince est tenu de remédier aux necessitez qui luy pourroient estre representées, & de s'enquerir encore s'il n'y en a point d'autres qu'on luy taille par modestie & par respect, sans se dedaigner de prendre garde aux plus petites choses, ny d'imiter l'exemple du Senat Romain, auquel Regulus son Ambassadeur en Afrique, escriuit, *Qu'il avoit appris que le receveur d'un bien qu'il avoit dans Rome estoit decedé; sans s'expliquer autrement; Aufsitost, le Senat commanda qu'aux despens du public, on eut soin de l'administration de son bien.*

Le Prince doit avoir soin de la famille & de la maistre son de l'Amb. absent. Exemple.

I V L E. Mais quelle richesse estimez vous qui doive estre preferée en la personne de l'Ambassadeur, ou celle qui est heritée ou bien l'acquise?

Quelle richesse est plus prisable en l'Am. ou l'heritée ou l'acquise.

L O V I S. La richesse acquise met en reputation l'industrie de son possesseur: Et l'on presume que celuy qui sçait bien gouverner ses affaires, ne

rendra.

*Response
à cette
question.*

rendra pas mauuais conte de celles d'autruy. Toutefois, si la richesse heritée se conserue non seulement entiere, mais avec quelque augmentation, encore que ce soit en moindre quantité, ie luy donne le premier lieu & la tiens preferable à l'autre, en tant que la richesse heritée, rend le successeur plus considerable, car bien que l'autre fasse preuue de l'accort se de s^{on} maistre, la richesse heritée est plus propre pour l'Ambassadeur. Mais plusieurs sages en excluent les excessiues, estimant qu'elles sont sujettes à de grands perils, & approuuent les moderées, qui peuuent ayder à la vertu & maintenir la dignité.

*Si l'Am.
doit estre
naturel
ou estran-
ger du
Royau-
me qui
l'enuoye.*

I V L E. Venons vn peu au point dont vous auez approché par les discours passez, & me faites, s'il vous plaist sçauoir ce que les Auteurs disent sur l'élection d'vn Ambassadeur estrange ou naturel de la Prouince qui l'enuoye.

L O V I S. Il n'y peut auoir de dispute en-cela entre les Auteurs, & ne faut point chercher d'autres raisons que celles de la nature, & la confiance qu'elle a de l'amour que chacun doit auoir.

auoir pour sa Patrie , bien qu'il soit vray que quelques vns l'ont trahie & venduë, mais c'est la naissance d'un monstre, car encore qu'un enfant sorte des entrailles de sa mere avec vne teste de pourceau, vn autre avec des cornes, vn autre ayant deux testes de loup; ce n'est pas à dire que tous les enfantements soient mal-heureux comme ceux-là, qui n'arriuent pas en plusieurs siecles, & c'est fort rarement que la nature se laisse aller à ce desordre; il ne faut point douter qu'il ne soit plus raisonnable que l'Ambassadeur de France soit François; celuy d'Espagne, Espagnol; celuy du Pontife, Romain; celuy de l'Empereur, Allemand; & ainsi de tout le reste. Metellus desirant vn bon succès aux affaires de Iughurta, tâcha de faire que l'Ambassadeur qu'on luy enuoyoit fust estrangier, & non Romain, afin que Iughurta se pût mieux entendre avec luy; mais le Senat répondit à son opinion; *Que les hommes de leur patrie n'estoient point si dépourueus d'esprit & d'industrie, qu'ils en deussent aller chercher hors de Rome.* Toutefois on n'en exclud pas le vassal d'une

Réponse à
cette
question.

Exemple.

d'une couronne héritée ou conquise depuis long-temps, qui n'auroit point donné de mauvais indices de sa fidélité par des rebellions & mutineries, principalement quand un tel vassal possède les autres parties nécessaires à la charge d'Ambassadeur, & sur toutes, qu'il soit homme de bien, d'autant que la vertu doit être estimée en quelque nation quelle se rencontre. Annibal, autorisant cette sentence, dit un jour; *Tout soldat de quelque nation qu'il soit, qui frappera courageusement sur l'ennemy, ie le tiendray pour Cartaginois.* Tacfarus Cita dit aussi; *Ne nous informons point d'où sont les hommes doctes & éminents, il nous suffit qu'ils le soient.*

*Que la
bonne
mine est
requise
en l'Am.*

*Qu'il
doit auoir
un beau
nom.*

I V L E. Nous auons cy-deuant remarqué qu'il y a des Auteurs qui tiennent que la taille & la bonne mine d'un Ambassadeur est une partie substantielle de l'Ambassade, & mesme qu'il ayt un beau nom, un nom honoré, & non pas de ceux qui peuvent être de mauvais augures. Paschalius dit qu'Egistratus étant enuoyé Ambassadeur aux Samnites, fut receu de Lentichius, qui luy deman-

da,

da, en l'abordant ; *Comment t'appelle-tu? Egistrate*, repond l'Ambassadeur; *ie prends ton nom à bon augure*, dit l'autre. Il est vray qu'il y a plusieurs noms de mauuais équiuoques , & qui font d'estranges allusions : aussi tient-on qu'en Italie ces noms de *Malatesta*, *Gamba Curta*, font mal-heureux, comme en Espagne ceux de Hurta-
do, Leon, Lopot Larron, & plusieurs autres de pareille équiuoques.

*Dérobé,
lion,
loup, lar-
ron.*

LOUIS. La subtilité de Plaute me semble plus grande que celle de Lenticlius, qui dit à vn qu'on appelloit Licus ; *Que peut faire vn homme qui s'appelle Licus ?* J'ay opinion qu'il ne regardoit pas à l'augure du nom, mais à la diminution d'iceluy. Si l'on considere ces circonstances-là aux noms, combien doit-on prendre garde à la taille & à la mine des hommes ? Il est vray que la stature & le bon visage accompagné de majesté, a toujours esté de grand effet, & de grande recommandation en toutes actions & en toutes charges. Dès le commencement du monde, quand pour le droit des gens on diuisa les terres & les troupeaux : Lucrece dit, *Que les*
Juges

*Bonne
minere-
comman-
dable dès
les pre-
miers sie-
cles.*

Juges qui les partageoient prenoient garde au visage, & à la taille de chacun, & selon qu'il estoit mieux ou moins bien proportionné, on luy adjugeoit plus grande ou plus petite quantité de bien.

David étoit beau.

Avantage des beaux.

Priam étoit beau.

Anciennes loix d'Espagne.

On dit que Saturne osta le Royaume à son frere, parce qu'il estoit laid; David, à cause de sa beauté, fut choisi entre les Ministres du Roy. Les Barbares mesme, selon Paschalius, tiennent qu'il n'y a que les beaux & de belle taille, qui soient dignes des grandes charges. Parmy tant de Roys qui furent changez par les Armeniens & les Scithes du temps de Tibere & de Neron, ce n'estoit qu'en cette consideration les vns estoient répudiez pour leur mauuaise forme de corps, & les autres estoient aggrandis en faueur de leurs belles tailles. Homere, parlant de Priam, dit, que son aspect & sa personne estoient dignes d'Empire. En Etiopie on ne donnoit les Magistratures qu'à ceux qui estoient de belle taille, & beaux de visage. Aux Loix de la Partida, le Roy Don Alonso eut soin de recommander aux Roys de Castille, de ne se marier qu'à de belles femmes, afin, dit-il, que les enfans

du Roy fussent beaux, & de bonne grâce; adioustant, qu'il est fort conuenable aux fils des Roys d'estre beaux. afin qu'ils soient plus agreables & plus respectez des autres hommes. Vn Autheur de foy dit qu'en l'élection de Daud la beauté fut desirée. Daud, dit l'Escriture, estoit un aspect fort gracieux, & de beau visage. Et après, l'Esprit de Dieu parlant tu Prophete, Ne differe point de l'oindre, c'est celuy qui est élu pour nostre Roy. Seneque & Paschalius s'accordant en semble sur ce sujet, disent, qu'entre les Abeilles, la plus belle commande tousiours aux autres. Les Ambassadeurs de Polongne, qui furent à Paris, après auoir élu pour leur Roy Henry III. Roy de France, luy dirent; *Ou Polacques.*
 Que ce qui auoit obligé les Polacres à cette élection n'auoit pas esté seulement la consideration de la puissance de son grand Royaume, avec laquelle estant vnis, ils seroient deffendus & maintenus cõtre tous, mais aussi de la beauté de sa personne, & de son Auguste Majesté. *La beauté & majesté de Henry III. fut une des principales causes qui le firent Roy de Polongne.*
 Plusieurs Philosophes ont donné diuers éloges d'honneur à cette conformation de membres; les vns l'ont appelée *une muette recommandation;* les

les autres, *une tromperie cachée*; & d'autres encore, *un Royaume sans armes*; d'autant que la beauté prend vn puissant empire sur les autres, avec ses attraits seulement.

IVLE. Il n'y a point de doute que la beauté du corps ne soit grandement importante, cela a esté reconnu de tout temps; elle augmente le credit & l'autorité d'un homme, comme la laideur le diminue. Il y a des Prouinces qui prenoient autrefois garde de fort près au choix des beaux hommes: ils n'employoient iamais aux importantes affaires ceux qui estoient laids, mais ils les iugeoient incapables de toute grande & genereuse action, estimant que la vertu de l'ame soit conforme au vestement extérieur qui luy a esté donné par la Nature. Autrefois les habitans de Meroë, Isle du Nil, qui excèdent en longueur de vie vne fois autant l'âge des autres hommes, n'éliisoient point de chef pour leur commander qui ne fust de bonne mine, & doüé de force. Les Lacedemoniens priuerent Archidamus de son Royaume pour s'estre marié à vne femme qui estoit extrememēt petite,

craig-

*Laidetur
méprisée.*

craignant qu'ils n'engendrassent des enfans de foible complexion.

LOUIS. C'est chose certaine qu'ou il se trouue égalité de noblesse, d'esprit, & de mœurs, celuy qui a la meilleure façon doit estre preferé aux autres; mais cette regle cy ne s'etend pas à desirer la beauté d'Alcibiades, ou de Demetrius; l'vn faisoit honte à l'art de la peinture, puis qu'il n'y eut jamais aucun peintre qui le pust représenter aussi beau qu'il estoit; & l'autre se maintenoit contre le temps, car tant qu'il vesquit, il conserva toujours cette parfaite & rare vnion de membres dont la nature l'auoit orné. Aussi ne doit on pas exclure ceux qui ne sont pas si accomplis en l'exterieur, quand ils possèdent d'ailleurs des qualitez éminentes, de probité, de vertu & d'experience. Agesilaus estoit de petite stature, auoit vn vilage rustique, & boiteux outre cela: Si bien que reconnoissant son propre defaut il ordonna qu'on ne luy dressast aucune statue: comme ne voulant pas faire voir sa mauuaise taille à la posterité, quoy qu'il fust homme excellent & propre à tout. Vn Poëte

*Beauté
d'Alci-
biades &
de Demo-
trius.*

*Pourquoy
Agesi-
laus des-
fendit
qu'on ne
lui dres-
sast point
de statues.*

dit

*Zelon e-
stait laid.
Tirteus
l'estoit
aussi.*

*Aristote
aussi.*

dit que Zenon estoit de fort mauuai-
se apparence, mais il auoit vne valeur
en l'ame qui égaloit les plus braues
hommes. Tirteus Poëte & Capitaine
fut raillé & mocqué des Lacedemo-
niens parce qu'il estoit laid & boi-
teux, mais après qu'il eut gangné la
bataille ils connurent qu'il y auoit
d'autres choses à rechercher aux
hommes que la belle taille. Il n'y eut
personne du temps d'Aristote qui
n'eust approuué son élection, si on
l'eust fait Ambassadeur, chacun le re-
connoissoit plein de suffisance & de
dignité pour vne action celebre com-
me celle-là, & neantmoins il estoit
fort laid de visage & de mauuaise tail-
le. Voicy vn precepte de l'Ecclesiasti-
que; *Ne louë pas vn homme pour sa
taille, & ne le méprise pas aussi à le voir
simplement.* Il semble que Dieu ap-
prouua cette opinion pour vne secon-
de fois quand en la reprobation de
Saül, il enuoya Samuël pour chercher
vn successeur à la Couronne, & en
approchant des fils d'Isaï, la belle ap-
parence de l'aîné luy rauit les yeux &
l'affection; mais la voix de Dieu luy
dit: *Ne t'arreste pas à considerer la belle
face*

face de cetui-cy ny la hauteur de sa stature, il ne me plaist pas; & ne iuge pas selon le regard de l'homme car l'homme ne void que l'apparence & le Seigneur regarde le cœur. Il y en a qui tiennent en leurs discours Philosophiques, que la Nature s'éforce de recompenser par des dons extérieurs le manquement de l'Interieur: Homere ne se gaussa pas de Thiestes pour estre boiteux, chauue & de mauuaise grace, mais il l'appelloit seulement babilard, l'asche & poltron, n'estimant pas que ce fust vn défaut reprochable en vn homme que celui du corps, puis qu'il introduit la mere de Vulcan, qui flatte & carresse son fils en l'appellant *boiteux* par mignardise. Neantmoins il faut éviter l'élection d'un Ambassadeur, d'un homme qui auroit ces défauts là: Je n'entends pas parler du chauue, & n'appelle pas cela défaut: Iule Cesar qui l'estoit n'auroit-il pas esté bon Ambassadeur? Les Couronnes de laurier qu'il portoit n'estoit pas qu'il se souciaist de cacher le manquement du poil, comme quelques vns tiennent, mais pour se garentir seulement de la foudre. Demeurons donc

Iule Cesar estoit chauue.

donc d'accord, que ces hommes defectueux de nature qui seruent de mocquerie à leurs propres parens dans le sein de leur patrie, ne sont pas bons pour estre Ambassadeurs, si ce n'estoit pour aller faire rire les estrangers : Les Ambassadeurs sont comme vne monstre & vn échantillon des hommes de la Prouince qui les enuoye. Cette comparaison est assez conuenable puis qu'un marchand qui croid auoir de belles étofes, en monstre les échantillons pour les faire connoistre. De là vient, que plusieurs Docteurs estimēt que par la mauuaise phisionomie d'un homme, on peut prendre vn general indice qu'il ait commis le delit dont on l'accuse. Erasme, parlant de Therfite, dit sur ce propos ; *qu'un corps laid est le domicile d'une mauuaise ame.* François Garducho supreme Duc de Florence fut iugé indigne de cette grade-là, par ce qu'il estoit bigle & de laide taille. Aux Loix anciēnes d'Espagne où il est fait mention des Cheualiers *de la vanda*, on trouue écrit, *qu'un homme de mauuais regard ne peut faire de bonnes actions.* On dit que Sainct Gregoire voyant

Remarques des Jurisconsultes cōtre la laideur.

voyant en Athenes Iulian, auant quil
 fust Empereur, prognostiqua à sa
 mauuaise façon, qu'il seroit vn Flam-
 beau de l'Eglise. Sainct Isidore Eues-
 que, en dit autant de Mahomet voy-
 ant sa laide figure. Il faut donc con-
 clure que ces personnes là, ne doiuent
 point estre admis aux charges de la
 Republique, particulièrement en cel-
 les des Ambassades. C'est vne chose
 remarquable ainsi. que rapportent Pa-
 schalius & Canonherius, de voir que
 le Senat ait commis cette faute quand
 il enuoya trois Ambassadeurs en Bi-
 thinie pour accorder les differents de
 Nicomedes qui en estoit Roy & de
 son fils, dont l'vn auoit la face toute
 pleine de balafres & de hideuses cic-
 trices, le second estoit gouteux & in-
 commodé à marcher, & l'autre estoit
 homme plein de grande bonté mais
 qui n'auoit nulle inuention: De sorte
 que Caton se gaussant d'eux disoit que
 cette Ambassade n'auoit ny piés, ny teste,
 ny cœur. Ceux d'Athenes se mocque-
 rent aussi de Leon Vincentin, de ce
 qu'il estoit étourdy & trop gras. Il y a
 des Auteurs qui tiennent, que com-
 me Dieu reprobue pour le Sacrifice
 de

*Jugement
 de S. Gre-
 goire sur
 un mau-
 uais vi-
 sage.*

*Autre de
 S. Isidore.*

*Region de
 l'Asie
 mineur.*

*Gausserie
 de Caton
 contre
 des Am-
 bassad.*

de l'Autel, les hommes qui ont quelque defaut notable, on les doit de mefme exclure des Ambaffades, & principalement ceux qui font de fort petite ftature, de peur qu'ils ne renouellent la rifée que l'on fit de Jacob Castelo Jurifconfulte Boulonnois, qui fut enuoyé au Pape Boniface, car il eftoit fi petit qu'il caufa vn rire defordonné à tout le Colege des Cardinaux, quand il entra en leur afsemblée. Ils en excluent encore ceux qui ont le viſage plein de verruës & de poireaux: Comme auſſi ceux qui ont des grands nez tortus & difformes, les groſſes léures de More; ceux qui ſe tiennent courbez & voutez; les borgnes, les tortus, boſſus & boiteux. Les Auteurs confirment leurs opinions ſur les exemples que recitent Aule Gele & Halicarnaffe qui diſent *qu'une fille qui fut begue, ou qui euſt quelque autre defaut aux membres, n'eſtoit point receuë au College des Veſtales, ny aucun boiteux en l'adminiſtration de la Republique.* Enfin, les Ambaffadeurs doiuent eſtre accomplis de belles proportions de corps, afin d'eſtre plus capables de monſtrer aux occasions

necef-

*Autre
moquerie
d'un
Ambaff.*

nécessaires, qu'ils le sont de mesme en belles qualitez de l'ame, qui ne se trouuent que fort rarement aux imparfaits de nature; Mais ie desirerois encore adiouter deux parties en vn Ambassadeur, comme les iugeant fort importantes pour le rendre encore plus parfait, & desquelles ceux qui ont écrit sur cette matiere ne se sont iamais aduisez.

I V L E. Que pourriez vous encore adiouter icy, car il me semble qu'il n'y manque plus rien?

L O V I S. Vne longue habitude à souffrir les aduersitez de la fortune interieure, sans qu'elles puissent flechir ny raualer son ame: Et pareillement vne force & vne constance pour supporter les incommoditez exterieures. Ces deux parties là, ne sont pas comprises dans l'exercice des affaires; car il se peut bien rencontrer qu'vn homme aura esté heureux en toutes sortes d'affaires quoy qu'il en ait beaucoup negocié: Mais ce que ie pretends donner à entendre sur le premier de ces deux points, est, qu'il faut que l'Ambassadeur ait enduré en la nagotiation des affaires publics & priuez, vne telle

*Qu'il est
nécessaire
qu'un
Ambass
ait souf
fert des
aduersi
tez.*

fortune, quelle l'ait également rendu prudent & constant, parce qu'il est certain que le souuenir des trauaux passez, donne de la preuoyance aux affaires presentes. Et des choses que nous auons éprouuées, les aduerses, s'impriment mieux en nostre memoire que les prosperes: par ainsi, on trouue plutôt en main les armes de l'experience. Outre, que celuy que le bon-heur a tousiours accompagné, se peut estre amoly dans les faueurs du Destin, & par consequent perdu le moyen de chercher les meilleures resolutions aux affaires douteuses; car celuy qui n'a point senty les mauuais effets de la fortune, difficilement peut-il bien discourir dans les aduersitez. O que le Pilote qui auroit tousiours veu le beau-temps, & qui n'auroit iamais nauigé que sur vne mer tranquile, se trouueroit confus & troublé, quand il se verroit au milieu d'vne effroyable tempeste de mal-heurs non preueuz. L'aprouue le iugement de celuy qui nommoit le mal-heur, heureux, parce qu'en cette premiere attaque, il auoit appris à se deffendre contre les autres:

Les plus estimez de tous ces vaillans

*Les ad-
uersitez
souffertes
rendent
les hom-
mes plus
experi-
mentez.*

Chefs

Chefs de guerre, & de ces genereux Princes de l'antiquité, ce sont ceux qui eurent le moins de bonne fortune. On le peut prouver par vn nombre infiny d'exemples. La perilleuse peregrination d'Ulisse, luy acquit beaucoup plus de gloire & de renom que les autres Grecs n'en gangnerent dans leurs prosperitez : Je ne veux pas dire qu'il faille qu'un Ambassadeur soit malheureux par le sort, combien que celui des Astres, auquel chacun est incliné, soit mis en credit par tant de diuers exemples de felicitez & de malheurs, aduenus aux hommes. Je ne demande pas, dis-je, que les Ambassadeurs soient si malheureux, mais ie les desire, hommes qui ayent pour le moins senty autant d'aduersité que gousté de prosperité, afin de pouuoir tenir ferme contre les assauts d'un fascheuse affaire, & sans fléchir aux peines qu'ils puissent animer leurs esperances & leur courage par l'habitude ancienne qu'ils ont de souffrir les aduersitez. Si Iule Cesar eust tousiours vescu sous la tutelle de la Deesse Felicité, eust-il gagné la bataille de Pharsalie, eust-il surmonté les hasards qui

Ulisse acquit plus de gloire dans les infortunes que dans le bonheur.

se rencontrèrent au voyage d'Ami-
 clas ? il faut aduoïer, qu'il ne se fust
 pas fortifié de cette generosité qui luy
 fut si profitable, car à mon aduis en
 luy disant ; *La fortune de Cesar t'ac-*
compagne ; il n'entendoit pas dire
le bon-heur, mais le courage, la va-
 leur : Dans la nourriture flateuse &
 mole d'un bon-heur ordinaire, il
 n'eust pas acquis la force de resister
 contre un peril si évident, comme il
 auoit fait dans l'habitude des trauaux
 & des dangers. Je veux donc que mon
 Ambassadeur soit experimenté aux
 aduersitez, parce qu'il le fera dauan-
 tage pour les bons succez. Et suiuant
 l'aduis de plusieurs qui ont ouy mes
 raisons, ie desire en outre, qu'il n'a-
 porte pas d'estude particulier en la de-
 licatesse des mets de sa table. Je suis
 bien d'accord qu'il se fasse magnifi-
 quement seruir mais non pas qu'il soit
 friant comme sont plusieurs qui ne
 songent qu'à inuenter des moyens
 pour exciter l'apetit ; & qu'il n'imite
 pas les gourmandises d'Eliogabale
 qu'on appelloit vautour, parce qu'il
 mangeoit beaucoup ; ny qu'il s'adon-
 ne à boire excessiuement comme un
 homme

*Qu'un
 Ambass.
 doit estre
 sobre, &
 sabs'tenir
 des mets
 exquis.*

homme qui ne seroit iamais defalteré, ou qui boit comme la terre seche des violentes ardeurs de l'Esté, ainsi qu'on le reprochoit à Gissenus. Et sans luy permettre de se laisser maistriser à aucun de ces deux vices, celuy que ie condemne le plus & que ie trouuerois le moins tolerable; est celuy du vin, d'autant que le manger apesantit seulement le corps, mais le second le corps & l'entendement. L'Ambassadeur peut bien banqueter aux occasions conuenables, comme aussi se trouuer aux banquets des autres, mais surtout, ie luy conseillerois de s'accoustumer à ne point boire de vin, ou pour le moins qu'il s'en abstint en ces rencontres là; mais s'il y a des incommoditez particulieres qui le requierent, on vse auiourd'huy fort communément de certains breuuages composez de simples si admirables, que le vin ne peut pas causer vn meilleur effet aux parties necessiteuses de sa vertu. Il y a plusieurs exemples qui nous apprennent *que le vin a esté le moyen par où beaucoup d'Ambassadeurs se sont perdus, & par qui les ennemis ont beaucoup gagné.* L'Empereur Bonosus

Qu'il se deuoit abstenir de boire du vin aux banquets.

Inconueniens arriuez pour n'auoir usé de ce precepte.

L'Empe- reur Bo- nosus es- fayoit d'enyurer les Amb. s'étudioit fort à tafcher d'enyurer les Ambaffadeurs qui alloient deuers luy, tant pour en tirer les plus importants secrets, comme pour voir si en ce temps-là qu'ils eftoient troublez, & hors d'eux-mefmes, illes pouuoit obliger par vn acte public à luy accorder ce qui luy eftoit vtile. Les Tarentins vfoient d'vne pareille rufe, ils en-

Ambaff. Romains enyurerz. yurerent vn iour les Ambaffadeurs Romains, & par ce moyen découuri- rent toutes les affaires qu'ils defiroient. Certains Ambaffadeurs d'Arcadie auoient long-temps demeuré en fort bonne eftime auprès du Roy Antigonus, qui les reputoit bien dignes de leur charge, mais en vn banquet que ce Roy leur fit, ils s'échaufferent tant de vin, qu'oubliant leur grauité, ils fe leuerent de leurs chaires pour aller danfer avecque des Baladines qu'on auoit fait venir pour re-

Antigo- nus eny- ura ceux d'Arca- die. créer la compagnie, & avec vne bac- canale exclamation, loüierent la felicité d'Antigonus, qui iouiffoit d'vne fi plaifante vie. Et quoy que l'exemple que ie vay reciter falle bien de la honte à ceux qui se iettent dans les excès de Bachus, il ne touche pas

toutefois les Ambassadeurs, mais il servira d'avertissement à plusieurs du tort que le vin fait quelquefois. Après que l'Archiduc Matthias eut gagné Nouigrade, place importante du Turc, avant que les Bellerbeis partissent de là, parce qu'il y avoit accord de les laisser aller librement, l'Archiduc leur fit vn festin, où ils se laisserent si bien prendre de vin, qu'ils découvrirent tous les secrets importants du Conseil du Turc, & principalement que le secours qu'ils disoient attendre de Sinan Bacha, ne pouvoit venir faute de viures de plus de quatre mois de là. Surquoy l'Archiduc se resolut d'assiéger encore d'autres places, & changea l'ordre de ses affaires, car il croyoit auparavant avoir Sinan Bacha à ses épaules. Or afin qu'un Ambassadeur orné des parties qui se requierent en luy, fuyé ce vice, il suffit de considérer que c'est vne galanterie, vne belle qualité, & vne ostentation entre les Barbares de s'ex-

*Barbares
sujets à
la gour-
mandise*

*Reproche
à un
Ambass.
qui s'é-
toit eny-
vré.*

*Utilitez
de la so-
briété.*

de luy en ces vers de Tibule, qui con-
tiennent ce sens : *Cependant qu'en des
vases supposez ie ne beuvois que de
l'eau, ie t'ay mille fois endormy avec le
vin, & par ainsi i'ay triomphé de toy.*
Et quand l'abstinence du vin n'ap-
porteroit point d'autre vtilité que de mo-
derer le parler, qui s'anime dans les
banquets, elle est fort grande, elle
conserue la modestie & la grauité,
maintient la bonne reputation qu'on
peut auoir acquise; & en prenant gar-
de aux autres qui s'y laissent empor-
ter, on découure bien souuent des
choses qui peuuent donner beaucoup
d'intelligence des secrets d'autruy.

IVLE. Il y a long-temps que i'ay
creu qu'un Ambassadeur ne deuroit
point boire de vin, ny mesme tout au-
tre Ministre d'Estat, & que c'est un
grand vice en eux, que l'affectation
des delices de la table; mais de dire
qu'il est necessaire qu'un Ambassa-
deur soit experimenté aux trauaux,
c'est vne partie que ie ne pensois pas
qui deust estre requise en luy: il est
vray que i'ay leu, quand la fortune
tourmente un homme, elle le rend
plus fort aux aduersitez; aussi ensei-
gne-

gne-t'elle plus qu'elle n'offense. Mithridates dit sur ce sujet; *Que la fortune luy ayant osté plusieurs choses qu'il pretendoit, elle luy auoit enseigné l'usage de persuader.*

LOVIS. Demetrius plaingnoit, *comme mal heureux celuy qui n'auoit iamais eu de mal-heur, parce qu'il ne se pouuoit connoistre ny estre en la grace des Dieux.* Voila des parties tres-importantes à vn Ambassadeur.

IVLE. Il semble que le courage & la hardiesse repugnent à la paix, à la benignité, dont vous desirez que vostre parfait Ambassadeur soit orné par dessus toutes les autres qualitez, & neantmoins vous tenez que le courage luy est en quelque façon nécessaire, puis que vous en faites vn sujet digne de loüange en l'Ambassadeur.

LOVIS. Il est vray qu'il doit estre pacifique, doux, & debonnaire, pour la Cour où il est enuoyé Ambassadeur, mais avec telle prudence, que quand il faut contester sur des affaires qu'il ne peut accorder, il fasse voir qu'il n'est entier & inflexible qu'à cause de sa charge, & non point qu'il soit animé d'aucune sorte de passion:

& par ainsi, il sera facile à faire que la dispute causée du negoce s'arreste sur le mesme sujet qui l'a fait naistre, & l'empescher de passer à la personne. Toutefois s'il se sentoit quelque peu interessé, non en la personne, mais en son office, il doit vser de hardiesse, de valeur, & de constance, pour repousser le tort qu'on luy voudroit faire, tant contre le Roy auquel il fait la Cour, que contre les Ambassadeurs des autres Princes concurrents, en les satisfaisant auparauant de son bon zele, & puis soutenir & defendre genereusement l'honneur de sa patrie, ou la dignité de son Roy, iusques à perdre la vie, car en tel cas, il ne violera point le Droit-des-gens, mais il sera plustost le defenseur du mesme Droit, d'autant qu'il ne souffre pas seulement qu'on l'offense, mais il empesche que personne n'y preiudicie.

I V L E. Je voudrois bien entendre ce que vous me dites par d'autres exemples.

L O V I S. Tandis qu'un Ambassadeur traite des affaires de sa charge, il doit vser d'une modeste liberté en ses paroles & actions, & neantmoins

ne

En quels cas un Ambass. peut témoigner sa hardiesse & son courage.

ne pas souffrir que l'on die ny fasse rien contre l'honneur de son Roy & de sa patrie. Il y a des Autheurs qui sont d'aduis qu'aux affaires extraordinaires, l'Ambassadeur doit essayer d'en traiter avec le plus petit nombre de Ministres qu'il pourra, ou bien avec le Roy estrangier seulement; d'autant que si ce Roy connoist la pureté du procedé de l'Ambassadeur, & l'intention qu'il auroit de le servir en tout ce que l'interest de son Roy luy pourroit laisser de libré, il est certain qu'ils accorderont entr'eux-deux plusieurs choses qui ne trouueroient peut-estre que de l'embarrasement avec les Ministres; il est permis au Roy de distinguer la personne de l'Ambassadeur qui est auprès de luy, d'avec sa charge d'Ambassadeur, car il y a plusieurs choses qu'il peut confier à sa personne, qu'il ne feroit pas à sa charge, & plusieurs choses aussi que le Roy accorderoit à l'Ambassadeur qu'il n'accorderoit pas à son Roy.

Belle sentence de Louis XI. en faueur d'un bon Ambass.

Louis XI. Roy de France (selon Philippes de Commines) estimoit grandement les Ambassadeurs d'E-

doüart

doüart Roy d'Angleterre, lors *qu'ils s'opposoient le plus à ce qu'il pretendoit.* Cette estime se peut acquerir, lors que l'Ambassadeur oblige de sa bonne volonté, quand il ne le peut en effet, de telle sorte toutefois, que cette douceur, comme i'ay dit, ne puisse mener son affaire à perdition, ou preiudicier à l'authorité de son maistre, mais pour satisfaire à tous les deux ensemble, & pour donner vne bonne impression de foy pour les autres occasions qui peuvent arriuer après. Et puis que vous me demandez des exemples de quelques Ambassadeurs, qui ont témoigné vne generosité de courage dans leur exercice, ie vous donne pour le premier celuy de Paulinus Ambassadeur de France vers le Turc, dont Paul Ioue dit, que nonobstant qu'il eust esté souuentefois menacé quand il demande audience, & mesme repoussé des Eunuques, il ne laissa pas de chercher plusieurs inuentions pour aborder le Turc, sans qu'aucune luy peust reüssir, à la fin *il se déguisa en habit de Turc, & trouua moyen d'entrer dans le Serrail, où il parla hardiment au Turc.* Darius estant entré en Scythie,

Trait ge-
neroux
d'un
Ambass.
François.

thie, & se trouvant auoir besoin de viures, en enuoya demander à ceux du pays, qui luy enuoyèrent des Ambassadeurs avec ce present fort enigmatique, *vn moineau, vne taupe, vne grenouille, & cinq flèches*: Darius s'en réjouit fort, & le receut de bon cœur, l'expliquant ainsi en la presence des Ambassadeurs qu'avec *la taupe*, ils luy offroient la terre; par *la grenouille*, l'eau; par *l'oiseau* les cheuaux; & par *les flèches* la soumission generale de tous les habitans qui luy rendoient les armes. Mais Grouia l'un des Ambass. branlant la teste en fouriant, & témoignant que Darius n'entendoit pas l'emblème, en mesme instant avec vne ferme generosité cōmença à s'écrier: *Perses, si vous nefuyez d'icy aussi viste que des oiseaux, ou que vous ne vous cachez en terre comme des taupes, ou dans les eaux cōme des grenouilles, vous serez tuez avec ces flèches, & ne retournerez iamais en vostre patrie.* Libre & genereuse réponse, dit Plutarque, & marque d'hommes fidelles, & ayant leur patrie, à laquelle (en succedant heureusement, ils deferoient de bon cœur la gloire de leur Ambassade, &

Present estrange & emblematique fait à

Darius par les Ambass. des Scythes.

Galante explication de Darius.

Contraire explication des Ambass.

*Autre
generosite
d'un
Ambass.
Romain.*

retenoient à eux l'iniure de la réponse, s'ils la receuoient mauuaise. L'exemple de Quintus Fabius Ambass. de Rome vers les Cartaginois, n'est pas moins recommandable: ce personnage leur porta deux écrits fort succints, dont l'un contenoit *paix*, & l'autre *guerre*; les Cartaginois luy répondirēt, *Qu'il laissast celuy desescriteaux que bon luy sembleroit, & qu'ils l'accepteroient*: luy animé de la genereuse réponse, & ialoux de la gloire qu'ils en deuoient acquerir, leur laissa celuy de la guerre. Vaguise

*Autre
d'un
Ambass.
des Par-
the.*

Amb. des Parthes, enuoyé deuers le superbe Crassus, (qui estoit sur leur frontiere, avec vne puissante armée) pour luy demander; *si la guerre qu'il commençoit à leur faire, estoit par le commandement du Senat, ou pour son plaisir particulier, parce que si c'estoit par le commandement du Senat, elle estoit iniuste, puis qu'ils auoient iuré la paix ensemble, qui n'auoit point esté rompue de leur part; & que si c'estoit pour son plaisir, qu'il pouuoit occuper sa vieillesse en vne plus glorieuse entreprise, qu'à violer des sermens si solemnellement faits.* Crassus repartit, *Qu'il feroit réponse à tout dedans Seleuca, la Cour & la ville Me-*
tropol-

tropolitaine des Parthes : mais Vaguise avec vne émotion de cœur, répondit en luy monstrant la paume de la main ouuerte; *Voy tu, Crassus, il naistra là des cheueux auparavant que tu voye les murs de Seleuca.* La repartie des Ambassadeurs des Adriens est encore bonne à alleguer icy : estant enuoyez de la part de leur Republique deuers Themistocles, qui alloit avec son armée faisant contribuer les Isles Archipelages, pour luy demander l'exhibitiõ du pouuoir & des raisons pourquoy il exigeoit ce tribut, Themistocles le refusant leur dit; *Que pour ne leur point accorder ce qu'ils demandoient il menoit deux Dieux avec luy, la persuasion & la force: à quoy les Ambassadeurs repartirent: que leur Isle auoit aussi deux autres Dieux qui la deffendroient, la Pauvreté & le desespoir.* Voicy vn autre exemple qui n'est pas moins genereux. Hubert Elpinola Amb. de Gennes, allant vers l'Empereur, le suplier de faire terminer les diferents qui estoient entre leur Rep. & celle de Pize, sur la pretention de l'Isle de Corsegue, l'Empereur qui fauorisoit Pize, leur répõdit; *qu'ils quittassent.*

*Autre
d'un
Ambass.
des A-
driens.*

*Autre
exemple
de har-
diessè
d'un
Ambass.
de Gen-
nes.*

400 LE PARFAIT
raissent librement le droit de l'Isle à ceux
de Pize. Mais Hubert répartit hardi-
mēt; *Que sō Empire estoit inique; & qu'il*
luy asseuroit que les Gennois estoient re-
solus de s'exposer à toute sorte de morts,
plustost que d'obeir à vne sentence pro-
noncée de sa passion particuliere: Que la
cause se deuoit traicter iuridiquement,
& que les Gennois ne cederoient iamais
qu'à l'équité. Vn autre Ambassadeur
de Gennes appellé François Mar-
ques, enuoyé à Galeaço Duc de Mi-
lan, ayant employé plusieurs iours à
demander audience sans qu'on luy
voulust accorder: Le iour Sainct Iean
Baptiste protecteur de la ville de Gen-
nes, il enuoya au Duc vn vase d'or
plein d'vne herbe odorante appellée
Basilique: Le Duc & ceux qui estoient
autour de luy, ignorant le mystere de
ce present, enuoya demander à l'Am-
bassadeur; *que signifioit cette herbe,* il
répondit; *que suiuant l'inclination par-*
ticuliere qu'ils auoient pour le Duc, il
luy donnoit aduis, que les Gennois a-
uoient la mesme propriété que cette her-
be, laquelle estant doucement maniée,
rend vne odeur fort agreable, mais si on
la froisse, ois qu'on la foulle aux pieds, elle
en-

Suite
d'exem-
ple d'un
autre
Ambass.
de Gen-
nes.

engendre des veneneux scorpions. La ville de Preuerne ayant esté gangnée, comme on traitoit de cét affaire dans le Senat, sur certaine capitulation d'alliance & de paix, vn Sénateur demanda à vn Deputé de cette ville renduë (si nous ne luy voulons donner le nom d'Ambassadeur) *quel chastiment il luy sembloit que les Citoyens meritoient?* il répondit avec vne liberté admirable; *Celuy que meritent ceux qui se iugent dignes de n'estre point asservis ny molestez. Et si nous vous pardonnons* replique le Sénateur, *quelle paix esperons nous d'auoir avec vous? Fidelle & perpetuelle, si vous nous la donnez bonne,* repart l'Ambassadeur, *mais si elle est mauuaise, elle ne durera pas seulement vn iour.* Leon Bizantin ne fut pas moins accort, quand il alla Ambassadeur à Athenes pour appaiser les diuisions & partialitez des villes de Grece; Le Senat se mit à rire & à conce- uoir vn mespris de cét Ambassadeur, le voyant si gras & incommodé de sa grosseur, comme il estoit, mais luy, qui auoit l'esprit delié & vn fort bon iugement, se seruit de l'occasion, & leur dit; *O Athentens, vous vous gaussez.*

Réponse hardie d'un député de ville.

Plaisante repartie d'un Ambass. qui estoit fort gras.

Bodin dit.

sez.

qu'il estoit fort petit, & qu'il parla ainsi aux Atheniens ? Dequoyriez-vous? ma femme est encore beaucoup plus petite que moy, & ne me vient que iusqu'au genouil, mais quand nous entrons en querelle l'un contre l'autre, la ville de Constantinople n'est pas assez grande pour deux.

sez de me voir si gras, ma femme l'est encore plus que moy, mais sachez que quand nous sommes en paix, nous tenons tous deux dedans un lit bien petit.

*Certains Ambassadeurs Lacedemoniens, ayant esté enuoyez deuers Lygdamus Tyran, lequel diferoit tousiours de leur donner audience, s'excusant sur son indisposition, & eux lassiez de plusieurs remises luy enuoyèrent dire: * Qu'ils iuroient leurs Dieux qu'ils n'estoient point venus pour ioüer à la paume, ny pour faire aucun exercice où il fust besoin d'estre debout & robuste: mais pour parler seulement.*

Zurita fait mention d'un Ambassadeur fort excellent. Il dit que Don Iayme Roy de Sicile ayant eu nouuelle que Don Alonso III. Roy d'Aragon son frere, auoit fait ligue avec le Pape, le Roy de France, & le Roy de Castille (peut estre pour ne pouuoir mieux faire, & avec intention de n'en rien accomplir, à ce que dit Zurita) & s'estoit separé de l'obligation naturelle d'assister son frere, contre le

Cela seruoit à autre belle repartie d'Ambassadeurs Lacedemoniens.

Pape & les Roys qui cherchoient
 la ruine, & mesme offert de persua-
 der Don I'ayme de laisser le Royau-
 me de Sicile à Charles VIII. Roy de
 France, luy enuoya vn Ambassa-
 deur, appellé Bertrand Canelas, qui
 témoigna beaucoup de hardiesse &
 de liberté en cette action, il dit à Al-
 phonso: *Que cette paix qu'il auoit faite,* *Paroles*
estoit fort honteuse & infame, en ayant *hardies*
excepté sa mere & ses freres: Et pour se *d'un*
deliurer tout seul avec son Royaume, il *Ambass.*
les auoit abandonnez à la boucherie, *de Sicile*
& pour plus grande lascheté s'estoit li- *au Roy*
gué avec leurs propres ennemys. Que *d'Aragõ.*
 puis qu'il estoit vray que le Roy Don
 I'ayme estoit son frere, & qu'en cas
 qu'il mourust sans enfans, il deuoit
 succeder à la Couronne d'Aragon,
 ainsi que leur pere l'auoit ordonné,
 qu'il s'estonnoit comment il pouuoit
 deffendre aux naturels. sujets, d'aller
 seruir celuy qui estoit legitime succes-
 seur de leur Royaume, enquoy il témoi-
 gnoit qu'il d'etruisoit les priuileges
 d'Aragon, au lieu de les maintenir,
 comme il y estoit obligé, veu qu'ils
 pouuoient selon leurs priuileges, al-
 ler librement seruir qui bon leur sem-
 ble.

bleroit, sans en demander permission au Roy d'Aragon. Ces remontrances furent faites avec tant de force d'esprit & de hardiesse, qu'Alphonso en fut viuellement touché. Canonherius parle d'un Ambassadeur Espagnol (duquel il ne sçauoit pas le nom, puis qu'il ne le dit pas) que l'Empereur Charles V. enuoya au Turc, lequel ne monstra pas moins de valeur & d'esprit que ceux dont nous auons traité. Cetui-cy ayant esté appelé à l'Audience, & voyant qu'on ne luy donnoit point de siege pour se feoir, non pas que ce fust par mesgarde mais à dessein, osta son manteau & s'assit dessus, & fit hardiment son Ambassade, puis il se leua laissant là son manteau; Et comme on luy dit qu'il l'emportast, croyant qu'il l'eust oublié, il répondit; *Que les Ambassadeurs de l'Empereur, n'auoient point accoustumé de porter leurs sieges apres eux.* Jean de Vera, Seigneur de la maison de Vera, & Commandeur de Montijo, estant enuoyé Ambassadeur au Roy de Grenade, fit vne preuue autant signalée du zele de sa Religion, & de sa propre valeur, que nul autre depuis.

*Galante
repartie
d'un
Ambass.
Espagnol.
Les Ven-
nisiens
l'attri-
buent a
un de
leurs
Ambass.*

puis plusieurs siècles : Ce fut qu'un More des Abencerages le conuia de venir à la Mosquée ; pour voir quelques festes qui s'y faisoient, l'Ambassadeur répondit ; *Que les seruiteurs du Roy Catholique n'entroient iamais pacifiquement, ny comme amis dedans les Mosquées, mais seulement pour y renuerser les idoles.* Le Cavalier More offensé de cette brauade, se voulut vanger dans les termes de la matiere : & pour cét effet, aduertit le Renegat d'Antiquerra, d'émouuoir vn discours de la Religion après souper. Ils prindrent leur sujet sur vn doute touchant la glorieuse Vierge Mere de Dieu ; ce qu'entendant l'Ambassadeur, il les requist, *de laisser cette matiere qu'ils entendoient si mal :* & se mit en disant cela, à iouer aux Dames avec l'Alcaïde de la Alhambra: l'Abencerage & son confident poursuiuent le propos à dessein de picquer l'Espagnol, en disant des paroles d'impietés ; alors l'Ambassadeur après les auoir pour la seconde fois requis de changer de discours, & voyant qu'ils continuoient, *mit l'épée à la main, & blessa bien fort l'Abencerage, & poursuivit le Re-*

*Réponse
generouse
d'un
Ambass.
Espagnol*

*Capitaine
du Palais
de Gre-
nade.*

le Renegat, qui trouua son salut en ses iambes. Le bruit fut grand, auquel survint le Roy, à l'heure que plusieurs Mores alloient tuer Jean de Vera qui se defendoit vaillamment; & estant informé du faict, loüa l'action de l'Ambassadeur, le dépescha promptement, & luy donna des gardes, de peur que les Abencerages n'entreprissent de se vanger: Le Roy Catholique luy fit de grandes faueurs ayant appris ce succès.

*Hardiesse
d'un
Ambass.
Espagnol
vers
Charles
VIII.*

Antonio de Fonseca peut estre mis dans le Catalogue des braues Ambass. pour vn exemple de grande generosité. Ce Cavalier fut enuoyé Ambassadeur vers Charles VIII. Roy de France, pour le requerir de se desister de la guerre qu'il faisoit contre le Pape, d'autant qu'en la ligue que Charles auoit faite avec le Roy d'Espagne, on tenoit qu'il y auoit vn article exprés, qui exceptoit l'autorité Pontificale. Il le trouua entre Rome & Velitre, & dans la mesme campagne il luy presenta sa lettre de creance, & fit sa protestation, qui contenoit; *Que s'il ne se desistoit de la guerre d'Italie, le Roy Catholique favoriseroit le party qu'il alloit*
atta-

attaquer, Le Roy s'en offensa, & dit, Qu'il auoit esté trompé aux capitulations du traité qu'il auoit fait avec le Roy d'Espagne: & qu'avec dessein, & contre ce qu'il entreprenoit alors, il auoit par artifice glissé cet article, où il reseruoit le Pape, pour se retirer de son amitié avec quelque couleur quand ses affaires le requerroient. Ces paroles furent proferés du Roy, comme soustenuës de puissante raison. Anthoine de Fonseca essaya de le satisfaire generally & particulièrement, l'asleurant de la sincerité de l'ame de son Roy, Que l'exception qu'il auoit faite en la ligue du Pontife, des Estats de l'Eglise, & de Naples auoit esté premierement pour la constante obeyssance qu'il vouloit rendre à l'Eglise, & la ferme resolution de la seruir: & secondement qu'en fauorisant à la defense du Royaume de Naples, il prenoit garde à celuy de Sicile, qui luy appartenoit; outre qu'il auoit un certain droit à cette couronne, & qu'il ne la vouloit pas voir posseder par un plus puissant; Que s'il y pretendoit aussi qu'ils fissent tous deux paroistre leurs droits iuridiquement, & non par les armes. Nonobstant

ces paroles, le Roy de France ne laissa pas de pourfuiure son dessein, & répondit; *Que quand il seroit dans l'Italie, & qu'il auroit conquis le Royaume de Naples, il verroit après par les voyes de la iustice, à qui il appartiendroit, & qu'il enuoyeroit des Ambassadeurs en Espagne, pour traiter de tout ce qui seroit necessaire.* Alors Fonseca luy dit; *Que puis qu'il se deliberoit de fonder sa iustification sur les armes, que le Tribunal où le droit, se verifieroit estoit celuy de Dieu, & qu'il luy protestoit que le Roy son Maistre se declaroit libre de son alliance & de son affection.* Disant cela en la presence du Roy & de son Conseil, il tira de son sein les articles de Paix, dont nous auons parlé, & les déchira avec vne action si brusque, qu'il fut conseillé au Roy de l'arrester, mais prenant vne meilleure resolution, il luy commanda de partir promptement d'auprés de luy. Don Pedro de Toledé, Ambassadeur pour le Roy d'Espagne Philippes III. vers Henry IV. Roy de France, se trouuant vn iour auprès du Roy comme il vint à parler en deuis familier de son Royaume de Nauarre, luy disant;

*Temerité
d'un
Ambass.
Espagnol.*

Que

Que le Roy d'Espagne son Maistre luy auoit usurpé, mais que s'il viuoit encore quelques années, qu'il le scauroit bien recouurer: Don Pedro luy répondit tout ce qu'il iugea à propos pour la iustification de son Maistre, & entre autres choses; *Qu'il auoit herité ce Royaume là, & que la iustice avec laquelle il le possedoit luy aideroit à le defendre:* Le Roy luy Répondit; *Bien, bien, vostre raison est bonne iusques à ce que ie sois dans Pampelune, mais alors nous verrons qui entreprendra la defence contre moy.* L'Ambassadeur se leua là dessus, & s'en allant vn peu virement vers la porte, le Roy luy demanda, *où il alloit si viste: ie m'en vais,* dit-il, *attendre V. M. à Pampelune pour la defendre.*

*Rodomo-
mont ade
d'un
Ambass.
Espagnol
faite a
Henry
IV.*

IVLE. Il y a bien de l'adresse & de la viuacité d'esprit en ces reparties: & quoy qu'elles ayent esté faites sur le champ, il seroit bien mal-aisé d'en preparer de meilleures, les ayant premeditées.

LOVIS. Il faut encore remarquer celle-cy d'un Ambassadeur que le Roy de Pologne enuoya vers l'Empereur Henry IV. pour traiter de paix

S

entre

entre ces deux Princes , & la liberté d'une ville que l'Empereur tenoit assiegée: l'Empereur le receut coutoisement; & le mena en vne salle où il auoit assemblé vn grand tresor, & en le luy monstrant, luy dit; *Voila qui domptera les Polacres.* En cét instant l'Ambassadeur tirant vne bague de grand prix qu'il auoit au doigt, avec vn genereux mépris, la ietta sur l'or qui estoit là, disant, *Et nous, nous adioustons l'or à l'or.* Mais quelle réponse fut plus viue que celle que Don Pedro Andrea recite d'un Ambassadeur Espagnol, qui ayant esté menacé d'un Prince où il estoit enuoyé, de luy faire trancher la teste, répondit; *Ma teste te fera plus grande guerre morte, que viue.*

*Viue re-
partie
d'un
Ambass.
Polonois.*

I V L E. L'Ambassadeur, de celuy que vulgairement on appelle Tamerlan, n'est guere moins hardie que ces autres: Bajazet, Roy des Turcs, luy proposant vn iour des conditions insolentes pour effectuer la paix. le Perse luy répondit, *Que son voyage n'estoit pas pour ce qu'il pensoit: Qu'il n'estoit venu pour autre chose que pour le feliciter de la repudiation de trois femmes qu'il*

*Réponse
tres-har-
die de
l'Amb.
de Ta-
merlan.*

qu'il auoit enës (qui est vn grand reproche à cette nation) & que cela fait il s'en retournoit. La subtilité de ces réponses, vient de l'occasion qui s'en offre; c'est tout ce qui s'y doit rechercher, & ne la pas perdre quand on la trouue: la conception aiguë & hardie, a mille fois plus d'effet en répondant qu'en haranguant: l'Oraison est préméditée, mais la réponse est soudaine: six paroles dites à propos dans le rencontre d'vn affaire, a beaucoup plus de force & de vigueur, que six feuilles de papier de discours écrits hors de temps. Mais i'ay ouy dire d'autres réponses d'Ambassadeurs, qui ne sont peut-estre pas en des suiets si releuez que ceux que vous auez alleguez, & neantmoins elles ont esté assez fortes pour tirer de peine ceux qui les faisoient, comme fut celle qui se fit par l'Ambassadeur d'vn certain Prince Chrestien, au Roy de Fez de la Religion des Iuifs, qui trouuoit mauuais de ce que son maistre luy mettoit moins de titres d'honneur, en vne lettre, que ceux qu'on luy donnoit ordinairement, disant à l'Ambassadeur: *Je pense que c'est vn*

Hardie
& im-
pertinen-
te repar-
tic.

pour ceau qui à dicté cette lettre à ton maistre? ouy Sire, répondit-il, afin que vostre Maiesté ne la mangeast pas.

Les insolentes & deshonestes reparties, se doivent éviter.

LOVIS. Ces sortes de reparties sont plustost reputées bouffonneries que paroles dignes d'un Ambassadeur. Les Auteurs en rapportent un milion de cette espee, qu'ils mettent en leurs histoires comme les écueils & les bancs sur les cartes des nauigations afin de les éviter, & non pas pour les imiter. Le Roy Don Pedro, d'Aragon, enuoya un Ambassadeur en Afrique: & estant logé en un appartement richement parré de tapis de Turquie, & autre sorte de tapissierie, Et pour ne point cracher dessus, cracha au nez d'un seruiteur du Roy qui luy seruoit de maistre d'Hostel. Le trait d'un Ambassadeur d'Athenes ne fut pas moins brutal, mais bien plus hardy, cettuy-cy estant auprès de Philippe Roy de Macedoine *Regardez*, luy dit ce Prince après l'auoir courtoisement expedié, & estant en pleine paix avec les Atheniens, *Auisez si ie puis rendre encore quelque autre courtoisie à vostre Republique.* L'Ambassadeur fut si barbare, qu'il répon-

Action blamable d'un Ambass.

Brutale & temeraire réponse d'un Ambass. Athenië au Roy Macedoine.

répondit en faisant le plaifant; *Vous luy ferez vne tres grande courtoisie si vous vous vouliez pendre.*

IVLE. Cette barbare façon de parler est du tout indigne de la bouche d'un Ambassadeur, soit en risée ou autrement; & d'ailleurs, elle est fort perilleuse: i'estime qu'il n'y a que les infensez & les furieux qui en puissent user. C'est vn scandale & vn affront general à l'Ambassade, aux Roys & aux Republiques; qui élisent des Ambassadeurs qui font des reparties si odieuses & si inciuiles.

LOVIS. Veritablement, il y en a bien de plus gracieuses & gentiles qui ont esté faites par des Ambassadeurs, estimez fort dignes de leurs charges, lesquelles reparties n'ont pas esté méprisées des Socrate, Plutarque, Senèque, & plusieurs autres grands personages, comme furent ces Ambassadeurs de Lacedemone enuoyez à Athenes, pour se plaindre de l'Edit qui y auoit esté fait, où il estoit defendu aux Megariens de prendre port en Lacedemone, & en requerir l'abolition. Les Atheniens qui estoient alors fort puissants, & Pericles qui les gou-

uernoit, fort superbe, répondirent; *Que conformément à leurs Loix les Edits vne fois publiez, & apendus aux tableaux des Colonnes, ne se pouuoient iamais oster de là; Les Ambassadeurs, avec vne subtilité Laconique répondirent; Qu'ils ne requeroient pas qu'on otast les tableaux où estoient appliquez ces ordonnances là, mais seulement qu'on les retournaſt: ce fut vne prudente & gracieuse façon de réponse. Celle-cy n'est pas moins aiguë d'un Ambassadeur Italien qui estoit auprès de l'Empereur, pretendant pour son Maistre, le titre de Serenissime, que l'Empereur auoit donné en ce temps-là, à plusieurs Potentats d'Italie & d'Alemagne. Mais l'Ambassadeur ne le pouuant obtenir, print congé de luy vne matinée que le temps estoit si plein d'orage, de tempeſte & de tonnerre, qu'il n'y auoit de iour que celui des éclairs: l'Empereur estonné de le voir partir de cette façon, luy demanda; *Quelle occasion le pressoit si fort que de se mettre en chemin par un si mauuais iour. Il ne faut pas craindre la tempeſte, Sire, répondit-il, puis que voſtre Maieſté a remply le monde de**

Gracieuse réponse des Ambass. Lacedemoniens aux Atheniens.

Autre exemple.

tant de serenité. Antoino Pucio Ambassadeur de Florence imita ce genre de repartie. Estant auprès du Duc de Milan, duquel il n'auoit peu obtenir audience quoy qu'il l'eust plusieurs fois demandée: d'autant que le Duc gouuernoit toutes ses actions par l'aduis d'un certain Astrologue, qui l'aduertissoit des bonnes & mauuaises influences auxquelles il deuoit vaquer aux affaires, ou bien les differer. L'Ambassadeur estoit piqué de ce procedé en son endroit, si bien qu'un iour qu'on luy vint dire en grãd haste; *Qu'à l'heure & au point mesme, il allast au lieu de l'audience; que le Duc l'y attendoit: il répondit, Qu'il n'y pouuoit aller à cette heure là, parce que l'Astre qui fauorisoit en cet instant là, le Duc de Milan estoit contraire à la Republique de Florence.* Un autre subtil rencontre fut aussi fait par l'un de deux Ambassadeurs que les Perugiens enuoyerent au Pape Urbain V. qui les ouït, bien qu'il fust au liẽt malade: celuy qui estoit chargé de faire la harangue, sans prendre garde à l'incommodité du Pape, luy fit un discours si long & si ennuyeux, que le Pape &

Autre repartie en raille-rie d'un Ambass. de Flo-rence, au Duc de Milan.

ou Perugiens.

les Cardinaux témoignèrent visiblement l'importunité qu'il auoient receüe de ce parleur inconsideré : surquoy l'autre Ambassadeur, qui estoit le moins âgé, mais le plus aduisé, prit occasion de dire; *Tres saint Pere, nostre commission porte, que si vostre Beatitude ne nous dépesche promptement, & selon nostre desir, que mon compagnon recommencera le discours qu'il vous a fait.* Ce trait fut trouué de si bonne grace de tous, qu'ils oublierent l'ennuy que l'autre leur auoit donné.

IVLE. Cet importun Ambassadeur me fait souuenir de ceux que les Samnites enuoyerent aux Lacedemoniens, qui furent si prolixes & si longs en leur propositions, que pour leur faire connoistre leur inconsideration, les Lacedemoniens leur répondirent; *Nous auons oublié les premieres choses que vous avez dites, & nous n'entendons pas les autres, à cause de l'oubly des premieres.* La mesme chose arriua aux Ambassadeurs Abderites, auxquels Argis Roy de Lacedemone, répondit à vne longue & ennuyeuse harangue qu'ils luy auoient faite; *Dites à vostre Republique que tout le temps*

Trait
gentil
d'un
Ambass.
se moc-
quant
de son cō-
pagnon.

Ambass.
trop long
en sa ha-
rangue
mocqué.

Autre
exemple.

temps que vous avez parlé, nous l'avons employé à vous écouter. Mais Aristote *Autre moquerie d'Aristote à un grand parleur.* répondit bien plus judicieusement à vn qui luy demandoit pardon de l'avoir lassé d'un ennuyeux discours.

Mou frere, dit-il, il n'y a pas dequoy me demander pardon, car tandis que vous avez tant parlé, j'ay tousiours pensé à autre chose. A vn autre qui l'auoit pareillement importuné & lassé, & qui luy dit à la fin de son babil; Ce que ie vous ay dit ne vous semble t'il pas digne d'admiration? J'admire bien plus, répartit'il, qu'un homme qui a des pieds pour fuir, s'arreste pour vous écouter?

LOUIS. Il me reste à vous dire *Paroles plus hardies que toute les precedentes d'un Ambass. François.* vn trait fort hardy, & plus que tous ceux que nous auons recitez: c'est d'un Ambassadeur François, duquel parle Zurita au liv. i. to. 5. qui sollicitoit le souuerain Pontife pour l'investiture du Royaume de Naples: & voyant que le Pape differoit à le contenter, luy dit; *Qu'il se representast que le Roy son Maistre, ligué comme il estoit avec le Roy des Romains, pouuoit bien entreprendre de le deposseder de la dignité Pontificale, non seulement avec les armes, mais avec le droit & la raison.*

en conuoquant vn Concile general, auquel on luy pourroit prouuer qu'il auoit esté éleu par Symonie; & qu'outre qu'il estoit profane en sa vie & en ses mœurs, il estoit accusé de quelques homicides, & qu'on luy pourroit encore opposer qu'il estoit Heretique.

I V L E. Voila vne façon de parler qui pourroit iustement estre appellée temeraire, & semble encore plus odieuse, considerant qu'elle a esté employé contre vne personne de qui la dignité surpasse toutes celles du monde, & à l'endroit de qui le respect & l'amour doiuent estre si estroitement obseruez, que quand mesme on en auroit receu des outrages, illes luy foudroit remonstrier avec vne extrême humilité & reuerence. Mais passons outre, & suiuant nostre intention, voyons le reste des autres circonstances qui dependent, & sont comprises dans l'exercice de l'Am bassade.

L O V I S. Pour satisfaire exactement à toutes les questions que vous me pourriez faire là dessus, tous ceux qui ont écrit sur cette matiere y seroient assez empeschés. Et pour mon regard,

regard, bien que ie fusse pourueu d'assez grande memoire, pour me ressouvenir de tout ce que i'ay leu dans Paschalius, Paruta, Albericus, Conrardus, Brunus, Hermolæus Barbarus, Xenophon & Aristote, le iour me manqueroit, car si le Soleil ne s'arreste pour contempler la beauté de ces nuages de pourpre pourfilez d'or, que voila deuers l'Occident, la nuit me prendra auant que ie sois de retour dans mon logis.

I V L E. Cette conuersation a de si charmantes douceurs, qu'il me semble que vous ne faites que d'arriuer icy: il est vray que i'apperçoy desia le Soleil qui commence à quitter le sommet de ce haut laurier: & quand il se separer de cét arbrelà, on peut bien croire qu'il ne s'arrestera pas ailleurs.

L O V I S. La varieté des matieres qui sont comprises dans la perfection de l'Ambassade, ramontoit plusieurs discours & exemples qui flattent les oreilles & contentent l'esprit, ou pour la vertu, ou pour les subtilitez qu'on y remarque: & c'est pourquoy l'on consomme le temps sans s'en appercevoir;

420 L'E P A R F A I T A M B. LIV. II.
cevoir; mais la principale cause, Sei-
gneur, Iule, c'est que vous estes pas-
sionnement affectionné aux bonnes
lettres, que vous ne vous enuoyez
iamais en leur entretien: Ainsi le io-
üeur, le jeu estant finy, s'amuse à iet-
ter les dez tout seul, à cause de son
inclination: Celuy qui se plaist à la
Musique, repete en son imagination
les passages & les cadences qu'il a
oüy faire: & l'autre qui aimera les ar-
mes, s'entretient en cét exercice pour
y estre plus addroit. En fin, tout ce
qui est agreable par accident ou par
inclination abrege les heures. Mar-
quez ce poinct cy, & remettons la
continuation de nostre dessein à vne
autre fois. Adieu Seigneur Iule.

I V L E. Dieu vous conserue Sei-
gneur Louis, & vous fasse bien tost
reuenir icy.

Fin de la seconde partie.

LIVRE

LIVRE TROISIÈME.

I V L E.

A Force d'attendre le bien de vous voir, Seigneur Louis; ie commençois déjà de ne le plus esperer? Ie m'estois imaginé l'heure que vous pouviez estre sorty de la ville: & apres auoir en mon iugement, mesuré le temps qui se peut employer à faire le chemin qu'il y a iusques icy, ie m'en estois allé en cette gallerie là pour vous receuoir, mais ne vous ayant point treuue, ny mesme aperçeu dans la plaine, i'ay passé de l'extremité de l'esperance à celle de la meffiance, mais mon iugement m'a trompé.

L O U I S. Il n'y a rien au monde si sujet à se tromper, comme le discours de nostre Iugement en toutes sortes d'occasions, vous en seruirez d'exemple à vous mesme, puis qu'en vne mesme chose croyant & doutant vous vous estes également abusé; vous creustes que ie venois, & ie n'estois pas.

Que nostre iugement se trompe souvent soy-mesme.

pas seulement party. Vous doutiez de ma venuë, & neantmoins ie suis venu.

I V L E. O qu'il y a de gens au monde satisfaits du discours de leur entendement, & qui font de leur opinion le point ineuitable du succez des choses !

L O V I S. On pourroit iustement enuier la felicité dont ces gens là vivent, iusques à l'heure qu'ils meurent: i'entens le mourir, quand la fin de leur presomptueuse tromperie arriue, car cependant qu'elle vit, ils sont glorieux Seigneurs de tout.

I V L E. Ie pense qu'ils le sont plustost de rien, puis qu'ils n'ont point de iurisdiction sur eux mesmes, par ce qu'ils l'ont venduë & abandonnee à la fole passion de leurs desirs. Mais vn homme, de ceux-là qui sont si satisfaits de leurs opinions & de leurs iugements, à quoy seroit-il bon en la charge d'Ambassadeur ? dites le moy, ie vous prie, Seigneur L O U I S.

L O V I S. Il seroit fort propre pour troubler l'esprit de son Prince, & le iugement de son Conseil, avec des aduis qui n'auroient point d'autre fondement que la legereté de son
ima-

imagination. Et puis que nous nous retrouvons dans le sujet de nostre Parfait Ambassadeur, ressouvenez-vous des points dequoy vous desiriez estre esclaircy, & ie vous accompliray ma parolle, nō pas si biē qu'vn fameux Aduocat de nostre temps qui s'offrit en vn examen que l'on fit de luy en vn Souuerain Tribunal, de donner sur le champ Texte ou autorité du droit, sur toute sorte de matiere que l'on luy pust proposer de celles qui sont cōprises en ceste faculté, & l'accomplit cōme il l'auoit dit, toutes les fois qu'il lui fut demandé, en des affaires dont il n'auoit iamais ouy parler qu'en cet instant, & au Barreau deuant les Iuges.

*Grande
capacité
d'un Ad-
uocat. 11*

I V L E. C'estoit vn homme digne de grande loiiange, & bien different de ce Medecin, qui se ventoit de rendre raison de toutes les maladies qui furent conuēs du temps de Galien & d'Hypocrate, à l'instant mesme qu'il en seroit interrogé. En mesme temps vn Escolier le prenant au mot, luy demanda pourquoy les glandes venoient tousiours ou aux aisselles ou bien aux aines. C'est, respondit le medecin, *parce que c'est l'usage & la coutume,*

*Impertinente re-
ponse
d'un Me-
decin.*

*Ce que
doit faire
vn Amb.
auant
que d'ar-
riuer en
la Cour,
ou on
l'enuoye.*

stume. Mais j'espere de vous toute la lumiere que mon ignorance a besoin, suyuant les demandes que ie vous feray. Pour le premier & second point, ie desirerois sçauoir ce que doit faire vn Ambassadeur, auant que d'arriuer en la Cour où on l'enuoye, & de quelle sorte de lettres ou missiues il doit vser, pour donner aduis de son enuoy: Et puis ie viendray aux autres questions que j'ay à vous faire.

L O V I S. Il doit considerer, si parmy les affaires de son instruction, il y en a quelqu'une d'importance pour laquelle il seroit necessaire qu'il arriuaît promptement: cela estant, il est tenu de diligenter son depart: car il pourra arriuer qu'en chemin il receura nouvelle de quelque affaire, qu'il croyoit n'estre pas pressée, laquelle sera mise sur le tapis, pour estre concluë en la Cour où il va: En tel cas, il se doit hastier pour gagner le temps qu'il pourra, afin de remedier à l'affaire; & alors, ce ne sera pas mal fait de laisser son train venir à loisir apres luy, & prendre la poste avec ses plus familiers, pour arriuer à l'heure & à l'occasion, de peur qu'il ne luy succede

comme aux Ambassadeurs de Gilmer Roy des Vandales , enuoyez pour traiter la paix & la Ligue avec que Tandi Roy des Gots, lesquels, (à cause de leur foiblesse) demeurèrent si long-temps par les chemins, qu'un nauire qui partit apres eux de Cartage, donna aduis à Tandi, que l'armee del'Empereur Iustinian estoit arriuee deuant cette cité là, & la serroit de fort près; de façon que les Ambassadeurs de Gilmer estant venus à l'audience, Tandi leur demanda en quel estat estoient les affaires de leur Roy: eux, ignorant ce qui estoit aduenu depuis leur depart, respondirent, *que la prosperité les accompagnoit.* Le Roy leur dit *qu'ils retournaissent à Carthage, & qu'ils le verroient.* Les Ambassadeurs qui ne comprenoient point le sens de ces paroles, l'attribuerent à yurongnerie, d'autant qu'il auoit fait vn grand banquet ce iour-là, & pour ce sujet, attendirent vne autre audience, en laquelle on leur fit la mesme demande, dequoy ils eurent la mesme response: Alors ils entrerent en quelque doute de la verité, & que le Roy auoit esté aduertty de quelque

*Ambass.
negli-
gents à se
rendre où
ils sont
enuoyez,
mocquez
Exemples
sur ce
sujet.*

nouvel accident arriué en leur Republique qu'ils ignoroient , de sorte qu'ils s'en retournerent sans faire autre chose. Les Ambassadeurs doiuent aussi estre fort prompts à l'execution de leurs voyages, de peur qu'il ne leur aduienne comme à ceux de Troie, venus à Rome pour témoigner leurs regrets à Neron , de la mort de Dru-
sus, lesquels demurerent si longuement en chemin , que l'Empereur auoit eu assez de temps pour se consoler (si d'auanture il auoit esté affligé de cet euenement) & que Rome auoit desia oublié cette mort-là , & changé son deüil en ioye , à laquelle Neron participoit par dessus les autres , quand les Ambassadeurs vinrent faire leur Legation , peut estre avec des habits de deüil , pour mieux représenter l'action & témoigner leur ressentiment, dequoy Neron se moquant pour estre si hors de temps, leur respondit. *Qu'ils dissent à leur cité qu'il estoit aussi fort marry de la perte qu'elle auoit faicte en la mort infortunee de son bon citeoyen Hector.*

*Autre
exemple.*

*Mocque-
rie de
Neron à
des Am-
bassa-
deurs.*

I V L E. C'estoit vne plaisante res-
ponse, puis qu'il y auoit bien alors
huiët

huiet cens ans que ce Troyen estoit mort. Celle que fit Iuan de Pelasco, Connestable de Castille, ne fut moins gracieuse, à vn Cavalier; qui au nom d'vn autre grand Seigneur, luy aloit témoigner ses regrets de la perte de sa femme. Ce Cavalier demeura quelque temps en son voyage, durant lequel, le Connestable pour donner plustost vn successeur à sa maison comme il debuoit, traitta d'vn second mariage. L'Ambassadeur estant arriué à Madrid, le soir auparauant le iour du mariage du Connestable, en apprit les nouvelles; Or afin de le trouuer encore veuf, il se leua grand matin pour executer sa charge, mais sa disgrace fut si grande, qu'il montoit l'escalier avec ses longs vestemens de dueil, & sa suite habillée de mesme, lors que le Connestable le descendoit, tout habillé de iaulne, de quoy le vestu de deuil fut si estonné, qu'il ne luy peut dire autre chose, sinon; *Le Duc mon maistre m'enuoye; & s'arresta là sans passer outre: Alors le Connestable luy voulant redonner le courage luy répondit de bonne grace: Monsieur ne vous estonnez point;*

*Estonnement
d'un
Ambass.*

le

le Duc n'a pas failly en son retardement:
c'est moy qui me suis trop hasté.

Que
l'Amb.
doit ha-
ster son
depart
quand il
en a eu le
commandement.
Exēples.

LOUIS. Pour euitier tous ces inconueniens, que le temps mal menagé apporte, & pour ne perdre beaucoup d'occasions l'Ambassadeur doit faire chemin, apres qu'il a receu le commandement de partir, & passer diligemment les plages inconnuës, & les montagnes qui ne furent iamais foulees des plantes des pieds, si leur charge les y oblige, imitant l'Heroïque exemple des Ambassadeurs des Boies, & Molaques, lesquels cherchant Annibal, arriuerent au dessus des Alpes au grand estonnement d'Annibal mesme, puis qu'en la harangue qu'il fit à ses soldats, les exhortant à passer les glaces & les neiges, il leur dit, *qu'ils imitassent ces Ambassadeurs, qui les passerent genereusement, pour venir à luy;* d'autant que si l'Ambassadeur chemine lentement & negligemment, quand il faut qu'il soit diligent; sa reputation sera blâmee comme celle des Ambassadeurs de Rome, enuoyez aux Lacedemoniens pour les exciter à prendre les armes contre Philippe, lesquels retarderent
tant.

tant en chemin, & apres estre arriuez, demurerent si long temps auant que de faire proposer leurs affaires, que Demosthenes dit *Que sans autre ar-* Remar-
gument, ces Ambassadeurs Romains que.
 pouuoient estre conuaincus de favoriser
 le party de Philippe. Mais vn Ambassa- Exemples
 deur qui va pour quelque affaire par- de dili-
 ticulier, & qui demande vne promp- gent
 te execution, doit imiter ce que Xe- Ambass.
 nocrates fit à Athenes, quand il alla
 pour rachetter certains captifs de
 consideration, où estant conuié à sou-
 per par Antipater Prince de la Repu-
 blique, il luy dit; *Hé comment puis-je*
trouuer de goust à vostre souper que ie
n'aye deliuré mes compagnons pour les-
quels ie suis venu? Cette mesme dili-
 gence, accompagnée de force non
 moindre, fut executée par Marcus
 Æmilius quand avec deux autres
 Ambassadeurs, il alloit faire quelque
 plainte du Senat, à Philippe, & con-
 sultier sa resolution sur icelle: Ses Col-
 legues iugeant que leur voyage estoit
 fort perilleux, avec plus de peur que
 de raison, ne voulurent point passer
 outre: mais Æmilius qui iugeoit que
 la diligence estoit fort importante à
 la

la Republique, offrit aux autres d'aller tout seul, comme il fit; & avec toute sorte de courage fit son Ambassade. En pareils cas, vn Ambassadeur sera tres-coupable de cheminer avec ses aises, comme s'il alloit en litiere, s'il prenoit des grands destours pour euitter les mauuais chemins, ou pour visiter des personnes d'obligation, ou des villes & autres lieux fameux, ou considerer des places pour leur beauté ou antiquité, il meriteroit avec raison le chastiment que les Atheniens donnerent à des Ambassadeurs qu'ils enuoyerent en Arcadie, pour auoir laissé le droit chemin & auoir pris des voyes obliques. Mais quand les affaires ne sont pas pressées, l'Ambassadeur peut & doit voyager à son aise, & prendre le temps nécessaire pour se preparer auant que de partir, & pour cheminer plus commodement.

*Les Atheniens les punirent de mort, pour estre reuenus par un chemin qui ne leur auoit pas esté ordonné, quoy qu'ils eussent fort heu- reusement executé leur Legation. *Ælian.**

Il doit sur toutes choses estre pourueu de lettres de creance, car sans cela, encore qu'il soit accompagné de tous les témoins & de toutes les preuues du monde, vn Prince n'est pas obligé, en matiere d'affaires publics,

blics, de croire vne personne priuée, quelque illustre & grande qu'elle puisse estre, exceptant de cette regle l'Ambassadeur à latere, lequel par priuilege particulier, est creu par soy-mesme; tous les autres ont besoin de lettre de creance: Elle soustient & appuye ce qui sera traitté par celuy qui la porte & qu'il expose; Car encore qu'il diminuë ou adiouste quelque chose à sa commission, tout s'approuuera par le moyen de sa lettre. Sans auoir avec soy cette marque de confiance, outre que l'on ne peut rien negocier, on met en soupçon le Prince ou la Republique, pour sçauoir si c'est intention de fraude ou de mepris, comme il arriua à Francisco Portanaris Ambassadeur de Florence, vers le Pape Clement VII. lequel n'ayant point de lettre de Creance, son voyage ne seruit qu'à confirmer la mauuaise volonté que cette Republique portoit au Pape. Les Ambassadeurs du Duc Tasilon enuoyee au Pontife Adrian, pour le requerir de faire la paix entre le Duc & le Roy de France, furent estimez auoir dessein de quelque surprise,

*Que
l'Amb.
doit estre
muni de
Creance.*

*Il arriue
de grands
inconue-
niens par
ce man-
quement.
Exem-
ples.*

prise, & pour ne pouuoir rien negocier d'assuré, à cause qu'ils n'auoient point de lettre de Creance, & pour ce sujet, furent rudement congediez.

Ciceron dit sur ce propos, *qu'il ny a rien de si mauuaise grace, qu'un Senateur sans Iurisdiction, & un Ambassadeur sans Lettre & sans Pouvoir.* A mon aduis, la verge de Moysé signifioit toutes ces deux choses; par icelle il prouua qu'il estoit vray Ambassadeur, en la changeant en couleure, & la conuertissant de couleure en verge. Il est donc besoin qu'un Ambassadeur porte Pouvoir & Lettre, pour assurer tout ce qu'il negociera au nom de son Prince; autrement, si l'on vsoit d'autres instruments moins asseurez, les erreurs & les dangers des Ambassades feintes feroient infinis. De cette espece de faux Ambassadeurs, sont les Heritiques & Dogmatistes, qui taschent de donner des signes qu'ils sont enuoyez de Dieu pour prescher, & neantmoins ils n'ont point de plus veritable maistre que le Diable, & partant il ne les faut ny croire ny ouyr.

I V L E. Et ces lettres, donnent el-
les

les de l'adueu & de l'autorité aux affaires que l'Ambassadeur va traiter, ou si elles aduertissent seulement qu'il va pour negocier?

LOVIS. La vertu de ces lettres là, est de donner à connoistre la personne qui les porte, & de témoigner l'estime que l'on en fait, le credit qu'on leur donne, & que l'on approuue tout ce qu'ils feront & diront: Enfin, elles seruent autant que les procurations que les parties passent à leurs procureurs aux procez qui s'en ensuiuent, en vertu de laquelle on peut agir pour l'vtilité ou pour le dommage de ceux qui les donnent. Parmi les Epistres de Bembe, se voit vne lettre de Creance du Pape Leon aux Suisses qui contient à peu pres ce langage.

A quoy seruent les lettres de Creance.

Lettre de Creance du Pape Leon aux Suysses.

Modelles de lettres de Creance.

IE vous enuoye Goro, mon seruiteur, dont ie fais grande estime, afin qu'estant en vostre compagnie, il fasse l'office d'Ambassadeur & de mediateur enuers vous. Et en cette qualité, vous pour-

T rez

434 LE PARFAIT
rez adiouster autant de foy & de creance
à tout ce qu'il vous dira, que vous
feriez à moy-mesme, si i'estois present.
Vous pourrez aussi prendre pour ex-
emple, vne autre lettre de Ladislaus
Roy de Hongrie dont la substance est
telle.

Lettre de Creance de Ladis-
laus, Roy de Polongne &
de Hongrie.

IE t'enuoye Piere Bergamo mon serui-
teur avec tout pouuoir, tu donneras
entiere creance aux choses qu'il te dira
de ma part. Lesquelles pour l'amitié
que ie te porte, sont de grande conse-
quence pour moy. Demeure en santé &
m'ayme tousiours.

Voicy vn autre modelle de lettre
de Creance du Roy d'Espagne.

Lettre de Creance du Roy
d'Espagne, à sa Sainteté.

TRes saint pere, la grande confiance
que i'ay en la personne du Com-
man-

mandeur Major d'Alcantara, Don Louis de Zugniga porteur de la presente, abregera ce discours, estant assuré qu'il fera mieux entendre mes intentions à V. S. que ie ne les pourrois exprimer par cette lettre, qui ne servira que pour supplier V. S. de le croire comme moy-mesme, en tout ce qu'il vous dira de ma part, principalement en ce qui touche le soin perpetuel que j'ay de la conservation de vostre authorité, en quoy mes desirs excederont tousiours ce que V. S. pourroit attendre, tant de ma part, que de la diligence particuliere du Commandeur: Et quant aux choses conuenables au bon progres du Concile, ie supplie aussi V. S. de le croire; & aussi que tout ce que ie fais accorder, & représenter sur icelles, procede du Zele que j'ay de servir Nostre Seigneur, qui veuille conseruer longuement V. S. au gouuernement uniuersel de son Eglise ainsi que ie l'en supplie & que ie le desire.

Les lettres de Creance se presentent ordinairement en la premiere audience, en laquelle il ne se traite guerre d'autre chose.

Quelques iournees auparauant

*Ce que
l'Amb.
doit fai-
re, en ap-
prochant
la Cour
où il est
enuoyé.*

que l'Ambassadeur arrive à la Cour, où il est enuoyé, il doit escrire au Roy, par l'entremise de l'Ambassadeur auquel il succede, si d'auenture il y est encore, ou par le moyen de quelqu'un des principaux Ministres du mesme Roy; car il est à presupposer qu'il sçaura bien les noms & les offices de ceux qui se meslent du gouvernement: il seroit à propos qu'il adressast sa lettre au Secretaire d'Etat: Et à luy-mesme, il écrira particulièrement, qu'auant arriuer il en veut demander permission à sa Maiesté, & luy donner quant & quant aduis du iour qu'il se rendra aupres de luy pour le seruir: suppliant encore le Secretaire, de luy vouloir presenter sa lettre, laquelle ne pourra estre mieux composée, qu'en imitant le stile de celle qu'Hypolite, Cardinal de Medicis, écriuit à l'Empereur Charles-quint, estant enuoyé deuers luy comme Legat du Pape.

Lettre du Cardinal Ypolite
de Medicis, à l'Empereur
Charles V.

LA bonté de nostre Seigneur m'a voulu destiner pour Legat vers vostre Majesté Imperiale. Et encore que sa Saincteté m'ait iugé digne de cette charge, ie sens bien neantmoins qu'elle excède mes forces. Je l'ay toute fois acceptee par obeïssance volontaire, presumant que le service de Dieu en est le principal motif, & consequemment celui de V. M. qui n'ignore pas le desir que i'ay de la servir & de viure & mourir deffous sa protection. Je prie Dieu qu'il me concède la grace de m'y pouuoir gouverner selon le respect qui est deu à V. M. & selon mon deuoir.

I V L E. Voila donc nostre Ambassadeur arriué à la Cour où il doit negocier: Que doit-il faire maintenant? avec quel commencement doit-il continuer sa charge?

L O V I S. Il demeurera quelques iours à se reposer chez luy (si ce n'estoit qu'il fut chargé de quelqu'affaire où il fallut promptement donner

*Ce que
l'Amb.
doit faire
estant ar-
riué en la
Cour, où
il doit re-
sider.*

ordre) à recevoir les visites, à reconnoître de veüe les Ministres dont il ne connoissoit que le nom. Or il doit estre aduertý, que sa reputation, son estime, & son credit, dépend des premieres visites qu'il receura & qu'il commencera à faire connoître sa suffisance & son incapacité: & sur ce sujet vn Docteur disoit, qu'un Ambassadeur deuoit paroître en ces occasions là, affable & courtois, & user de peu de paroles qu'il aura premeditees; essayant de diuertir le plus dextremement qu'il pourra les matieres & les discours qui ne seront pas bien de son intelligence, de peur qu'il ne fasse quelque erreur, que l'on remarquerait fort soigneusement, d'autant que ces visites-là se font plustost par curiosité que par affectiõ.

Estant aduertý du iour & de l'heure de l'audience il yra le mieux accompagné qu'il pourra, de Gentils hommes & autres gens de sa suite, bien couuerts & de bonne mine. Et quant à l'ornement de sa personne, il doit estre modeste & neuf, sans affectation, & neantmoins negligemment soigneux en sa propreté. L'Empereur

*Aduis à
l'Amb.
sur ce
point.*

*Artifice
de l'Am.*

*Des ha-
bits qu'il
doit por-
ter.
Exem-
ples.*

pereur Adrian a dit que *les malpropres sont toujours de pesant entendement.* Et la loy de la *partida* remarque; que les nobles portoient des manteaux fort longs, & leurs vestimens fort propres & nets, & selon la mode de leurs pais. Seneque, conseilloit Neron de s'habiller tous les iours de precieux vestemens. Aristote donna le mesme aduis à Alexandre. Mais en cette occasion, celuy qui vouldra euter le vice de superfluité, se doit souueuir du mespris qu'Aristagoras s'acquitalant à Sparte, demander certain secours contre le Roy de Perse, lequel parut habillé si superbement, & avec tant de vanité & d'excez, qu'un des Senateurs de Sparte, luy dit, *qu'il deuoit reseruer ces habits là pour son pais, & non pas les faire paroistre à Sparte, où il dispoit les esprits à l'hair & à luy refuser tout ce qu'il demanderoit.* Caton n'approuuoit pas aussi cet excz, voyant à Rome trois Ambassadeurs des Cretois qui estoient de mœurs lasciuës, & couuerts d'habillemens trop éclatans, il dit au Senat, *Qu'ils deuoient promptement despescher ces Ambassadeurs.* Ceux que l'on de-

Ancien-
ne loy
d'Espa-
gne.

pesche ainsi promptement, ne sont pas toujours bien satisfaits de leur voyage, car ce n'est pas par affection qu'on les expedie.

Outre l'honnesteté requise au vestement, l'Ambassadeur doit observer vn petit precepte qui est d'assez grande consequence principalement aux iours d'assemblees de festes ou d'audience, c'est de n'estre point habillé de couleur odieuse à la nation (en laquelle il negocie) ou par coutume ou par augure. Comme les Turcs portent vne haine particuliere au verd, desquels vn Auteur moderne écrit qu'ils chasserent honteusement vn Ambassadeur qui s'estoit habillé de cette couleur.

Des compliments de la premiere audience.

Il entrera ainsi au lieu de l'Audience, & apres auoir fait sa reuerence, il presentera sa lettre au Roy, apres cela, s'il est enuoyé pour vne Ambassade particuliere, il en recitera la substance, soit de resiouyssance ou de ressentiment de deüil; & si c'est pour affaires, il suppliera sa Majesté de luy donner vn de ses Ministres, avec qui il en puisse traiter. Mais s'il va pour estre Ambassadeur ordinaire, il luy

il luy redira quasi la mesme chose qu'il luy auoit escrite auparauant, en luy representant le desir qu'il a de rencontrer des occasions où il puisse également estre employe pour son seruice, & celuy de son Roy, ainsi qu'il l'espere de Dieu, du zele de tous deux, & de son bon-heur particulier. Toutes ces paroles doiuent estre dites du langage naturel de l'Ambassadeur, d'autant que l'on ne scauroit si bien scauoir vne langue estrangere comme la maternelle. Et d'ailleurs, que c'est la grandeur d'un Prince, que sa langue coure par tout. C'estoit vn precepte exactement obserué entre les Romains; Et par ainsi estendit promptement la langue Latine par tout le monde, & dans les Prouinces qui leur estoient sujettes. Vn Auteur moderne dit, qu'ils ne faisoient point de responce en autre langue, les capitulations & les traittez, estoient tousiours escrits en Latin, à quoy l'Ambassadeur prendra garde.

IVLE. L'antiquité obseruoit fort exactement les plus petites parties qu'ils iugeoient necessaires à l'ad-

*l'Amb.
doit par-
ler sa
langue
naturel-
le, rai-
sons
pour-
quoy.*

uancement & à la gloire de leur patrie ; Et cette consideration fait honte à nostre siecle. On écrit que Caton le censeur estant a Athenes , quoy qu'il sceut parfaitement bien la langue Grecque, se plaisoit souuent à ne se pas treuuer aux conuersations, pour n'y vouloit parler autrement qu'en Latin. I'estime que les truchemens & interpretes sont fort necessaires aux Ambassadeurs , qui ne peuuent pas sçauoir toutes les langues (encore qu'il fut bien necessaire) non plus que les Roys.

Truchemens necessaires aux Am.

LOVIS. Ils sont necessaires pour cette raison, & pour ce que c'est aussi vne grandeur du Roy d'entendre par vne tierce personne; car en passant par deux creusets, la conception en est plus pure à ses oreilles. Ainsi Quinte Curse rapporte qu'Alexandre n'entendoit pas mesme ceux qui parloient son propre langage; que par le moyen d'vn interprete qui luy repetoit ce qu'ils disoient.

Les Romains enuoyant Ambassadeur Caius Publicius en Grece, ils luy donnerent vn interprete à ce que dit Ciceron. Ils en donnerent deux à

Sylla.

Sylla Ambassadeur vers Bocchus Roy de Numidie. Carneades, Critolaus, & Diogenes, Ambassadeurs d'Athenes à Rome, vserent d'interpretes au Senat. Les Atheniens chastierent Tymagoras leur Ambassadeur, pour auoir fait la Legation au Roy de Perse en autre langue que la Grecque. Aluinus fut reprimendé par Caton, parce qu'il auoit écrit en Grec, les Histories Romaines (qui estoit vne action bien plus libre) & luy, sans pouuoir treuuer d'excuses aux raisons de Caton, luy demanda pardon, & Caton luy demanda, *pourquoy il auoit mieux aymé demander pardon, que de se garder de faillir.*

*Ambass.
chastiez
pour a-
uoir par-
lé autre
langue
que la
leur.*

IVLE. Il faut donc bien que la fidelité de ces interpretes soit reconnué du Prince ou de l'Ambassadeur, ou qu'ils soient obligez au bien de la patrie pour leur interest particulier, car il y a beaucoup à regarder en ces personnes-là, pour estre des instruments fort disposez à toute sorte de mal & de trahison, s'ils en vouloient vser, en donnant à entendre les choses au contraire de ce qu'on leur dit, ou respondant au rebours.

*Fidelité
requisse
aux Tru-
chemens.*

*Que les
Truche-
ments
doivent
estre
choisis,
& mes-
me de
la patrie,
pour la-
quelle
l'Amb.
est em-
ployé.*

LOVIS. L'Ambassadeur ne se chargerait pas d'un petit fardeau, s'il se fioit en cette sorte de gens : Il faut que le Prince les luy fasse donner, & pour euiter plusieurs inconueniens, ils doiuent encore estre naturels de la patrie qui enuoye l'Ambassadeur, ou pour le moins les y prendre pour les mener avec foy, à fin de n'estre pas en peine d'en chercher au Royaume où il va, ou peut estre il n'en trouueroit pas ; comme il aduint aux Ambassadeurs Milesiens, qui ne trouuans point d'interpretes pour se faire entendre, furent contraints de recourir à Demosthene qui refusa de leur en seruir, quoy qu'on luy offrit vn talent, non pas que ce soit vne action honteuse, car le sçauoir est tres-noble & recommandable, mais par ce qu'il ne vouloit parler qu'en sa langue.

*Si l'Amb.
doit par-
ler de ses
affaires
en la pre-
miere
Audien-
ce.*

I V L E. En cette premiere audience, l'Ambassadeur ne doit-il point traiter d'autres affaires?

LOVIS. Je vous ay desia dit, que s'il y auoit quelque affaire qui presfast, & qui l'obligeast d'en mander promptement responce à son Roy,

Reponse.

il la

il la pourroit proposer, d'autant que l'Ambassadeur ne va pour autre sujet que pour negocier, & s'il void que le Prince ne s'importune point, toutes les heures sont propres, mais il faut vser d'une grande dexterité pour ne luy estre point ennuyeux; il faut bien prendre les heures, car il y a beaucoup de difference du temps quand il vient de son bon gré, & de celuy où la courtoisie le contraint d'adherer à ce qu'on desire de luy. Alors au discours des affaires, l'Ambassadeur doit vser des termes qui ne soient point trop vulgaires, ny trop affectez; mais d'un stile naïf & masle, qui ayt de la force & de la modestie; car la façon de l'expliquer témoigne la suffisance de l'esprit.

*Vn Am.
demande
à boire
en la pre-
miere
Audien-
ce.*

IVLE. Ne seroit-il pas besoin d'aduertir nostre Ambassadeur, de prendre garde à ne pas tomber en l'inconuenient d'un qui demanda à boire en la premiere audience?

LOVIS. Canonherius en parle; peut-estre que sa langue s'attacha à son palais, & il eut besoin de l'humecter. Plusieurs grands personnages ont quelquefois donné sujet de dou-

*Exemples
de plus-
ieurs
Ambass.
estonnez à
la prem.
ter Audiee.*

ter de leur suffisance & de leur hardiesse en ces occasions-là, Philippe de Commines Seigneur d'Argenton, vn des habiles hommes de son temps, agissant, parlant, & écriuant; estant Ambassadeur pour le Roy de France, Louis XI. à Venise, ignoroit entiere-ment le traité d'vne ligue, que cette Republique auoit faite directement contre son Roy avec d'autres Princes, iusques à ce qu'il l'apprit de bouche du Duc de Venise. Cette nouvelle le surprit si fort, & le toucha si viuement, qu'estant descendu de l'escalier du Palais Ducal, il pria le grand Chancelier qui estoit sorty pour l'accompagner par honneur, de luy redire encore vne fois ce que le Duc luy auoit répondu, par ce qu'il ne s'en souuenoit pas seulement d'vne parole. Vn Ambassadeur de Turc, en la premiere audience qu'il eut de Sigismond, Roy de Polongne, deuint muet en sa presence, estonné de l'esclat & de la majesté de ce Prince; & falut remettre à l'ouyr en vne autre audience. Il en aduint de mesme à Louis Michel, Ambassadeur de Venise estant deuant le Roy de France, au commencement de

*Vn Am.
Turc de-
uint
muet en
la presen-
ce du
Roy de
Polongne.
Et de
mesme
vn Amb.
de Venise
deuant le*

de la harangue qu'il luy faisoit, car il demeura court sans pouuoir passer outre.

Roy de France. Comme

IULE. L'ordre de mes questions est, de vous demander maintenant comment doiuent estre les instructions que doit porter vn Ambassadeur, & de quelle façon il en doit vser.

les instructions doiuent estre dressees.

LOUIS. Seigneur Iule il n'y a point de reigles precises pour ce regard, les instructions seront comme les luy voudra donner celuy qui en aura la charge du Prince. Je ne vous puis pas satisfaire autrement sur ce point là; d'autant que nostre argument ne tend pas à former le Prince en son commandement, mais seulement de figurer vn parfait Ambassadeur en l'obeissance. Je vous diray toutesfois, que l'instruction d'vn Ambassadeur est comme vne carte de nauigation, par laquelle il doit regir & conduire tous ses mouuemens. Vn grand Autheur

le nomme fort proprement, *le Timon du Navire*. Elles se donnent en deux façons, l'vne se peut appeller Instruction restrainte, qui sert aux affaires communes, auxquelles on limite le pouuoir de celuy qui les negocie: l'autre

est Dux sortes d'instructions, l'vne abstrainte & l'autre ample.

tre

tre est nommée, instruction ample & libre, laquelle sert pour agir en toutes sortes d'affaires & occasions qui se peuvent presenter, selon que l'esprit de l'Ambassadeur iugera pour le mieux, ayant toujours pour obiet le service & l'vtilité de son Prince. Paschalius dit que ceux-la sont les plus puissants de tous les Ambassadeurs: mais cette sorte de commission ne se donne guere qu'aux affaires qui sont perduës, ou qui sont sur le point de se perdre. Quoy qu'il en soit, l'Ambassadeur porte ordinairement deux instructions, l'vne qui est ouuerte, laquelle declare la substance de l'Ambassade depuis son commencement: & l'autre cachetee, pour l'ouurer en tel iour & en tel iour & en tel lieu qu'il luy sera ordonné. Amilcar vfa de ces instructions cachettees. Il en donna vne aux principaux Pilotes des vaisseaux de son armee, leur commandant expressement de ne la pas ouurer qu'ils ne fussent arriuez en Sicile, ou en cas que la tourmente vinst à les separer de l'armee. Mais il y a long-temps que l'on ne pratique pas l'vsage de cette sorte d'instructions à cause

Exemple.

cause des inconueniens qui en peuuent aduenir, ainsi que nous dirons plus auant.

Ces deux depesches se reduisent en vn rolle ou liure, auquel est inseré toutes les pensees de celuy qui enuoye l'Ambassade. C'est à sçauoir de quelle façon il entend que l'on negocié l'affaire dont il s'agit, avec des auertissemens particuliers du Prince, pour prendre vne plus parfaite connoissance de son dessein & de son but. Ces depesches-là peuuent estre encore accompagnées d'autres memoires encore plus secrets, qui contiennent le mystere qui n'est licite de sçauoir qu'au seul Ambassadeur. Et ces memoires-là ne peuuent estre enfermez sous d'autre clef ou à d'autre soin que le propre sein de l'Ambassadeur, qui est le vray cabinet où ils doiuent estre gardez, & lesquels il ne doit point tirer pour les lire qu'il n'ait par maniere de dire premierement visité si sa chambre est seure, & s'il y est tout seul. La raison qui me fait iuger que cette difference de depesches est necessaire, c'est qu'il arriue souuēt des occasions

Que contiennent les instructions.

Comme il faut estre exact à garder le secret des instructions.

où.

où l'on peut monst^rer son instruction generale, pour satisfaire sur quelque point, & cependant, on reserve l'autre par laquelle on se gouuerne. L'Ambassadeur doit prendre soigneusement garde à bien entendre tous ses memoires ou instructions: & auant que de partir, il se doit faire clairement expliquer les plus petites particularitez, ou par son Roy ou par ses Ministres. Je suis de l'opinion de plusieurs graues Auteurs, qui tiennent que le Prince doit decouurer tout le secret de ses intentions à son Ambassadeur, s'il veut qu'il reüssisse bien en ses negociations, soit qu'il vueille tromper ou non, l'autre Prince auquel il l'enuoye; & qu'il depeigne toute la naïfue verité de son dessein, dedans l'instruction secrette. Aux depesches qu'Agamemnon donna à Vlysse, Nestor ajouta quelque aduis particulier de l'esprit de cette action, afin qu'estant bien entenduë de ce fin Grec, il treuuaist plus de facilité à disposer l'ame du fier Achilles, vers lequel il aloit en Ambassade.

Quelquefois on enuoye vn Ambassadeur, avec vne simple instruction

ction verbale, & cela se fait quand l'occasion presse, en laquelle le cifre ne se peut confier qu'en la seule fidelité & loyauté de l'Ambassadeur, & quand c'est pour executer des commemens que lon doute estre civils & honnestes.

Vn sage à dit, que ces ordonnances là sont de celles que Creon Roy de Thebes, disoit, *Que comme elles ne se peuvent pas écrire, aussi ne se doivent elles pas executer.* Mais ie parle maintenant des differences des instructions, & non pas des ordonnances à qui l'obeissance est deuë ou non. Et d'autant que ce seroit aller à l'infini, de vouloir prescrire aux instructions toutes les circonstances particulieres des affaires, on doit remarquer neantmoins quil ne faut pas seulement qu'elles conteinēt ce qui appartient à la substance de l'affaire, mais aussi ce que la coustume a institué. Comme si l'on ordonnoit de traiter vne paix & que l'instruction ne fist point mention de la peine à laquelle seroit tenu ce lui qui la romproit, ou des ostages qui seroient donnez pendant qu'elle s'accompliroit, il est certain que

*L'Am-
bas. se
peut quel-
ques fois é-
tendre par
dessus son
instru-
ction.*

l'Ambas-

l'Ambassadeur y peut & doit adiouter ces articles-là.

I V L E. Conrard n'approue pas les commandements secrets des Ambassadeurs.

L O V I S. Cet auteur là est fort exact, & tous ceux qui parleront comme luy, tesmoigneront de ne vouloir pont faire douter de leur pieté. Toutes fois il n'yroit pas de leur interest en faisant cette distinction sur cette matiere: Les ordonnances iniustes secretes ou publiques ne valent rien, mais les ordonnances secretes & équitables sont tres-bonnes. Ce n'est pas vne raison qui concluë & qui satisfasse, de dire que la pluspart des ordonnances & instructions secretes contiennent des commandemēs honteux & illicites, ou qu'à tout le moins ils ayent beaucoup d'apparence de pouuoir estre iugez tels: d'autant que les histoires diuines & humaines, sont toutes pleines d'instructions & ordonnances, recommandees à vn tres-grand secret, & neantmoins extrêmement iustes & équitables. Le soupçon qui naist de leur silence arguë plustost vne accortise qu'vne malice. Et

*Qu'il
faut gar-
der le se-
cret.*

ce. Et quel heureux accomplissement peut-on attendre d'une affaire pour sainte quelle puisse estre, si elle se traite publiquement, combien y arriuerat-il d'inconueniens que l'on ne pourra surmonter & qui diuertiront son effect? ou bien parce que la partie contestante en encheriroit le prix, ou parce que les ennemis la detourneroyent tant qu'il leur seroit possible pour en euiter le dommage. Je ne dis, ny n'approuue pas que l'Ambassadeur recoiue des commissions impies, comme fit Seruilius Ambassadeur de Rome à Antiochus, qui sous pretexte d'un affaire public, portoit vn ordre secret de faire tuër Annibal qui s'estoit retiré sous sa protection.

IVLE. Ce ne fut pas aussi vne diligence licite, celle que les Romains firent ayant desia assujety les Cartagiinois & les Macedoniens & diuisé les Etoliens, n'ayant plus d'autres ennemis en Grece que les Acheens: ils enuoyerent des Ambassadeurs aux Spartes, qui témoignoient en public qu'ils leur alloient rendre conte du succez de ces affaires-la, & en secret, ils alloient

loient pour les diuiser en ligues , s'ils en trouuoient occasion. De cette meſme eſpece fut l'Ambaſſade d'Antiochus aux Romains, qui faiſoient ſemblant en public d'aller traiter de paix, & neantmoins ils auoient deſſein d'attirer par fineſſe Scipion , & ſuborner ſa fidelité à quelque prix que ce fuſt.

LOVIS. Je ne trouue pas vn mal éuident en ces deux exemples ; car il y pouuoit auoir de telles circonſtances, qui les feroient reputed licites, & comme nous auons deſja dit, il eſt bien ſouuēt permis d'attirer vn autre du ceruice de l'eſtanger, pour la propre vtilité, pourueu que ce ſoit par des moyens raisonnables : Mais d'eſſayer à diuiſer ceux d'Achaïe , ce ne fut pas ſeulement impieté aux Ambaſſadeurs, puis qu'il n'y a point d'action qui ſe puiſſe plus proprement ajuſter à l'obligation de leur office. En fin, ſi l'Ambaſſadeur doit eſtre l'executeur des reſolutions de ſon maïſtre, il fait beaucoup (mais ce qu'il doit) quand il reſiſte aux ordonnances & commiſſions qui ſont euidentement iniuſtes, ſans vouloir avec obſtination, eſclaircir les douteux.

IULE. Voila donc les inſtructions qui

qui se donnent aux Ambassadeurs.

LOVIS. Les Princes peuvent bien inventer plusieurs autres sortes de Pouvoirs & d'instructions, mais de quelque espece & qualité qu'ils soient, il faut que l'Ambassadeur les ayt bien compris & digerez auparavant que de partir pour son voyage; d'autant que s'il luy restoit quelque chose de mal entendu, mal aysément pourroit il prendre intelligence par lettre d'une chose que la vive voix n'auroit sceu lui donner. Je vis vn iour l'original d'une seconde instruction du Roy Philippe second envoié à Don Louis d'Avila & Zunniga qui alloit Ambassadeur extraordinaire à Rome laquelle instruction l'attaingnit à Barcelone, où il fit alte & renuoya à sa Majesté la mesme instruction, l'advertissant de toutes les difficultez qu'il treuvoit en tous ses articles, lesquels furent renuoyes clairement expliquez de la propre main du Roy.

IVLE. J'ay ouy qu'il y a difference entre les Pouvoirs que l'Ambassadeur emporte, & qu'ils ne sont pastoujours semblables, ny mesme substance ou valeur.

*Deux
sortes de
pouuoir
donnez
aux Am-
bass.*

*Pouuoir
limité &
pouuoir
libre.*

LOUIS. Le ne trouue guere de difference entre les pouuoirs anciens que portoient les Ambassadeurs, & les modernes, d'autant qu'ils se reduisent tous à deux especes, qui sont Pouuoir libre & Pouuoir abstrait comme les instructions. Le premier comprend toutes les affaires avec sa Maiesté, & le second le negoce secret quel le Prince a déclaré: bien que plusieurs tiennent qu'un pouuoir general pour toutes les affaires, n'est pas bastant pour obliger le Prince à tenir tout ce que l'Ambassadeur traittera & accordera pour luy, si ce n'est que l'affaire dont il s'agira, soit specialement contenuë dedans ce Pouuoir general, ou bien dedans la lettre de creance. Il est vray que, l'Ambassadeur portant vne lettre de creance, en laquelle son Roy declare qu'il enuoye pour ses affaires, avec pouuoir de les deliberer & accorder, le Prince sera obligé & tenu à tout ce que son Ambassadeur l'obligera (ainsi le Pape Leon l'escriuit à Natolius Euesque de Constantino-ple) si d'auenture ce n'estoit en chose qui fust tellement au dommage
du

du Prince, que le dol & la tromperie y parussent manifestement. Comme en vne si grande Lesion, le procureur ne pourroit pas preiudicier aux droits de son client, le tuteur à son pupile, ny le mary aux biens propres de sa femme: Ainsi Marcus Claudius ayant accordé quelques capitulations infames pour le peuple Romain, le Senat ne les voulut point ratifier, au contraire ils renuoyerent Claudius à ceux de Corsegue, avec lesquels il auoit fait le traité, à fin qu'il l'accomplist en ce qui le touchoit particulièrement: Les Corfes ne le voulurent point receuoir; Et les Romains, iugeant que s'il r'entroit en leur ville, ils seroient obligez à l'accomplissement du traité, commanderent de tuer Claudius. Il y a plusieurs exemples semblables dans Valerius, Plutarque & Tite Liue, par lesquels les Ambassadeurs, & les Roys qui negocient avec eux, sont aduertis, qu'encore qu'en leurs pouuoirs & instructions, cette clause soit portee. Du surplus nous le confions & commettons à vostre prudence & iugement, & pour cet'effet nous vous donnös un pou-

*Estrange**sentence**contre un**Ambass.**Romain**qui auoit**mal fait**son traité*

*Jusques
où s'estē-
dent les
pouvoirs
libres.*

*voir accompli, avec vne libre & gene-
rale administration.* Ils n'ont pas pour
cela puissance de passer ou accorder
les choses infames, iniustes & eui-
demment dommageables, ny pour
decider en la substance de l'affaire, s'il
ne prend pour Nort le service de son
Roy: Et quand ils s'emanciperont le
plus, ce sera à varier sur quelques cir-
constances ou moyens contenus en
l'instruction, ainsi que l'occasion pre-
sente luy fait iuger plus à propos, d'au-
tant que ces pouuoirs libres ont plus
d'autorité que de licence. Et quand
il y a temps pour communiquer son
doute au Maistre, c'est le moyen d'as-
surer toutes choses, principalement
en vn affaire nouveau, auquel l'Am-
bassadeur ne peut en aucune façon a-
gir par son seul iugement, sans en
donner aduis & prendre ordre de ce
qu'il fera. Les Pouuoirs abstraits &
limitez, qui est la seconde espece, se
donnent bien souuent ou pour vne
action de consolation, & de tesmoi-
gnage d'vn ressentiment d'affliction,
ou pour vne felicitacion, pour denon-
cer vne guerre, traiter vn mariage;
ou pour quelqu'autre chose particu-
liere.

liere. Le pouuoir peut estre de deux manieres. L'une qui declare ce que l'Ambassadeur doit faire & comme il y doit proceder. Telle fut l'Ambassade que Mercure fit à Enee de la part du grand Iupiter, en laquelle l'instruction se consideroit au pied de la lettre. L'autre forme, est quand la fin & la conclusion de l'action est remise à l'Ambassadeur. Telle fut l'Ambassade d'Enee à Latinus, la fin de laquelle estoit d'obtenir la paix, mais les moyens dépendoient du iugemens & du choix de l'Ambassadeur.

I V L E. Plusieurs ont escrit qu'il suffit que l'Ambassadeur produise des tesmoings qu'il est enuoyé pour exercer cette charge, afin que si d'auenture les despaches estoient perduës, il ne laissast pas d'estre receu en la Cour où il va, & y negocier comme Ambassadeur.

L O V I S. Si qu'elqu'un a mis ce point en doute pour en tirer la vraye resolution, ce n'est pas qu'il l'ayt creu; car il n'y a rien si certain ni qui soit plus fondé sur la raison, qu'un Ambassadeur doit porter des Pouvoirs pour estre

L' Amb. doit porter des Pouvoirs de son Maistre comme pour des témoins de sa Mission.

estre tenu pour tel, & afin que le Roy, auprès duquel il va, soit obligé de négocier avec luy en tout ce qui appartient à celuy qui l'enuoye, s'il n'y a quelque autre cause (hors de l'approbation de la personne) qui l'en empêche. Toutes les fois que les Apostres enuoyèrent de leurs Disciples à quelque Legation, ils leur donnerent des Lettres de creance. On ne peut mieux prouuer que ces lettres de creance & Pouvoirs spéciaux soient extrêmement nécessaires, qu'en rapportant l'exemple de Fanecas Ambassadeur à Rome pour les Etoliens, lequel apres auoir proposé son affaire, le Consul qui en deuoit traiter, luy dit, *qu'il estoit bien necessaire d'apporter vn Pouvoir particulier pour accorder ces moyens particuliers*: à quoy l'Ambassadeur repartit; *qu'il en estoit pourueu, & qu'il en autoriseroit sa proposition*; à l'instant il les monstra, & l'affaire se conclud.

Moyens de se gouverner aux secrets que l' Amb. doit garder.

Le reuiens encore à recommander à nostre Ambassadeur, de se ressouuenir de l'importance du secret, & de l'artifice par lequel on le doit mesler au discours des affaires, afin que les moyens

moyens dont il vsera paroissent esleus sur le champ & non pas premeditez. Les Ambassadeurs du Roy d'Aragon, vserent admirablement de cette forme de negociation, lesquels en la compagnie du Pape Benedict, furent au Concile de Constance, duquel parle Zurita qui procederent avec telle dexterité & secret, qu'encore que les Legats du Pontife fussent temoins de leurs œuures, ils ne purent toutesfois descouvrir leurs desseins. Et pour cette raison, ie dis qu'il est également important de demeurer retenu avec ses compagnons, & d'essayer à penetrer leur accortise; L'astuce humain n'a point de piece dont elle ne jouë sur l'eschiquier de la cautelle. Combien y en a-t'il qui se sont faits amys de certaines personnes, ou qui les ont irritez tout expres pour tirer de l'vtilité de leur intelligence & de leur dommage? Il faut donc que l'Ambassadeur considere attentiuement, si ce qu'il demande en la presence des autres Ambassadeurs, est conuenable à tous; si l'action en laquelle il s'engage, encore qu'elle paroisse commune, peut

Exemples.

*Exemple
d'astuce
requise
en un
Ambasf.*

accommoder particulièrement son maistre, ou luy preiudicier. En voycy vn exemple. Les Ambassadeurs de France, desirant separer la Republique de Venise de l'intelligence de l'Empereur Charle-quint, & amoindrir sa puissance, talchoient secretement de porter les Venitiens à faire la paix avec le Turc, & neantmoins ils tesmoignoient en public de la vouloir detourner: Pour cet effet, ils inciterent insensiblement les Ambassadeurs de l'Empereur, à declarer en plein Senat; *Que l'Empereur & le Roy de France, leur ordonnoit de ne faire nul traitté avec aucun Prince sans les en aduertir.* Et encore que les Ambassadeurs Imperiaux eussent quelque retenuë à faire cette declaration, ils y furent enfin persuadez par les Ambassadeurs François; si bien que cette notification estant faite, le Senat qui n'en connoissoit pas la subtilité ni la finesse, s'en ressentit fort scandalisé, iugeant qu'il y aloit trop de leur interest; qu'ils ne pouuoient souffrir aucune aparence de seruitude, que leur liberté ne seroit point conseruee, s'ils s'obligeoient à cette ne-

ces-

cessité. De façon, que toute la République trouvant ces raisons fort bonnes, & la déclaration trop imperieuse enuoya promptement vn Ambassadeur à Constantinople appelé Louïs Baduar: (outre celuy qu'ils y auoient) avec commission expresse de conclure la paix avec le Turc, & par ainsi les Ambassadeurs François firent reussir accortement leur intention, en faisant semblant d'aller au contraire.

I V L E. Les Ambassadeurs François sceurent bien accortement dissimuler leur dessein, à la honte des Ministres de l'Empereur; il est vray que le stratageme estoit assez subtil: mais la defiance assure toutes choses; & mesme il en faut yser avec ses Collegues, puisque l'on void dans les Historiens, que l'vn des quatre Ambassadeurs d'vne mesme patrie, vendit les autres en vn affaire public, qui rend encore l'action plus odieuse. Tel fut Mericus, Ambassadeur d'vn autre Mericus Preteur d'Acradine, lequel allant avec trois autres, en Ambassade vers Marcellus, qui estoit alors fort pres de leur territoire

464 LE PARFAIT
avec son armee, traitta secrettement
avec luy, fans que ses compagnons
s'en apperceussent, & promit de le
faire entrer vne nuit dedans la ville,
comme il l'executa en rendant vne
porte à Marcellus, qui estant aduertuy
du temps, auoit fait approcher de ses
troupes.

*L'Amb.
doit estre
exact à
garder les
pointz
de ses in-
structions.*

LOVIS. C'est encore vn inuiola-
ble precepte à l'Ambassadeur, de ne
rien alterer en sa commission, sur pei-
ne de tomber en de mortels perils &
inconueniens en sa personne mesme:
D'autant que s'il merite reprehension,
quoy qu'il reüssisse en quelque
affaire qui ne soit pas compris en son
ordre, à plus forte raison merite t'il
chastiment s'il en arriue du mal: quoy
qu'il en soit, agissant contre ce que
son ordre porte, ou l'amplifiant, il
sollicite le iuste courroux de son
Prince.

*Quelle
est la
meilleure
methode
d'écrire
les aduis,
& quels
ils doiuent
estre.*

IVLE. La suite de mes questions
est maintenant de sçauoir quelle est
la meilleure methode d'écrire les ad-
uis qui se donnent: & premierement
quels sont les aduis qui meritent estre
donnez, & ausquels vn Ambassa-
deur doit prendre garde plus soigneu-
sement.

LOVIS.

LOVIS. Pour le regard de la methode materielle, c'est à dire de l'écriture; l'Ambassadeur ne se doit pas amuser à descrire par le menu tout le discours qui s'est fait de bouche sur le sujet dont il veut donner auis, ce seroit vne peine trop grande & inutile; mais s'il y a quelque clause ou periode de la substance ditte ou faite, il sera necessaire de la décrire.

*Respon-
ses.*

I V L E. Quelques-vns conseillent encore aux Ambassadeurs, de mander auoir dit quelque chose qu'ils deuoient dire, laquelle ils pourroient auoir oublié, ou qui n'auroient pas voulu dire à dessein.

LOVIS. Tout conseil, qui va à ne pas dire la verité, ne peut estre bon, mais aux affaires particulieres, ie treuve vn grand inconuenient à mander autre chose que le receu de la lettre, & ce qui s'est auancé en la negociation, veu que l'on attribué à defaut de iugement de donner des esperances en des choses où il y a tant d'inconstance, comme celles qui se traitent ordinairement aux Cours des Princes. La methode d'escire qui est la mieux receuë, est de disposer la lettre

*Que la
lettre de
l'Amb.
doit estre
disposée
par articles
clos.*

tre par articles, & que chacun contienne la naration d'un point, prenant exactement garde à la substance des articles, & faire clairement distinguer ceux qu'il escrit, pour raisonner sur un sujet, & sur ceux qui le determinent. Pour le regard des articles qui determinent & parlent de la conclusion d'un affaire, il n'y faut point alleguer d'autre cause ny d'autres raisons, sinon, *cela est vray, cela est fait: l'affaire a reussy heureusement.* Et comme dit un Poëte, un General d'armee qui a gagné une bataille, n'a que faire d'escire la cause pour laquelle il la donna; aussi si l'Ambassadeur s'amusoit à reciter toutes ces particularitez, les causes & les indices, il se pourroit faire que le Prince les iugeroit moins valables que n'auroit fait l'Ambassadeur, qui les auroit pris pour fondement du bon succez de son affaire, & par ainsi s'exposeroit à l'inconuenient que la loy remarque, lors qu'elle defendit que deux sieges de Iustice differents, n'entreprissent point la connoissance d'une mesme cause, preuoyant que les Iugements & les sen-

tences

*Precepte
à l'Amb.
sur les
lettres
qu'il é-
crit à son
maistre
ou à ses
Mini-
stres.*

tences ne seroient pas semblables.

Touchant les articles auxquels l'Ambassadeur raisonne sur quelque affaire, il est besoin qu'il allegue les causes qui produisent & fomentent les

*Que
l'Amb.
doit faire
des me-
moires
de toutes
les actions
qu'il doit
faire.*

aduis: Et pour y mieux proceder, il faut qu'il ayt secrettement quelques petits liures ou tablettes, où il escriue tout ce qu'il fait, & ce qu'il doit, & ce qu'il doit faire, & qu'il mande quant & quant ce qu'il tente, & ce qu'il essaye; ce qu'il espere, & pourquoy il l'espere, car de donner aduis de ce qui est passé & de ce qui est present, c'est la plus froide & la moins loüable chose que puisse faire vn Ambassadeur. La gloire & la gentillesse d'vn esprit, est de preuoir la tempeste qui vient de deuers Ostie, comme dit ce Romain, sur le succez de Messaline, dont parle Tacite. Enfin, le plus seur chemin pour donner des aduis, c'est le chiffre, principalement quand l'on a des choses d'importance à escrire, tant pour la qualité de l'affaire que pour le secret deu à celuy qui donnel'aduis, parce qu'on doit toujours presumer le pire de ce qui peut arriuer: Et pour fidelle que soit vn

*Que l'vn
sage du
chiffre est
fort ne-
cessaire à
l'Amb.*

courrier, il peut estre deualisé, ses lettres ouuertes, & les affaires decouuertes, si l'usage du chiffre n'en diuertit la connoissance. C'est l'vniue moyen pour euitter ces dangers-là, & la pratique en est fort ancienne aux lettres des Roys & des Ministres d'Etat. On tient que les Egyptiens en sont les inuenteurs, parce qu'ils expliquoient leurs conceptions avec diuerses figures & caracteres. Me-cenas estoit fort habile en cette science; Iule Cesar, Caius Opius, Baldus & Cornelius en vserent en tous leurs depesches pour les garentir de tous inconueniens: Et depuis ce temps-là, l'usage en a continué iusques à cet heure, si bien que cette science est arriuee au plus haut degré de sa perfection, tant en la partie actiue, comme en la passiue; puis-que l'esprit humain ne scauroit déchiffrer de si difficiles figures, que le mesme esprit n'en inuente encore de plus obscures, en faisant que les nombres soyent des lettres, & les lettres des dictions: que les noms propres soyent des affaires particulieres; les animez d'une signi-
 fication,

*Qui l'a
inuenté.*

*Ceux qui
en ont
usé.*

fication, & les inanimez d'une autre. Outre cela, les Ambassadeurs ont des clefs, desquels si l'on ne connoit les gardes, il est impossible d'entrer dans leurs secrets. Ils vsent encore de certains patrons qui decourent à ceux qui les connoissent tout ce qui est d'important, & cachent ce qui est superflu; si bien que celuy qui regardera vne lettre, autrement que par cette ialousie, il la treuvera toute pleine d'enigme & de confusion, & si elle est formee par vn bon esprit, il sera fort difficile qu'un autre y puisse rien connoistre.

Il faut demeurer d'accord que le chiffre est tres-important à l'Ambassadeur, & que c'est bien souuent le succez d'une grande action. Ce seroit vne grande paresse de negliger cet usage & de hazarder vne affaire de consequence à estre decouverte par les ennemys. Si le Pape Leon X. se fust seruy de cette industrie, on n'eust pas decouvert ses doubles intelligences: En l'annee 1515. il se liguua avec le Roy d'Espagne contre le Roy de France, & neantmoins il auoit vne intelligence secrette avec
 luy:

*Accidents ad-
uenus
faute de
se seruir
des chif-
fres.*

*Courriers
portans
depesches
pris.*

luy: L'armee d'Espagne estoit alors sur les riués du Po, pour empescher le passage au Roy de France qui vouloit passer en Italie. Les Espagnols prirent vn nommé Curtio seruiteur du Pape, sans sçauoir qui il estoit; mais estant reconnu on en prit quelques soupçons, & là dessus on le foüilla & treuua-t'on ses depesches qui manifestèrent les intelligences du Pape. Henry IV. Roy de France qu'on appelloit alors Prince de Bearn, ne fit pas vn moïn heureux rencontre pour le bien de ses affaires, il prit vn Courier qui venoit de Paris, depesché par le Legat Apostolique qui l'enuoyoit à Rome au Pape, avec des depesches qui luy donnoient aduis de la grande assemblee qui auoit accepté le Duc de Guyse pour Roy, & de tout ce qui se-
stait passé en cette action, comme entre autre chose, les serments solemnels que les Grands auoient faits sur les saintes Euangiles: Ce qui fut decouvert au Prince de Bearn, par les lettres que portoit le Courier, tout ainsi que s'il y eust esté present, & là dessus il accorda la trefue qu'il auoit tousiours differée, qui luy fut grandement

dément utile , enquoy il eust esté preuenü , sans la prise du Courier , mais si les depesches eussent esté en bons chiffres , c'eust esté peu d'auantage d'auoir pris vn Courier ignorant & de lettres non entenduës. De mesme si les depesches qu'Antonio de Leira enuoyoit au Duc de Sessa Ambassadeur d'Espagne à Rome , eussent esté en chiffres , le Lieutenant du Pape qui les prit , n'eust pas negocié si aduantageusement qu'il fit , ny pareillement celles du Marquis del Balto , pour Don Hugon de Moncada.

I V L E. Je ne sçay pas de quoy ces lettres là traitoient.

L O V I S. Elles l'advertissoient de la mauuaise disposition en laquelle il treuuoit le peuple de Milan , d'affectionner le party de l'Empereur , & requeroient qu'il hastat le traité qui se faisoit , & de donner aduis de l'effet : elles representoient encore le grand peril où estoit l'armee Imperiale , & tout cela fut appris à lettre veuë , si bien que se seruant de l'occasion ils capitulerent à leur volonté.

I Y L E. Ce fut aussi vn mauuais
coup.

coup pour le party François, que la lettre que le Cardinal de Medicis prit à vn Courrier du Cardinal de Bolterra, qu'il enuoyoit au Roy de France, l'incitant à faire la guerre au Royaume de Sicile, afin que les troupes de l'Empereur estant contraintes de l'aller deffendre, abandonnassent l'Estat de Milan, qu'il auoit reduit à l'extremité. Et le Duc de Sessa Ambassadeur de Rome, entre les mains de qui tomberent les lettres, fit sçauoir au Pape que le Cardinal Bolterra ne meritoit pas de participer à ses secrets, puis qu'il entiroit la raison d'Estat qu'il auoit conseillée par ses lettres. Le Pape y remedia en le separant de soy, & le faisant mettre en estroite prison. Il ne faut donc point douter que les aduis d'importance ne se doiuent donner par les chiffres: Et mesme, que les instructions des Ambassadeurs soient écrites de cette façon, d'autant qu'il n'est pas conuenable qu'un autre le sçache que luy; bien que quelques Auteurs tiennent qu'un Prince injuste, qui treuueroit les depeschés d'un Ambassadeur, ainsi écrites, en

Les instructions des Am. doiuent estre écrites en chiffre.

pour-

pourroit faire quelque mauuaise interpretation, au grand danger de l'Ambassadeur; ainsi que fit Soliman, qui accusa vn Ambassadeur de conspirer contre luy, par ce que luy ayant fait prendre ses depeschés, il les treuua écrites en Chifre.

*Raisons
au con-
traire.*

LOUIS. Ce fut vne tyrannie du Barbare qui ne cherchoit qu'vn pre-
texte pour faire desplaisir à l'Ambas-
sadeur. Quand vn Tyran est de cette
humeur-la, il n'y a point de iustifica-
tion qui suffise contre ses fausses accu-
sations. Cet exemple ne doit pas em-
pescher l'usage du chifre, non plus que
celle de Tibere (qui osta la vie à Cre-
mutius Cordus, pour auoir loüé Mar-
cus Brutus en quelques Annales qu'il
auoit mises en lumiere) ne peut faire
estimer perilleuse l'occupation des
doctes Auteurs, qui dans les Royau-
mes bien policez écriuent & accom-
plissent la loy d'vn bon Historien; qui
consiste à départir la loüange & le
blasme, selon la raison & le merite.

Aux autres affaires, hors les impor-
tantes & secrettes, l'usage du chifre
n'y est pas necessaire: Mais en toute
sorte d'escriture l'Ambassadeur doit

com-

*Matières
principales
dont le
parfait
Ambass.
doit don-
ner aduis
à son Mi-
nistre.*

commencer parce qui est le plus important à l'occasion presente, qui touche à l'affaire à laquelle on veille, & qui est le plus en la connoissance de son Roy. Si l'Ambassadeur est emeu de quelque soupçon de voir souuent faire des assemblees, donner des audiences extraordinaires à des Ambassadeurs, voir des Courtiers arriuer les vns sur les autres, avec des nouvelles depesches dont il ignore le sujet, & ne le peut decouurer, & plusieurs autres choses semblables; comme s'il auoit nouvelles que lon traitast quelque grand affaire en secret, il en doit donner aduis à son Roy; & luy mander, comme il fait toute diligence pour en apprendre quelque certitude. La raison qui obligel'Ambassadeur d'auertir son Roy de ces particularitez, est, qu'avec ces principes, il peut auerer & penetrer le reste, en les adioustant & confrontant aux autres aduis qu'il peut pareillement receuoir de ses autres Ambassadeurs; d'autant qu'il sera bien mal aisé que les mesmes diligences & assemblees ne se fassent aux Cours des autres Princes, qui se remueront pour les mesmes affaires.

A ce propos vient vn recit du Duc de Florence Cosme de medicis, & de son Ambassadeur en Espagne. Le Duc ayant eu nouvelle d'vn succez de peu d'importance qui estoit arriué en la Cour d'Espagne, sans que son Ambassadeur luy en eust rien mandé, luy escriuit qu'ils s'estonnoit de ce qu'il ne luy en auoit rien fait sçauoir pas ses lettres; l' Ambassadeur s'excusa disant que c'estoit vne chose separee de ses affaires & de fort petite consequence; Le Duc luy recriuit. *Sot que vous estes, cette chose de peu de consequence iointe avec d'autres, dont ie ne vous veux pas rendre conte, fait de grands effects qui sur passent vostre connoissance.*

Reprimende de Cosme de Medicis à ce propos.

Reuenant à nostre parfait Ambassadeur, il doit donner aduis au Conseil d'Etat, & le tenir informé des choses principales de la Prouince où il se iourne, comme des dissentions qui y sont, des differents d'entre les grands, & s'il treuve quelque apparence de pouuoir tirer de l'vtilité propre de ces inimitiez secretes: comme aussi de l'abondance ou de la sterilité, tant des richesses du Royaume, que des biens de la terre, & des autres choses d'egale impor-

Des particularitez dont l'ambassadeur doit aduertir son Prince.

importance. Mais il doit escrire cela de façon, que sa lettre ne soit pas prise pour vne Gazette de Rome ou d'Allemagne: & sur tout, prendre soigneusement garde comme à vne chose tres-perilleuse, de n'affirmer jamais pour certaine, vne nouvelle considerable, ne l'estant pas absolument; En ce cas-là, il suffit de la mander simplement comme il l'a ouye, car vn homme tire peu d'avantage de voir succeder vne chose dont il ne se mesle point & en perd beaucoup, quand il se fait connoistre de legere croyance, d'ailleurs, il en peut arriuer de grands inconueniens quand on abuse ainsi, ou amuse l'esprit du Prince de l'vne ou de l'autre façon.

*Artifice
d'une
fausse
nouvelle
publiee.*

L'auteur de la Relation de l'Etat de Milan enuoyee à Gennes (elle court dessous ce nom & les auteurs modernes l'appellent ainsi) rapporte que les Agents de Venise ayant eu audience de Don Fernand de Gonzague gouverneur de Milan, où il fut parlé de la guerre que les Gennois alloient faire en Corse, donnerent aduis à leur Republique, qu'ils auoient remarqué dans la substance
des.

des paroles de Gonzague, [que pour s'asseurer de l'Etat de Gennes, il vouloit faire vn fort en vn certain lieu qui seruiroit de ioug à cette Republique; Et encore que ce fut vne pensee ridicule & vne chose non imaginee de Gonzague, neantmoins comme les iugements sont diuers, cette nouvelle fut crüe de plusieurs à Gennes & par toute l'Italie, & de là (ainsi que dit Canonherius) vint la mes fiance de la ville de Gennes contre le Roy d'Espagne quand il y fut.

IVLE. Outre les choses que l'Ambassadeur doit mander, y a-t'il pas vne methode particuliere de l'escrire, & approuuee des plus entendus de laquelle il doit vser? Car encore que cet article semble plustost regarder les reigles de l'office de Secretaire que d'Ambassadeur, ie pense toutesfois que l'Ambassadeur est expressément tenu de les pratiquer pour commettre moins fautes.

LOUIS. Ily a plusieurs preceptes pour escrire, annoter fermer, & depescher les lettres qui dependent directement de la charge de Secretaire, mais celle de l'Ambassadeur est generale, elle

*Cōseil au
Secretaire
de
l'Ambas-
sateur.*

elle les embrasse & comprend toutes : il ne se doit pas dedaigner d'estre Secretaire de ces propres actions, car il arriue souuent des occasions, où il ne peut ny ne se doit fier à nul autre secret qu'au sien mesme.

*Instru-
ctions à
l'Ambas-
sadeur
pour dres-
ser ses
missives
en bonne
forme.*

I V L E. Mais quelle Methode est-ce donc que la curiosité & l'experience a treuvé la plus conuenable à ce sujet.

L O V I S. Je vous deduiray, sans ordre toutesfois, ce que i'en ay oui dire en plusieurs discours tenus sur ce propos. Pour trouuer plus de seureté à l'enuoy des depeschés, & donner vne plus claire intelligence des aduis à ceux asquels on les enuoye, il faut que la derniere lettre de l'Ambassadeur accuse les precedentes, & les principaux aduis qui y sont contenus, leurs dattes; à quels maistres de postes elles ont esté remises, & par qui enuoyees, afin que l'on puisse sçauoir si l'on les a receuës. Les repetitions des affaires qu'on a desia escrites, sont necessaires quand on n'en a point eu de response, & quand l'on craint que les Courriers passant par les prouinces ennemies soient arrestez : ou quand la distance
du

durchemin, est longue en laquelle il peut arriuer de grands accidens en la personne du Courrier, ou bien quand on rencontre occasion d'escrire par autres voyes que les ordinaires.

En outre, l'Ambassadeur doit estre aduertie d'escrire par tous les ordinaires encore qu'il n'eust rien de nouveau à mander, afin de repeter les choses plus importantes qu'il a desia écrites: Cela oblige ceux à qui l'on escrit, de prendre garde plus soigneusement aux affaires dont l'on donne aduis, & à remedier aux inconvénients qui arriuent quand on a enuoyé vne lettre pour vne autre, qui est vne faute notable, mais qui peut estre commise.

Ayant soupçon de quelque Courrier, il ne le luy faut pas donner à connoistre, au contraire, il faut faire semblant de se fier grandement en luy, & de le retenir expres pour le charger du depesche: mais le depesche qu'on luy donnera ne doit estre que celuy qu'on veut estre publié. Et le paquet d'importance, ie luy faut faire donner par vne autre main, ou bien faire des

suscri-

*Aduis
pour en-
uoyer ses
lettres
seuremēt
en cas de
desiance.*

ſuſcriptions inconnuës & d'une autre eſcriture, afin que d'une main il aille à l'autre, & que la mauuaiſe volonté que pourroit auoir ce Courrier ſoit preuenüë.

Diligence particulière de l'Ambaſſadeur.

Toutes les fois que l'Ambaſſadeur aura du temps de reſte & du loisir, il doit tenir des lettres preſtes de ce qu'il voudra faire ſçauoir, afin que venant apres quelque occaſion de depeſcher promptement, il treuve cette beſongne toute faite.

Qu'il doit garder des copies des lettres qu'il enuoye.

De toutes les lettres qu'il eſcrira, il en doit garder des copies dans vn liure qu'il aura pour cet eſſet, & de celles qui lui ſeront enuoyees par les autres Miniſtres, il en doit garder les originaux, & n'en enuoyer que des copies, s'entend, en cas qu'il fut beſoin de communiquer à quel qu'un ce qu'on luy auroit mandé. Voilà les plus importants aduis qui ſe peuuent donner ſur ce ſujet, tant aux Ambaſſadeurs qu'à leurs Secretaires.

De quoy ſe doiuent former les memoires que l'Ambaſſadeur remporte de la Prouince ou il a reſidé Ambaſſ.

IVLE. Mais, de quoy doiuent traiter les relations que i'ay ouy dire que les Ambaſſadeurs doiuent emporter de la Prouince où ils ont demeuré, pour bié inſtruire leurs Roys & leurs Conſeils?

LOVIS.

LOVIS. Elles doiuent eſtre de meſme les autres que i'ay dittes , excepté que celles que l'on enuoye ne doiuent pas comprendre tant de particularitez que celles que l'on emporte à la fin de l'Ambaſſade. En celles cy ſe doit voir vne generale deſcription de toutes choſes , à commencer des l'aage du Roy , de ſa taille , de ſa façon , de ſes inclinations, de ſes vices, de ſes vertus, du tiltre qu'il aherité , de ſon Royaume, comme de Juſte, de Liberal, Magnifique, Clement &c. cōme auſſi de l'amour qui luy portent ſes ſujets, des Miniſtres de ſon Eſtat ; des guerres que le Roy treuua à ſon auenement à la Couronne : de ce qu'il a perdu , ou de ce qu'il a conquis , & agrandy ſon Royaume ; les inclinations de ſa Cour: quel ſe gouerne par la ſſatterie, quel par la probité , par la liberté, ou par la conuoitiſe: Quel eſt le fauory de ce Roy-là, & quel eſt le familier de ce fauory : quels moyens il y a de gagner l'affection de l'vn ou de l'autre , quels les Princes eſtrangers, qui par le moyen de leurs Ambaſſadeurs ſont entrez dans ces chemins & par quels moyens : En quoy conſiſte

la force du Royaume , & combien il comprend de Prouinces : Quelle forme de gouvernement ciuil s'y exerce, quels ports de Mer il a, de quelle capacité & de quelle force : Quelles riuieres nauigables , quelle vtilité elles apportent au Royaume , quelles contrées y sont celebrees par leur fertilité, quelles montagnes , & en quels pays elles sont : quel nombre de peuple y peut auoir, combien il en peut mettre en armes pour la deffense commune en vne necessité : Quelles rentes & reuenus le Roy tire de son Royaume , & surquoy ils s'exigent : quelle façon, humeur, & profession des naturels de chaque Prouince , quelle Prouince a esté heritee & quelle conquise, finalement de toutes les autres choses dignes d'estre remarquees en tous Royaumes , dont on ne peut donner de regles certaines.

Tout cela se doit reduire à vne relation bien distincte, & qui ne soit pas toutefois si briefue, que la solution ne soit iointe au doute. Et comme i'ay dit en passant, il faut qu'un Ambassadeur remarq; dès qu'il arriue toutes les plus petites choses qu'il Iuge pouuoir ser-

uir à son Prince selon l'occasion , & qu'il luy en donne aduis, non pas pour faire tort au Prince auprès du quel il est, mais pour mieux seruir son Maître, & pour se faire, il le doit rendre sçauant des affaires & des commoditez du Royaume estrange.

Perida, Ambassadeur d'Alexandre vers les Scites, porta ordre de considerer exactement la situation & la disposition de ce pays là. Mais entre tous les Ambassadeurs du monde, il n'y en a point qui s'acquirent si soigneusement de cette diligence là, comme les Venissiens; lesquels outre ce qu'ils sont naturellement adonnez à remarquer les plus petites choses qu'ils voyent, ils y sont encore obligez par les preceptes que leur Republique a imposez à la charge d'Ambassadeur. En quelque contree qu'ils les puissent enuoyer, il faut qu'un Ambassadeur en rapporte cette relation, & la mette entre les mains du Senat, qui les garde toutes & les conseruent dans leurs Archiues comme vn Tresor public, ausquelles ils recourent quand ils desirent de sçauoir quelque particularité d'un Royaume.

*Venissiens
font dili-
gens en
ces remar-
ques-là.*

*Precepte
d'import-
ance à
l'Amb.*

Entre autres remarques que le Parfait Ambassadeur doit faire, c'est de n'estre pas si desireux de loüange de ses œuures, que pour en deuancer les effets, ou pour estre mal informé, ou pour estre trop credule, il escriue pour fait vn affaire qui ne l'est pas, en se confiant qu'il ne reste que fort peu de chose pour la conclurre; parce que l'inconstance humaine est si grande, qu'on ne se peut promettre aucun accomplissement de ce qui depend de la volonté des hommes, & moins encore des Elemens. *Le vaisseau*, dit vn Poëte, *qui n'a pas plié la voile du triquet au port, n'a pas acheué son voyage*: Plusieurs ont pris la plume en main pour signer, qui l'ont souuent ietee, se repentant des deliberations prises. Car de donner des aduis en choses importantes, sur vne confiance de bonnes paroles & de promesses, sans en auoir l'escriture signee dedans le sein, c'est se hazarder vainement au mespris d'autry. Cyrus promet à ses soldats les richesses non acquises, qui se deuoient gagner à la bataille: mais le mauuais succez luy aprit que ceux qui se confient en des choses

si mua-

si muables, comme le temps & la Fortune, sont bien peu iudicieux & experimentez.

Petus Capitaine Romain, escriuit à Neró l'heureux succez d'une victoire qui n'estoit pas gaignee, de laquelle Tacite dit, *que l'on dressoit des arcs de triomphe à Rome & des somptueux trophées au Capitole, cependant qu'en Arménie (le sujet de ces resioissances) là guerre estoit plus sanglante que iamais.*

L'Ambassadeur doit esloigner son vaisseau de cet écueil, & de cet autre aussi qui est son frere; c'est de donner vne esperance excessiue, & vne attente infailible de l'effet qui se desire en vn affaire: imitant l'expert Medecin qui ne promet pas absolument la santé au malade. Car si les affaires reussissent, lors qu'il l'aura moins asuré, il en acquerra plus de loüange; d'autant que l'on croira que sa diligence aura esté cause d'un bon succez: Et si elles recontrent mal, le Prince ne se verra pas frustré des esperances qu'on luy auroit donnees, & l'Ambassadeur ne sera pas blasme, parce que l'euenement des choses ne s'auiuste pas à la mesure de ses desirs.

Vn Ambassadeur doit tousiours faire croire que les succez de ses affaires sont douteux, iusques à ce quelles soient faites.

Le malade qu'on treuueroit mort le lendemain que les Medecins auroient pronostiqué sa guerison, feroit, perdre leur reputation, & donneroit suiet de se moquer de leur Physique, mais s'ils n'auoient iamais assuré de sa santé, & qu'au contraire ils en eussent douté, leur art n'en seroit point taxé auenant la mort. Il en est mesme dans la cure des grandes affaires desquelles les Ambassadeurs sont les Medecins.

I V L E. Mais outre la correspondance que l'Ambassadeur peut auoir avec le Prince & son Conseil d'Etat, luy est-il permis (encore que ce soit pour vn bien) de donner connoissance à d'autres personnes priuees de l'affaire dont il trayte, & de l'Etat où elle se treuue ?

Tous les Ambassadeurs d'un Prince, quoi qu'en diuerses Prvinces doivent auoir des intelligences ensemble, & pourquoy.

L O V I S. Tous les Ambassadeurs d'un Roy qui sont aupres des autres Princes, peuuent auoir des intelligences ensemble, pour s'aduertir l'un l'autre des choses qui se passent en la Cour où ils seiournent, qui seruent d'indices pour en decouurer d'autres. Il est vray que l'on apprend quelquefois plus des affaires de France en Espagne,

Espagne, par le moyen de l'Ambassadeur qui reside à Venise ou à Rome, que par celuy qui est dans Paris; & en France, de ce qui se passe en Espagne, par la mesme maniere; Cela court ainsi en tous les autres Royumes. La raison est, que quand vn Roy veut entreprendre quelque chose contre vn autre, il essaye ordinairement d'assurer le reste des Princes avant que de publier la deliberation qui il a prise: Il preuient & consulte les autres confederez, lesquels comme n'estant point interessez dans l'entreprise, gardent moins de secret que ce luy qui en est l'auteur; Et par ainsi, les nouvelles de France vont d'Angleterre en Espagne, & celles d'Espagne vont de Venise à Paris, plustost que par les mesmes Ambassadeurs qui resident en France & en Espagne. On void dans les histoires, que les ligues d'Amboise furent publiees en Angleterre & en Allemange, auparauant que ceux contre qui elles se faisoient en sceussent rien en France: Et bien qu'elle fut entre plus de dix mille personnes, le Cardinal Granuele fut le premier

*ou Gräd-
uele.*

qui en donna nouvelles en Espagne: La coniuration de Pelopidas pour chasser les Lacedemoniens de Thebes, se diuulga plustost en Athenes, qu'à Thebes; & delà l'aduis en vint à Camea general des Lacedemoniens.

Bref, tous les Ambassadeurs d'un Roy doiuent auoir correspondance ensemble pour les choses generales, mais non pas pour les particulieres qui dependent de la commission de chacun, comme de donner aduis d'un mariage qui se traite, d'une trefue de la condition ou composition qui se fait, si d'auenture il n'y auoit quelque chose en ces matieres-là qui dependist du Royaume ou de la Republique où l'autre Ambassadeur resideroit, & qu'il y eut ordre d'en conferer avec luy, pour consulter son aduis, se seruir de sa diligence & de son conseil: Mais en ces cas-là, il se faut communiquer par le moyen des chiffres. Nostre Parfait Ambassadeur sera encore aduertty de prendre garde sur tout, qu'aucun de sa suite & de son train, n'écriue rien des choses concernant l'Ambas-

l'Ambassade, ny mesme des nouvelles de la Cour où il reside; d'autant que la pluspart des esprits curieux qui escriuent à leurs amys, meslent quelque fois parmy les gentilleses de leurs lettres, des discours Satyriques & médisans qui nuisent souuent à l'Ambassadeur & de là, lors qu'il y pense le moins, il void son credit diminué, il est desfavorisé du Roy & mal voulu de toute sa Cour: Chose qui est directement contraire au bien des affaires, & qui va contre le conseil particulier que l'on donne aux Princes, d'enuoyer Ambassadeurs, des personnes qui soient en quelque façon agreables au Roy & la Cour où ils vont. On adiousté encore à cecy, que pour gagner la bienveillance du peuple, il seroit requis que les Ambassadeurs s'habillassent à la mode de la Prouince où ils resident, & qu'ils laissassent le leur naturel: Pour iustifier combien il est necessaire que l'Ambassadeur qui ua deuers vn Prince, luy soit agreable, en quelque sorte, & affectionné, sauf la fidelité qu'il doit à son Maistre. Il faut remarquer, que quand

*Que ceux
de la fa-
mille de
l'Amb.
ne se doi-
uent point
ueller
d'escrire
des nou-
uelles.*

le Senat Romain enuoya des Ambassadeurs au peuple qui s'estoit retiré au mont Auentin pour l'iniure qu'Appius Claudius fit à Virginia, & quoy que ces Ambassadeurs fussent trois Consuls, ils s'en retournerent sans autre responce du peuple, sinon qu'on leur enuoyast Valerius & M. Horatius, lesquels pour estre bien vouldus du peuple, reuindrent contents. Hieronime, neveu de Gercon Roy de Saragosse, voulant enuoyer des Ambassadeurs à Annibal qui pussent auoir quelque credit auprès de luy, choisit Hypocrates & Epicides, parce qu'il estoient Cartaginois du lignage de leur mere. Ainsi en vfa Leon X. quand il enuoya Legat à la Republique de Venise, le Cardinal Bembe qui en estoit natif, afin d'essayer à la separer d'affection d'avec le Roy de France & l'vnir avec l'Empereur. Le Roy de France François I. en fit aussi de mesme: Apres qu'il eut herité la Couronne, il enuoya Ambassadeur au mesme Pape Leon X. Antonio Maria Palauesin, comme personne que le Pape affectionnoit, ainsi que l'escrit Guichardin: Et le meilleur

*Suite
d'exemples.*

meilleur argument que prit le Roy de France , pour inferer l'estroite vnion du Pape & de l'Empereur , ce fut de voir qu'il luy enuoyoit pour Legat, le Cardinal de Saincte Croix ancien seruiteur de l'Empereur , & passionné pour sa grandeur. Le Roy d'Aragon Don Alfonso V. pour obtenir du Pape Eugene , l'inuestiture du Royaume de Naples qu'il desiroittant , luy enuoya pour Ambassadeur Martin de Vera Romain, duquel le Pape se souuenoit auoir receu de bons seruices en la guerre de Napels , où estant avec charge en l'armee pour le Roy don Pedro d'Aragon , il auoit fait faueur à quelques-vns de ses proches: de facon, qu'encore qu'il se rencontrast force difficultez en ce qu'il demandoit , il emporta l'investiture pour son Roy. C'est vne maxime si aiustee à celle d'Etat, quel'on reputa pour vne bonne election, celle de Iustinian, qui enuoya vn Medecin à Cosroë , qui l'auoit pensé , durant vne grande maladie , & pour ce suiet luy fut fort agreable, ce quin'eust pas esté autrement. Les Latins enuoyerent Vemelius à Diome-

Diomedes, parce qu'il estoit de nation Greque du costé maternel, ce qui fit iuger qu'il seroit veu de bon œil d'un Prince de cette nation. C'est donc un advantage à un Ambassadeur, d'estre agréé du Roy & de la cour où il doit aller, & un grand defavantage, si par quelque lettre ou autre action procedant de foy ou de son train, il se rendoit odieux.

*Comment
sa famille
doit estre
composée.*

IVLE. Puisque vous estes venu sur le propos, du train & de la suite de l'Ambassadeur, ie desirerois scauoir comment vous treuueries bon qu'elle fust composée.

Responſes

LOVIS. Il faut qu'un Ambassadeur aye vne suite de personnes & un train, dont le nombre, les habits & l'éclat, soit proportionné à sa dignité, à son sang, & à son bien, & quand il y aura un peu plus d'ostentation que l'ordinaire, il n'y aura rien de blasmable pour cela; Pour le regard des mœurs il faut qu'ils soient tres-fidelles, fort sages, modestes, retenus, point quereleux ny mutins, pour s'accommoder à la nation où ils vont: qu'ils fassent honneur, & qu'ils reçoivent fort courtoisement les honnestes gens

gens qui frequentent chez l'Ambassadeur; qu'ils essayent par la douceur de leur accez & de leur conuersation, de conseruer le respect & l'affection que l'on porte à leur Maistre, afin que l'on n'en parle pas comme fait icy l'Auteur de la Relation de l'Ambassadeur de Rome. *Vn Seigneur dit-il, qui demeu- ra là quelque temps, estoit réputé fort affable liberal & courtois; mais à la fin, la bonne opinion que l'on auoit conceüe de luy, s'euanoïit incontinent, à cause des mauuais domestiques qu'il auoit; peu courtois, peu affables, & excessiuement mocqueurs & censeurs de tous ceux qui faisoient la Cour à leur maistre, sans considerer que c'estoit eux qui obligeoient, & non pas qu'ils fussent obligez, pour auoir quelquefois place à la table de l'Ambassadeur: d'autant que par cette hantise & frequente conuersation de personnes d'honneur, l'Ambassadeur conserue sa grandeur & son credit, qui se perdent au contraire par vne humeur solitaire & recluse, outre le principal fruit que l'on retire de ces libres visites, dont l'on apprend les nouvelles des petites choses, qui seruent souuent beau-*

Ses gens & sui- uans doi- uent estre affables & cour- tois à ceux qui frequen- tent en sa maison.

beaucoup pour penetrer dans les affaires de grande importance. Et d'autant que l'Ambassadeur est responsable de toutes les fautes & insolences que pourroient faire ses gens, & ceux qu'il aduouë, il est tenu pour la satisfaction particuliere, de prendre garde exactement à les bien choisir. Il faut d'ailleurs qu'il ayt vn Maistre d'hostel, homme de bien, capable de sa charge, & qui ayt l'œil sur les valets pour les empescher de mille impertinences & indiscretion, à quoy cette sorte de gens est sujette, lesquels hazardent bien souuent l'honneur & mesme la vie de leur maistre. Vn seruiteur d'vn Ambassadeur de France aupres de Maurice Empereur de Constantinople ayant pris à credit quelques eaux & poudres odorantes d'vn certain Marchand Grec; le terme venu, le marchand rencontrant son debteur, & demandant son payement, querellerent ensemble; Le Francois tua le Grec; il y eut aussi-tost vne si grande émotion dans la ville, que la maison de l'Ambassadeur fut assiegee & quelques-vns de ses domestiques tuez; & falut que l'Ambassadeur

*Acci-
dents ar-
rinez
par la
mauvai-
se con-
duite des
domesti-
ques
d'Amb.*

deur se fauvaft promptément. Vn Charretier du train de l'Archeuefque Jean Picerembius, Ambaffadeur de Sigifmond Roy de Polongne, vers l'Empereur Don Fernand; par impertinence ou par effronterie, s'en alla avec vn chariot attelé de huit cheuaux, charger du bois dedans vn bocage qui eftoit tout aupres de Vienne, referué pour la recreation de l'Empereur; lequel venant de la chaffe, recontra ce charretier avec cette petite montagne de bois qu'il menoit, l'Empereur bien eftonné de cette hardieffe luy fait demander à qui il eftoit, & ayant refpondu qu'il appartenoit à l'Ambaffadeur du Roy de Polongne, il leua les efpaules & arrefta le iufte chafiment qu'il vouloit faire donner à ce Charretier; mais le Maiftre d'Ho- *Du foir*
ftel de l'Ambaffadeur fut feuerement *du Mai-*
repris de n'apporter vn meilleur foin *ftre d'Ho-*
aux actions des domestiques qui e- *ftel.*
ftoient fous fa charge, & l'Ambaffadeur blafmé d'auoir vn Maiftre-d'Ho-
ftel fi peu capable de fon meftier. Il y a force de ces feruiteurs-là, qui font beaucoup de tort à l'eftime de leur maiftre, mais il le merite, puis qu'il
ne

ne les sçait pas bien choisir. Et l'on dit que les seruiteurs tiennent de l'humeur du maistre. Le fourrier d'un Ambassadeur qui alloit en Castille, arriuant en vne ville d'Espagne où les principaux de la ville se preparoient pour le bien receuoir, & pour cet effet demanderent à ce Fourrier combien l'Ambassadeur auoit de gens avec luy, il respondit, *Qu'ils estoient bien mille personnes en tout, dont la moitié estoient comme des Dieux, & l'autre comme des hommes*: Lors le premier de ces Messieurs de ville qui connoissoit la vanité de cette responce, repar-
 tit au Fourrier, *Mon amy, dit-il, cette moitié qui est comme des Dieux, aillent loger dans les Temples, & l'autre qui est comme les hommes aillent à l'hospital: & là dessus quitta tout le preparatif.*

*Gentille
repartie.*

Il y a plusieurs autres petites particularitez à obseruer dans la famille & le train de l'Ambassadeur, comme seroit de ne point prendre de seruiteurs qui fussent naturels du pays où l'Ambassadeur reside, parce que ce sont autant d'espions domestiques; mais tout cela depend de la diligence du Maistre, & de celuy auquel il se
 con-

confie pour regler la maison : Sur tout, ie conseille à l'Ambassadeur de ne se point charger d'un meuble que beaucoup ont accoustumé de prendre, pour premier vstensile de leur equipage, qui sont des bouffons, gaufseurs, & diseurs de brocards : Ils ne font que nuire au Maistre, au lieu de luy donner de la recreation, d'autant que la grace de leurs railleries ne consiste qu'en leur effronterie, & aux defauts d'autrui, surquoy ils exercent l'esprit Satyrique, qui offense & esloigne plusieurs personnes dont l'Ambassadeur pourroit retirer de l'utilité.

Les bouffons doiuent estre bannis de sa maison

I V L E. En quel estat doit estre vn affaire, quand il faut que l'Ambassadeur commence à faire voir qu'il reconnoist, qu'on refuse d'accorder ce qu'il demande, & comment se doit-il gouverner cependant, à fin de ne point donner à connoistre qu'ils s'aperçoit du refus qu'on luy fait ?

En quel estat doit estre vn affaire, quand il sera bon qu'il donne à connoistre qu'il

L O V I S. Il faut qu'un Ambassadeur prudent & accort taste & considere en soy-mesme, le pouls de l'affaire qu'il negocie. Vn sage a dit, que les affaires politiques & les maladies, ont beaucoup

s'aperçoit qu'on ne luy veut pas accorder ce qu'il demande.

coup de rapport ensemble : d'autant qu'il y a la santé ; la maladie curable, & la maladie desesperee : Ainsi il faut considerer le temps du commencement de l'augmentation de l'estat & du declin. Et estant capable de faire toutes ces remarques-là, & de connoistre encore tous les accidents qui l'empirent ou qui l'amendent, il sera bien souuent assez aysé à l'Ambassadeur de faire le prognostic de la conclusion, & s'attribuant l'autorité du Medecin, bien souuent dis-ie encore, il tiendra en sa main la fin des affaires arbitraires & indifferents : il ne faut point douter que l'on ne preuoye à peu pres le succez d'vn affaire, quãd par cette prudente meditation on iuge qu'il est à propos de laisser dormir vne proposition, & tantost de l'agiter, & la presser sans intermission ou la laisser reposer. Raisonnons ainsi. Si vn Prince ne respond pas incontinent à vn affaire que l'Ambassadeur iuge avec bon sens & remarque avec la mesme prudence si la cause de cette promptitude ne procede point de l'indignation de la demande presente, ou d'vne inimitié ancienne, qui creue & s'exhale sans arti-

artifice, ou bien d'un dessein de prendre quelque pretexte pour se ressentir de quelque autre chose, ou finalement de vouloir donner occasion de s'aigrir & s'irriter. Toutes ces intelligences ne seront pas trop mal aisees à prendre, quand on se sera estudié à connoistre le naturel du Prince, comme ie l'ay desia recommandé à nostre Ambassadeur.

Entre les plus expres documents des Ambassadeurs, c'est celuy de se souuenir qu'il ne doit pas témoigner si tost qu'il ayt entendu la negation qu'on luy auroit faite, en vn chose qu'il pretend; car apres auoir accepté vn refus, il semble qu'on ne soit plus receuable à demander la chose, & que celuy de qui elle depend, soit obligé à perseuerer en son refus: Mais quand on fait semblant de ne pas entendre qu'on soit éconduit, cela donne lieu à celuy que l'on sollicite, de prendre quelque meilleure deliberation qui luy fait bien souuent changer d'aduis: Et quand il ne le voudroit pas faire, le temps auquel on a donné loisir d'operer, aura peut-estre tellement changé l'estat des affaires, qu'il sera contraint

*Matiere
où la
prudence
est tres-
necessaire
à l'Am.*

d'ac-

*Notable
advis à
l'Amb.*

d'accorder ce qu'on luy aura demandé. C'est donc vn trait de subtilité à l'Ambassadeur, de feindre qu'il ne reconnoist autre chose qu'une difficulté d'obtenir sa pretention. Cette industrie luy sert de moyen pour reuenir vne autre fois à son dessein, & pour preparer de nouvelles raisons & diligences pour l'autoriser; car il faut toujours laisser la proposition dans la douceur, & dans l'estat d'estre remise sur le tapis en meilleure occasion. Pour cet effet, en sortant de l'assemblée, il pourra dire, qu'il se retire assez bien satisfait, & que le delay ne le fasche point, puis qu'il a deduit les raisons de sa demande deuant des esprits qui les sçauront bien peser, & que iusques à ce que sa Sainteté, sa Maiesté, son Altesse, ou sa Serenité ayt pris le temps de les consider à loisir, il n'accepte pas la responce desia faite, par ce qu'il espere d'en receuoir vne autre à son contentement.

Si c'est vn affaire d'importance, & qu'il n'y ayt point d'autres voyes que celle-cy, pour obtenir ce que l'on pourchasse: il ne faut pas neantmoins que l'Ambassadeur s'en retourne, en
témoi-

témoignant qu'il soit couroucé, ny qu'il ait du dépit & du ressentiment du refus qu'on luy a fait; au contraire il faut qu'il fasse semblant d'estre fort content du bon acheminement où il laisse l'affaire; parce qu'en differant & remettant les choses dont on a mauuaise esperance, il arriue quelquefois que l'on concede liberalement ce qui auroit esté absolument refusé. Enfin, il n'y a point d'autre science à pratiquer dans le maniement des affaires, que d'apprendre à souffrir les contestations & empeschemens, & nauiguer avec vn vent contraire. Or tout ainsi que l'on conseille d'esperer aux accidents du temps, pour auoir vne meilleure responce, que celle que l'Ambassadeur a feint de ne pas entendre, De mesme, il faut craindre les changements & les effets du mesme temps aux paroles donnees de l'accomplissement de quelque affaire, en laquelle bien souuent les ennemys interuiennent, qui font changer tout ce qui auroit esté deliberé.

*Il doit
estre prudent à
souffrir
les con-
testations*

Mais au cas que cela ne se puisse gagner, à tout le moins, il ne faut pas
qu'il

*Qu'il
faut que
l'Amb.
soit rusé
à sçavoir
bien me-
nager le
temps.*

qu'il haste le temps, ny qu'il presse l'affaire, qu'il ne luy cherche pas plus de tromperie qu'il luy en donnera: En cela il ménage deux grands effects, l'un est de se mettre à l'abry du peril, iusques à ce qu'il ayt pourueu de remede; & l'autre, que comme il y a des Roys qui occupent finement les Ambassadeurs, sans prendre resolution sur leurs propositions, iusques à ce que d'un autre costé, ils soient paruenus à leurs intentions; comme tant d'exemples l'ont monstré: Il y peut aussi auoir des Ambassadeurs qui attendent doucement les resolutions des Rois, à qui ils font la Cour, iusques à ce que leurs Maistres soient munis & pourueus de ce qui leur manquoit, comme le fit Themistocles, Ambassadeur d'Athenes en Lacedemone, lequel ménageoit si finement le temps, qu'auant qu'on eust pris resolution avec luy pour la guerre, sa ville auoit élevé vne muraille, pour fortifier vn lieu d'où venoit toute leur crainte, & qui fut tout leur bonheur. Mais pour paruenir à ce bien-là, il est besoin d'vser d'vne tres-habile subtilité, de peur que l'on ne deschiffre les intentions:

car

car estant vne fois découuertes, le mal qui en arriue, fait bien souuent plus de dommage que le bien n'auroit apporté de profit, ainsi qu'il aduint à Cyneas Ambassadeur de Pyrrhus à Rome, qui auoit ordre de ménager lentement le temps, & luy, pensant bien executer sa commission, auant que de parler de son affaire, commença visiter tous les Senateurs, où il employa plus de temps qu'il ne deuoit, ce qu'ayant esté remarqué par la Republique on luy commanda de dire incontinent le suiet, qui l'auoit amené, qu'on luy refusa sur le champ, & puis on luy enioignit de sortir la ville.

L'autre vtilité est, de ne point trop presser les Ministres de l'Estat ny se rendre importun au Prince: mais la meilleure regle dont on se puisse seruit en ce suiet, se doit tirer de l'humeur du Prince: S'il est adonné à ses passe-temps, il luy faut proposer succinctement les matieres & choisir l'occasion, non pas qu'il luy empesche ses plaisirs, mais qu'il achette le temps que l'affaire le peut occuper, avec le prix de la liberté de le conceder. Mais si le Roy est d'age meur, agissant
pau-

*Il se doit
garder
d'estre
ennuyeux
en trait-
tant de
ses affai-
res.*

pausément & avec le temps, qui se donne la peine de voir les papiers & qui veuille que tout passe par ses mains. L'Ambassadeur feroit mal d'abreger si fort son discours, il le peut estendre autant qu'il sera conuenable, prenant garde qu'il ne luy arriue de mesme qu'aux Ambassadeurs des Samnites & des Abderites, qui pour auoir esté trop prolixes, meriterent la mauuaise responce qu'ils eurent, comme il a esté dit: ny à ceux d'une autre Republique, qui s'estendirent si fort en l'Audience en repliques & reparaties, que le Roy leur dit: *Si vous n'estes point las de parler, ie le suis de vous ouyr.* Ou comme vn autre qui alloit si lentement à la conclusion de son discours, qu'un valet de chambre entra, pour dire au Roy que c'estoit l'heure qu'il auoit accoustumé de prendre son Epitheme.

*Il ne se
doit a-
muser à
compter
des nou-
uelles.*

Il doit aussi, estant peu ou beaucoup aux Audiences, s'efforcer de paroistre plustost substantiel au Prince; que vain & curieux, ou metaphysique; & euitier de remplir les espaces de temps qui restent aux audiences, entre les propositions des affaires, de

nouvelles, & de contes friuoles, de-
 peur que l'on ne le surnomme com-
 me on fit vn Ambassadeur à Rome de
 qui parle Canonherius sans dire son
 nom ny sa patrie, qu'on appella par
 derision, *le porte-nouvelles du Pape*. Il
 luy fera neantmoins bien seant de
 s'accommoder à discourir sur la ma-
 tiere qui sera agreable au Prince, tes-
 moignant en toute occasion propre,
 qu'il estime sa grandeur, les belles
 qualitez de sa personne, sa magnani-
 mité, sa generosité, la richesse de son
 Royaume, son Illustre lignage & les
 grands exploits de ses ancestres: Mais
 il faut que ce soit avec vne grande
 modestie, & comme j'ay dit, quand
 l'occasion fauorise le discours. Je n'i-
 gnore pas que Socrate n'aye dit, que
 la plus grande infirmité d'un Roy, est
 quand il se plaist en la flatterie: ny
 qu'autrefois vn Roy, entendant vn
 Courtisan qui le flatoit, dit tout haut;
Ne le croyez pas, c'est vn flatteur. Que
 le Senat de Rome mesestima Prusia
 Roy de Bithinie, parce qu'en la feli-
 citation de la victoire que les Ro-
 mains auoient eue en Macedoine; il fit
 vne harangue toute pleine de flatterie.

*aux espa-
ces de
temps
qui reste-
ra aux
audien-
ces.*

*Il se doit
garder de
paroistre
flatteur.*

*Contre la
flatterie.*

Que Dion ayt dit, que l'adulateur est beaucoup pire que le faussaire. Qu'entre les Atheniens, l'adulation estoit tenuë pour vn crime capital : Qu'ils condamnerent Timagoras comme flatteur de Darius: Et finalement, que Tibere qui ne dedaignoit aucun vice, n'osa approuver l'adulation, puis qu'il tança vn Romain qui l'appella vne fois *Seigneur*, titre qui ne se pratiquoit point dans les compliments de Rome. Et quoy que ie sçache bien aussi, que la voix du flatteur est si fort décriee dans la Saincte Escriture, & que le Prince qui l'écoute est menacé de tant de malheurs, ie dis neantmoins, qu'il est permis à l'Ambassadeur qui veut eslayer d'acquérir la bien-vueillance du Prince, de pancher plustost vn petit (sauf le respect de la religion) du costé de la flatterie que de la seuerité; mais il faut que ce soit avec vne grande modestie, & comme i'ay desia dit, quand l'occasion fauorise le discours: Aristipe qui auoit besoin d'Antiochus, en ayant vn iour receu vne facheuse responce, luy en rendit action de grace en se prosternant à ses pieds: Les plus Stoiques

*Comment
l'Amb.
doit user
de la flatterie.*

l'accuserent d'estre flatteur & il respondit, *Je ne suis pas l'auteur de cette adulation, mais bien Antiochus qui a les oreilles aux pieds.* *Trait subtil de flatterie.*

IVLE. Ce Philosophe eut au moins ce qu'il desiroit.

LOVIS. Ouy.

IVLE. Il eust donc fait vne grande faute, s'il n'eust esté flatteur pour le peu de temps qu'il le fut. Et sans doute, cet ignorant Ambassadeur d'Athenes, qui fit cette responce si insolente à Philippe de Macedoine, qui luy dit en luy deliurant ses expeditions, que pourrois-ie faire pour le bien de la Republique; & que ce temeraire luy respondit; *pends toy;* eust bien mieux fait d'vser de flatterie, & luy repartir; *Sire, tout le bien que nous pourrions desirer, ce seroit de treuver moyen que nous fussions vos vasseaux en effet, autant que nous le sommes en affection.* Car encore que c'eust esté vn responce excessiuement flatteuse, elle n'eust pas esté excessiuement impertinente, comme fut l'autre d'autant que sans respondre avec tant d'outrage, les oreilles des Roys sont si delicates qu'ils s'irritent bien souvent

Les Princes ont les oreilles delicates.

*Il leur
faut par-
ler avec
que res-
pect.*

uent avec des paroles fort prudentes & meditees. Le plus naturel aliment des Princes, c'est la soumission & le respect que leur rendent tous ceux qui paroissent deuant eux: l'Ambassadeur ne se doit point amuser à faire le censeur, pour corriger quelque parole qui n'auroit pas esté bien dite, imitant celuy qui corrigea vn Solecisme commis par Don Fernand Roy des Romains en vne responce qu'il luy fit & duquel le Roy dit depuis, *qu'il pensoit plustost parler à vn Pedant, qu'à vn Ambassadeur.*

*Exemples
de quel-
ques vns
qui s'y
sont mal
gouver-
nez.*

Don Diego de Mendoce, Ambassadeur Espagnol à Venise, censura seuerement vne action de cette Republique, qui ne l'interessoit en rien, & pour ce suiet, ce Senat luy tesmoigna qu'il n'auoit pas eu sa reprimende de agreable, Ibenius Ambassadeur de Polongne en Hongrie, courut peril de la vie, pour auoir à contre temps repoussé vne parole du Roy, & neantmoins il en fut grandement loüé des Polacres.

I V L E. Et comment put-il estre loüé des siens, s'il exceda son deuoir, & s'il

& s'il ne l'exceda point comment courut-il risque de la vie, cela semble se contrarier?

LOUIS. C'est qu'il y a des esprits si audacieux, qu'ils tiennent toujours l'opinion qui est la moins digeree pour la meilleure; & les Polacres desirerent que leur Ambassadeurs tesmoignent du courage aussi bien aux legeres occasions, qu'aux necessaires.

IVLE. Il me semble toutefois, quand la chose qui se perd n'est ny de consequence ny publique, qu'il vaudroit beaucoup mieux feindre qu'on n'entend pas la parole qui offence: d'autant que si le Prince qui la profere, se persuade que l'Ambassadeur qui la recoit ne l'entend pas, il ne le peut accuser de peu de sentiment: Et s'il croit qu'il l'entend & qu'il la dissimule, il louera sa prudence & sa discretion, & peut-estre que ce premier mouvement estant passé il en tesmoignera quelque repentir.

LOUIS. Ce procedé sera toujours loüable à l'Ambassadeur, lors que ces paroles là ne luy toucheront qu'en qualite d'homme priué, car il ne faut

Artifice pour n'estre pas obligé à faire une rude repartie.

En quelques occasions un Ambass.

*doit user
de ressen-
timents.*

pas que son ressentiment particulier le porte à engager, pour la chose qui vaut le moins, celle qui est la plus importante, comme la dignité de son Office qui le rend homme public, & par conséquent représentant l'autorité de son Roy. Vn Sage autheur a dit qu'un Ambassadeur doit faire tant d'estime de sa charge, que pour maintenir son lustre & conserver ses interets, il doit souffrir & dissimuler tant qu'il est possible, afin qu'on ne luy en impute point de coulpe. Mais quand la parole où l'action regarde plus la charge que la personne, il faut changer de stile, chacun doit deffendre ses droits, soustenir sa préeminence & sa reputation: Et en l'un de ces cas-là, l'Ambassadeur doit exposer sa vie, contre la colere, la tyrannie, ou le Conseil du Roy, auprès duquel il est Ambassadeur, ainsi que plusieurs exemples qui ont force de raison l'autorisent.

I V L E. Je desirerois bien que vous en voulussiez alleguer quelques-vnes, d'autant que les exemples aydent l'esprit à comprendre tout le reste.

L Q V I S. Vn Ambassadeur se doit touf-

toujours souuenir en tous les mou- *Comment*
 uements de son Office, des deux per- *il doit*
 sonnes qu'il represente, & estre autant *proceder*
 facile & liberal à ceder en qualité *en qualité*
 d'homme priué, que difficile, & aua- *d'homme*
 re, quand il agit comme Ministre *priué, &*
 d'Estat: car en considerant la mode- *quand il*
 stie & l'humilité qu'il exerce comme *exerce le*
 homme priué, on supportera plus ay- *deu de sa*
 sément la resistance & la resolution *charge.*
 qu'il aura comme Ambassadeur. C'est
 vn Aphorisme digne de repetition,
 que plus vn Ambassadeur sera facile
 aux choses qui ne touchent qu'à luy
 seul (qui ne doiuent iamais estre me-
 sées avec son Office) plus aura-t'il de
 licence d'estre entier & resolu en celles
 qui toucheront à son Office, où il em-
 ployera toute sa valeur & son coura-
 ge, quand on voudra establir ou def-
 fendre quelque nouveau droit ou
 prééminence par dessus luy. On void
 en plusieurs lieux, comme les Ro-
 mains estoient soigneux de conser-
 uer leur autorité. Souuenez-vous
 Seigneur Iule, quand Antiochus en-
 uoya certains Ambassadeurs au Se-
 nat, lequel apres les auoir honnora-
 blement receus; quand il fut question

de les ouyr, ils les enuoyerent à Quintius pour traiter d'affaires avec luy, qui leur dit qu'il n'estoit pas raisonnable d'occuper tout vn Senat d'une Ambassade. *Les Romains* dit Tullius, *n'estoient pas moins soigneux de leur autorité que de leur utilité.*

I V L E. Le treuve que ces Ambassadeurs, firent en ce lieu la bien peu de cas de leur dignité; car s'ils ne perdirent rien en cela (chose que ie ne dispute pas) aussi ne gagnerent ils guere.

*Auis à
l'Amb.
pour
mainte-
nir sa di-
gnité.*

L O V I S. Des bons & des mauuais exemples, on void ce qui se fit; ou ce qui se deuoit faire, pour l'instruction de celuy qui les lit. Si l'Ambassadeur d'Antiochus alloit pour requerir quelque chose, il pouuoit se faire ouyr de tout le Senat en la premiere audience, & puis apres ménager l'affaire, de façon qu'il semblast que c'eust esté par sa diligence & par sa requisition, qu'on l'auroit remis à vn Sénateur pour traiter avec luy, afin de negocier plus commodement, & non pas que ce fust par la seuerité & par la grandeur du Senat. Et mesme, dès le commencement, voyant que sans l'ouyr, on le remettoit à Quintius,

tius, il pouuoit représenter qu'estant chargé de diuers affaires qui demandoient du temps, qu'on le remist à vn Sénateur pour en traiter, & par ainsi, ce qui fut vn decret du Senat, eust esté vn octroy de la requeste. Remarquez donc Seigneur Iule, comme ces Romains sçauoient dextrement accourcir les resnes ou les alonger, selon qu'il leur estoit conuenable, & comme leurs Ambassadeurs se vouloient rendre estimables auprès des autres Roys. Entre mille exemples que ie

pourrois alleguer sur ce suiet, ie ne

veux que celuy de Perseus avec les Ambassadeurs Romains : qui se deuant assembler pour parler, se voyant

separez d'vne riuiere, il se fit une difficulté, à sçauoir qui deuoit passer deuant, ou Perseus pour aller trouuer les Ambassadeurs, ou les Ambassadeurs pour aller deuers Perseus : Luy, alleguoit la dignité de la Majesté Royale, & les Ambassadeurs celle de leur Republique, Reyne de tout le monde : Et que le Roy, ayant demandé qu'on luy enuoyast des Ministres avec qui deliberer de leurs differents, il estoit obligé à passer pour commencer

Exemples.

Roy de Macedoine.

la proposition : imitant en cela ce qu'Ariouistus respondit à Cesar, quād il l'euuoya citer de se rendre à vn certain lieu, pour luy faire vne proposition; *Si auois dit-il besoin de parler à Cesar, ie l'irou treuuer; de façon que si Cesar a enuie de parler à moy qu'il me vienne trouuer.* Mais retournant au different des Ambassadeurs & de Perseus; leur accord fut difficile, iusques à ce qu'vn des mesmes Ambassadeurs qui s'appelloit Philippe, non qu'il tenoit du Pere de Perseus, cria tout haut. *Or sus que la ieunesse cede à la vieillesse, & le fils au pere.* Cet artifice fut trouué bon de Perseus, lequel comme ieune Prince qu'il estoit, & comme fils d'vn Philippe, nom qu'il reueroit en celuy qui le portoit, passa à l'autre riuage; de façon que si l'Ambassadeur eut du courage à disputer de préeminence, il eut aussi de la finesse pour obliger Perseus à luy ceder.

I V L E. Il me souuient d'auoir leu cet exemple en mille auteurs, mais ie me suis tousiours arresté dessus, pour distinguer en quelle partie de l'action estoit le courage ou la subtilité; car de
luy

luy dire, *que le fils cede au pere*, par ce qu'il s'appelloit Pilippe comme l'Ambassadeur, c'est la plus ridicule raison qui se puisse penser ou escrire, il falloit que cet Ambassadeur eut bien de la grauité, & que Perseus fust grandement obeissant & docile ieune homme, non pas seulement en ce fait cy, mais encore de s'amuser à disputer avec ces Romains, à qui passeroit l'vn deuers l'autre, d'autant que les Ambassadeurs ne sont pas simplement tenus d'aller trouuer le Roy où il est, mais de le suiure par tout où il va, ainsi que firent tous les autres Ambassadeurs Romains, & ne se void point de doute pareil à cetuy-cy, dans tous leurs Historiens.

LOUIS. Il est vray, & c'est ce qui me fait croire que ces Ministres Romains exerçoient en cette action-là quelque autre office que celuy d'Ambassadeurs. Cela se peut encore remarquer en vne autre difficulté qui se presenta apres cette premiere, qui fut sur le nombre des personnes que Perseus deuoit mener avec luy. Il vouloit mener toute sa Cour, & les Romains ne vouurent point permettre
que:

que plus de trois allassent avec luy, & que s'il en vouloit auoir dauantage, qu'il leur enuoyast des Ostages, car estant beaucoup moins en nombre que ceux de Perseus, ils deuoient s'assurer contre quelque mauuais éuene-ment. Le Roy y consentit & leur bail-
 la Ypia & Pantaucus, deux des plus illustres personnes de sa Cour. Et en-
 core que Liuius dit, qu'ils ne deman-
 derent pas ces Ostages pour leur se-
 ureté, mais seulement afin que Per-
 seus n'allast point du pair avec leurs
 Ambassadeurs, il auroit eu meilleure
 grace de dire avec leur Republique,
 qui estoit representee par ces Mini-
 stres, non comme Ambassadeurs (les-
 quels comme i'ay desia dit, represen-
 tent tantost la personne du Roy, &
 tantost la leur seulement) mais abso-
 lument comme tout le corps de la
 Republique figuree en ce Tribunal; &
 ce fut plustost vne entreueüe assignee
 de deux Princes qu'vne Ambassade,
 puis qu'vn Ambassadeur ne demande
 iamais d'Ostage; sa charge est de pas-
 ser tout desarmé, à trauers des armées
 & des nations Barbares, discourir &
 haranguer, sans aucune crainte parmy
 les

les sanglantes inimitiez. Seigneur Iule, les Romains estoient Gouverneurs de ces Prouinces, & generaux de ces armées, & ayant assigné vne entreveüe avec Perseus, ils purent iustement disputer à qui passeroit la riuie- re, & douter de leur seureté, pour la- quelle les Ostages estoient deman- dez.

I V L E. Pourfuyuant ce propos en- tamé, ie desirerois bien sçauoir ce que doit faire vn Ambassadeur, concu- rent avec d'autres en la pretention de quelque affaire, par ce que c'est l'oc- casion où les mouuements de l'esprit ioüent le plus, & bien souuent encore celuy des mains.

Quelle methode il doit obseruer avec les autres concurrens en mesmes honneurs.

L O V I S. Ce qu'il doit faire en ces rencontres-là, c'est d'vser de grande courtoisie avec tous les Ambassa- deurs des Princes qui resident en la Cour estrangere comme luy; Les ex- ceder s'il peut en faueurs & compli- ments, & tascher à se mettre en meil- leure estime dans les discours des af- faires lors qu'on en traitera, & par ainsi, il pourra conseruer l'autorité de son Roy & celle de sa dignité, avec applaudissement commun. Il est ad-

*Monfieur
de Bellie-
vre Am.
de Fran-
ce aux
Grisons
& en
Suiſſe
mit la
main à
l'eſpee
contre
l'Amb.
d'Eſpa-
gne qui
s'aduan-
çoit pour
prendre
ledenant.*

aduenu ſouuent de grands differents en ces concurrences, les vns deffendant ce qui leur eſtoit deub, & les autres ne le voulant pas conceder; mais quoy qu'il en puiſſe aduenir, celuy qui aura cauſé la diſpute, ſera le ſeul auteur du mal qui en arriuera; & pour ſçauoir connoiſtre celuy qui en eſt la cauſe; il faut remarquer que les auteurs concluent, qu'encore qu'ils fuſſent tous Ambaſſadeurs de Roy, eſgaux ſeulement en ce nom de Roy, les courtoifies ne ſe doiuent pas traiter eſgalement entre eux, d'autant qu'un grand Seigneur de France, d'Eſpagne, ou d'autre Royaume, ſe trouuant avec un autre Ambaſſadeur qui ne ſera pas de qualité ſi releuee (bien que noble) ne ſe doiuent pas traiter eſgalement.

I V L E. Si vous ne me donnez quelque exemple, ie ne vous puis pas bien entendre.

*Distin-
ctions à
faire en
ce ſujet.*

L O V I S. Comme ſi un Duc François & un Cauallier Eſpagnol (ou au contraire) ſe rencontroient Ambaſſadeurs en Allemagne, ils ne ſe doiuent pas traiter eſgalement, quoy qu'ils exercent chacun vne meſme charge,
parce

parce qu'il y a de l'inégalité en leurs personnes, & pour ce fujet, l'Espagnol traittera d'*Excellence* avec le Duc, & le Duc de *Seigneurie* simplement avec le Cavalier Espagnol. Quelques auteurs tiennent, que le Duc peut encore amplifier cette courtoisie, & dire *Seigneurie Illustrissime*, d'autant que la dignité de l'Ambassade ne fait pas davantage que d'esleuer également les suiets, à qui elle se donne, mais elle conferue en eux l'inégalité où elle les trouue, comme que si l'election de l'Ambassadeur d'Espagne la trouue en la possession de six degrez de qualité, en luy en adioutant encore six, elle le constituë en douze degrez: Et si elle trouue vn grand Seigneur François avec douze degrez de qualité, en luy en adioutant six comme à l'Espagnol, il sera constituë en dix huit degrez, neantmoins il semble que ce conte-là n'augmente guere les qualitez d'vn Ambassadeur, qui de soy est grand Seigneur, parce que sans cette charge il iouysoit desia du titre d'*Excellence*: Et le Cauallier ne iouysoit pas de celuy de *Seigneurie* qu'on luy

luy attribué pour estre Ambassadeur: & quoy qu'il fust d'illustre lignee, il est assez recompensé & satisfait de sa courtoisie, quand on y adiousté l'*Illustissime*. Et si vn Ambassadeur d'Angleterre ou d'Espagne, concouroient en France, avec vn autre de Venise, de Sauoye, ou de six ou dix villes protestantes d'Allemagne, encore que l'Espagnol ne fust que Baron, & que le Venissien fust fort grand Seigneur, & le Sauoyar qualifié, si est-ce que l'inegalité de leurs maistres en doit apporter parmy l'égalité des Ambassadeurs; Cela est commun pour les actions publiques & particulieres, et ce qui concerne les courtoisies & les honneurs; Mais aux affaires, vn Ambassadeur doit épier les mouuemens & deportemens des autres, & remarquer diligemment ceux qui sont agreables au Roy & à la Cour, & ceux qui leur sont odieux, afin d'imiter les vns sans affectation, & éuiter de commettre les autres. Aux concurrences que nostre Parfait Ambassadeur aura avec les autres, aux lieux de seance, il y faut employer la dernie-

re industrie : Car encore qu'il ne
doive donner à aucun ce qui luy ap-
partient , la courtoisie oblige pour-
tant de l'offrir à tous , mais de ne le
pas laisser prendre , au contraire il
faut qu'il le deffende par les mesmes
voies qu'on le luy voudra disputer.
Que le seditieux prenne garde com-
ment il l'entreprendra. Et que
pour ce suiet , il soit toujours
muny de la raison , qui l'autori-
se , & accompagne de sa suite. En
pareilles occasions , la bien-veuil-
lance du peuple sert beaucoup , &
le nombre des personnes obligees ,
car aux contestations estrangeres ,
il est certain que celuy qui est le
mieux voulu , l'emporte tou-
jours de force de raison par dessus
l'autre : mesme quand l'affection
des naturels de la Prouince ne seroit
pas declaree , le moyen de l'ac-
commedement fait voit entre les
vns & les autres , la grande diffe-
rence qui est entre la bonne ou la
mauvaise volonté. Bref , l'Am-
bassadeur ne s'en doit point retour-
ner chez luy , avec vn scrupule ou vn
remors interieur d'auoir laissié quel-
que

*Comment
il doit
deffendre
la préé-
minence.*

*Qu'en
telles oc-
currences
le Parfait
Ambassa-
deur ne*

*doit rien
laisser à
dire ou à
faire pour
mainte-
nir son
rang.*

que chose à dire ou à faire, qui luy donne suiet de se reprocher, ô si i'auois dit ! ô si i'auois fait telle chose ! La premiere satisfaction qu'il doit donner en ces rencontres-là, est à sa propre conscience : qu'il consulte sa cause avec la Religion & le deuoir, & pour plus claire intelligence de mon dire, ie reduiray cette doctrine en diuers exemples, entre lesquels il s'en pourra reconter quelque vns qui s'iuftera au suiet.

Aux audiences ordinaires, chaque Ambassadeur a tousiours son iour assigné; ou s'il en faut ouyr plusieurs en vn mesme iour, les heures sont diuisees; si les iours sont aussi diuisez, il n'y a point lieu de concurrence, & par consequent point de suiet de rien contester. S'il faut donner les audiences en vn iour, ou que l'on donne des heures distinctes comme i'ay dit, ou qu'on les recoiue comme ils viennent, sans qu'il y ait plus ou moins d'auantage d'arriuer deuant ou apres: car si l'anticipation dépend de l'Ambassadeur, l'offence ne vient pas du Roy, qui s'arreste pour ouyr celuy qui est venu le premier: & n'y auroit pas de
raison.

raison de le retarder iusques à ce qu'il
 plust à l'autre de venir. De sorte que
 pour n'auoir point mauuaise grace en
 prenant mal son temps, & se mettre
 en danger d'attendre, il faut que l'Am-
 bassadeur se rende en quelque lieu
 honneste, aupres du Palais, & que ce-
 pendant il enuoye quelque habile
 homme, pour s'informer de l'estat
 auquel est le Prince: car d'attendre
 trop, ou d'estre en quelque lieu inde-
 cent, l'Ambassadeur preiudicieroit à
 son autorité. I'appelle lieu indecent
 non seulement le lieu materiel, mais
 encore le seiour & l'attente de l'Am-
 bassadeur, aux lieux asquels il perd le
 temps, & où pour quelques accidents
 aduenus au Prince, aupres duquel il
 reside, les correspondances & intelli-
 gences de l'Ambassadeur s'affoiblif-
 sent & se perdent. Le seiour & l'atten-
 te en lieu indigne, est fort reprocha-
 ble à l'Ambassadeur, principalement
 si c'est vn lieu commun à vne ieuness-
 se desbauchee. Quāt à ce qui est d'att-
 endre hors de propos, en vn lieu où
 l'office d'Ambassadeur ne l'appelle
 pas, Publius Iulius nous en fournit vn
 bon exemple: Il estoit Ambassadeur
 de

*Comment
vn Am-
bassadeur
doit mé-
nager le
premier
abord du
Prince
auquel il
est enuo-
yé.
Exēples.*

de Rome , vers Antiochus , lequel arriuant sur la mort d'vn fils du Roy, dont il estoit cruellement affligé , & voyant qu'en cette occasion-là , ny son Office , ny sa personne , ne pouuoient auoir le lieu qui luy estoit deu , attendit en vn village tout le temps qu'il iugea conuenable. Ces particulieres obseruations se doiuent faire tant pour l'estime propre de l'Ambassadeur , que pour la commodité d'autruy , & pour donner lieu aux reciproques courtoisies. Si vn Prince est occupé & étretenu de ses afflictions domestiques , il n'est pas raisonnable que l'Ambassadeur se preuale de la courtoisie qui luy est deuë , pour estre ennuyeux & importun au Prince , & meslant les affaires avec les larmes , l'obliger de luy donner audience, lors que la solitude le console. En ce suiet, on loüa infiniment la discretion d'Armaton , enuoyé par l'Empereur Maurice , à Caganus , qu'il treuua affligé de la mort de deux fils , il ne se voulut point presenter. Et Caganus sçachant le respect qu'Armaton luy auoit porté , luy enuoya offrir vne facile & courtoise audience, mais il
le pria

le pria de la vouloir remettre à vne autre fois que son affliction seroit diminuee. Et comme vn Ambassadeur, sur de si iustes considerations peut retarder son arriuee à sa volonté, aussi ne doit-il pas treuuer mauuais, quand le Roy, à qui il est enuoyé, differe la reception pour de semblables causes. Donc en s'arrestant & seiourant en vn lieu honnesté, l'Ambassadeur se pourra informer du temps commode pour aller traiter de ses affaires.

Aux Audiences extraordinaires, que l'Ambassadeur demande pour quelque accident qui suruient en l'affaire qu'il traite, ou pour quelque Courrier qui luy sera venu, qui l'oblige à parler incontinent au Roy, il n'y aura point de danger de concourir avec vn autre Ambassadeur: & posant qu'il arriue que quelqu'un demandast audience au mesme iour, on diuise pourtant l'heure de l'un & de l'autre, & par ainsi, on vse de mesme procedé qu'aux Audiences ordinaires, où le premier venu est ouy, & le dernier venu luy cede le lieu, parce que la ciuilité & la courtosie ont voulu

voulu establir cette égalité geometrique, entre vne immense inégalité quand la concurrence est forcee.

Il y auroit bien plus à craindre, si le Roy assembloit en vne mesme audience tous les Ambassadeurs qui sont auprès de luy, pour deliberer de quelque grand affaire: il se rencontre là force difficultez à qui s'assiera ou parlera le premier: mais vn Prince qui est prudent & bon, treuve bien moyen d'euiter ces contestationslà, en separant ceux qu'il sçayt qui disputent de prééminence, parce qu'il les peut ouyr à diuerses heures, ou bien en deux sessions. Mais aduenant que le Roy les assemble tous, & leur propose quelque affaire où ils doiuent respondre, il faut que chacun parle à son rang, soit pour accorder, refuser ou differer la response, en attendant vn nouuel ordre de leur Prince. Et si quelque Ambassadeur comme il y en a souuent, parle auant son tour, & si promptement qu'on ne le puisse preuenir, celuy à qui il conuenoit de parler, le doit interrompre au milieu de son discours, & deduire ses raisons sans le laisser poursuiure.

Plus-

*Maniere
de se gou-
uerner
dans les
grandes
assem-
blees.*

Plusieurs grands Ambassadeurs en ont ainsi usé, dont on les a fort estimez : Et entre autres exemples de ceux qui sçauent courageusement maintenir leurs droits, il faut noter celuy d'un Ambassadeur de Venise, lequel s'estant leué de bon matin, & s'estant assis en la place qui à son aduis estoit deuë à sa Republique, en certaine assemblée de Feste, où tous les Ambassadeurs se treuoient, vn autre Ambassadeur d'un Prince qui arriua depuis se voulut mettre au dessus de de luy : Le Venissien l'empescha tant qui luy fut possible, si bien que la connoissance de ce different vint à l'Empereur Charle-quint, qui enuoya dire à l'Ambassadeur de Venise *qu'il cedast*, mais le Venissien respondit hardiment, *que sa Majesté deuoit plustost ordonner qu'on luy ostast la teste, que de luy commander de quitter sa place, d'autant que sa mort ne causeroit la perte que d'une seule personne priuée, mais d'abandonner sa place, c'estoit tacher sa Republique d'un honteux reproche, & reualer trop bas la grandeur de son courage, par laquelle elle estoit reuelee par dessus toutes les autres Republiques.*

Generouse resolution d'un Ambass. de Venise pour maintenir son rang.

En

En l'année 1582. il se treuua à Constantinople vn grand nombre d'Ambassadeurs de France , d'Espagne , Perse, Pologne, Fez, Tartarie, Moldaue, Valachie, & d'autres diuerses parties du monde, en des Festes Solemnelles que faisoit Amurath pour la circoncision de son fils premier né. Le Turc donna la premiere place aux Ambassadeurs de Perse : ou fust qu'il les estimast plus que les autres, ou qu'il eut besoin de gagner leur bienveillance, puis il donna la seconde place à l'Ambassadeur de Charle-
 quint; Mais l'Ambassadeur de France, voyant qu'il ne pouuoit occuper le premier lieu ne se voulut point treuuer en cette assemblee, & pour cette action il merita plus de loüange que celuy d'Espagne, qui s'estoit
 laissé preceder du Persan.

Judicieuse action d'un Ambassadeur François.

Different entre l'Amb. de Venise & de Sauoye, contre le Senat Romain comment accordé par le Pape.

I V L E. En l'assemblee qui se fit pour accompagner à saint Iean de Latran, Gregoire VIII. vn peu apres sa creation, il s'esmeut vn different entre les Ambassadeurs de Venise & de Sauoye, contre le Senat Romain, à qui passeroit deuant: mais le Pape treuua vn moyen fort doux pour les acorder,

corder, ainsi que doiuent faire tous les Princes : Il commanda à tous les Magistrats qu'ils s'en allassent par vne autre ruë l'attendre au Capitole, & que se treuuant là en leur iurisdiction, ils auroient la prefeance par dessus les les Ambassadeurs.

LOUIS. J'ay desia dit, que les Princes doiuent euitter les occasions où il y a de l'euidente émulation entre les Ambassadeurs; Mais il y a des Princes si exacts à obseruer leurs secrets maximes d'Estat, qu'ils ne s'en separent iamais, ny pour le plus, ny pour le moins: Et se plaisent bien-souuent de voir les contestations & les differents des Ambassadeurs, d'autant que cette animosité particuliere leur sert à reconnoistre l'affection ou la haine de leurs Maistres, Roy ou Republicques. En ces recontres-la, le prudent Ambassadeur considerera si son Prince a besoin de conseruer vne bonne intelligence avec le Roy ou la Republicque, contre laquelle il void qu'il va disputer de preference; & en ce cas, encore qu'il se promist vne honorable sortie de son entrepri- se il se doit remettre deuant les yeux ce

Princes font quel- quefois bien aises de voir les contestations des Ambass. & pour- quoy.
Considerations à faire à l'Ambr. lors qu'il a occasion de conte- ster avec d'autres.

qui est plus vtile à son Roy, & euiter la dissention, & par ainsi, sans diminuer sa dignité & sa reputation, il ne desoblige point celuy dont il a besoin.

Exemples sur ce point. Plusieurs Ambassadeurs l'ont ainsi pratiqué à leur grande loüange. Et entre autres, ceux qui pour obtenir quelque gratification de Neron, consentirent que les Ambassadeurs d'Achie les precedassent, tant en places qu'en paroles, quoy qu'ils leur fussent inferieurs en dignité. Le Roy de Perse prefera les Ambassadeurs de Thebes à ceux de plusieurs Roys, parce qu'il esperoit moins d'vtilité d'eux que de cette Republique: & pour la mesme raison, les Ambassadeurs y consentirent.

En cas de contestation l'Ambass. ne doit point ietter la place qui luy est deuë au sort. I'appelle consentir, quand on ne se trouue point en l'assemblee, ou bien y estant, si l'inconuenient s'y rencontre, il faut subtilement prendre vn honneste pretexte pour s'en retirer. Je n'approuue point que l'Ambassadeur d'vn Prince, auquel vne prefeance ou vne place est iustement deuë, conuienne de la ietter au sort avec vn autre, qui la luy conteste. Je ne reçois point en ce suiet là l'exemple de Cesar, d'Antonie & de

Crassus, qui ietterent leurs places au sort, car bien que pour estre esgales, comme elles estoient, il n'y eust point d'inconuenient à cet accord là, neantmoins c'estoit tousiours vn grand desauantage à celuy des trois, qui aspiroit à la primauté. Plustost que de mettre les honneures au hazard du sort, i'aymerois beaucoup mieux consentir à les partager & à les diuiser également, comme firent autrefois les Consuls qui commandoient l'vn apres l'autre durant l'espace d'vn iour, dont nous auons parlé au premier liure.

Il vaut mieux partager l'honneur que se hazarder à tout perdre.

Le Parfait Ambassadeur doit iudicieusement peser toutes ces circonstances, & les adiuster à l'estat present de son Roy, en considerant que ce seroit bien manquer de bon sens, de hazarder le fruit de l'estat pour vne vaine fleur de contestation, qui rend ennemy celuy dont l'on a besoin. Ce sont des actions contraires en foy, & contraires à toute bonne maxime d'Estat. Et en ce cas, tout ce que l'on peut desirer de l'Ambassadeur, c'est de donner lieu à la reconnaissance de sa necessité, & au de-

gré de son estime, se ressouvenant que du puissant au necessiteux, il y a la difference que declara Scipion triomphant aux Ambassadeurs d'Antiochus vaincu, lesquels luy demandant la paix, leur dit. *Qu'il la leur concederoit, mais de la façon que les vainqueurs l'oütroient aux vaincus.*

*L'Am-
bassadeur
doit plu-
tost pe-
cher en
flatterie
qu'en se-
uerité.*

IVLE. Pour pouuer qu'il vaut mieux pécher en flatterie qu'en seuerité, enuers celuy dont on a besoin, on n'a pas affaire de rapporter beaucoup d'arguments ny d'exemples d'Ambassadeurs, puis que nous en auons de Roys mesmes, que la necessité a obligé non seulement à ceder aux autres, mais à se preualoir de leurs vassaux. Tel fut Bitigis Roy d'Italie, lequel par l'Ambassadeur qu'il enuoya à l'Empereur Iustinian, écriuit à quelques seruiteurs de l'Empereur les priant d'employer leur faueurs pour ses affaires. Mais la meilleure regle de ce point cy, est (sauf l'autorité des plus Critiques) *d'estendre le pied à la mesure du linceuil;* prouerbe Espagnol, dont la force se peut éгалer à tous les Apophthegmes des Grecs, & au sens duquelie
com-

comprends tout ce qui ne va point contre la foy, Enfin, la prudence doit proportionner ses desseins à son pou- uoir, comme fit Bitigis, par ce qu'il estoit inferieur. Cornelius en vfa autrement, lequel allant à Rome enui- ronné de Legions, demander le Con- sulat pour Auguste, dit au Senat, *Si vous ne le faictes, ces armes cy vous le feront faire.*

L O V I S. A la verité tous les dif- ferens qui naissent entre les Ambaf- sadeurs, pourroient estre facile- ment euites par le Prince s'il le vou- loit Siphax receut Scipio & Asdru- bal, l'vn Ambassadeur de Rome, & l'autre de Cartage, tous deux ten- doient à mesme fin, mais chacun pour son vtilité particuliere, qu'estoit de gagner l'esprit de ce Roy contre la Republique de l'autre. Mais ce Roy, qui aymoît mieux accorder ces deux peuples ensemble, que de se declarer en faueur de l'vn ou de l'autre, com- mença à traualler pour vnir les vo- lontez de ces deux Ambassadeurs, où il reussit si heureusement, qu'ils ban- queterent & logerent ensemble. Et encore que la paix de leur Republique

Vn Prin- ce de bon- naire pre- uient où accorde tousiours les diffé- rens des Ambass. qui sont auprès de luy.

n'eust point d'effet, la douceur de Scipion, qui fut le premier de ces deux Ambassadeurs, qui adhera à tout ce que Siphax luy ordonna, pour s'accorder avec Asdrubal, obligea tant, qu'il le gagna pour sa Republique: C'est vn exemple qui parle generalement à tous les Princes, & à tous les Ambassadeurs de bon entendement. Mais en cas que cette conformité manquast aux vns & aux autres, il n'y auroit guere de differents entre les Ambassadeurs, si tous les Princes establissoient en leur Cour la methode de celle du Souuerain Pontife, en laquelle les Ambassadeurs se rencontrent rarement aux audiences.

IVLE. Et de quelle methode vseton à Rome pour contenter les Ambassadeurs de France & Espagne, qui est le plus grand different de cette Cour-là?

*Methode
vsitee en
la Cour de
sa Sainteté en-
uers les
Ambass.
de France
& d'Es-
pagne.*

LOVIS. Le maistre de la chambre de sa Sainteté, depart les iours des audiences à tous les Ambassadeurs, & en vn iour il leur diuise les heures à part. Mais il se rencontre occasions, où il est force que les Ambassadeurs se treuuent ensemble, comme

au com-

au compliment qui se fait avec le College des Cardinaux, (quand vn Pape meurt) en la garde du conclaue, à la sortie d'iceluy, à vouër lobeissance; & quand il faut rendre graces à Dieu & chanter le *Te Deum laudamus*, ou en vne Procession generale qui se fait pour quelque remarquable succez: toutesfois, si ce sont des choses appartenantes à la France, son Ambassadeur y va, & non pas celuy d'Espagne; Et si c'est d'Espagne, l'Ambassadeur François ne s'y treuve pas aussi, mais bien l'autre; ainsi ces deux Ambassadeurs prennent garde à ne se pas rencontrer ensemble.

¹ Vn Excellent au-
theur rap-
porte que
M. de Sil-
lery Am-
bass. de
France à
Rome,
deffendit
le premier
lieu con-
tre le Duc
de Séssa
Ambass.
Espagnol;
en vne ce-
remonie
de la Ca-
nonisatiõ
d'un S.
Espagnol,
dont le
Roy d'Es-
pagne
faisoit la
despence.

² IVLE. Et quand les Ambassadeurs s'entre-visitent, quels honneurs se rendent-ils.

² De
leurs vi-
sites par-
ticulie-
res.

LOVIS. Ceux de France & d'Espagne se precedent chacun en la maison de l'autre, & vsët de la mesme courtoisie enuers les autres, des autres Roys.

³ IVLE. Mais est il possible que l'Ambassadeur d'Espagne ne preiudicie point à ses droits, de ne se point treuver é la Chappelle du Pape avec l'Ambassadeur de France?

³ L'Am-
bassadeur
d'Espa-

LOVIS.

gne ne se trouue point en la Chappelle du Pape, parce que celuy de France le preceda.

Le Marquis de Pizani Ambass. de France emporta la preseñce sur l'Amb. d'Espagne estans à Rome, en la canonisatiõ de F. Diego de Alcala. l'Amb. d'Espagne à Rome ne se treuve point aux actions publiques

LOVIS. Non, parce que quand Don Iuan de Zugniga Commandeur Mayor de Castille, Ambassadeur pour le Roy d'Espagne, partit de Rome, piqué contre Pie IV. & qu'il seiourna à Lucques & à Geanes vn an & demy, auquel temps mourut le Pape & que Pie V. fut esleu; le Commandeur retourna à Rome, & sa Maieité Catholique luy comanda de ne se point treuver en aucun acte public: Et pour la conseruation de son droit, on tira vn Bref de Pie V. auquel il fut déclaré, qu'encore que l'Ambassadeur de sa Maieité Catholique à Rome, ne se treuuast point aux actes publics, cela ne preiudicioit point au droit qu'il auoit au possessoire & petitoire de la prééminence, & par ainsi la conseruation du droit subsiste, & les querelles s'éuient: & quand cela se fait sans interesser la reputation, & en vne Cour où les affaires tiennent plus du spirituel que du temporel, & du bien de la Chrestienté, la tolerance est geieuse: Neantmoins, en toute autre Cour que celle là, l'Ambassadeur doit bien considerer comment il procede,

procède, pour ne se pas treuver aux actions publiques, d'autant que si les occasions de s'assembler sont frequentes, & n'y paroistre iamais c'est tesmoigner euidentement vne mesfiance de soy mesme: De façon, que ie conseillerois à celuy qui se dispense d. s. assemblees volontaires de se treuver à toutes celles qui sont necessaires, & en tous les lieux où il peut exercer son office, prenant tousiours son rang avec demonstration de beaucoup de courage: Et si les autres Ambassadeurs pretendent l'empescher par des protestations & requisitions, il leur doit respondre du mesme style, & conseruer tousiours sa place: & s'ils vsent de force pour le vaincre, il doit pareillement recourir à la force, pour reprendre ce qu'on luy auoir auroit vsurpé. Ce seroit une lasche sagesse de vouloir remettre à la plume, l'outrage qu'on luy auroit fait de la main. Ce fut pourquoy on loua grandement l'action de Don Iuan de Silua Ambassadeur d'Espagne: il fut enuoicé au Concile de Basilee, comme plusieurs autres

Comment l'Amb. doit defendre son droit.

Action genereuse d'un Ambassadeur Espagnol pour defendre son droit.

Ambassadeurs de diuers Princes Chrestiens. Il aduint que l'Ambassadeur d'Angleterre se voulut aduancer & prendre place au dessus de l'Espagne: Don Iuan de Silua luy voulut remonstrier doucement comme ce lieu-là appartenoit à Castille, mais voyant que c'estoit donner vne grande partie de son droit, de remettre au iugement d'autrui vn affaire que l'on luy disputoit par force, mit la main sur l'Anglois & l'osta violemment de sa place, où il se mit, causant vne grande rumeur dans l'assemblee: On voulut proceder contre Iuan de Silua, mais il se tint froidement en la place qu'il auoit prise: Et comme celuy qui presidoit au Concile, luy demanda, *comment il auoit osé méttre la main sur vn si noble Ambassadeur & d vn si grand Prince*, il respondit; *Que quand on fait violence à la raison, le courage ne doit pas manquer de mains*. En fin le scandale cessa, & l'Espagne demeura en sa possession, qu'elle eut perduë ce iour-là, si l'Ambassadeur eust ignoré que la modestie & la retenuë qu'on luy conseil le est limitée.

LYLE. Il me semble d'auoir leu
qu'vn.

qu'un autre Ambassadeur, en un autre Concile, fit aussi une action fort remarquable, mais il ne me souvient pas des noms.

LOUIS. Vous voulez peut-estre parler de Don Diego d'Anaya Archevesque de Seuille, & de l'*Alcayde de los Donzelles*.

IVLE. Il est vray, & ie suis bien ayse que vous en ayez connoissance, afin de me la ramentevoir s'il vous plaist.

LOUIS. L'histoire est, que Don Diego de Anaya Archevesque de Seuille, & Don Diego Fernandez de Cordoia * *Alcayde de los Donzelles* furent enuoyez Ambassadeurs au Concile de Constance, où ils eurent different pour les preseances avec les Ambassadeurs de Thrace & d'Angleterre : mais l'Anglois la voulut contester tout seul avec la force, & non pas avec la raison ; L'Archevesque voyant que toute sa Rhetorique n'estoit point admise, se servant de la force de sa personne, mit la main dessus l'Anglois qui estoit petit, & malgré sa resistance, l'enleva de terre, & le porta iusques dedans une grotte

Autre trait d'un Archevesque Ambassadeur d'Espagne.
* Gouverneur, ou Chastelain.

où

ou l'on mettoit les trespassez qui estoit dans l'Eglise, en laquelle il le ietta sanz qu'il se peut deffendre. L'Archeuesque reuenant aupres de son Collegue, l'ay fait, luy dit-il, tout ce qui est du deuoir d'un Prestre, ie l'ay enterré, vostre Seigneurie s'acquie maintenant de ce qui luy touche, comme Cavalier.

I V L E. Mais il me semble que vous auz passé bien legerement sur le different que Iuan de Zugniga eut à Rome avec l'Ambassadeur de France, sur la preseance; Je vous supplie d'en continuer le discours.

*Different
entre les
Ambass.
de France
& d'E-
spagne à
Rome.*

L O V I S. Je vous diray Seigneur Iule, ce qui s'en void par vn escrit qui couroit en public alors, attribué au Cardinal Vitellius, qui contenoit, que sur le different d'entre l'Ambassadeur de France & celuy d'Espagne sur les preseances, la Sainteté ayant promis de donner à l'Ambassadeur de France la possession qu'il desiroit en la Feste de Pentecoste, de l'annee 1564. si ie ne me trompe, manda les Cardinaux de Pizani, Cesi, Borromee, & Vitelins (lieux bien connus en Espagne) & leur dit; *Qu'il auoit donné cette parole, & qu'il la vouloit mainte-*

*Le Roy
d'Espa-
gne a sou-
vent vou-
lu debat-
tre la pre-
rogative
d'honneur*

nir au Roy de France, donnant neant-
moins toute satisfaction au Roy d'Espa-
gne. Ils consulterent ensemble sur l'af-
faire, où il fust proposé deux moyens:

contre
le Roy
de Fran-
ce, mais
il en a
tousiours

esté debuzé. Le sieur de Noüailles Ambassadeur de France à Venise, l'an 1558. l'emporta par dessus celui d'Espagne par arrest du Senat: & depuis encore par arrest du Pape donné du consentement de tout le Consistoire des Cardinaux, où le Pape dit haut & clair que les Roys de France estoient les anciens protecteurs de l'Eglise Romaine, & que les plus belles pieces de la maison d'Espagne estoient des membres de la maison de France. Mais auparauant l'an 1558 iamaï Prince Chrestien n'auoit reuouqué en doute la precedence de la maison de France: & mesme les Anglois l'ont tousiours preferée à la maison d'Espagne, quoy qu'ils fussent anciens allies & amis de l'une, & ennemis de l'autre: Et apres la mort de Marie au Chapitre tenu par les Cheualiers de l'Ordre de la Lartiere, la vigile saint George l'an 1555. il fut arresté que la place du Roy de France seroit apres du Chef de l'Ordre à main droite où auparauant estoit celle d'Espagne, lors que le Roy Philippe estoit marié à la Reyne: Et le iour saint George on garda place au Roy de France au costé droit, & au Roy d'Espagne à gauche, apres de la place de l'Empereur qui estoit uide. Et depuis au temps de Charles IX. La Reyne d'Angleterre fit mettre la Banniere de France de mesme estoffe & grandeur que la sienne. Et au roolle qui est tous les ans signé de la Reyne, le nom de Roy de France est le premier apres le sien. On scait assez que les Seigneurs de Venise, de Gennes, Raguse, les Roys de Polongne & Moscouie ont traité alliance avec le Roy des Turcs, si est-ce qu'il a tousiours deferé la prerogative d'honneur au Roy de France l'appellant par ses lettres. Le plus grand & le Majeur des plus grands Princes Chrestiens. Bodin, liu. 1. chap. 9.

l'un que l'on donnaſt à l'Eſpagne, place apres le Diacre, au banc du coſté ſeſneſtre, ou que l'on miſt vn ſiege vis à vis de ſa Sainteté, à la teſte du banc des Diacres, mais vn peu plus en arriere ſur lequel s'aſſieroit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & avec cette condition, les Cardinaux affectionnez au party d'Eſpagne, promettoient que l'Ambaſſadeur viendroit à la ceremonie, & meſme qu'on donneroit encore le choix de ces deux places à l'Ambaſſadeur de France. Mais on iugea que le François ſe preualant de la parole du Pape, n'adhereroit point à cette propoſition, en laquelle il euſt eu moins d'auantage: Et d'ailleurs, que le different ne ſe termineroit pas pour cela, attendu qu'il renaïſtroit encore, quand ſa Sainteté viendroit à l'Autel pour faire l'Office, & qu'il faudroit leuer le bas de ſa chape, ou luy donner à lauer: & encore, a qui auroit la main droite pour la paix & l'encens. Et pour ces conſiderations, on trouua qu'il n'y auoit point d'accommodement à ce different, ſi l'un ne vouloit ceder à l'autre, ou bien ne ſe treuuant pas enſemble. De ceder,

personne n'y vouloit penser, non plus
 que de s'absenter de cette action, ni
 mesme que celuy qui portoit l'encens
 le donnast à tous les Ambassadeurs du
 banc droit iusques au dernier, qui est
 celuy de Florence, & puis qu'il passast
 au costé gauche, où celuy d'Espagne
 seroit tout seul, veu qu'en donnant
 l'encens par cet ordre, c'estoit tesmoi-
 gner que l'on n'en gardoit point du
 tout, & n'y auoit personne qui ne iu-
 geast que si l'on y obseruoit la pré-
 minence, il se fust treuue que l'en-
 cens eust esté donné à l'Ambassadeur
 de Venise & Florence, auparauant
 qu'à l'Ambassadeur d'Espagne. D'au-
 tre costé l'Ambassadeur François, &
 les Cardinaux qui affectionnoient son
 party, ne vouloient nullement enten-
 dre à tous ces accommodements, as-
 surez comme i'ay dit sur la parole du
 Pape, au contraire ils disoient *qu'il se-
 reroit apres l'Ambassadeur de l'Empe-
 reur, & celuy d'Espagne apres luy, &*
 que cet ordre-là se garderoit aussi au
 baiser de la paix & à l'encensement.
 Cependant le Pape se lassoit de les
 voir si esloignez de s'accorder; & pour
 ce sujet on croit qu'il dit; *Qu'ils se*
trom-

trompoient fort s'ils pensoient estre les patron de sa Chappelle, qu'il n'iroit point à Vespres ce iour là, mais que pour le lendemain au matin ils fussent resolu à ce qu'ils deuoient faire. Là dessus, les Cardinaux se separerent pour traiter de l'affaire, & se diuiserent chacun à sa partialité avec son Ambassadeur; Borromee avec celuy d'Espagne, & le Cardinal de Ferrare, avec le François lequel resolut; *Que sa Sainteté luy auoit promis la premiere place, qu'il iroit à Vespres pour la prendre, & non pour la disputer, fut que l'Ambassadeur d'Espagne y alast ou non, ou qu'il prist seance apres luy.* De la part de l'Ambassadeur d'Espagne, il fut respondu, *Qu'il ne pouuoit accepter ce party là & que son instruction ne luy permettoit pas.* Sa Sainteté fut consultee là dessus, & la responce donnee à l'Ambassadeur d'Espagne fut; *Que sa Sainteté auoit resolu de donner à l'Ambassadeur de France la place qu'il pretendoit.* L'Ambassadeur d'Espagne respondit, *Que si sa Sainteté se dispoit de faire cet outrage à l'Espagne, il se prepareroit aussi à luy faire une protestation qu'il portoit toute preste dans son sein.* On luy demanda

Le Pape
Pie III.
adiuge
le mesme
honneur
à un au-
tre Amb.
de France
contre
Louis de
Reque-
sans Am.
d'Espa-
gne grand
Commã-
deur de
Castille,
dont de
depit il
sortit de
Rome.

manda de la part du Pape, s'il viendrait le lendemain au matin en la Chappelle, il respondit; *Qu'il feroit ce que son Maistre luy auoit commandé, & tout ce qu'il iugeroit conuenable à son honneur & à sa dignité.* Laisant toutefois quelque creance, qu'il se trouueroit en la ceremonie; & alors il luy fut notifié de la part du Pape, que *s'il y venoit, il ne fust accompagné que de deux Caualliers seulement, & des Notaires necessaires pour faire telles requisitions que bon luy sembleroit:* l'Ambassadeur d'Espagne ne respondit rien là dessus; & le Pape prenant ce silence à mauuais augure, l'enuoya querir, il y fust incontinent avec des Notaires, & en toute reuerence & humilité luy fit sa protestation.

Le plus sain conseil qu'on puisse donner, c'est de ne se pas trouuer aux lieux de ceremonies, quand on a besoin de paix, ou que l'on veut ménager quelque courtoisie du Prince, maistre de l'Ambassadeur avec lequel on auroit à contester, & en éuiter les occasions tant qu'il sera possible. Toutefois, si la rencontre ne se peut éuiter, le plus vtile n'est pas plus confide-

*Aduis
sur les
conestations.*

fiderable que le plus honorable ; & partant, il ne faut ceder ny la place ny le rang de parler. Et encore que nous approuuions : comme la raison le veut, que les Ambassadeurs vsent de courtoisie entre eux, & de s'entr'offrir les places & le rang de parler, il faut pourtant que ce soit avec vne telle ruse & accortise, que l'on n'y perde rien ; c'est à dire que l'on ne se mette pas en hazard, que celuy à qui vous faites cet offre, ne vienne à l'accepter, d'autant que les honneurs & les offres que l'on fait aux inferieurs, n'est que pour les obliger seulement à vne plus grande reconnoissance, & non pour les inciter à vne discourtoisie, presumant qu'on leur doit ce qu'on leur offre. Je n'approuue non plus le sentiment de ceux qui disent que l'autorité n'est pas diminuee encore que le dernier & l'inferieur parle le premier, d'autant que la plus part de ceux qui remarquent cela, ne scauent pas distinguer les difference des personnes, & pensent que celuy qui se sied ou qui parle le premier, est aussi le premier en dignité & en grandeur: Et ce fut pourquoy Don Iuan de Zungniga,

Il y a des hazard à offrir vne courtoisie.

gniga, voulant preuenir l'inconuenient de cette creance, ne voulut point consentir à la proposition qu'on luy fit au different de Rome, que l'encens & la paix se donnassent à l'Ambassadeur de Florence, auparauant qu'à luy, afin de faire remarquer par l'inegalité de ces deux Ambassadeurs, que l'on obseruoit ny ordre ny gradation. On ne donne pas aussi trop de louanges aux Ambassadeurs Romains qui dans le Senat des Etoliens, defererent le premier lieu à ceux d'Athenes, quoy que la raison qui les meust fust; *Qu'ils parleroient de Philipppe en telle façon qu'ils animeroient les Etoliens à la guerre, qui estoit ce que les Romains pretendoient*: Mais cela n'eust pas laissé d'estre, quand ils eussent parlé en second rang, & si les Romains eussent conserué le leur.

Vn Ambassadeur feroit vne grande faute, qui deferoit son rang à vn autre, à cause de son âge venerable, ou de la grande qualité de sa personne, ou de quelques autres particulieres obligations, attendu que c'est prodiguer vn honneur, dont vn Ministre doit tousiours estre fort ialoux. Et c'est la

Que l'age ou la qualité n'est pas considerable en l'Am. pour deferer de l'honneur.

seu-

*Che di
publica
causa é-
difenso-
re, ne
indubbio
vuol por-
re il
commu-
ne hono-
re.

seule raison , qui se peut treuuer en Virgile pour Enee qui tua Turnus ; & en Tasso pour Raymond d'auoir * voulu tuer Argant ; quand dans le duel , Turnus demanda grace , & qu'Argant fut en estat de la demander , d'autant que si l'origine du deffi fust venu de quelque different particulier , c'eust esté vne action indigne d'vn Heros comme estoit Enee , de tuer vn vaincu qui luy demandoit la vie : & de mesme à Raymond , qui estoit à cheual , d'attaquer Argant qui estoit à pied. Mais par ce que c'estoit vn duel , au succez duquel estoit interessé l'honneur de toute la nation , dont la conseruation estoit remise à la valeur & à la confiance d'vn tel cavalier , Enee ne pouuoit qu'avec blafme pardonner à Turnus , ny Raymond d'hasarder le succez du combat , en courtoisie enuers Argant. On dit qu'vn Ambassadeur est vn Capitaine Pacifique , qui combat avec l'esprit pour toute la nation , & qui ne doit point vser de courtoisies particulieres , qui puissent retourner au dommage public , & commun de la patrie. Ces circonstances-là , sont si

*Ambass.
est vn Ca-
pitaine
Pacifi-
que.*

con-

considerables, que nous ne voyons autre chose dans les auteurs, que des diligences des Ambassadeurs, pour augmenter leurs droits en toutes occasions. Les places de ceux où il n'y a point de doute de prééminence, demeurent toujours fermes & en mesme estar; mais les Ambassadeurs qui ne sont point suiets à ces regles, conseruent les places qu'ils ont prises, ou continuent le discours qu'ils auront commencé, ainsi que fit cet Ambassadeur de Polongne, tant remarqué des Historiens; lequel en vn iour de procession solemnelle, prenant occasion de respondre à ce que l'Empereur Charles Quint luy demandoit, deuant l'Ambassadeur de Portugal, & usurpa sa place, sans que depuis il peut treuuer moyen de la recouuer. Et en la presence du mesme Empereur, vn Ambassadeur de Sienne prit la place de celuy de Gennes, non pas pour s'estre leué plus matin, mais pour auoir de meilleurs poings.

IVLE. Mais, si chaque Ambassadeur doit comme vous dites, conseruer sa dignité & sa grandeur, & le lieu qui est deu à son Roy, enseignez-moy s'il

Accortise d'un Ambass. de Polongne pour deuaner celuy de Portugal. Ce fut à Boulougne au couronnement de Charles V.

Tous les Princes Chrestiens cedent la prerogative d'honneur à l'Empereur apres le Pape comme chef de l'Empire, tout ainsi que les Roys de France apres l'Empereur ont la precedence par dessus tous les Princes Chrestiens, laquelle prerogative n'est

pas seulement acquise par longue possession, ains aussi pour ce qu'il n'y en a point de pareille, ou qui ait une si longue suite de Roys. Et mesme Balde Iurisconsulte Italien & suiet de l'Empire, dit que le Roy de France porte la Couronne de Gloire par dessus tous les Roys, qui luy ont tousiours deferé cet honneur, Bodin. l. 1. chap. 9.

s'il vous plaist, par quel Testament d'Adam par quel Concile, ou par quel compromis, les Roys ont des auantages les vns par dessus les autres, à cause de quoy chacun connoissant sa place, il soit inste de la conseruer, ou de la prendre à vn autre, parce que, si tout Ambassadeur se doit gouverner par les regles de son affection, il est certain, que son Roy luy semblera digne de prééminence par dessus tous les autres Roys du monde.

LOUIS. Cette question a esté souvent proposee par plusieurs doctes personnages, mais elle est encore à resoudre, neantmoins il y en a beaucoup qui tiennent qu'entre les Roys Chrestiens, nul ne conteste le premier lieu aux Ambassadeurs du Souuerain Pontife, & de l'Empire; fondant ce droit-là, & sur la Religion & sur la raison, parce que ces dignitez-là sont comme la teste au corps des humains.

Et encore que le pouuoir, & plusieurs autres circonstances, se treuuent en quelques vns de ses membres, avec plus de vigueur & d'action qu'en la teste, tous les membres ne laissent pas de la reconnoistre & de luy deferer, & par ainsi, les contestations sont toujours entre les Ambassadeurs des autres Royaumes: mais ie n'entreprends pas de decider icy leurs differens.

I V L E. Mais s'il y a tant de points de ceremonie à obseruer entre les Ambassadeurs, parce qu'ils representent leurs Maistres, il me semble qu'il y en doit aussi auoir entre eux, & les Roys, auprès desquels ils sont enuoyez, pour le regard des courtoisies & des titres qu'ils leur concedent.

L O V I S. Il est vray, Et c'est vne chose que les Roys n'abandonnent pas à la discretion de leurs Ambassadeurs, car ils leur prescriuent la maniere des s'y gouverner dans les instructions, & les memoires qu'ils leur donnent. I'ay ouy parler d'vn certain Ambassadeur lequel quand il traittoit de ses affaires comme Ambassadeur, avec vn certain Roy, il ne le traittoit
 iama

*Les Rois
prescri-
uent or-
dinaire-
ment à
leur
Ambass.*

*lamanie-
re dont
ils se doi-
vent gou-
verner au-
pres des
autres
Roys.
Seuere
distin-
ction
d'un
Ambass.*

iamais que d'Altesse, & venant aux discours priuez, qui ne dependoient point de la matiere de l'Ambassade, il l'appelloit *Maiesté*, & dès qu'il retournoit sur le traitté des affaires, il repre- noit son premier stile de l'appeller *son Altesse*.

I V L E. Ce Prince ne deuoit ia- mais parler d'affaires avec cet Amba- sadeur, il n'auoit qu'à l'entretenir de deuis de diuertissemens, puis qu'il ne le traitoit de *Maiesté* qu'en ces oc- casions-là.

*Chasti-
ment
d'un
Ambass.
qui auoit
rendu
plus de*

L O V R S. Aussi remarqua-t'on qu'il le remit à ses Ministres pour ce qui concernoit les affaires, & ne de- uisoit iamais avec luy, que sur des suiets indifferents. Il faut donc not- ter que quand vn Ambassadeur parle comme Ministre, ou quand il capitu- le par escrit, il ne doit pas excéder d'une lettre, l'ordre qu'il porte, au- trement il commet la faute qui nous fait souuenir de l'exemple des Lace- demoniens, qui chastierent seueremēt vn de leurs Ambassadeurs, parce qu'il auoit salué du titre de *Maiesté*, Anti- gonus, fils du Roy Demetrius, encore qu'il eust obtenu vne grande quantité de

de grains, qu'il estoit allé demander au Roy. Mais au contraire, Ismenie Ambassadeur d'Athenes, au Roy de Perse, fut loüé de ce qu'ayant esté aduertty par les Ministres du Persan, de s'incliner avec adoration, avant que de commencer à luy parler, en approchant ce Roy, laissa tomber vne bague de son doigt, & se baissant pour l'amasser feignit de faire l'adoration, & par ainsi il contenta la vanité de ce Roy dont il pretendoit quelque faueur, & satisfit quant & quant au respect de sa Republique.

*soubrmis-
sion, qu'il
ne luy
auoit esté
ordonné.
Artifice
d'un Am-
pour sa-
tisfaire à
la cere-
monie
d'une
Cour e-
strangere
sans di-
minuer
sa graui-
té propre.*

I V L E. Cet Ambassadeur eut bien raison d'vser de cet artifice de flatte-rie, qui n'offençoit point sa dignité puis qu'il auoit besoin de ce Roy-là.

L O V I S. Je vous aduouë que cela pouuoit seruir à sa pretention, mais neantmoins il y va beaucoup del'Am- bassadeur, quand il ne sçait pas les coustumes de sa patrie, quoy qu'elles ne soient pas en vusage où il va, particu- lierement aux honneurs & courtoi- sies; & cela leur cause de grands blas- mes. Ce n'est pas qu'il ne faille faire vne bien-humble courtoisie & reue- rence, mais il ne faut pas que cette

*Vn Amb.
ne doit
faire ses
reueren-
ces & sa-
lutations
qu'à la
mode de
sa patrie.*

humilité soit faite avec d'autres ceremonies que celles de sa patrie: Et pour ce suiet, les Ambassadeurs de Moscouie, enuoyez au Pape Gregoire X, esmerueillez de l'esclat de cette Cour (où se voyoit rarement des hommes de cette nation) demurerent longtemps à se résoudre de baiser le pied du Pape, parce qu'ils ne le baisoient pas à leur Roy, mais ils considererent qu'il estoit le Prince des ames.

I V L E. J'ay ouy dire plusieurs choses remarquables des Parthes, & particulierement de la seuerité de leurs commandements, & du maintien de leur dignité, mais leurs exemples sont moins considerables, par ce que c'est vn peuple barbare & intraitable.

L O V I S. Vous dites vray, mais c'est vne nation qui produit de vaillants guerriers, & de celebres hommes d'Estat, & qui est digne de renom, pour auoir eu la force de fatiguer & trauailler l'Empire Romain durant sa prosperité. Arsace Roy de cette contree fit decapiter Ariobarzuz, parce qu'il endura que Sylla, qui estoit venu Ambassadeur, se fust assis

au

au dessus de luy. Et les Atheniens condamnerent à mort Timagoras, pour auoir salüé Darius à la mode de Perse, en s'inclinant, à quoy Ismenie prenant garde, recourut à l'artifice de la bague qu'il laissa tomber.

Les Ambassadeurs doiuent essayer en tous les traittez & capitulations qu'ils font par escrit, & qu'ils signent, que le nom de leur Roy soit mis le premier, d'autant que ce sont des actes qui courent par le monde, ou en manuscrits, ou en impressions; & plusieurs de ceux qui les voyent, iugent que celuy qui a dicté l'escriture, a tenu pour supérieur celuy à qui il a donné le premier lieu, que l'on doit ménager & tâcher d'acquérir pour soy; ce qui se pourra faire assez aisement, en receuant les actes ou traittez tous faits, plustost qu'en les donnant; parce que la reigle de la courtoisie, oblige celuy qui les dresse, de se nommer le dernier; & s'il n'estoit pas courtois, & qu'il se nommast le premier, vn Ambassadeur ne commettrait point d'excez, de prendre le traitté pour le voir à loisir, & le rendre apres corrigé de façon, que son Mai-

*Remar-
quable
observa-
tion à
faire à
l'Amb.
pour ho-
norer le
nom de
son Prin-
ce.*

*En suite
du traité
de la paix
entre Hé-
ry III.
Et Phi-
lippe II.
Rois de
France
& d'Es-
pagne, à
Veruins,
Philippe
voilant
traitter à
part, avec
la Reyne
d'Angle-
terre, si-
rent leurs
assem-
blees à
Boulon-
gne, par
la per-
mission
du Roy
Henry,
auquel
lieu les
Deputez
d'Angle-
terre ne*

stre fut nommé le premier: car en-
core que cela paroisse de peu de con-
sequence pour la substance de l'affai-
re, il est toutefois considerable au ju-
gement des curieux. J'ay ouy blas-
mer à de grands personnages vn Mi-
nistre qui consentit, ou qui n'y prit
pas garde, qu'en certains nouveaux
traitez, on mit le nom de l'autre Roy
auant celuy du sien, qui fut la cause
principale que le traité ne fut pas en-
tierement accompli. Et véritable-
ment, celuy-là a beaucoup de fortes
raisons, qui affirme que l'on doit au-
tant prendre garde à l'autorité & à la
dignité, qu'à la plus grande augmen-
tation de l'Estat: Et que quelquefois
les conditions que l'on nous deman-
de sont si onereuses, qu'il y a bien
plus de prudence & de resolution à
tout perdre, qu'à les accepter. Nous
en aurons vn Heroïque exemple des
Romains, quand en la plus grande
extremité qu'Annibal les mit, ils re-
coururent à ceux de Capouë, pour
leur demander secours en faueur
des obligations qu'ils leurs auoient.
Les Capouïans leur offrirent ce qu'ils
demandoient, & encore beaucoup
d'avan-

dauantage, à condition que les Ro-
 mains seroient obligez de là en a-
 uant, d'eslire tous les ans, de deux Con-
 suls qu'ils créoient, vn, qui fust naturel
 de Capoue. Mais ces iudicieux vieil-
 lards, qui n'auoient pas perdu leur
 grauité, bien qu'ils fussent sur le point
 de perdre leurs vies, & leur Estat,
 commanderent aux Ambassadeurs
 Capouïans, qui auoient fait cette pro-
 position, de sortir promptement du
 Senat, & leur donnerent vn Massier
 pour les mener hors de la ville, & pour
 leur notifier d'en faire de mesme de
 leur territoire. Enfin, vn Ambassa-
 deur qui aura toujours pour obiet
 l'autorité & l'vtilité de son Roy, qui
 n'excedera point ses instructions,
 pour le regard des courtoisies & til-
 tres enuers les autres Roys, qui ne ce-
 dera point la prééminence aux Am-
 bassadeurs concurrens, qui gardera le
 premier precepte inuiolablement, &
 au second vsant de prudence, selon
 les circonstances & la necessité gran-
 de ou petite, qu'il aura de leurs Mai-
 stres, ne pourra beaucoup faillir en ce
 qui concerne ce point cy.

voulans
 point ce-
 der la
 preséance
 à ceux
 d'Espa-
 gne, &
 pour ce
 suiet ils
 s'en re-
 tourne-
 rent tous
 sans rien
 faire,
 chacun
 ne vou-
 lant pas
 acquérir
 la paix
 avec vn
 tel désad-
 uantage
 au ser-
 uice de
 leurs
 Maistres.

I V L E. Mais Seigneur Louis, ius-

*Touchant
les affai-
res parti-
culieres
dont
l'Amb.
peut estre
chargé,
entre cel-
les du
propre
interest
de son
Maistre.*

ques à quels termes se peut engager vn Ambassadeur, en la protection de ces personnes qui luy sont recommandees? D'autant que leur assurance & l'effet de leurs desirs, depend beaucoup de cette derniere instruction, & d'icelle vne grande partie de la reputation de la charge & de la personne.

L O V I S. Il ne se doit que le moins qu'il pourra, charger des affaires d'autrui, comme nous dirons en son lieu, & ceux qui seront necessaires pour l'obligation de son office, il les doit traiter sans se proposer l'vtilité propre qui luy en peut reuenir en les terminant, mais seulement le bien & le profit que retire son Roy pour la conclusion d'icelles. L'Ambassadeur qui meslera avec le seruice de son Roy, la passion d'amitié, l'obligation du sang, la conuoitise du lucre ou quelque autre affection pareille, reüssira fort mal en plusieurs affaires. Il faut donc qu'il se despoüille de toutes sortes de respects, & qu'il ne pense à aucune autre vtilité qu'à celle de bien seruir, pour paruenir à ce qu'il desire par les moyens plus faciles & plus

plus honnestes. Et encore qu'il luy fust commandé par son Roy de rendre quelque bon office & de s'employer pour l'vtilité d'un autre Prince, comme seroit de solliciter quelque restitution de forteresse, vn renuoy d'Ostages, vn traité de paix, vne prolongation de trefues: il faut que l'Ambassadeur y procede avec vne grande prudence & retenuë, afin que le Prince pour lequel il intercede, & son Ambassadeur, reconnoissent la bonne volonté de son Maistre & sa diligence particuliere; mais qu'il prenne garde aussi à ne se pas engager si fort en cette action, qu'il hazarde de faueur du Roy enuers qui il est intercesseur, & s'esgare quant & quant du cours heureux du seruire du sien, comme il arriua au Conte de Carriato Ambassadeur du Roy d'Espagne, vers l'Empereur Maximilian, lequel Ambassadeur le pressant sur l'accomplissement du traité de Milan, qui estoit quasi tout en faueur des Venissiens, abusa tant de la patience de l'Empereur, qu'il fut contraint de luy dire, *Que selon l'inclination qui se reconnois-*

*Vn Am-
blasme à
pour em-
brasser
trop pas-
sionné-
ment
d'autres
affaires
que celles
de son
Maistre.*

soit en luy, pour les affaires de Venise, il se deuoit plustost dire son Ambassadeur, que du Roy Catholique.

Des sauf-conduits ou passe-ports que l'Amb. peut donner ou demander.

I V L E. Et pour le regard du Sauf-conduit & passe-port qu'il donne ou demande, tant pour soy que pour les autres Ambassadeurs, qu'est-ce qu'il doit obseruer? car estant vn acte, où l'autorité du Prince agit si puissamment, & celle qui s'interpose en donnant ou receuant, ce seroit vne chose bien estrange, d'aller au contraire ou de la part de celuy qui le reçoit, ou de la part de celuy qui le donne.

L O V I S. On a veu plusieurs succez de l'vn & de l'autre part, qui peuuent seruir d'exemples à vn Ambassadeur pour l'instruire comment il doit prendre la parole & le sauf-conduit qu'on luy donne: pour la personne qu'il protege, comment il le doit autoriser, & encore comment il s'en doit ressentir, si l'on manque a le luy maintenir valable.

I V L E. J'ay ouy soustenir à plusieurs habiles hommes, qu'encore qu'il n'y ayt point de resistance contre la resolution d'vn pouuoir absolu, si est-ce que le plus souuent, les Princes (qui
com-

comme tels executent violemment leurs intentions) desirer iustifier la superficie des affaires, pour n'encourir l'infamie publique, ou le hazard d'offencer le Prince, auquel la parole manque (car de la rompre à l'Ambassadeur c'est la rompre à son Maître, puis qu'il l'a demandee en son nom.) Et partant, c'est vn aduis fort conuenable à nostre parfait Ambassadeur, qu'en tout sauf-conduit, ou lettre de seureté, qu'il desirera pour quelque vn, de ne se pas contenter seulement des clauses generales, mais d'y faire particulariser tous les cas dont la personne pour qui le passe-port s'obtient, pourroit estre coupable. Et si vn tel pacte ou accord se fait avec vn autre Ambassadeur, ou autre personne creee pour cet effect, que nostre Parfait Ambassadeur prenne bien garde au pouuoir qu'ils auront de ce faire: d'autant que c'est vne negligence qui cause souuent de grands inconuenients, & qui sert d'excuse & de deffence à celuy qui cauteleusement recherche à anuler son traité. Là

*Remar-
quables
aduis sur
ce sujet.*

*Exem-
ples.*

dessus on peut remarquer l'Exem-
ple des Romains qui ne voulurent

pas tenir vn accord que leurs Capitaines auoient fait avec les Samnites, alleguant ; *Que puis qu'ils n'auoient point eu de pouuoir de capituler pour le Senat, qu'ils accomplissent le traité de leur chef.*

*Exemple
d'un
saufcon-
duit.*

LOVIS. Ces nullitez du droit, n'estoient pas ignorez du Pape Leon X. qui donna sauf-conduit & parole d'assurance à l'Ambassadeur d'Espagne, pour faire aller à la Cour de Rome en toute liberté le Cardinal Alfonse Petruchi, qui n'y auoit osé paroistre sans cette parole, quoy qu'il eust vn sauf-conduit : En fin, par le moyen de cette assurance donnée par l'Ambassadeur d'Espagne il alla à Rome, & neantmoins dès qu'il fut arriué on le mit prisonnier au Chasteau S. Ange. Alors l'Ambassadeur d'Espagne qui l'auoit fait venir, vfa de diligences extraordinaires, & prit vne peine extreme à solliciter sa liberté, allegant la parole & la foy du Pontife, qui ne luy auoit point esté donnée comme à vn homme particulier, mais en qualité d'Ambassadeur d'Espagne: neantmoins tout ce qu'il pût dire ne seruit de rien: le Pontife respondit seulement;

lement; *Que nul sauf-conduit pour ample qu'il fust, & plein de toutes les plus fortes clauses, ne pouuoit iamais comprendre l'assurance de celuy qui machinoit contre la vie du Pape, si d'auenture il ne specifioit le cas en paroles expresses.* Son procez fut poursuiuy; on le despoüilla de sa dignité; & par sentence des Magistrats, il fut degradé & abandonné au bras seculier, & la nuit suiuiante estranglé dans la prison. *Il en fit de mesme à Paul Bailou qui auoit chassé son neueu de Perouze, car estant venu à Rome sous l'assurance de son sauf-conduit on le mit prisonnier.* *Son procez luy fut fait & executé à mort.*

Le n'examine pas la iustification du fait, car sans autre connoissance de cause, il faut croire que cette action fut équitable; mais ie considere la grande honte qui en demeuroit à l'Ambassadeur, de se voir ainsi surpris.

IVLE. L'action de Laurens de Medicis n'est pas de moindre consideration. De l'armee de Don Francisco Maria, on luy demanda vn sauf-conduit, pour enuoyer de vers luy en toute assurance vn capitaine Espagnol appellé Suarez, & ceux qu'il meneroit avecque luy. Laurens de Medicis, accorda & donna le sauf-conduit, (croyant, à ce qu'il dit depuis, que le Capitaine Suarez fut vn autre du mesme nom,) & le Capitaine luy pro-

Autre exemple au mesme suiet.

propofa, *Qu'il feroit bien à propos que ces differents qui eftoient entre luy & François Maria qui travailloient fi fort la Republique, fuſſent remis à un combat entre eux deux, ou bien avec quelque peu de perſonnes de chaque coſté.* Laurens de Medicis commanda de prendre Suarez, & ceux qui eftoient venus avec luy, les accusant d'auoir eſté temeraires & insolents, mais par le confeil de ſes Capitaines, qui luy remonſtrèrent l'outrage qu'il commettrait à l'endroit de l'Ambaſſade, & contre le ſauf-conduit qu'il auoit donné, il remit Suarez en liberté, & retint vn de ceux qui l'auoit accompagné nommé Horace, diſant qu'il n'eſtoit pas nommé dans le ſauf-conduit, & par ainſi la fin de ſon procedé rendit le commencement fort odieux, d'autant qu'il le fit appliquer à la gehenne, parce qu'il eſtoit Secretaire de Francisco Maria, & afin qu'il decouurist les deſſeins de ſon maiftre, & ceux qui ſouſtenoient ſecrettement ſon party.

Aduis L O V I S. Il faut touſiours eſſayer
pour pre- à preuenir toute ſorte de ſurpriſes ma-
uenir les licieuſes, & s'inſtruiſant de pluſieurs
 exem-

exemples, oster à ceux qui manquent si librement à Dieu & à leur parole, ce peu d'excuse ou de iustification qu'ils pretendent alleguer, & les forcer à se manifester iniustes, sans voiler leurs outrages de fausses aparences de raisons; car si l'on eust demandé dans le sauf-conduit, permission & assurance pour Suarez & pour ses compagnons, non pas avec vne clause si generale, mais en les nommant tous par noms & surnoms, & depeignant encore à peu pres les signes de leurs visages, & declarant les offices & charges de chacun, pour aller & venir & traiter de leurs affaires; & alleguer en fin, tout ce qu'ils vouloient faire: encore que c'eust esté contre l'autorité, l'estat, & la vie de Laurens de Medicis, il ne leur eust peu imputer les deux fautes dont il les accusoit, *Qu'ils auoient excédé leur commission, & qu'Horace, Secretaire de Francisco Maria, n'estoit point compris dans le sauf conduit:* Et de mesme, l'Ambassadeur d'Espagne se fust exempté de beaucoup de peine, & le Cardinal Petrucci encore plus, si la clause du sauf-conduit eust contenu, *Que le Cardinal*

inconueniens de^s exemples precedents.

Cardinal pouuoit venir en toute assurance, encore qu'il luy fut prouué qu'il auoit conspiré contre la vie du Pontife par poison & autres armes secrettes, car bien qu'il semble que ce soit vouloir aller à l'infini, de penser preuenir tous les effects de la malice, il est pourtant assez aisé, quand on se defie de l'artifice de celuy avec lequel on a affaire.

Equiuoques faits en des traitez de paix.

Certains peuples de l'antiquité firent la paix avec d'autres, à condition qu'ils leur bailleroient la moitié de leurs nauires : & pour accomplir ce traité, ils fierent leurs vaisseaux par la moitié, qui ne leur pouuoient seruir à rien ; & par ainsi satisfirent à leur obligation, sans donner des armes à l'ennemy. Ceux d'Achaïe firent trefue avec ceux de Thrace pour dix iours : & à la seconde nuit, les Thraces chargerent sur ceux d'Achaïe, s'excusant en ce qu'il n'y auoit que les iours seulement qui fussent compris dans la trefue. Quand le Duc de Milan, Louis Sforce, fit son accord avec Charles VIII. Roy de France, il offrit de luy donner deux nauires à Gennes pour secourir le Royaume de Naples qui se maintenoit encore pour le Roy

Autre.

Autre interpretation equivoque.

Abraham Bascha se voyant comblé de plus eminentes faueurs de

le Roy, & comme il fut question d'accomplir cette promesse, & que les François voulurent entrer dans les vaisseaux, le Duc de Milan dit, *Qu'il ne pouvoit laisser mettre les François dans ses vaisseaux. Et qu'il n'auoit point promis cela, mais bien les nauires seules Et qu'il les deliuroit telles.* A quoy Philippe de Commines Ambassadeur du Roy de France fit cette responce celebre: *Que son exception luy sembloit fort ridicule, car s'il luy offroit vne mule pour passer les monts, Et qu'il ne luy permist pas de monter dessus, ce seroit vn present fort peu utile pour luy.* De façon que nostre Parfait Ambassadeur doit bien exactement considerer les sauf-conduits qu'il receura pour soy ou pour vn autre, d'autant que le Monde est si peu scrupuleux, qu'il pense amplement satisfaire à tout, avec ces raisons equiuoques & ambiguës. Il y a encore vne autre faute en laquelle les Ambassadeurs peuuent facilement glisser, que ie veux faire remarquer en passant a nostre Parfait

Ambas-

l'Empire des Turcs & redoutant l'inconstance de la fortune, supplia Solyman, de luy permettre de iouir d'vne fortune moins enuiee: Assure toy, luy dit Solyman, que tant que tu seras en vie ie ne te feray point mourir.

Il luy tint promesse, car contraint par ses infidelitez, il luy fit trancher la teste

pendant qu'il dormoit. Vn Talisman (Prester de l'Alcoran) iustificiant cette action, dit que le Prince n'auoit point fausé sa promesse, attendu que celuy qui dort n'est pas en vie.

*Vn Amb.
ne doit
rien pro-
mettre
que ce
qui est
porté par
ses trai-
tez.*

Ambassadeur, pour la luy faire éuiter. C'est que le desir d'effectuer l'affaire qu'ils ont entre les mains (peut estre pour faire plustost voir vn effet de leur diligence que pour seruir le Roy), leur fait bien souuent promettre & assurer quelque chose verbalement, outre leurs capitulations escrites, qu'ils n'ont pas intention d'accomplir, ou qui n'est pas en leur pouuoir de faire, à cause qu'elle excède leurs charges; & par ainsi, ne remedient pas aux differents presents, mais ils en fement d'autres pour l'aduenir entre leurs Roys qui produisent vne grande abondance de fruits, mais fort amers. Cecy s'explique excellemment bien par vn exemple d'où chacun pourra tirer l'enseignement qui luy sera conuenable, & qui est de telle qualité qu'il troubla grandement toutes les affaires de la Chrestienté.

*Remar-
quable
à differant
entre le
Pape Iule
& Lo-
uis XII.
sur vne
autre in-*

Tous ceux qui en traittent, en attribuent la cause à vne pareille faute, commise par vn Legat du Pape qui promit plus qu'il ne croyoit: Ce fut en l'accord que le Cardinal de Paue traita entre le Pape Iule second & Louis XII. Roy de France, vne des condi-

conditions du traité fut. *Que les Eue-* terpreta-
schez qui vacqueroient en France, le tion equi-
Roy en pourueroit. Apres cela, il en uoque qui
vacqua vn en Prouence, par la mort fut cause
d'vn Euesque qui estoit à Rome, que Fer-
dont le Pape pourueut; parce qu'il dinand
treuuoit de la difference de ce que l'E- Roy d'E-
uesque estoit mort à Rome, & non spagne u-
pas en son Euesché. Le Roy allegua surpa le
que cela estoit contre le pact fait avec Royaume
le Cardinal de Pauie, car encore qu'il de Na-
ne fust pas specifié par escrit, que le uarre,
Roy auroit le mesme droit d'en pour- par ce que
uoir aussi bien quand l'Euesque le Pape
mouroit à Rome, comme en France, Iule II.
que neantmoins cette particularité a- excom-
uoit esté priuéement declaree, promise munia le
& assuree par le Cardinal; Le Pape re- Roy, mais
pliquoit qu'il ne luy auoit point don- la renoca-
né de charge de cela, & le Cardi- tion de la
nal nioit aussi l'auoir fait: mais le Bulle qui
Roy le sustenoit constamment. De en fut
ce petit fondement, que la promes- faite par
se du Cardinal donna à la preten- Leon X.
tion de Roy (que peut estre le Car- successeur
dinal fit avec vn S. zele de pacifier de Iule
ces deux Princes ensemble) nasquit lene tout
les inconueniens estranges qu'on pretexte
uid depuis: Le Roy arreستا tout le & rend le
reuenu Roy d'E-
spagne in-
juste u-
surpa-
teur.

revenu Ecclesiastique de son Royaume, & proposoit d'assembler vn Concile : D'autre costé, le Pape declara le Roy Schismatique, le condamna aux peines des heretiques, le priua de ses Royaumes, & donna puissance aux Roys d'Espagne & d'Angleterre de les vsurper. Et c'est la principale raison pourquoy le Roy d'Espagne retient le Royaume de Nauarre.

*Ecueil
contre le-
quell' Am-
bass. ordi-
naire peut
heurter
s'il n'y
prend
garde.*

Ce passage, m'oblige de faire encore remarquer vn autre écueil à nostre Parfait Ambassadeur, contre lequel plusieurs ne heurtent pas seulement par negligence, mais encore volontairement. Il arriue souuent que deux ou trois Ministres d'vn Roy, s'assemblent en vne Prouince estrangere pour quelque affaire d'importance, comme pourroit estre à Rome, où l'Ambassadeur seroit avec quelques Cardinaux de sa partialité, ou bien en autre part, que l'Ambassadeur ordinaire se treueroit avec l'extraordinaire, qui seroit venu pour quelque affaire particuliere, & encore qu'ils soient tous obligez d'employer route leur diligence à la sollicitude de ce que leur Roy pretend & desire, neant-

neantmoins, par la malice de nostre nature, ils se rendent souuent de mauuais offices les vns aux autres; car tantost l'Ambassadeur ordinaire, pour faire attribuer à luy seul toute la gloire de l'effect, quand il void que l'extraordinaire y est allé, croyant que l'affaire fust desesperée, & tantost le Cardinal pour pouuoir escrire qu'il l'auroit faite sans l'Ambassadeur, ont accoustumé d'vser de certaines finesse particulieres, soit en agissant diligemment où il n'en est point de besoin, & soit entemporisant, où il seroit besoin de presser viuement, & quelquefois en destournant par artifice, les moyens qu'ils iugent propres à surmonter les difficultez; & par ainsi, les affaires se perdent tout à fait, ou bien, si l'on en tire quelque chose, c'est fort peu, au pris de ce qu'on auoit esperé, & encore apres que l'occasion des'en seruir est passée.

C'est vn écueil que nous faisons voir de loing à nostre Parfait Ambassadeur, afin qu'il s'en écarte tant qu'il pourra, sur peine d'encourir le blasme d'infidelité, qu'il ne fasse point
le re-

le retenu; qu'il n'agisse point à part; mais qu'il ioigne toutes ses forces avec celle de ses Collegues, prenant pour fondement de sa gloire, le Zele de bien servir son Prince en toutes les occasions qui se presenteront à luy; D'autant que s'il laisse passer celles que le temps luy donnera en la compagnie des autres Ministres, il se pourra faire, qu'il ne rencontrera pas les commoditez quand il sera tout seul, comme il l'espere. Toutes personnes ne peuvent pas vaincre avec peu d'aide, il n'appartient qu'aux Geodeons, immediatement guydez de Dieu, & assurez par tant de signes mysterieux de bon succez de leurs entreprises. Ce glorieux Guerrier, congedia trente mille soldats, quand il alla donner bataille ne s'en reservant que trois cés, parce qu'en ce lieu-là, le manquement de compagnons estoit important pour le plus grand honneur de Dieu, & icy, la compagnie des Ministres bien d'accord ensemble, est important pour le service du Roy.

*Le secret
est fort
recom-*

Le secret est encore expressement
recommandé en toutes les actions du

Par-

Parfait Ambassadeur; c'est le fonde-
 ment de l'edifice, le timon du nauire,
 le frein du cheual, & le bon effet de
 qui se pretend: & pour ce suiet, vn
 Ambassadeur de Rome conseilloit à
 vn autre qui venoit succeder en sa
 place, *qu'il ne confiast point son Secret
 à des leures dont il ne tiendrait pas la
 clef dans sa main.* Le secret aux gran-
 des affaires apporte vne grande ré-
 putation à celuy qui les negocie. Car
 outre que l'on ne peut bien preue-
 nir les choses que l'on ignore, les
 hommes demeurent estonnez & en
 suspens, en attendant ce qui en reüs-
 sira. C'est vn loüable conseil aux
 Ministres de s'accoustumer à se tai-
 re, *Non seulement en ce qui est necessai-
 re, mais encore tout ce qui ne seroit
 point necessaire de dire.* Le Ministre
 qui en vsera autrement, merite d'e-
 stre seuerement chastié: quelle plus
 grande infidelité scauroit-il commet-
 tre, que de reueler les secrets du Prin-
 ce? Et qu'importe qu'il le fasse par in-
 nocence ou par malice, si l'vn & l'au-
 tre apporte vn mesme dommage?
 Toute la difference du chastiment
 que ie voudrois mettre entre l'vn
 & l'au-

*manda-
 ble à
 l'Amb.
 entre tous-
 les autres
 qualitez.*

*Les se-
 crets du
 Prince
 doivent
 estre in-
 violable-
 ment gar-
 dez.*

& l'autre, ce seroit seulement que la peine de celuy qui n'auroit peché que par ignorance, ne seroit pas scandaleuse comme l'autre. Vn habile homme, a toujours plus d'effet que de parole: celuy qui est excessif en langage, est souuent bien sterile aux bonnes œuures. Enfin, le secret est l'ame des affaires, & c'est luy qui empesche l'ennemy de se pouruoir contre les accidents. L'Ambassadeur qui n'est pas en estime de garder le secret, n'est guere aduertuy des choses d'importance; les espions ne s'y osent fier, car la creance qu'ils prennent d'vn homme qui ne reuele iamais rien, les obligent dauantage que le profit qu'ils en peuuent retirer. Vn Auteur François escrit que de son temps, tous les desseins de ce Royaume s'aneantissoient, parce qu'il y auoit des Ministres qui reueloient à d'autres, tout ce qui se deliberoit sur les propositions secretes. La Republique de Venise a toujours merité vne glorieuse loüange en ce point particulier, auquel paroist leur bon gouuernement, & la commune affection de la Patrie qui l'a fait maintenir.

*Venisiens
excellents
à garder
vn secret.*

Le silence & le secret qu'ils gardent de si longue main en toutes leurs deliberations, tesmoigne qu'ils sçauent fort bien choisir leurs hommes d'Etat. La preuue en est toute évidente, par vne action fort notable de cette Republique dont Pierre Iustinian fait vne ample description dans son histoire. Il dit que le Senat ayant eu aduis que Carmagnole general de leurs Galeres, s'entendoit secrettement avec le Turc, & par consequent coupable de crime capital, le manderent reuenir à Venise, sous pretexte de vouloir conferer avec luy sur des choses importantes de sa charge, quoy qu'ils n'eussent autre affaire de luy que pour luy oster la teste. Carmagnole differa son retour de huit mois entiers, prenant diuerses excuses; tantost que l'armee ennemie curoit sur leurs Mers, & tantost que le temps estoit contraire à sa navigation. Cependant qu'il prenoit ces delais, la sentence fut secrettement prononcee contre luy, où plus de deux cents personnes opinerent, entre lesquelles il y auoit des proches parents de sang & d'alliance de Carmagnole.

Enfin

*Histoire
de l'excellence
des
secret en
la condã-
nation de
François
de Car-
magnole,
au Senat
de Venise.*

Enfin apres toutes ces remises, Carmagnole arriua à Venise, où il fut magnifiquement receu & mené dans vn logis bien paré où ils mirent incontinent des gardes pour le retenir, & delà à peu de iours ils l'enfortirent pour luy trancher la teste publiquement, ayant vn baillon dans la bouche. P. Ioue, dit que cette sentence s'executa, *non pas tant pour le delit qui luy fust aueré, comme pour confisquer trois cents mille ducats qu'il auoit.* La verité se trouuera où elle voudra, ie n'allegue cette histoire que pour faire remarquer comme les Venissiens sont excellents à garder le secret.

Raisons au contraire de la precdante contre la loüange des Venissiens à garder le secret.

I V L E. Ie ne scay comment vous loüiez si fort le secret du Senat de Venise, puis qu'il est notoire qu'en nos temps, il n'y eust point d'affaire si diuulguee que les leur. Lisez tous les escrits du regne de l'Empereur Charles V. vous n'y verrez autre chose que des enfantements auant terme, & le veux dire des reuelations des plus secretes resolutions du Senat, presque auant qu'on eust ouuert la bouche pour les proposer. Considérez tous ces contes desquelles l'in-
ter-

terprete estoit Cesar Fragosus fils d'Octavius qui fut Duc de Gennes chassé de cette Republique lors qu'elle fut reduitte à sa liberté par l'Empereur. Cettuy-cy s'en alla servir les Venissiens avec vne compagnie de cheuaux legers, & corrompit si bien l'esprit de quelques Senateurs par des presents & des esperances (donnant l'un & l'autre selon le temps) que d'heure en heure, il estoit aduertiy de tout ce qui se faisoit dans le Senat, dont il aduertissoit aussi tost le Roy de France qui s'en accommodoit à son utilité. Mais en tous lieux & en tous siecles, il y a tousiours du bon & du mauuais. Venise peut auoir de grands Ministres, mais qu'il n'y en puisse auoir quelqu'un parmy, qui entreprenne de les trahir: cela n'est pas trop estrange puis qu'entre douze Apostres de *Iesus-Christ*, il y en eut vn qui le trahit: C'est pourquoy ie m'estonne fort, que dans vn si grand nombre de Senateurs qui sceurent la sentence donnée contre Carmagnole, pas vn ne se treuua qui luy rendist ce bon office de l'en aduertir, pour luy donner moyen d'en empescher l'exécution.

De vray, la Republique qui fera election des Ministres qui scauront bien garder le secret, ne reüffira pas seulement en ses desseins, mais elle les effectuera avec autorité.

*Secret
gardé en-
tre les Ro-
mains.*

*Exemple
d'un Se-
nateur
chastié
pour a-
voir reue-
lé un se-
cret.*

LOVIS. Valerius Maximus, dit que la principale cause de la renommee que le Senat de Rome s'acquit, fut le grand secret qui s'y gardoit: Aussi estoit-ce vne chose si venerable parmy eux, qu'ayant vn iour resolu la guerre Punique, Quintus Fabius rencontra Publius Cassius tous deux Senateurs; & Fabius croyant que Cassius se fust treuvé au Senat quand ils prirent cette resolution, s'entretint avec luy sur cette matiere, & par ainsi luy apprit vne chose qu'il ignoroit. Le Senat l'ayant sceu, Fabius fut seuerement chastié. Tite Liue parlant sur ce suiet, avec des grandes loüanges de ce Senat, dit, *Que pour quelques grande diligences que sceurent faire les Ambassadeurs de Grece & d'Asie, pour apprendre ce que le Roy Eumenes auoit dit dans ce Senat contre Perseus, iamais ils n'en peurent rien scauoir.*

Or l'industrie de laquelle il faut garder le secret aux cours des affaires, doit

doit estre telle , qu'elle ne rende point l'Ambassadeur soupçonneux & mesfiant , mais qu'elle luy serue plustost à s'insinuer en la creance d'autruy, pour vne personne si adroitte que les moyens dont il vse aux occasions, s'offrent d'eux-mesmes sans qu'il pense à les premediter : mais il faut que l'un & l'autre se fasse avec vne meure deliberation d'entendement , & non avec la licence prise de la langue. Vn habile homme meditant en soy-mesme combien le secret est important , & combien en doit prendre garde aux paroles, que l'on remarque que la Nature a mis deux veines en la langue , l'une qui va au cerueau , & l'autre qui respond au cœur , afin que ce qui est porté du cœur à la langue , ne soit point declaré qu'elle n'en ait auparavant consulté avec l'entendement qui a son siege au cerueau. Finalement, les Vases qui n'auoient point les bouches couuertes , estoient inutiles pour le seruice des Temples. Et ce fut vne plaisante sentence de Symonides , qui respondit à ceux qui luy demandoient , à cause dequoy la bouche luy sentoit mal; *à cause* dit-il, de plusieurs

Qu'il faut auoir de l'industrie à garder un secret.

Belle remarque à la louange du secret.

Comparaison sur ce sujet.

Belle response de Symonide

secrets qui s'y sont pourris. Mais celle du Roy Don Pedro d'Aragon est bien plus excellente, quand les Ambassadeurs du Pape Martin second, luy demanderent où il vouloit employer tant de preparatifs de guerre comme il en faisoit, *ie bruslerois dit-il ma chemise sur mon corps, si elle auoit penetré mon secret.*

IVLE. Il me semble qu'un Ministre si secret comme vous le representez icy, pourroit bien estre fort estimé, mais non pas bien aymé: car ainsi que la grande familiarité & l'accez trop facile, oblige peu & engendre le mespris, de mesme vne confiance choisie, comme elle promet de la seureté elle engendre aussi de l'amour.

LOUIS. Ce conseil cy n'oblige pas nostre Ambassadeur à estre muet, solitaire, ou intraittable, d'autant que la franchise & la naifueté avec la bonne opinion, l'humeur gaye avec la grauité sont les principaux fondements sur lesquels vn Ministre public esleue son credit. Je ne luy conseille non plus d'affecter le secret pour des petites choses de peu de valeur,
mais

mais de taire seulement celles qui sont dignes d'estre secrettes, & d'estre liberal de celles qui sont peu dangereuses à decelerer, parce qu'il est bon d'obliger, avec des secrets qui ne peuvent nuire, les Ministres de la Cour où il negocie, lesquels croyant qu'il se confie en eux, & qu'il les tient pour amys, s'engagent quelquefois à faire le mesme en son endroit, & à passer encore plus outre; & par ainsi nostre Ambassadeur gaigne beaucoup en hazardant peu. Ceux qui sont d'opinion que les Ambassadeurs ne doiuent pas mener leurs femmes où ils vont servir, se fondent sur des raisons qui pressent fort, si d'aventure elles ne concluent: Disans que ce secret si important aux Ambassadeurs, est fort difficile à garder avec leurs femmes, parce qu'elles sont generalement reprochables en ce suiet: Quelque soin que le mary apporte a leur oster la connoissance des affaires, elles les suiuent de trop pres pour les ignorer toutes: Et enfin, qu'il suffit que l'Ambassadeur ayt soin de se garder de ses ennemys, sans qu'il soit encore obligé

*Doute si
l'Amb.
doit me-
ner sa fe-
me, en son
Ambas-
sade, à
cause du
secret
qui peut-
estre de-
celé par
son moyē.*

*Themistocles
consul-
toit l'ad-
uis de sa
femme en
ses gran-
des affai-
res.*

de se garder d'une personne qui occu-
pe la moitié de son lit: Outre, qu'il
pourroit estre aussi bien marié que
Themistocles, qui ne laissoit, quoy
qu'il fust grand personnage, de se ser-
uir du conseil de sa femme, en l'ad-
ministration de la Republique. Tou-
tefois, ie ne condamne pas l'opinion
contraire, qui permet de mener les
femmes, car ie confesse qu'il y a des
raisons pour elles, qui ne sont pas de
moindre consideration que les autres.

*Que
l'Amb.
ne doit
partir du
lien de
son Am-
bassade,
sans con-
gé de son
Prince,
ou s'il
n'en est
chassé
violé-
ment.*

Il me semble que nous auons suffi-
samment traité de ce qui appartient à
la charge d'Ambassadeur, & que nous
pouuons conclurre nostre dessein en
donnant aduis à nostre Parfait Am-
bassadeur, que pour quelque cause
que ce soit, il ne parte de la Cour où
il aura esté enuoyé, sans la permission
de son Roy; si d'aventure il n'en
estoit chassé par le Prince. En tel cas
il en doit sortir & se retirer sur les ter-
res plus prochaines, & de là, donner
aduis à son Maistre de ce qui luy est
arriué, & attendre ce qu'il luy com-
mandera. Ceux qui en vsent autre-
ment, doiuent estre chastiez comme
deserteurs des Ambassades & des af-
faires.

faïres publiques ; parce que s'ils ne peuvent accomplir le deub de cette charge , ils ne la doiuent pas accepter , & s'ils en sont capables il ne peut estre loisible de la quitter sans congé. Vn Ambassadeur fidelle doit suiure ce precepte ; & vn Roy prudent se garde de faire aucun rigoureux traitement à nul des Ambassadeurs qui vont deuers eux , mais plustost les obliger de faueurs & de courtoisies , d'autant qu'il se presente souuent des occasions auxquelles vn Ambassadeur en sa patrie peut bien recompenser & reconnoistre les faueurs , ou se venger des offences qu'il auroit receües.

I V L E. Ce qui reste maintenant est de dire cet indice curieux que vous auez fait de la pluspart des belles harangues qui se treuent dispersees dans les Historiens , lequel à mon aduis n'est pas à mespriser.

L O V I S. Je pensois desia que vous l'eussiez oublié , mais pour vous contenter entierement , ie vous en vay faire la lecture. Il est accommodé à tous les éuenemens qui peuvent succeder aux Ambassadeurs , si le traual n'est valable en tout , au moins crois-

ie qu'il donnera quelque ouuerture à l'Ambassadeur & luy preparera vn chemin pour conduire & parler plus dignement de quelque affaire qui se puisse presenter dans l'exercice de sa charge; car à ce que dit le Philosophe, *il est fort facile d'ajouter à la premiere inuention.*

I V L E. I'ay bien conceu le proiet & la fin du labeur; il est impossible qu'il ne soit fort vtile: pour le moins. la peine de chercher la Harangue qui y sera cotee est si petite qu'elle ne causera point d'ennuy à personne, bien qu'il n'y treuuaft pas ce qu'il pourroit desirer. Voyons-le donc ie vous prie.

LOUIS.

LOUIS.

Indice des plus belles Harangues, dispersées en tous les Historiens, tans anciens que modernes, appropriées aux plus importantes matières de l'Ambassade.

Pour demander un secours, faire une Ligue & une alliance: Et si l'Ambassadeur veut tesmoigner que le peril de son maistre est commun au Prince qu'il requiert, & luy remonstrer qu'encore que ce ne soit ny par obligation ny par affection, que par maxime d'Etat, & pour la commodité propre, on doit secourir l'opprimé, lors que sa ruyne, accroist si fort la puissance & la grandeur de son aduersaire, qu'il en puisse nuire aux autres.

Pour solliciter un Prince de faire la guerre à un autre, afin que cet empeschement afoiblisse le pouuoir qui commence à estre soupçonneux aux autres.

Pour disposer des Ligues entre plusieurs & rompre celles qui pourroient estre faites avec les autres ces discours & Harangues sont excellemment propres:

La Harangue que l'Ambassadeur de Florence fait au Senat de Venise, en Sabellicus. l. 9. Deca. 2.

Celle de Renaut Alberi, au Duc de Milan, en l'Histoire de Florence. l. 5.

Celles de l'Ambassadeur Boniface, à la Republique de Gennes, que recite Augustin Justinian en son Histoire de Gennes, l. 5.

La Harangue de M. Firmata Ambassadeur de Florence au Roy Manfrede, en Leonard Aretin, Hist. de Flor. l. 2.

Celle de l'Ambassadeur de Milan en France, sollicitant la guerre contre le Roy de Naples, en Paul Ioue l. 1. & celles des Ambassadeurs de Pise demandant secours aux Venisliens, au mesme Auteur. l. 3.

Celle de Furius Camillus, à ceux d'Ardee, les excitant à prendre les armes contre les Gaulois, en T. Liue. l. 5. Deca. 3.

Le discours de Terence Varron à ceux de Capouë, les incitant contre les Cartaginois: T. Liue l. 3. Deca. 3.

Celuy d'Aristhene au Senat d'Achaïe. T. Liue, l. 2. Dec. 4.

La Harangue de l'Ambassadeur des
fils.

fils de Pompee, à Marc-Antonie, le persuadant à le prendre en sa protection, de peur que par sa ruyne le pouuoir d'Octavian son ennemy ne s'accreuft pas dauantage.

C'est aussi vn elegant discours sur ce sujet, celuy que recite Appian Alexandrin, l. 5. & vne fort belle oraison que celle de l'Ambassadeur de Corfou au Senat d'Athenes, luy demandant secours contre ceux de Corinthe, recitee par Thucydide l. 1.

Quand il faudra que l'Ambassadeur essaye de conformer à ses intentions le Prince auquel il fait la Cour, & destruisse quelques opinions superstitieuses qu'il aura fondees sur des Augures ou prodiges: qu'il dissipe les craintes qu'il pourroit auoir de quelque Republique, ou armées leuees sur la creance des mesmes Augures: Aneantir l'apprehension de la puissance & de la force de celuy que l'Ambassadeur desirera luy donner pour ennemy, il sera fort à propos de consulter les Harangues cottes icy qui sont excellentes.

Celle qu'Herode fit à ses Soldats pour les exciter à combattre contre les Arabes; en Egesippe. l. 1.

Celle:

Celle de Totila Roy des Goths, à ses Soldats, en l'Hist. de Procope, l. 3.

Celle de Cesar à son armee, l'animant à la guerre contre les François pour destruire l'opinion qu'ils auoient conceuë, en l'Histoire Romaine de Dion l. 38.

Celle de Scipion à son armee effrayee de voir Annibal de l'autre costé des Alpes, en Polybe. l. 1.

Le discours que Iean Baptiste Castado, fit aux Transsiluains, en Ascanius Centurius en son Histoire de Transsylvanie l. 4.

La Harangue de Furuius Camillus à son armee en T. Liue. l. 6. Dec. 1.

Celle d'Annibal aux Carthaginois au mesme Auteur. l. 1. Dec. 3.

Celle d'Octauian à ses soldats, les exhortant à ne perdre courage pour uoir la multitude des vaisseaux de Marc-Antoine, en Dion, l. 50.

D'Herode au peuple Hebrieu, qui redoutoit la venuë des Arabes & les prodiges de leur Cité, en Iosephe, l. 2. de la Guerre des Iuifs.

De Vespasian à son armee espouuantee de la perte d'vne bataille, au mesme l. 4.

Celle

Celle de Nicias à ses soldats effrayez de la perte de son armee, en Thu. l. 7.

D'Aulus Postumius à son armee; elle est pleine de grandes conceptions; en Denis Halicar. l. 4.

Si un Ambassadeur vouloit dissuader le Prince auquel il est enuoyé de l'entreprise qu'il traite contre le Prince propre, ou contre un autre, & remontrer le foible fondement qu'il auroit pris & faire voir la resistance qu'il treuuera à ses desseins voicy de tres-elegantes Harangues.

Celle d'Agrippa au peuple Hebreu, en Egesip. l. 2

Celle de Philippe de Milon faite au Senat de Florence en Paul Ioue. l. 28.

L'aduis d'Hamnon Cartaginois, donné à sa Rep. en T. Liue l. 3. Dec. 3.

Le discours de l'Ambassadeur des Scithes à Alexandre; en Quinte Curse, l. 7.

Le conseil d'Agripa au peuple Hebreu les exhortant à la paix avecque les Romains, est tres-rare; en Iosephe, l. 2. Et celuy du mesme Iosephe au mesme peuple, sur vn pareil suiet. l. 6. de la guerre des Iuifs.

La Harangue de l'Ambassadeur
d'Athe-

d'Athenes au Senat des Lacedemone, l'admonestant de ne point entreprendre de guerre contre sa Repub. en Thucyd. l. I.

Et au mesme lieu ; celle qui fut faite au mesme Senat par Archidamus, le dissuadant à la guerre contre les Atheniens.

Celle d'Artabanus à Xerxes pour le diuertir de l'entreprise de Grece, en Herodote, l. I. de l'Hist. de Perse.

Et par dessus toutes, en laquelle il paroist plus de pieté & de viuacité d'esprit, est celle de frere Bernard de Fresneda, faite au Conseil de Castille, recitee par Hierosme Conestage, en son Hist. des guerres de Germanie.

Vn Ambassadeur qui voudroit persuader vn Prince à ne point receuoir l'amitié d'un autre (avecque lequel son Maistre n'auroit point de paix) & à ne luy donner passage par ses Estats, ny entrer en ligue avecque luy; Et finalement pour le rendre son mortel ennemy, les Harangues cy apres nommees sont excellentes.

Celle de Caius Marius au Senat, l'exhortant à la guerre cōtre Iugurtha, en Saluste, en la guerre de Iugurtha.

Celle de Publius Cornelius, au Senat

nat de Rome, le dissuadant de la paix avec Carthage, en Apian Alex. l. 1. de la guerre contre les Carthaginois.

Celle du Pasteur Neapolitain contre Belisaire, en Procope l. 1.

Celle de Neri Caponi Florentin, au Senat de Venise, qui se void au l. 5. de l'Hist. de Florence.

De Tribulcius à l'armee Françoise, en Paul Ioue, l. 2.

De l'Ambassadeur de Philippe au Senat des Etoliens, & celle de l'Ambassadeur Romain au mesme Senat, opposez l'un à l'autre, & toutes deux recitees par T. Liue, l. 1. Dec. 4.

Des Ambassadeurs de Corinthe dissuadant le Senat de faire alliance avecque ceux de Corfou, ny leur donner le secours qu'ils demandoient, en Thucyd. l. 1.

Pour s'excuser avecque generosité de n'auoir donné ayde en quelque occasion au Prince: & pour le satisfaire & contenter au present, le discours d'Herode est fort propre, parlant à Cesar Auguste, que recite Egesippe l. 1.

La Harangue de Lucius Antonius parlant à son armee, l'asseurant d'obtenir la paix d'Octauius, quoy qu'il l'achep-

l'acheptast au prix de son sang ; dans Apian Alex. l. 5.

Pour engager un Prince à faire amitié avec un autre bien que l'infelicité de tous deux fust euidente, l'animer à desirer de perir & de mourir plustost que demander grace , ou autre choses en ce cas.

Un Ambassadeur trouuera beaucoup dequoy esueiller ses pensées en la Harangue du Soldat à Iosephe : en Egesip. l. 3. Et en celle de Mathias à son fils dans le mesme Auteur, l. 5.

En celle d'Eleazar à son armee. ibid.

Du fameux Cavalier Dacian , à Fronton son Roy, que rapporte Sason Grammairien l. 2. Hist. de Dacie.

Du Legat du Pape à l'armee Catholique d'Asie, en Benedict Aretin, l. 3. Histoire de la terre Sainte.

De Florius exhortant plustost d'abandonner la Cité que s'affuier au Turc au liure de la guerre des Turcs & des Chrestiens, l. 1.

De Liuius Capouian à son Senat recitee de T. Liue, l. 3.

Celle de Bocola à ses Soldats, en Tacite, l. 20.

Lediscours d'Eleazar exhortant le peuple

● AMBASSADEUR. LIV. III. 593
peuple Hebrieu à mourir plustost que
se rendre, en Iosephe. l. 7. de la guerre
Iudaïque.

De Tericion à Cleomene, en sa
vie en Plutarque.

*Vn Ambassadeur qui voudroit r'a-
mener à l'amitié de son Roy, vn Prince
qui s'en seroit separé, pour quelques oc-
casions: Le persuader à se contenter de la
fortune presente sans aspirer aux nou-
ueautex qui sont perilleuses, peut consul-
ter cecy.*

Le discours que Iosephe fait aux
Iuifs, en Egesip. l. 5.

Celuy de Minutius, Ambassadeur
Romain, à Marcus Coriolanus, l'ex-
hortant à laisser les Volsques, & re-
tourner à Rome sa patrie, en Denis
Halicar. l. 8.

*Pour entreprendre d'excuser son Mai-
stre enuers le Prince aupres duquel il re-
side, sur quelque plainte qu'il fera de son
Maistre, comme pour auoir fait contre
ses promesses, maltraitté ses vassaux, ou
quelque autre consideration d'Estat;
L'Ambassadeur pourra esmouuoir ses
conceptions en lisant*

Le discours que Donat Barbedor
fit au Pape Gregoire, qui se lit en

Leq-

Leonard Aretin, Histoire de Flor. l. 8.

Celuy de cette mesme action que recite Poggio Auteur Flor. l. 1.

Celuy d'Astimacus, Ambassadeur de la cité de Platee, qu'il fit en Lacedemone, laquelle se lit en Thucyd. l. 1.

Vn Ambassadeur qui auroit commandement de son Prince de se releuer & retirer d'une ligue ancienne, avec quelque apparence de bon pretexte doit ayder son intention de

La Harangue que ceux de Boulougne firent au Senat de Flor. & mesme de la responce qui leur fut faite, qui se lisent en Leon. Aret. l. 10.

Celle d'Hermocratus à ceux de Camarinus les exhortant à rompre la ligue qu'ils auoient avecque les Atheniens & à se lier avec ceux de Siracuse; en Thucyd. l. 6.

L'Ambassadeur qui voudra pour quelque cause commune, principalement s'il y va de la Religion ou de la pieté, entreprendre de reduire vn Prince, vne Republique, ou vn peuple à son opinion, peut voir

Le discours du Pape Urbain aux Princes Chrestiens, les exhortant à la conqueste de la terre Sainte, que rapporte

AMBASSADEUR. LIV. III. 595
porte Marc-Ant. Sabellicus, l. 5. Dec. 1.
de l'Hist. de Venise.

La Harangue du Cardinal Marino
à Charle quint, en Ioue. l. 3.

Le discours de Brutus sollicitant le
peuple contre Tarquin, en Denis Ha-
licar. l. 4.

*Pour persuader l'entreprise d'une
guerre.*

La Harangue de François Foscarini
Duc de Venise, en Sabel. l. 9. Dec. 2.

Celle de l'Ambassadeur de Gen-
nes à Charles 8. Roy de France, en P.
Emil. l. 9.

Le discours que fait Pinamont à
plusieurs Ambassadeurs que recite
Corio. l. 1.

La Harangue d'un Gentilhomme
Luquois à son Senat. Hist. de Flor. l. 5.

Celle d'Appius Claudius au peuple
Romain, contre les Tribuns, en T.
Liue, l. 4. Dec. 1.

De l'Ambassadeur de Corinthe, au
Senat de Lacedemone, pour le solici-
ter contre les Atheniens, en Thu-
cyd. l. 1.

D'Alcibiades, respondant à vne
autre Harangue faite par Nicius au
Senat d'Athenes, l'exhortant à la
guerre.

guerre en Sicile, en Thucyd. l. 6.

Celle de Victorius Capellus, au Sénat de Venise l'exhortant à la guerre contre le Turc, que recite l'Auteur des guerres des Turcs & des Chrétiens.

Celle de Cartagulus Corfaire, disposant Solyman à l'entreprise de Rhodes, l. 1. de sedites guerres.

Et celle de Titus Quintius, faite aux Romains, en T. Liue l. 3. Dec. 1.

Pour faciliter une entreprise difficile, soit militaire ou civile, & contester l'opinion contraire, ie recommanderay expressément à l'Ambassadeur qui auroit cet affaire à manier, de lire.

La Harangue que Charles Martel Roy de France; fit à son armée en P. Emil. l. 2. Histoire de France.

Celle de Barberousse à Soliman pour l'exciter à la guerre d'Affrique, en P. Ioue, l. 28.

Celle du Marquis de Basto, Ambassadeur de l'Emper. à Venise, en Ioue. l. 39.

Celle de Druparus Roy des Goths à son Royaume, qui se lit au l. 3. de l'Origine des Barbares.

Celle de Fridigernus, Roy des Ostro-

strogths , à ses Capitaines , audit lieu. l. 5.

Celle de Charles V. que recite Ierosime Faleti en ses Commentaires.

Celles que le mesme Auteur attribüë au Duc de Saxe au mesme liure.

Et sur toutes , celle de Martius Coriolanus , incitant les Volsques à la guerre contre Rome , & facilitant le succez, Denis Halicar.l.8. Et aussi.

Celle de Don Fernand Aluarez de Toleda Duc d'Albe , faite au Conseil d'Estat de Castille en Connestagius, Histoire de l'Inferieure Germanie.l.2.

Vn Ambassadeur qui voudroit instruire vn troisieme Prince pour Arbitre des differents de deux autres , peut lire ;

La Harangue de l'Ambassadeur d'Angleterre faite à l'Empereur ; en Paul Emil.l.9. Hist. de France.

Et celle que l'Ambassadeur de France fait au cõtraire, au mesme lieu.

Comme aussi la Harangue de Metius, à Tullus Hostilius, en T. Liue, l.1.

Pour irriter vn Roy , vn Senat , ou vne armee contre quelque nation: l'Ambassadeur se pourra seruir de

La Harangue de Cleon, Athenien,
en

en son Senat, contre ceux de Mytilene.

Et pour excuser un delit, & arrester l'execution d'une grande deliberation, c'est chose digne de lire que

La Harangue faite en obiection de celle de Cleon; elles sont toutes deux en Thucyd.l.i.

L'Ambassadeur qui voudra maintenir une Prouince, un Roy ou une Republique en une opinion & resolution, & leur donner du soupçon des choses qui luy sont contraires; & disputer pour la puissance & la force d'un Prince, bien qu'il eust souffert une grande defaite;

La Harangue de Prospero colona aux Aragonnois, que rapporte P. Iouue, est fort bonne.

Celle que Hierosme Faleti adapte au Lantgraue, l. 2. de son Hist. d'Allemagne.

Celle de Gilmer Roy des Vandales, à l'Empereur de Constantinople, au l. 6. de l'Origine des Barbares.

Celle de Cornelius Tacitus. l. 6. que Pifo fait aux Soldats de la garde de Galba.

Celle de Cinemus Capitaine de la Moree, à ses Soldats affligez d'une dé-

déroute de Mer , en Thucyd. l. 1.

Le discours de Titus Largius au peuple Romain , en Denis Halicar. l. 6. de son Hist. Rom.

*En une fatale calamité d'Etat , en laquelle on desire purement protection & assistance sans feintise , il se treuve-
ra d'elegantes raisons & pleines de com-
miseration en*

La Harangue d'Aderbal fils de Masfinissa au Senat Romain, que rapporte Saluste en la guerre de Jugurthe.

La Harangue de l'Ambassadeur de Carthage au consul qui estoit avec- que l'armee en Vtique : en Apian Alex. en la guerre de Cartha.

Celle d'Hamnon , audit lieu sup- pliant les Romains de ne point de- struire Carthage.

Deux Harangues de deux Ambas- sadeurs de Gennes au Duc de Milan, en August. Justin. Hist. de Gen- nes l. 5.

Celle de l'Ambassadeur de Prague au Roy de Boheme , en Ierosme Fale- ti, Histoire d'Alema. l. 7.

Celle de la Reine Isabel de Hon- grie à son fils est fort admirable. en A- scanius Centorius l. 4. Hist. de Trans- silvanie.

Celle

Celle de l'Ambassadeur Mytilene qui offre sa ville à la Repub. de Lacedemone, en Thucyd. l. I.

Celle que rapporte T. Liue des Ambassadeurs de Capouë faisant don de leur Cité au Senat.

Pour r'amenteuoir à vn Prince estrange, aupres duquel sera l'Ambassadeur, des benefices qu'il auroit receu de son Roy, l'Ambassadeur pourra adiouter de nouvelles conceptions aux siennes, en voyant.

Le Discours de Cumene fait au Senat, apres auoir aidé aux Romains, en la guerre d'Antiochus, en T. L. Dec. 4.

Pour faire voir & exagerer vne gentillesse genereuse offrant vne paix, tresue ou ligue, quand des necessitez interieures obligent à cela, & non vne pure affection, on peut éveiller les subtilitez de l'esprit en lisant

La Harangne faite par vn Ambass. des Goths, à Belisaire, en Procop. l. 2.

Celle des Amb. de Darius à Alexandre, en Quintus Curtius, l. 4.

De l'Amb. des Etoliens au Senat de Lacedemone, offrant pour sa Rep. vne ligue contre Ph. aul. 9. de l'hist. de Pol.

Et comme i'ay desia dit celle d'Alet,

Am-

Ambass. d'Egypte, a Godefroy de Buillon, en la Hierusalem du Tasso, chant second. Elle est traduite en la premiere partie du present liure.

Pour remercier un benefice receu, & obliger encore celuy qui l'a fait à continuer, l'Am. ne doit pas oublier de prevoir

La Harangue de Guydo Guerra, à Charles Roy de Sicile au 21. de l'Hist. de Flor. de Leonard Aretin.

Pour disputer sur vne iustification ou offense faite, contre quelque paix ou tresue rompuë, ou faire quelques autres plaintes de cette espee,

La Harangue des Ambassadeurs des Perusiens, au Senat de Florence, & la responce du Senat, en Leon. Aret. Hist. de Flor. l. 6.

Lors que l'Ambassadeur se trouuera en quelque lieu où sera le Roy, auprès duquel il reside. & qu'il se parlera d'élire un Chef, un Gouverneur, ou Lieutenant general, il pourra ioindre aux raisons que son esprit luy dictera celle qu'il trouuera à propos.

La Harangue que le Prince de Flandres fit en Hierusalem, apres sa conqueste, rapportee par Donat Aretin, Hist. de la terre saincte.

Pour vanger quelque iniure, & exciter la guerre contre un autre: ou bien remedier par cette voye à quelque peril ou necessité: & le tout sous pretexte de pieté & de raison, sans vouloir decouvrir le secret de ses intentions, l'Ambassadeur pourra voir

La Harangue d'Anthoine sur le corps mort de Cesar en Dion, l. 44.

Celle de Septimius Seuerus à ses soldats, les exhortant à vanger la mort de Pertinaux; en Herodote l. 2.

Pour donner au peuple une mauuaise impression d'un Prince, d'une Republique, ou d'un gouvernement, ces discours sont singuliers, à sçauoir;

Celuy de Lucius Catilina, en Sal l. 1.

De Cassius, à son armee, l'exhortant à la liberte de la Patrie, en Ap. Alex. l. 4.

Celuy de Connestagius, l. 2. attribuee au Duc d'Albe cy-deuant citee.

Et au contraire, pour appaiser le tumulte d'un peuple & le ranger à sa premiere tranquillité & obeissance, afin qu'il ouure chemin au bien de ses desseins l'Ambassadeur pourra voir

La Harangue de Ciceron faite au peuple apres la mort de Cef. laquelle se lit en Dió. l. 44. de son Hist. Romaine.

Fin du Parfait Ambassadeur.



Sommaire du Contenu en
la premiere partie de
ce liure.

L OVIS visite IVLE son amy qui s'estoit retiré en vne maison de plaisance. 1	
Loüanges de l'Agriculture & de la vie Rustique, cheries de plusieurs Princes, Philosophes & grands personnages. 1. & 2	
Pourquoy les Romains bastissoient hors de la ville. 3	
Mespris de la ville & du tracas des Cours. 11	
Que les charges donnent plus de peine en la possession qu'en la pretention. 12	
Hieroglyphe des Magistrats. 14	
Devoirs d'un Ministre & Cōseiller d'Estat. 16	
Ministres d'Estat ennemis se doiuent reconcilier pour le bien du Prince. Exemples. 17	
L'Ambassadeur est la charge la plus importante d'un Estat, & pourquoy. Exemples. 21	
Definition de la charge d'Ambassadeur. 32	
Turcs ne se tiennent point obligez aux traittez qui ne sont point écrits en leur langue. 35	
Generosité d'un Ambassadeur Romain. 37	
Combien il y a d'especes d'Ambassades. 39	
Qui fut le premier inuenteur de l'Ambas. 53	
Si les Ecclesiastiques peuuent estre Ambass. 54	
C C 2	exem-

- exemples de plusieurs qui l'ont esté. *ib.* & 55
- Vn Marchand ne peut estre Ambassadeur parfait, & pourquoy. 63
- En quelles occasions il est permis à un Ambassadeur de se desguiser. 66
- Exemple d'un Ambassadeur François qui se desguisa. *ibid.* 65
- Vn Ambassadeur ne doit agir à couuert, ny feindre de n'estre pas ce qu'il est : plusieurs exemples sur ce propos. 70
- La franchise & les priuileges des Ambassad. doivent estre inuiolables. 75
- Combien les anciens souloient enuoyer d'Ambassad. exemples notables. 77
- Raison d'Estat d'enuoyer ensemble deux Ambass. ennemis & pourquoy. 89
- Entre quelles personnes se fait la vraye & parfaite Ambass. . exemples. 92
- Si les Ambass. des Princes tyrans sont vrais Ambass. ou non, responce & exemples. 100
- Les Ambass. ne peuvent estre contraints à decouvrir leurs intentions. exemples. 106
- Quels sont les absolus & parfaits Ambass. 108
- Preceptes pour se bien gouverner aux honneurs qu'on rend aux Ambass. 108
- Ambass. ne peuvent excéder leurs charges. 110
ny faire aucun exercice d'armes. 111
- Combien sont recommandables. 112
- Honneurs à eux deferez par des grands Princes. 113.
- Paroles temeraires par eux proferes iustement reprimees. 115
- Ceux des ennemis doivent iouyr des mesmes priuileges que ceux des amis. 116
- Difference des honneurs que l'on rend aux uns & aux autres. 117

SOMM. DE LA PREM. PART.

- Terme limité à ceux des ennemis pour conclure leurs affaires.* 117
Responses equivoques faites à des Ambassadeurs. 118
Soliman blasmé des Auteurs, pour avoir mal traité des Ambassadeurs. 120.
Ils doivent estre libres en toutes leurs actions 121.
Exemples de plusieurs qui ont mal versé. 128
Beaux exemples comme l'on doit proceder contre eux en cas de delits. 132
*En quels cas il ne doivent point treuver d'Asi-
 le. 135. recit de plusieurs succez sur ce
 suiet. ibid. 136. & 137.*
*Reproches à ceux qui les ont mal traitéz quoy
 qu'ils l'eussent merité.* 140
*Cas ausquels on n'a point d'esgard à leurs privi-
 leges. exemples de plusieurs Princes qui s'en-
 sont vangéz.* 142. & 143
*Pourquoy leurs privileges leur ont esté conce-
 dez.* 145
*Exemples de plusieurs Princes qui ont vangé
 les outrages faits à leurs Ambass. 146. 147.
 148. 149.*
*Histoire d'un meurtre commis sur un Ambas-
 sateur, & ce qui en aduint.* 151
*Si un Prince offensé en la personne de son Amb.
 se peut vanger sur celuy de l'offenseur, rai-
 sons & exemples.* 156
*Ricou & Fregose, Ambassadeur de France,
 tuez par les Ministres de Charles V.* 161
*Si l'Ambassadeur d'un Prince amy peut pren-
 dre les armes contre un aistre Prince ennemy
 des deux.* 164
*Si un Ambassadeur peut traiter des matiere
 de guerre.* 166

SOMM. DE LA PREM. PART.

- Que c'est qu' Ambassadeurs spirituelles.* 167.
exemples. 168
- Que c'est qu' Ambassadeur ordinaire & extra-
 ordinaire.* 170
- En quelles occasions les Ambassades extraordi-
 naires sont necessaires.* 171
- Si l' Ambassadeur conciliateur ne doit non
 plus incliner d'un party que de l'autre.* 172
- Qu'on ne peut estre bon Ambassadeur sans estre
 bon Orateur.* 177
- Eloquence est la plus essentielle partie de l' Am-
 bassadeur.* 181
- Pourquoy Aaron fut Collegue de Moÿse.* 183
- Harangue d' Ilionee Ambass. des Troyens à La-
 tinus Roy des Laurentes & Aborigenes.* 184
- Harangue d' Alet Ambassadeur du Souldan
 d' Egypte, à Godefroy de Buillon.* 188
- Si l' Ambass. doit adherer aux passions iniustes
 de son maistre, contre l'equité de l'autre
 Prince.* 197.
- Distinctions comment un Ambassadeur peut-
 estre homme de bien.* 198
- Comment il se peut gouverner aux commande-
 ments iniustes de son maistre. Beaux exem-
 ples sur ce propos.* 202
- Vn Prince ne doit employer en l'execution d'un
 commandement dont l'equité est douteuse,
 que les Ministres qui sont de son aduis.* 215
- Comment l' Ambassadeur doit proceder entre
 l'utile & l'honneste.* 218
- Diuers aduis sur la prompte ou tardive execu-
 tion des commandements du Prince. suivis
 d'exemples.* 220
- Qu'il n'appartient pas à un Ministre d'inter-
 preter la cause d'un cōmandement, mais qu'il
 y doit obeir.* 222 & 223. exemple notable.

Sommaire du Contenu en la Seconde Partie.

- L** Ovis retourne visiter Iule en son iardin, où il le treuve lisant dans la sainte Bible au 1. des Roys, le passage qui traite de la dissimulation que David, usa enuers le Roy Achis. Et poursuiuant l'instruction de l'Ambassadeur discourent sur cette matiere.
- 230
- S'il est loisible à l'Ambassadeur de mentir pour paruenir à de grandes fins. Raisons, exemples, & Maximes politiques. 231
- Moyens entre la deception & la pure naïfueté pour bien conduire un affaire. 237
- Prudence politique diuisée en 3. parties. 239
- Jusques à quel pointz la dissimulation est permise entre les gens de bien. 240
- Exemples notables de plusieurs Grands qui ont trompé quelques Ambassadeurs. 244
- Accortise de la Republiq. de Venise contre les Ambassadeurs de l'Empereur. 350
- Prudence du Roy de France enuers des Ambassadeurs d'Espagne. 253
- Ruse d'un Ambassadeur pour seruir son maistre suivie de plusieurs belles remarques. 253
- Subtile finesse du Duc de Milan contre des Ambassadeurs Florentins. 257
- Exemples au mesme suiet, 259
- Etrange exemple du Pape Iule II. 261
- Plusieurs aduis fort notables pour les Ambassadeurs. 265
- Subtil stratageme d'un Prince de Moscouie. 267
- Suite d'aduis à l'Ambassadeur. 268
- Que la dissimulation est necessaire au mani-

S O M M A I R E D U

ment des affaires d'Etat.	272
Aduis à l'Ambassadeur sur les pratiques qu'il peut faire, & sur d'autres circonstances.	277
Si l'Ambass. se peut seruir de l'entremise des femmes pour le progres de ses affaires, réponses & exemples notables.	282
Si les femmes peuuent estre Ambassatrices, exemples.	286
S'il est permis à l'Ambassad. de mentir à son Prince, & si c'est mentir en disant ce qui est faux ou en taisant le vray.	296
De la menterie officieuse.	297
Vn Prince qui trompe son Ambassadeur met ses affaires en grand hazard.	299
Si l'Ambassadeur peut user de menterie au Prince estrangier.	304
Si l'Ambassadeur peut ou non declarer au pied de la lettre ses instructions : réponses & exemples.	310
Exemple d'une subtile dexterité de certains Ambassadeurs de Florence,	315
De la bien seance extérieure de l'Ambass.	322
De son equipage & de son train.	325
Si les Ambassadeurs extraordinaires se doiuent mesler d'autres affaires que celles du sujet de leur voyage: réponse & exemples.	328
Quel âge est le plus propre à l'Ambass. raison. & exemples.	331
De la lignée & des mœurs du bon Amb.	334
Remarques de plusieurs Ambassadeurs de basse condition.	342
Trait de grande vanité d'un Ambass. Cardinal.	348
Qu'il n'est pas bon de faire negocier des affaires par des personnes égales en dignitez. exemples.	351

CONTENU EN LA II. PARTIE.

Combien un Ambass. doit estre riche.	353
En quelles occasions un Ambass. doit employer son propre bien: Exemple sur ce propos.	357
Des presens qu'on fait aux Ambass.	359
Comme les Ambassadeurs se doiuent gouverner pour acquerir des intelligences par presens.	363
Amb. chastiez pour auoir receu des preses.	361
En quels cas ils peuuent receuoir des preses	367
Si les presens leur appartiennent ou non.	370
Quelle richesse est plus prisable en l'Ambass. ou l'heritée ou l'acquise.	371
S'il doit estre naturel ou non, du Royaume qui l'enuoye,	372
Qu'il doit auoir bonne mine & un beau nom: Exemples des auantages de la beauté.	374
La belle Maiesté de Henry III. fut vne des principales causes, que les Polonnois l'élurent leur Roy.	377
Gaufferies des Ambassadeurs	383
Qu'il est necessaire qu'un Ambass. ait souffert des aduersitez: Exemples.	385
Qu'il doit estre sobre: Exemples des inconueniens arriuez pour n'auoir gardé ce precepte.	388
En quelles rencontres il doit faire paroistre son courage.	394
Belle sentence de Louis XI. en faueur des braves Ambassadeurs.	395
Excellentes remarques de plusieurs, qui ont témoigné de la generosité en leurs actions & en leurs paroles.	337
Autres remarques de ceux qui ont esté temeraires en ces occasions là.	338
Plaisantes & gracieuses reparties de quelcun tres Ambassadeurs trop longs en leurs harangues mocquées.	408

Sommaire du Contenu en la troisieme Partie.

L ouis & Iule continuent à traiter du Par- fait Ambassadeur.	421
Que nostre iugement se trompe souuent.	421
Ce que doibt faire un Ambassadeur auant que d'arriner en la Cour où on l'enuoye.	424
Ambassadeurs negligents à se rendre où ils sont enuoyez mocquez. Exemples sur ce sujets	425
Etonnement d'un Ambassadeur à l'abord d'un Seigneur.	427
Que l'Ambassad. doit haster son depart quand il en a receu commandement. Exemples.	428
Ambassadeur diligent à faire son voyage.	429
Ambass. punis pour auoir tenu autre chemin que celuy qui leur estoit marqué,	430
Qu'il doit estre munny de lettre de Creance.	431
A quoy la lettre de Creance sert.	433
Modelles de lettres de Creance.	433
Ce que l'Ambassadeur doit faire approchant de la Cour où il est enuoyé.	436
Ce qu'il doit faire estant arriné à la Cour où il doit resider.	437
Aduis sur ce point.	438
Artifice de l'Ambassadeur.	438
Des habits qu'il doit porter. Exemples.	ibid.
Des Compliments de la premiere Audience.	440
L'Ambassadeur doit parler sa langue naturelle: & pourquoy.	441
Truchemant necessaire aux Ambassadeur.	442
Ambassadeur chariez pour auoir parlé en autre langue que la leur.	443
Fidelité requise aux Truchemans.	443
Les Truchemans doiuent estre choisis, & mes-	me

SOMMAIRE DE LA III. PART.

- me de la patrie pour laquelle l' Ambassadeur
est employé. 444
- Si l' Ambassadeur doit parler de ses affaires en
la premiere audience. 444
- Ambass. estonnez à la premiere audience. 445
- Comment les instructions des Ambass. doiuent
estre dressées. 447
- Comment il faut estre exact à garder le secret
des instructions. 449
- L' Ambass. se peut quelquefois étendre par des-
sus son instruction. 451
- Qu' il faut garder le secret. 452
- Pouvoirs limitez & pouvoirs libres donnés aux
Ambassadeur. 456
- Estrange sentencet contre un Ambass. qui auoit
mal fait son traité. 457
- L' Ambass. doit estre garny de Pouvoirs de son
maistre comme pour des tesmoins de sa mis-
sion. 460
- Moyens de se gouverner aux secrets que l' Am-
bass. doit garder. Exemples. 460
- Exemple d' astuce requise en l' Ambass. 461
- L' Ambass. doit estre exact à garder les points
de ses instructions. 464
- Qu' elle est la meilleure methode d' escrire les
aduis, & quels ils doibuent estre. 464
- Que les lettres Missiues qu' enuoye l' Ambass.
doibuent estre disposées par articles. 465
- Instruction a l' Ambass. sur les lettres qu' il
escriit à son maistre ou à ses Ministres 466
- Que l' Ambass. doit faire des memoires de tou-
tes les actions qu' il doit faire. 467
- Que l' usage du chiffre est fort necessaire à
l' Ambass. qui l' a inuenté: ceux qui en ont
usé: 467. 468
- Accid. aduenus faute de se seruir de chiff. 469

SOMMAIRE DE LA III. PART.

- Les instructions des Ambass. doivent estre escriptes en chiffres. 472
- Matieres principales dont l'Ambass. doit donner aduis à son maistre. Reprimende de Cosme de Medicis à ce propos. 474 475
- Artifice d'une fausse nouvelle publiee. 476
- Conseil au Secretaire de l'Ambassadeur. 477
- Instructions à l'Ambass. pour dresser ses Missives en bonne forme. 478
- Advis pour enuoyer ses lettres seurement en cas de desiance. 479
- Diligence particuliere de l'Ambass. Et qu'il doit garder copie des lettres qu'il enuoye. 480
- Dequoy se doiuent former les memoires que l'Amb. remporte de la Prouince où il a residé. 480
- Advis d'importance pour l'Ambass. 484
- Ambass. doit tousiours faire croire que le sujet des affaires est douteux iusques à ce qu'elles soient faites. 485
- Tous les Ambass. d'un Prince quoy qu'en diuerses Prouinces doiuent auoir intelligence ensemble & pourquoy. 486
- Que les Domestiques de l'Ambass. ne se doiuent point mesler d'escrire des nouvelles. 489
- De quelles personnes les Domestiques de l'Amb. doiuent estre composez. 492
- Accidents arrivez par la mauuaise conduite des Domestiques de l'Ambass. 494
- Les bouffons ne doiuent auoir acces chez l'Ambass. 497
- En quel estat doit estre un affaire quand il luy sera loisible de donner à connoistre qu'il s'aperçoit qu'on ne luy veut pas accorder ce qu'il demande. 497
- Matiere ou la prudence de l'Ambassadeur est tres-necessaire. 499

SOMM. DE LA III. PARTIE.

Il se doit garder d'estre enuieux en traitant de ses affaires.	504.
Ne doit estre flatteur.	505
Qu'il faut parler aux Princes avec respect.	508
Artifice pour n'estre pas obligé à faire une rude repartie.	509
En quelles occasions un Ambassadeur doit user de ressentiment.	509
Comment il doit proceder en qualité d'homme priué, & quand il exerce le deub de sa charge.	511.
Auis à l'Amb. pour maintenir sa dignité.	512
Quel methode il doit obseruer avec les autres Ambass. concurrent es mesmes honneurs. Exemples.	517
Comme un Ambass. doit menager le premier abord du Prince auquel il est enuoyé.	524
Maniere de se gouverner dans les grandes assemblees.	526
Generouse resolution d'un Ambassad. de Venise pour maintenir son rang.	527
Judicieuse action d'un Ambass. François.	528
Differents entre des Ambass. pour les preferences accordez.	528
Exemples de plusieurs contestations sur ce sujet. ibid. & suivant	530
Different entre les Ambass. de France & d'Espagne à Rome.	534
Auis sur les contestations.	545
Que l'âge ou la qualité n'est pas considerable en l'Ambass. pour deferer de l'honneur.	547
Adresse d'un Ambass. de Pologne pour deuancer celui de Portugal en une Ceremonie.	549
Les Roys presentent ordinairement à leurs Ambass. la maniere dont ils se doivent gouverner aupres des autres Roys.	551

SOMMAIRE DE LA III. PARTIE.

- Chatiment à un Ambass. qui auoit rendu plus
de soumission qu'il ne luy auoit esté ordon-
né. 552. 553
- Et artifice d'un Ambass. pour satisfaire à la
ceremonie d'une Cour estrangere sans dimi-
nuer sa grauité propre. 553
- Un Ambass. ne doit faire ses reuerences & sa-
lutations qu'à la mode de sa patrie. 554
- Remarquable observation à faire l'Amb. pour
honorer le nom de son Prince. Exemples. 555
- Des affaires particulieres dont l'Ambass. peut
estre chargé outre celle de son maistre. 558
- Des sauf conduits ou passeports que l'Amb. peut
donner ou demander. Exemples. 560
- Gens attrapez par le moyen des sauf conduits.
Exemples. 562
- Aduis pour preuenir les inconueniens des exem-
ples precedentes. 565
- Equiuoques faits en des traittez de paix. 566
- Vn Ambass. ne doit rien promettre que ce qui
est porté par ses traittez. 568
- Remarquable different sur un Equiuoque. 568
- Secret fort recommandable à l'Ambass. entre
toutes autres qualitez. 573
- Venitiens excellents à garder le secret : histoire
sur ce propos. 574
- Raisons au contraire de la precedente contre les
Venitiens touchant le secret. 576
- Exemples sur ce sujet. 578
- Doubte si l'Ambass. doit mener sa femme en
son Ambass. a cause du secret qui peut estre
decele par son moyen. 581
- Ambass. ne doit partir du lieu de son Ambas-
sade sans congé de son Prince, ou s'il n'est
chassé violemment. 582



LANCELOT
LE PARFAIT
AMBASSADEUR
DE D. ANTONIO
DE VERA

FA 2801